

SCOT

DE L'ODET

2026-2046

Annexes – Tome 5 – RAPPORT DE DIAGNOSTIC

Chapitre 1 à 7
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Révision générale - Version approuvée en Comité syndical le 24 février 2026

Sommaire

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | Dynamiques résidentielles | 4 |
| 1.1 | LE CHAMP D'APPLICATION | 4 |
| 1.2 | LES DOCUMENTS DE REFERENCE | 5 |
| 1.3 | LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES | 9 |
| 1.4 | L'HABITAT | 17 |
| 1.5 | SYNTHESE DES ENJEUX | 26 |
| 2. | Paysage et patrimoine | 28 |
| 2.1 | CHAMP D'APPLICATION | 28 |
| 2.2 | DOCUMENT DE REFERENCE | 29 |
| 2.3 | LES PAYSAGES DU TERRITOIRE | 30 |
| 2.4 | PATRIMOINE | 35 |
| 2.5 | LES PAYSAGES URBANISES DU TERRITOIRE | 39 |
| 2.6 | SYNTHESE DES ENJEUX | 49 |
| 2.7 | ANNEXE 1 : LISTES DETAILLEES DU PATRIMOINE | 51 |
| 3. | Dynamiques économiques | 56 |
| 3.1 | LE CHAMP D'APPLICATION | 56 |
| 3.2 | LES DOCUMENTS DE REFERENCE | 56 |
| 3.3 | LA DYNAMIQUE DES EMPLOIS ET DES ENTREPRISES | 60 |
| 3.4 | LES FILIERES D'EMPLOIS | 63 |
| 3.5 | ORGANISATION SPATIALE DE L'EQUIPEMENT ECONOMIQUE | 68 |
| 3.6 | SYNTHESE DES ENJEUX | 70 |
| 4. | Equipements et services | 72 |
| 4.1 | LE CHAMP D'APPLICATION | 72 |
| 4.2 | LES DOCUMENTS DE REFERENCE | 73 |
| 4.3 | L'OFFRE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE – BASE PERMANENTE DE L'INSEE | 74 |
| 4.4 | LES EQUIPEMENTS ET OFFRES UNIVERSITAIRES, SCOLAIRES ET D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE | 75 |
| 4.5 | EQUIPEMENTS ET OFFRE DE SANTE | 77 |
| 4.6 | LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS | 77 |
| 4.7 | L'AMENAGEMENT NUMERIQUE | 77 |
| 4.8 | ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE | 79 |
| 5. | Commerces | 82 |
| 5.1 | DONNEES DE CADRAGES | 82 |
| 5.2 | L'OFFRE COMMERCIALE TRADITIONNELLE | 85 |

| | | |
|-----------|--|------------|
| 5.3 | L'OFFRE EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES | 93 |
| 5.4 | LE BILAN DES ESPACES COMMERCIAUX | 98 |
| 5.5 | LE BILAN DES ENQUETES REALISEES AUPRES DES COMMUNES | 103 |
| 5.6 | SYNTHESE DES ENJEUX | 106 |
| 6. | Mobilités | 108 |
| 6.1 | LE CHAMP D'APPLICATION | 108 |
| 6.2 | LES DOCUMENTS DE REFERENCE | 108 |
| 6.3 | LES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA MOBILITE | 119 |
| 6.4 | LES PRATIQUES DE MOBILITES | 120 |
| 6.5 | LE RESEAU ET LES FLUX ROUTIERS | 129 |
| 6.6 | LES POLITIQUES DE STATIONNEMENT | 134 |
| 6.7 | LES RESEAUX DE TRANSPORTS COLLECTIFS | 135 |
| 6.8 | L'OFFRE A DESTINATION DES CYCLISTES | 143 |
| 6.9 | LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE A DESTINATION DES MODES ACTIFS | 146 |
| 6.10 | SYNTHESE DES ENJEUX | 149 |
| 7. | Dynamiques agricoles | 152 |
| 7.1 | LES ESPACES AGRICOLES | 152 |
| 7.2 | LES ACTIVITES AGRICOLES DU TERRITOIRE | 163 |
| 7.3 | SYNTHESE DES ENJEUX | 170 |

1. Dynamiques résidentielles

Le SCoT de l'ODET connaît une dynamique démographique positive mais qui s'affaiblit depuis les années 1970. Le territoire se caractérise par des dynamiques démographiques différenciées : une forte croissance des communes littorales, une ville centre qui stagne en termes d'habitants et des communes de la couronne périurbaine attractives. Si les perspectives d'évolution démographique sont incertaines à horizon 2050, le territoire connaîtra néanmoins un vieillissement de sa population et une diminution des moins de 15ans, deux phénomènes déjà observés et qui touchent toutes les communes du SCoT mais plus particulièrement la ville centre et le littoral. Concernant la dynamique de production de logements, le territoire observe un regain sur le territoire, notamment de formes plus denses, toutefois la maison individuelle reste le modèle d'habitat dominant.

1.1 Le champ d'application

Les thématiques du développement démographique et de l'habitat sont prégnantes dans le champ d'application du SCoT.

Dans le diagnostic tout d'abord, le SCoT doit présenter « *au regard des prévisions économiques et démographiques les besoins en termes d'aménagement de l'espace, de ressource en eau, d'équilibre social, de l'habitat, de mobilités...* » (article L141-15 du code de l'urbanisme).

Le projet d'aménagement stratégique concoure ensuite à la coordination des politiques publiques sur les territoires en favorisant, « *un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales (...), une offre d'habitat de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie* » (article L141-3).

Le document d'orientation et d'objectifs « *définit les objectifs et les principes de la politique de l'habitat participant à l'évolution et à l'optimisation de l'usage des espaces urbains et ruraux, en cohérence avec les perspectives démographiques et économiques du territoire en privilégiant le renouvellement urbain. Il décline l'exigence de mixité sociale en prenant compte l'évolution démographique et économique ainsi que les projets d'équipements et de desserte en transports collectifs* » (article L141-7). **Pour cela, ce document fixe plusieurs éléments concernant les thématiques du développement et de l'habitat qui sont les suivants :**

1. **Les objectifs d'offre de nouveaux logements** répartis le cas échéant entre les établissements publics de coopération intercommunale ou par secteur géographique.
2. **Les objectifs de la politique d'amélioration et de la réhabilitation du parc de logement existant public ou privé** au regard des enjeux de lutte contre la vacance, de dégradation du parc ancien, de revitalisation et de baisse des émissions de gaz à effet de serre
3. **Des objectifs chiffrés de densification** en cohérence avec l'armature territoriale et la desserte par les transports collectifs.

1.2 Les documents de référence

1.2.1 Politiques régionales et départementales

A. Schéma Régional de l'Aménagement et du Développement Durable et de l'Égalité des Territoires (SRADDET)

Au sujet du développement résidentiel, le SRADDET adopté en décembre 2020 et approuvé par arrêté préfectoral le 16 mars 2021 retient les objectifs suivants :

Objectif 18 : Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales

Objectif 19 : Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence

- 19.2 : A l'échelle régionale, viser la production de près de 25 000 logements à vocation de résidence principale par an et privilégier leur positionnement en vue de raccourcir les distances logement/emploi
- 19.4 : Profiter de la priorité au renouvellement urbain pour inventer des nouveaux quartiers (conjuguant mixités sociale, architecturale, fonctionnelle, urbaine), en assurant une réelle mixité générationnelle, architecturale, fonctionnelle et sociale, ainsi que l'intégration environnementale des formes urbaines, et en s'appuyant sur les potentiels de réhabilitation des friches

Objectif 31 : Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels

- Faire du renouvellement urbain la première ressource foncière de la Bretagne pour tous les usages du sol

Objectif 33 : Favoriser la mixité sociale et la fluidité des parcours individuels et collectifs par le logement

- 33.1 : Adapter la taille des logements aux besoins des ménages pour favoriser les parcours résidentiels, tout en évitant les situations de mal logement (surpeuplement, logement d'abord)
- 33.2 : Parvenir dans tous les territoires à un parc de 30% de logement social ou abordable (neuf ou rénovation)

Le projet de modification n° 1 du SRADDET, arrêté en juin 2023, propose de modifier l'objectif 31 et la règle 1.8 (visant à faire du renouvellement urbain et de la densification la ressource foncière prioritaire pour assurer le développement des territoires) afin de les territorialiser, et plus particulièrement de territorialiser l'enveloppe foncière pouvant être effectivement consommée via les SCOT.

B. Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, vise à concilier un équilibre satisfaisant entre d'une part, la liberté constitutionnelle d'aller et de venir des Gens du voyage et leurs aspirations à pouvoir stationner dans des conditions décentes et d'autres part, le souci légitime des élus locaux d'éviter les stationnement et installations illicites.

Les préconisations du schéma 2020-2025 sont les suivantes :

I. Pour les dispositifs d'aires permanentes d'accueil

Objectif pour l'arrondissement de Quimper :

Au cours du précédent schéma les capacités d'accueil n'ont pas changé sur ce secteur. Les aires programmées sur les secteurs périphériques de l'agglomération quimpéroise n'ont pas été réalisées (Pont l'Abbé /Penmarc'h/Plonéour Lanvern et Fouesnant).

Sur l'agglomération de Quimper les préconisations concernant la relocalisation de l'aire d'Ergué Gabéric n'ont également pas été suivies; par conséquent cette obligation demeure donc au futur schéma. Le nombre d'emplacements pourra être revu à la hausse pour tenir compte des stationnements illicites de familles constatés sur l'agglomération.

Concernant la commune de Briec, où la réalisation de terrains familiaux pour un groupe familial en voie de sédentarisation n'a pas abouti, la collectivité s'oriente vers la production de deux unités d'habitat adapté.

La commune de Fouesnant n'a pas répondu aux préconisations des deux précédents schémas bien que la présence régulière, en dehors de la période estivale, d'une population soit bien identifiée sur le territoire communal. Compte tenu des besoins constatés une aire de 16 emplacements (32 places) est nécessaire sur la communauté du pays fouesnantais.

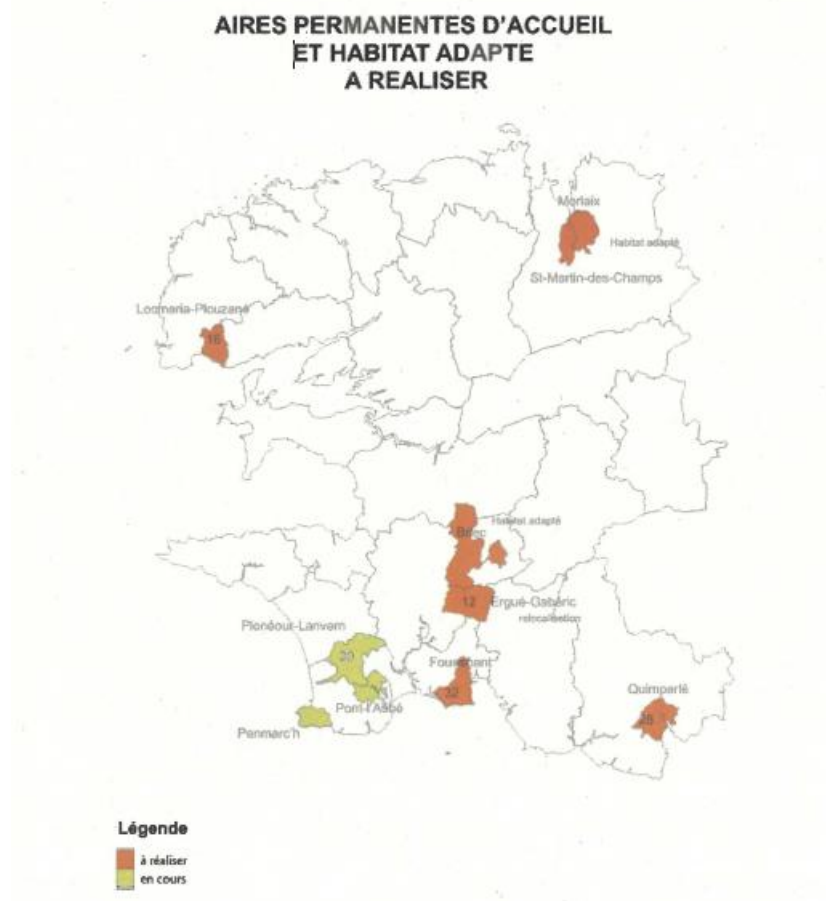


Figure 1 : Carte des aires permanentes à réaliser. Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2020-2025

II. Pour les grands passages

C'est généralement à l'échelle du pays ou de l'arrondissement, en lien avec la préfecture et les sous-préfectures que se gèrent le plus souvent les grands passages. Dans la continuité des diagnostics réalisés à l'occasion des précédents schémas, trois territoires sont identifiés pour de la mise à disposition de terrains d'accueil des grands rassemblements :

- Au nord, les territoires de Brest Métropole et de Morlaix Agglomération. Sur ce dernier secteur la ville centre va proposer un terrain affecté à cet effet pour les périodes estivales.
- Au sud, le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.

De fait, au vu des modalités réellement pratiquées de gestion de l'accueil de ces rassemblements la recherche de terrains temporaires s'avère également nécessaire sur la quasi-totalité des communautés de communes. Les sites d'implantation pouvant être pérennes ou une rotation pluriannuelle entre communes être organisée selon les dispositions choisies par les communautés de communes. L'identification des sites d'accueil devant être faite le plus en amont de la saison des regroupements itinérants.

| Arrondissement / EPCI / communes | Schéma 2020/2025 | |
|-------------------------------------|--|-----------------------------------|
| | Mise à disposition de terrain pour grand rassemblement | Terrains temporaires pour groupes |
| Arrondissement de Brest | 1 | |
| Brest Métropole | 1 | |
| Pays d'Iroise | | * |
| Pays des Abers | | * |
| Pays de Lesneven Côtes des Légendes | | * |
| Pays de Landerneau-Daoulas | | * |
| Arrondissement de Morlaix | 1 | |
| Haut-Léon Communauté | | * |
| Pays de Landivisau | | * |
| Morlaix Communauté | 1 | |
| Arrondissement de Châteaulin | | |
| Crozon / Aulne Maritime | | * |
| Poher Communauté | | |
| Pleyben Chateaulin Porzay | | * |
| Arrondissement de Quimper | 1 | |
| Quimper Bretagne Occidentale | 1 | |
| Douarnenez Communauté | | * |
| Pays Bigouden Sud | | * |
| Haut Pays Bigouden | | * |
| Pays Fouesnantais | | * |
| Concarneau Comouaille Agglomération | | * |
| Quimperlé Communauté | | * |
| Total | 3 | |

1.2.2 Documents cadre intercommunaux

A. Le Projet de territoire de Quimper Bretagne Occidentale

Le projet de territoire de Quimper Bretagne Occidentale a été adopté le 28 avril 2022 et s'étend jusqu'en 2030. Les élus de la communauté d'agglomération ont adopté un projet proposant un développement du territoire qui s'appuie sur les fondamentaux de subsidiarité et de solidarité. Il traduit également une ambition politique collective porteuse d'une vision ambitieuse et durable au service des habitants et des forces vives qui font la force du territoire.

Trois axes de projet de territoire ont été définis avec pour chacun un certain nombre de défis et objectifs opérationnels associés :

- Agir pour les transitions écologiques et énergétique.** La transition écologique, énergétique et solidaire est définie comme étant au cœur des priorités. L'objectif traduit la volonté de conforter la dynamique actuelle et de l'encourager en s'appuyant sur le PCAET.
- Maintenir une dynamique pour une attractivité maîtrisée,** l'objectif étant pour le territoire de développer son « *hospitalité, sa convivialité, son accueil et de préserver ce cadre et cette qualité de vie* ». Une attractivité qui est, toutefois, maîtrisée et qui s'organise dans une notion d'équilibre. Pour gérer les flux touristiques, pour maîtriser la pression foncière et immobilière, pour préserver un accueil de qualité dans le respect des habitants, pour valoriser et préserver enfin l'identité particulière et la haute qualité de vie du territoire et de son environnement.
- Renforcer la cohésion et les solidarités,** agir pour préserver et renforcer la qualité des services aux publics de proximité. Cet axe intègre la question fondamentale de l'accès à la santé pour tous. L'agglomération mène une véritable réflexion sur le renforcement des politiques de solidarité. Lutte contre la grande précarité, en faveur du développement des politiques d'inclusion intégrant l'accompagnement des personnes en situations de handicap, actions résolues en faveur de l'égalité femme/homme.

B. Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Les élus de Communauté de Communes du Pays Fouesnantais ont adopté leur projet de territoire à horizon 2030 en mars 2023. Celui-ci repose sur deux valeurs essentielles : l'engagement et la solidarité ainsi qu'un ensemble d'objectif. Ce projet doit répondre à 4 enjeux qui se déclinent chacun par des axes stratégiques des orientations et des actions :

- La mobilisation partagée autour des transitions**
- La transition climatique.** La Communauté de communes a fait de la gestion et de la réduction des déchets l'une de ses priorités. Elle entend poursuivre cette démarche en développant de nouveaux gestes et de nouvelles filières (le tri des

biodéchets par exemple). Au regard du contexte climatique et énergétique, la Communauté de communes affirme sa volonté de diminuer les consommations et de développer la production d'énergies locales. Il s'agit désormais d'accélérer les mesures et les actions permettant de concilier les usages avec la protection des milieux naturels

3. **Les transitions socio-démographiques.** La Communauté de communes entend faciliter l'accès de tous, et des plus fragiles en particulier, aux services publics mais aussi à l'éducation, à la santé, à la culture, à proposer une offre de services diversifiée et adaptée aux nouveaux besoins des familles. De la garde d'enfants à l'accueil des personnes âgées et dépendantes sans oublier la jeunesse, elle inscrit ses actions dans une recherche d'inclusion. C'est l'une des clés du développement du territoire. L'accès au logement pour tous est un objectif majeur de la Communauté de communes, qui pourra s'appuyer sur l'outil stratégique qu'est le Programme local de l'habitat (PLH) mais aussi des partenariats avec les bailleurs sociaux notamment. Dans le contexte de forte attractivité du territoire, c'est un facteur d'équilibre essentiel
4. **Les transitions économiques.** La Communauté de communes a un rôle majeur à jouer dans le développement économique du territoire ou plutôt dans son adaptation à la société et aux changements qui s'opèrent. Elle encouragera les productions locales et de qualité, sera un levier de développement d'une économie de proximité, d'innovation et de raison. Première destination touristique du Finistère, le Pays Fouesnantais doit réinventer sa stratégie d'attractivité. En travaillant avec tous les acteurs locaux, il s'agit de donner à la Riviera Bretonne un nouveau souffle adapté aux enjeux : promouvoir un tourisme responsable, durable, raisonnable

C. Plans Locaux de l'Habitat (PLH)

Les deux EPCI de Quimper Bretagne Occidentale et du Pays Fouesnantais se sont dotés de PLH respectivement en 2018 et 2014. Le Pays Fouesnantais a engagé la révision de son PLH en 2023.

| PLH de Quimper Bretagne Occidentale (2019-2024) Arrêté en juin 2018 | PLH du Pays Fouesnantais (2014-2019) Arrêté le 24 septembre 2014, en révision |
|--|---|
| <p>Besoins identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 105 450 habitants à horizon 2024 (+0.5%) • 740 à 780 logements par an selon une répartition spatiale entre les pôles dont 1 177 logements sociaux et 26% en réinvestissement urbain • 186 ha de foncier à mobiliser <p>6 orientations générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolider Quimper Bretagne Occidentale en tant que fédérateur et pilote de la politique de l'Habitat • Accentuer le développement du potentiel du parc privé dans les centralités et améliorer sa qualité • Accroître la construction neuve tout en favorisant le renouvellement du parc • Poursuivre une production diversifiée des offres d'habitat • Initier une politique foncière à l'échelle de QBO • Favoriser une offre de logements et d'hébergement pour les publics aux besoins spécifiques <p>32 fiches actions notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser le parc vacant et développer les outils d'intervention • Décliner les besoins selon l'armature et les capacités foncières des communes | <p>Besoins identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 938 logements à réaliser entre 2014 -2019 • 117.6 ha en faveur de l'habitat <p>7 orientations générales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à une constance et à un équilibre territorial de la production de logements • Diversifier l'offre de logements afin d'encourager le maintien des actifs, des jeunes ménages et des familles • Disposer d'une offre novatrice et adaptée aux besoins des personnes âgées • Mener une réflexion intercommunale sur la typologie des logements adaptés aux modes d'habiter et aux profils des ménages • Mobiliser et optimiser la ressource foncière disponible • Identifier les besoins des populations spécifiques et apporter des réponses adaptées à ces populations • Organiser la politique de l'habitat, l'observation et le suivi du PLH <p>Des orientations particulières notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de logements assurant le maintien et l'accueil des jeunes ménages et des actifs du territoire • La mise en place d'un observatoire de l'habitat |

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mener une réflexion sur la capacité de densification douce des parcelles • Etudier les besoins en logement des personnes âgées | <ul style="list-style-type: none"> • Une réflexion intercommunale sur des modèles d'habitat adaptés à l'évolution des besoins et aux nouvelles exigences |
|---|---|

1.3 Les dynamiques démographiques

1.3.1 L'évolution démographique

A. Un territoire de plus de 130 000 habitants

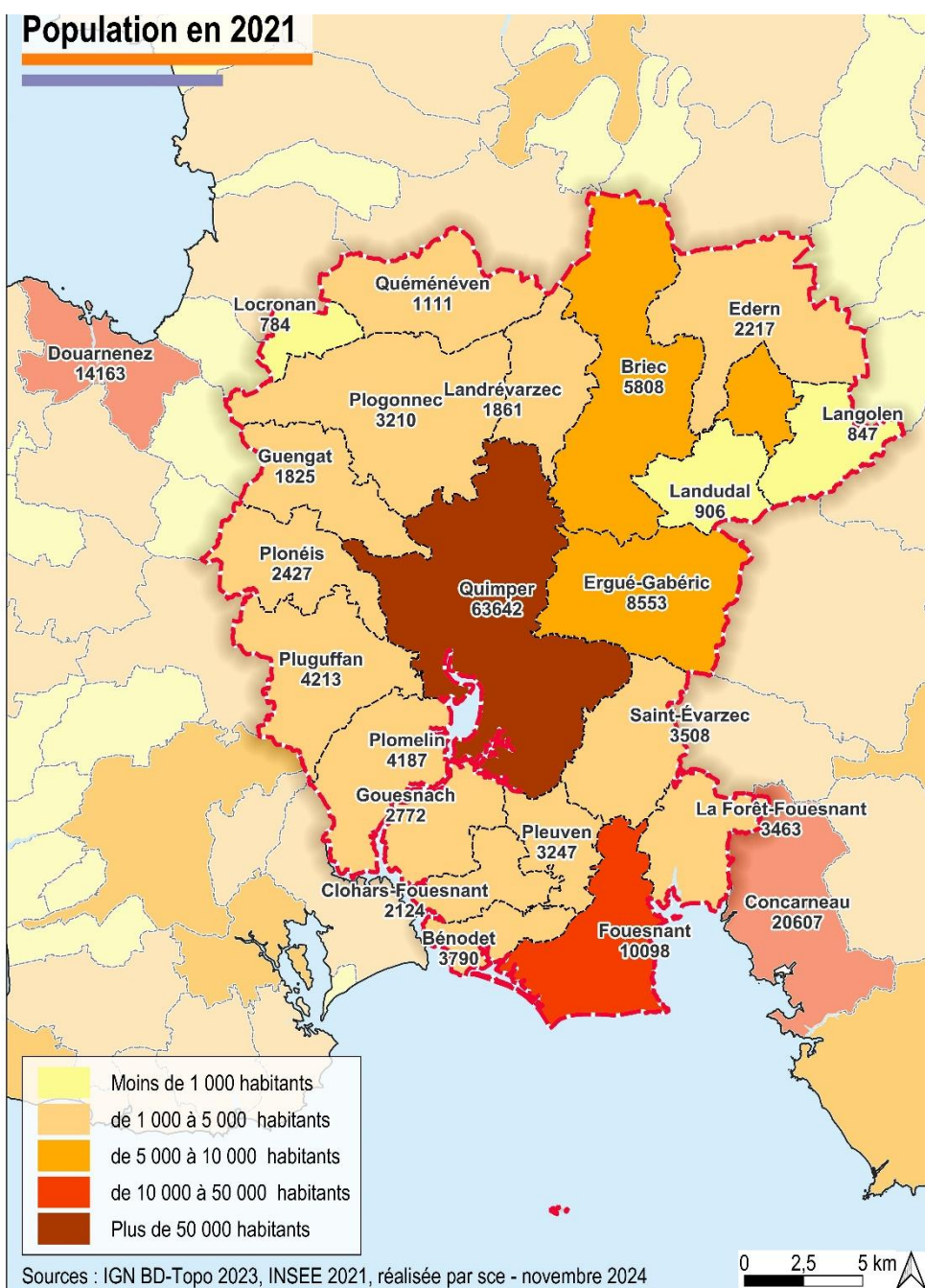
Le territoire du SCoT de l'ODET compte en 2021 près de 130 600 habitants. La population se concentre dans la ville de Quimper qui accueille presque la moitié des habitants du territoire du SCoT (63 650 habitants).

Les communes de Foesnant (10 100 habitants) et de Briec (5 800 habitants) constituent les « pôles urbain » du SCoT.

Ergué Gabéric (8 500 habitants), Pluguffan (4200) et Plomelin (4200) forment quant à elles les « pôles de la couronne urbaine »

Bénodet (3 800 habitants) et la Forêt Foesnant (3 460) constituent les communs pôles littoraux du SCoT de l'ODET.

Enfin, les autres communes du territoire, totalisant chacune entre 800 et 3500 habitants en 2021 et constituent les pôles de proximité.



Le territoire du SCoT a vu sa population augmenter de plus de 21 100 habitants entre 1990 et 2021, et près de 2 575 habitants entre 2015 et 2021, ce qui correspond à un **taux d'accroissement annuel moyen (TCAM) de +0.3%**. Une dynamique qui s'inscrit dans celle du Département (+0.3%) mais inférieure à celle de la Région (+0.5%). Par rapport à ses territoires voisins, le SCoT de l'Odet s'inscrit entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (+0.48%) et la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (+0.20%). La Communauté d'Agglomération Concarneau Cornouaille Agglomération a connu une croissance plus élevée de +0.63%. A l'inverse, la Communauté de Communes de Douarnenez Communauté a perdu des habitants avec un TCAM négatif (-0.1%).

Depuis les années 1970 les dynamiques démographiques du territoire du SCoT de l'Odet se sont affaiblies : +1.5% entre 1968-1975 contre +0.3% entre 2015-2021. Depuis les années 2000, la dynamique démographique sur le territoire du SCoT est inférieure à la moyenne régionale (contrairement aux périodes précédentes), mais toujours supérieurs aux moyennes départementales.

Evolution des taux d'accroissement annuel entre 1968-2021

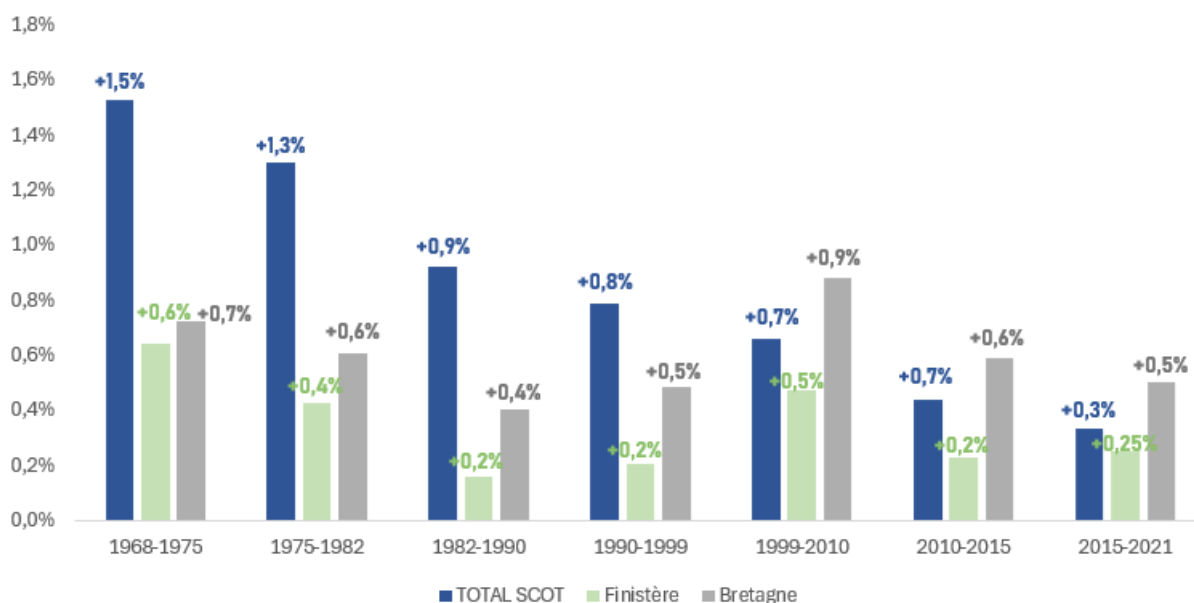


Figure 2 : Source SCE/Ateliers Up+. INSEE 2021

Evolution démographique du SCoT de l'Odet de 1968 à 2021

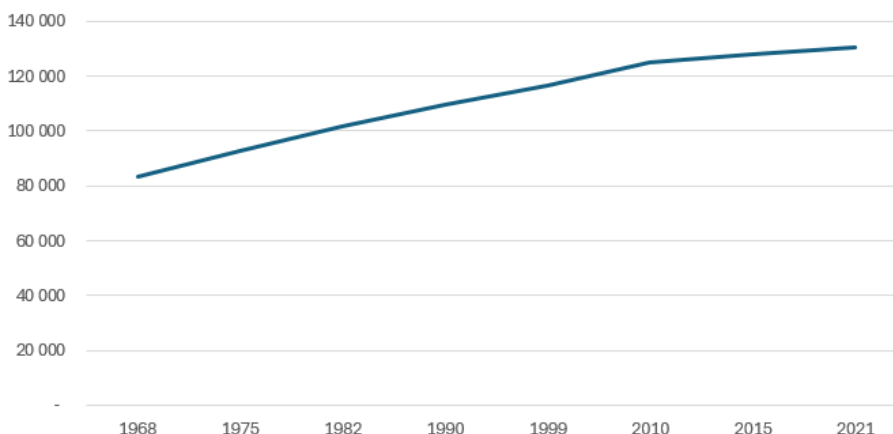


Figure 3 : Source SCE/Ateliers Up+. INSEE 2021

B. Des communes aux dynamiques démographiques contrastées

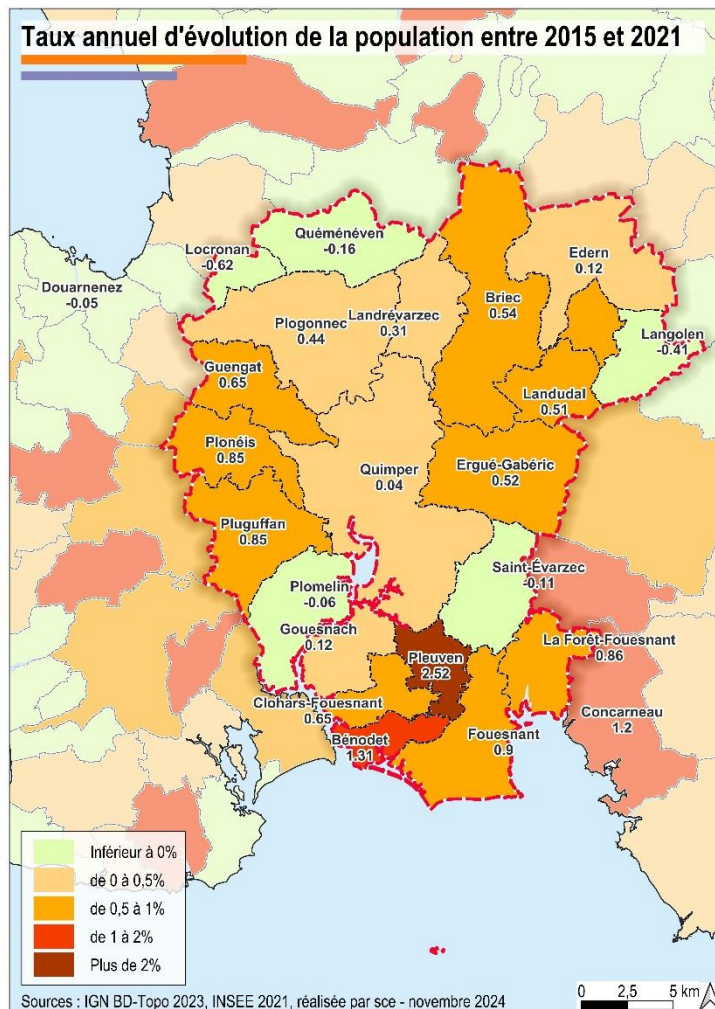
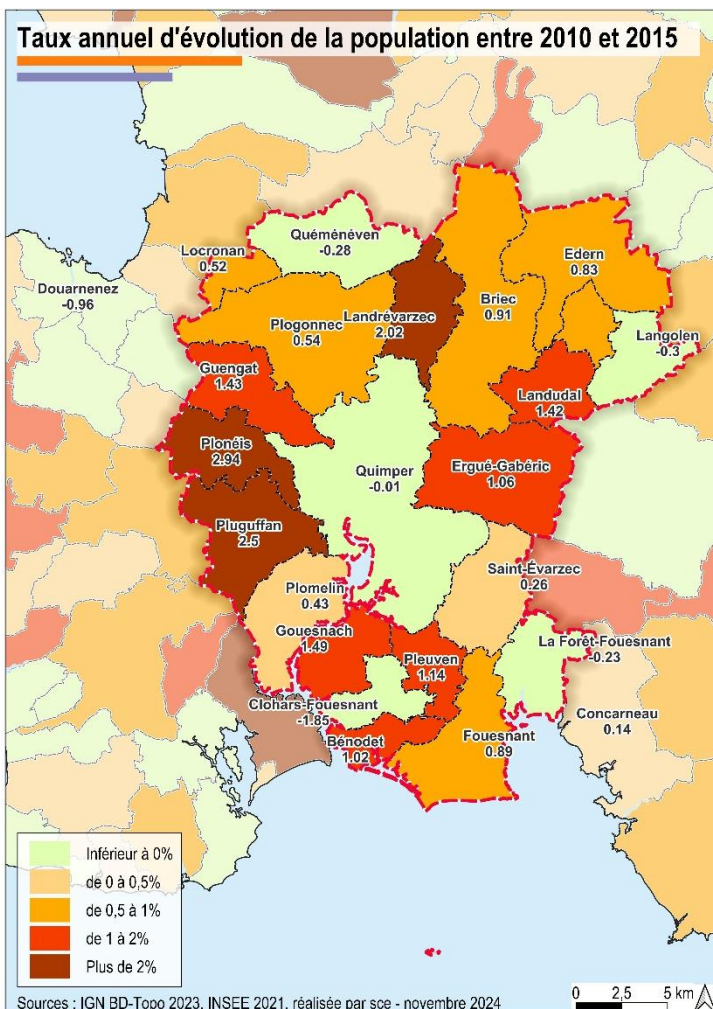
L'analyse de l'évolution de la population montre des **dynamiques hétérogènes** entre les communes qui composent le SCoT de l'ODET.

Sur la période 2010-2015 la croissance du territoire était en moyenne de +0.45%. **Cette moyenne masque des dynamiques différentes au sein du SCoT de l'ODET.** Les pôles de la couronne urbaine ont eu le TCAM le plus dynamique du territoire : +1.2% soit + 980 habitants entre 2010-2015. A l'inverse, Quimper a connu un taux de croissance négatif de -0.01% soit - 40 habitants. Les pôles urbains ont quant à eux connu un TCAM de +0.9% représentant un gain de 660 habitants. Les pôles littoraux et les pôles de proximité ont connu respectivement, un TCAM de +0.4% et +0.8%.

Entre 2015 et 2021 la tendance démographique ralentit de 0.1% (+0.35%) et les tendances connaissent une légère inflexion :

- Un ralentissement de la croissance du TCAM des communes de l'ouest du territoire. Entre 2015 et 2021 le TCAM des pôles de la couronne urbaine représente +0.5% soit un gain de 450 habitants.
- Une forte croissance des communes littorales : +1.3% pour Bénodet, +0.4% pour Clohars-Fouesnant, +1% pour Fouesnant, +0.9% pour la Forêt Fouesnant,
- Une ville centre qui, entre 2015 et 2021, a connu une légère augmentation de sa population : +0.04% soit + 135 habitants.

Entre 2010-2015 et 2015-2021 certaines communes ont perdu des habitants sur les deux périodes à savoir Quéménéven et Langolen.



C. Une croissance portée par le solde migratoire

La croissance démographique du territoire de l'ODET repose sur son attractivité puisque son solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties) est positif et qu'à l'inverse, son solde naturel (différence entre les naissances et les décès) diminue depuis une longue période. Cette diminution de la natalité peut être observée partout sur le territoire national et s'explique notamment par la fin de l'effet du « baby-boom » et un nombre croissant de jeunes ménages sans ou avec un seul enfant.

Entre 2015 et 2021 il y a eu 7 005 naissances sur le territoire pour 7 860 décès soit un déficit de 855. Ce déficit est d'autant plus marquant sur la ville centre (-525) et sur les communes du pôle urbain (-366).

1.3.2 La structure et le profil des ménages résidents sur le territoire SCoT

A. Une majorité de ménages seuls

En 2021, les ménages qui résident sur le territoire de l'ODET sont à 44% des ménages seuls, 25% des ménages en couple sans enfants et à 20% des ménages en couple avec enfants et 10 % de ménage monoparentaux.

La ville centre de Quimper se démarque par la présence de plus de 50% de ménages d'une seule personne et de 16% de ménages en couple avec enfants.

A l'inverse, les communes de la couronne urbaine et les autres communes du territoire se caractérisent par une part de ménages avec enfants plus importante (autour de 30%).

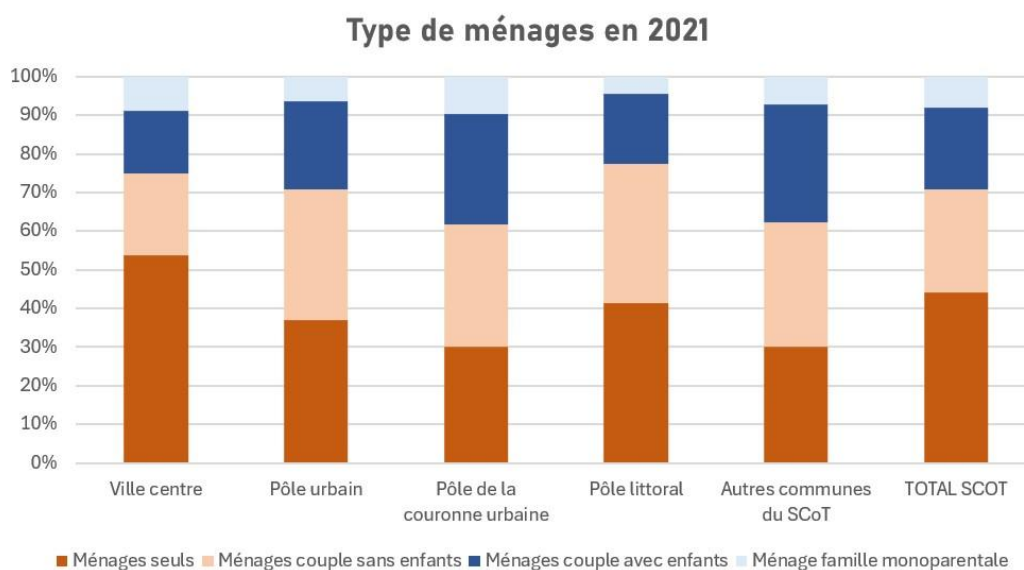


Figure 4 : SCE / Ateliers Up+. INSEE 2021

Entre 2015-2021, le nombre de ménages en couple avec enfants a diminué de -0.5% à l'échelle du SCoT soit une perte de 370 ménages. Cette baisse est perceptible dans tous les territoires, notamment dans la ville de Quimper, qui a connu une diminution de -0.7% soit - 240 ménages.

Les ménages d'une personne ont connu un TCAM de +2% entre 2015-2021 soit un gain de +3 125 ménages dont + 1 570 ménages dans la ville de Quimper.

Les ménages en couple sans enfants ont également augmenté de + 900 ménages soit un TCAM de +0.9% entre 2015-2021. Une augmentation notamment visible au sein des pôles urbains (+270 ménages) et dans les pôles de proximité (+360).

Enfin, les familles monoparentales ont également augmenté sur le territoire du SCoT de +395 soit un TCAM de +1.3% entre 2015-2031. Une augmentation notamment visible au sein de la ville centre (+150) et des pôles de la couronne urbaine (+140).

B. Une population vieillissante et une baisse des ménages avec enfants

Entre 2015 et 2021 le vieillissement de la population du territoire s'est accentué. La population des 60-74ans a en effet augmenté de +3% (soit + 3 990 personnes), celle des 75-89 ans de +1% (+660) et les 90ans et + de 5% (+445), tandis que **la population des plus jeunes a diminué** sur tout le territoire du SCoT. En effet, la population des 0-14ans a baissé de -0.91% (-1 157) entre 2015 et 2021 et les 15-29ans de -0.31% (-390).

La ville de Quimper, les pôles de proximité et les pôles urbains sont les communes qui accueillent le plus de personnes âgées de + de 60ans. En 2021, **la ville de Quimper** accueille près de 18 000 personnes âgées + de 60 ans, Une population qui a augmenté de + 1 800 personnes entre 2015 et 2021.

En 2021, **les pôles de proximité** accueillent près de 7 500 personnes âgées de + de 60ans. Une population qui a augmenté de + 1 000 personnes entre 2015 et 2021.

En 2021, **les pôles urbains** accueillent près de 5 785 personnes âgées de + de 60ans. Une population qui a augmenté de + 1 000 personnes entre 2015 et 2021.

Ce sont également les communes de Quimper, des pôles de proximité et des pôles urbains qui sont les territoires qui accueillent le plus de jeunes (- de 29ans). En 2021, **la ville de Quimper** accueille près de 21 650 jeunes de – de 29ans dont 9 150 jeunes de 0-14ans. Une population qui a diminué entre 2015-2021 de près de 785 personnes.

En 2021, **les pôles de proximité** accueillent près de 8 300 jeunes de – de 29 ans dont 4 950 jeunes de 0-14ans. Une population qui a diminué entre 2015-2021 de près de 335 personnes.

Enfin, **les pôles urbains** accueillent près de 4 280 jeunes de – de 29ans dont 2 370 jeunes de 0-14 ans. Une population qui a diminué entre 2015-2021 de près de 260 personnes.

Evolution de la population par classe d'âge entre 2015-2021

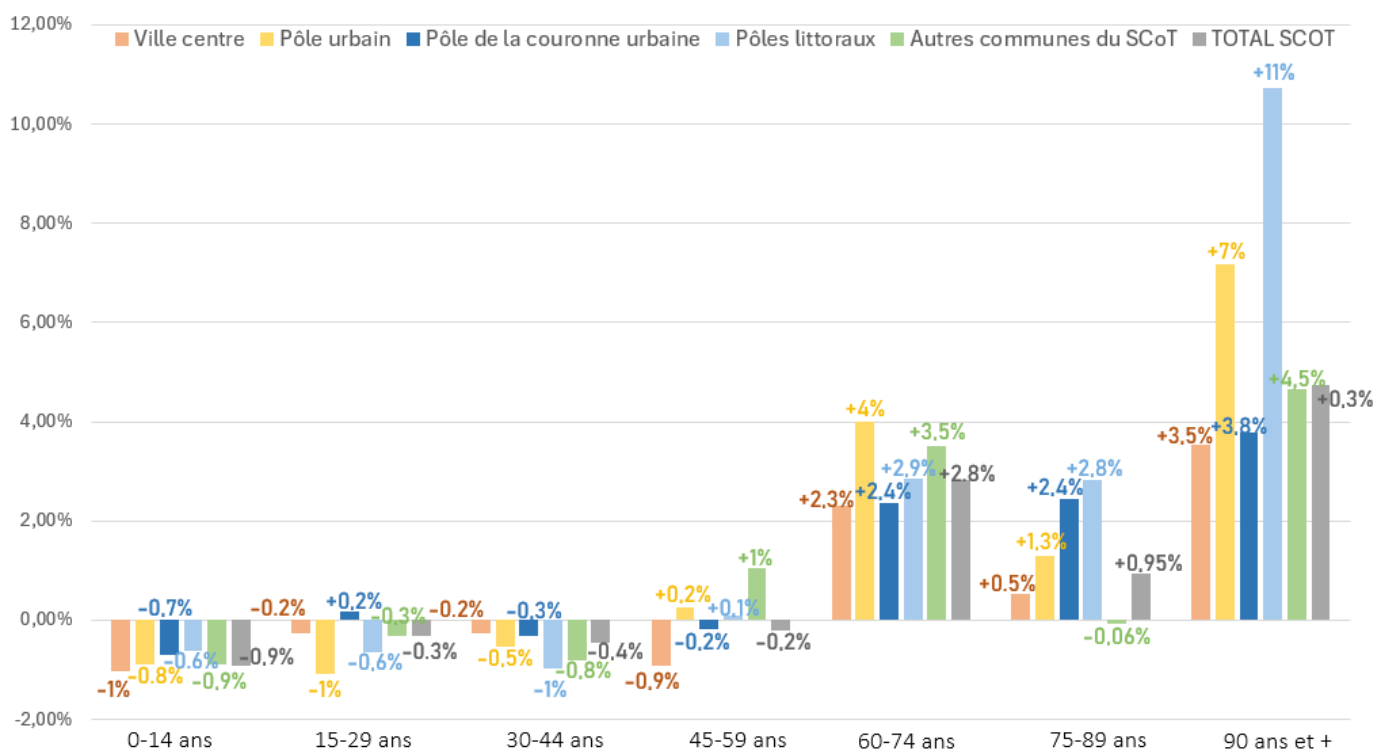
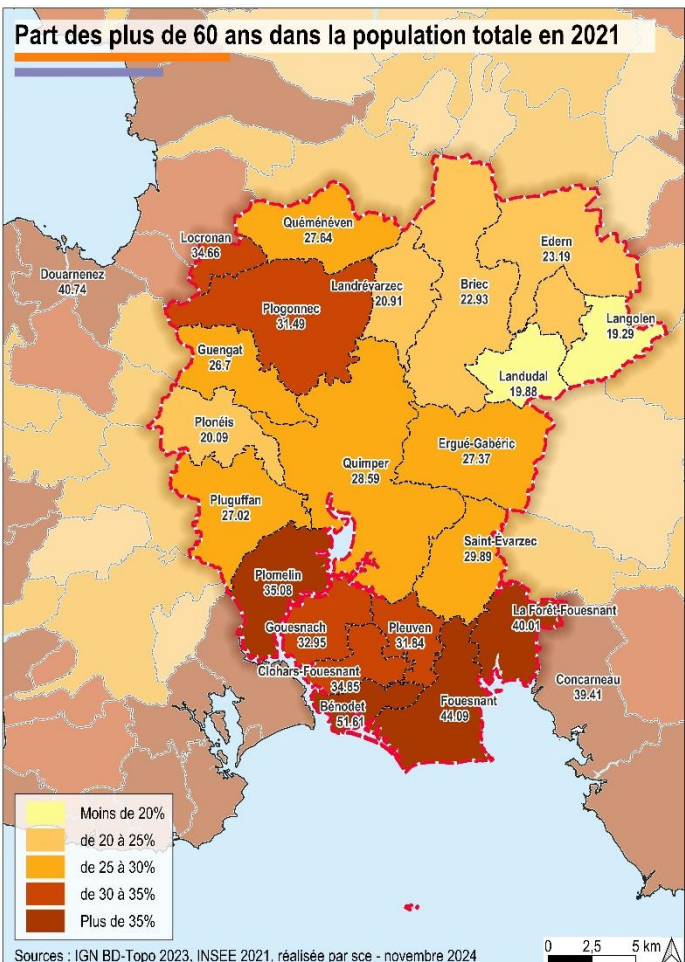
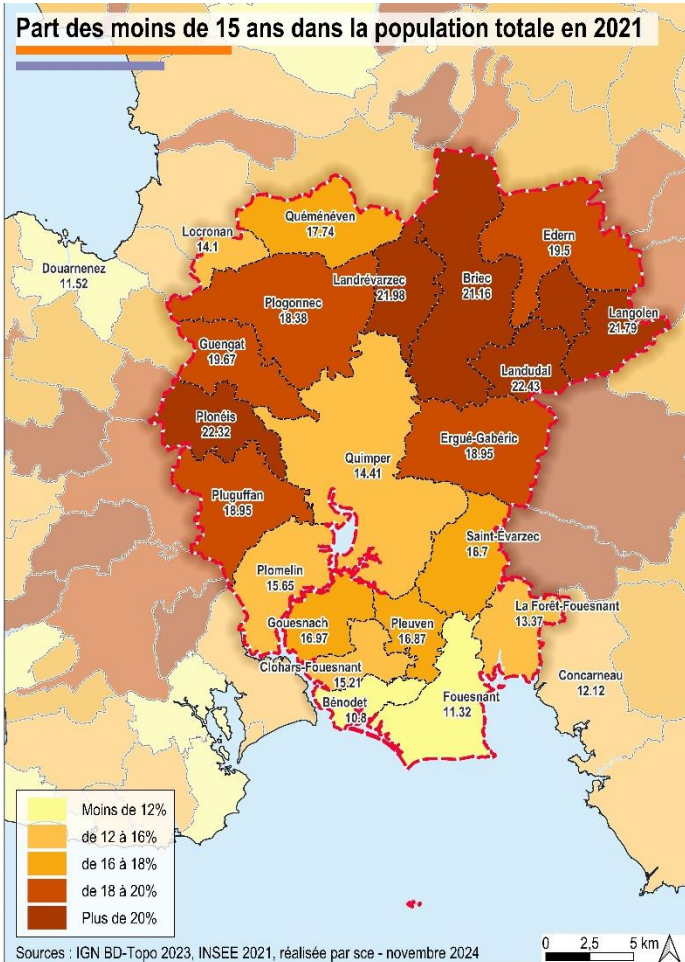


Figure 5 : Source SCE / Ateliers Up+. INSEE 2021

En termes de répartition spatiale, les communes dont la part des moins de 15ans est la plus importante dans la population totale, se concentre dans nord du territoire du SCoT de l'ODET : Plonéis, Landudal et Landrévarzec ont 22% de la population de leur commune qui ont moins de 15ans, Briec et Langolen 21%.

A l'inverse, les communes dont la part des plus de 60ans est la plus importante dans la population totale, se concentre dans le sud du territoire notamment des communes littorales : Bénodet a 52% de sa population communale qui a plus de 60ans, Fouesnant 44% et La Forêt Fouesnant 40%.



C. Des ménages de plus en plus petits

Le territoire n'échappe pas au phénomène général de desserrement de la taille moyenne des ménages. Les évolutions sociétales telles que la baisse de la natalité, l'augmentation de la décohabitation des ménages et des familles recomposées, ainsi que le vieillissement impactent directement les besoins en logement. Conséquence de ce phénomène, la taille moyenne des ménages a fortement diminué durant le 20^e siècle. On observe néanmoins un ralentissement de cette baisse, en lien avec des facteurs sociologiques et biologiques.

En 2021, les ménages du territoire étaient composés en moyenne de 2 personnes contre 3.2 personnes en 1968.

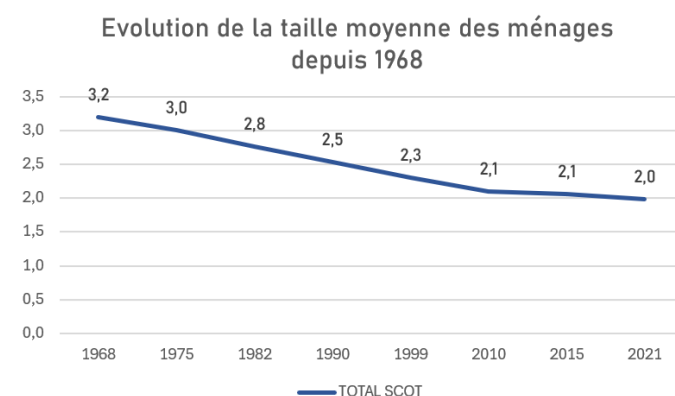


Figure 6 : Figure 5 : Source SCE / Ateliers Up+. INSEE 2021

Le besoin en logements se trouve ainsi augmenté pour loger le même nombre de personnes. En planification, ce besoin est exprimé par le « **point mort** » de production de logements.

Toutefois, il est à noter que l'évolution de la taille moyenne des ménages est également fortement influencée par la dynamique démographique d'un territoire : un territoire qui accueille de nombreuses familles avec enfants connaîtra une baisse bien plus faible qu'un territoire dont la population stagne ou qui accueille une grande part de personnes plus âgées.

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution de la taille moyenne des ménages (TMM) pour les différents secteurs du territoire SCoT. Il en ressort deux points importants :

- **Une certaine disparité** entre d'une part une ville centre avec une TMM de seulement 1.8 contre une 2.3 dans les communes de la couronne urbaine.
- **Les communes du pôle urbain à savoir Brieç et Fouesnant connaissent des situations différentes** : Brieç, commune plus familiale, détient une TMM de 2.4 qui se maintient depuis les années 2010. Fouesnant, commune littoral, connaît quant à elle une TMM de 2 en 2021, en baisse par rapport à 2009 puisqu'elle était de 2.2.
- **Un « point mort » conséquent**, d'un total de 3 328 logements à l'échelle du SCoT (2010-2021), soit 44% de l'évolution du parc de logement (*nombre de logements nécessaires pour résorber la diminution de la taille moyenne des ménages, soit l'hébergement de la population déjà présente, sans compter les besoins de logements pour l'accueil de l'augmentation de la population du territoire*). Cela représente quasiment 1 630 logements pour la ville de Quimper soit près de 69% de l'évolution du parc de logement.

| | TMM | | | TCAM | | Point mort (nb de logements) | | | En % de l'évolution du parc de logements |
|-----------------------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|------------------------------|--------------|--------------|--|
| | 2010 | 2015 | 2021 | 2010-2015 | 2015-2021 | 2010-2015 | 2015-2021 | 2010-2021 | |
| Ville centre | 1,9 | 1,9 | 1,8 | -0,3% | -0,6% | 476 | 1 152 | 1 628 | 69% |
| Pôle urbain | 2,2 | 2,2 | 2,1 | -0,8% | -0,7% | 262 | 287 | 537 | 34% |
| Pôle de la couronne urbaine | 2,4 | 2,3 | 2,3 | -0,7% | -0,6% | 224 | 238 | 452 | 36% |
| Pôles littoraux | 2,1 | 2,0 | 1,9 | -0,4% | -0,8% | 61 | 160 | 216 | 33% |
| Autres communes du SCoT | 2,4 | 2,4 | 2,3 | -0,5% | -0,7% | 270 | 446 | 700 | 42% |
| TOTAL SCOT | 2,1 | 2,1 | 2,0 | -0,4% | -0,6% | 1 176 | 2 197 | 3 328 | 44% |

Figure 7 : Source SCE / Ateliers Up+. INSEE 2021

1.3.3 Projections démographiques à l'horizon 2050

Les projections démographiques de l'INSEE prévoient que la Région Bretagne atteigne les 3.6 millions d'habitants à l'horizon 2050. Cette augmentation reposerait sur un excédent migratoire relativement constant au cours de la période. Simultanément, l'écart entre le nombre de naissances, en baisse, et de décès, en hausse, continuerait de croître jusqu'en 2050 ; le solde migratoire (excédentaire) et le solde naturel (déficitaire) tendraient alors à se compenser.

La croissance démographique se concentrerait en Ille-et-Vilaine, dans la métropole brestoise et sa périphérie, ainsi que sur une large part du littoral morbihannais. A l'inverse il stagnerait voire baisserait dans le reste de la région.

Ce futur projeté s'appuie sur des hypothèses de prolongement des tendances récentes en matière de démographie et de mobilités résidentielles (scénario central). Cependant, des modifications de l'environnement économique, politique, ou encore des changements climatiques ou environnementaux peuvent faire évoluer ces comportements dans le temps, modifiant par suite les évolutions de la population. Ainsi, les agences d'urbanisme de Bretagne ont réfléchi à l'éventualité de phénomènes modifiant en profondeur la vie des habitants de la région et à l'impact qu'ils pourraient avoir sur les mouvements migratoires, qu'ils soient internes à la Bretagne ou avec les autres régions, mais également avec l'étranger. Cette réflexion a permis d'envisager quatre scénarios différents :

Le modèle « Omphale »

Le modèle « Omphale » (outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves) permet de réaliser des projections de population infra-nationales en projetant d'année en année, à partir de 2018, les pyramides des âges des différents territoires. L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger). Différents scénarios sont ainsi élaborés selon les hypothèses retenues

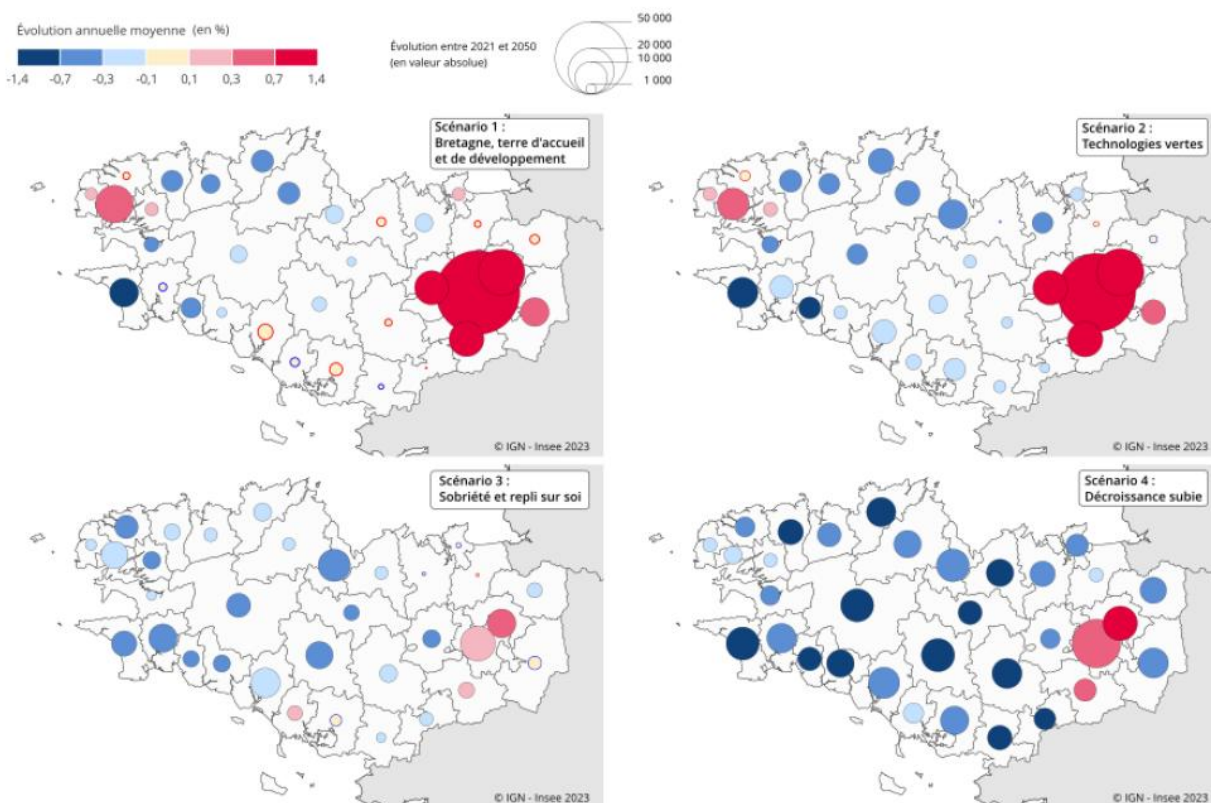
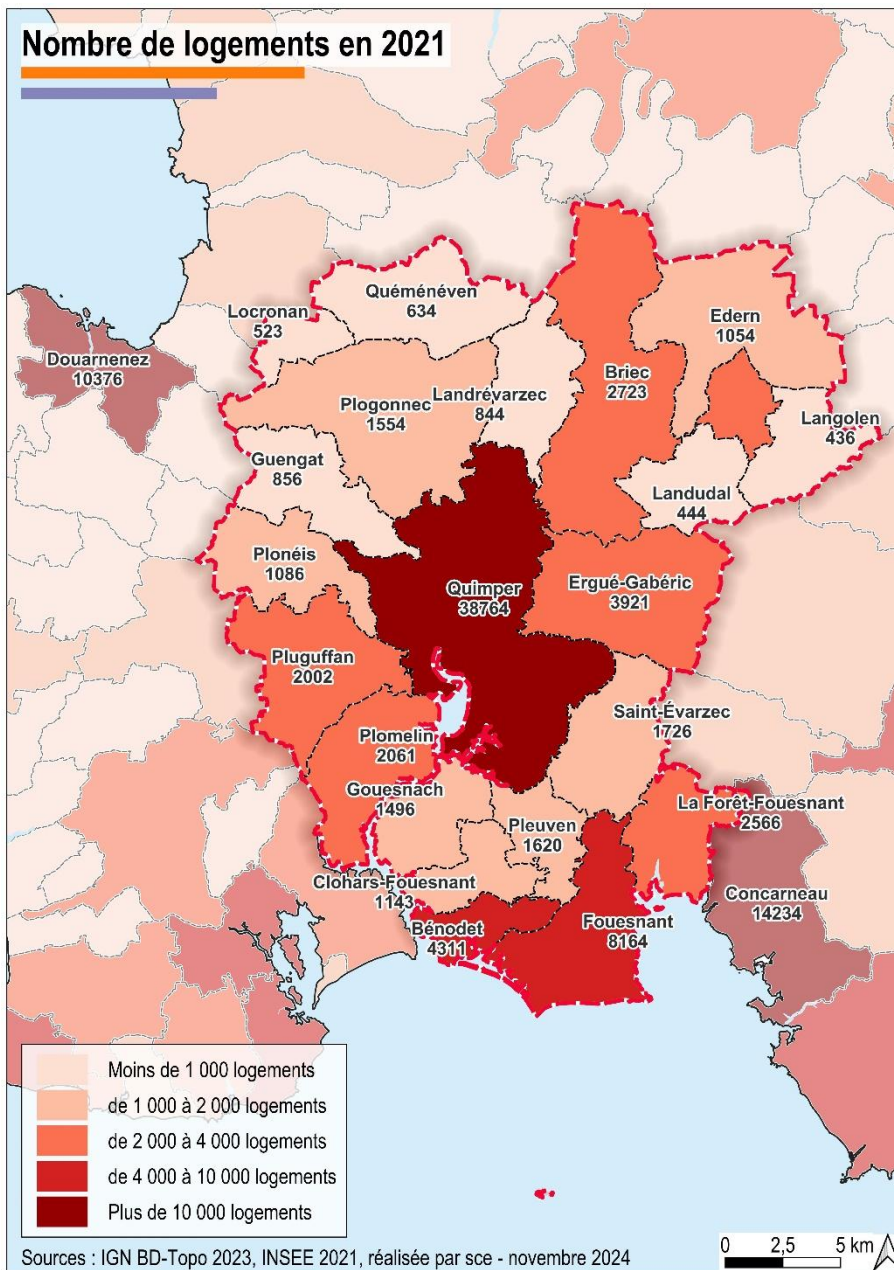


Figure 8 : 4 scénarios prospectifs pour le développement de la Bretagne à horizon 2050. Source : INSEE

1.4 L'habitat

1.4.1 Les caractéristiques de l'offre d'habitat

En 2021, le territoire du SCoT de l'ODET compte environ 78 000 logements concentrés sur la ville centre de Quimper qui accueille près de la moitié de la population et sur les communes littorales.



A. Un parc de logement dominé par la maison individuelle et par de grands logements

En 2021, les maisons représentent 65% du parc de logements au sein du territoire SCoT, une proportion inférieure à celle du département du Finistère (73%), ce qui tient essentiellement à l'importance de la Ville de Quimper dans le territoire SCoT. En effet, les logements collectifs se concentrent essentiellement sur Quimper : 53% du parc de logement de la ville est un logement collectif. Dans les autres communes, le taux de logements collectifs est compris entre 5 et 33%.

Globalement les logements sur le territoire du SCoT de l'ODET sont composés de grands logements puisque près de 65% des logements comptent au moins 4 pièces (entre 70-80% hors ville centre), ce qui contraste fortement avec la composition des ménages de plus en plus petits.

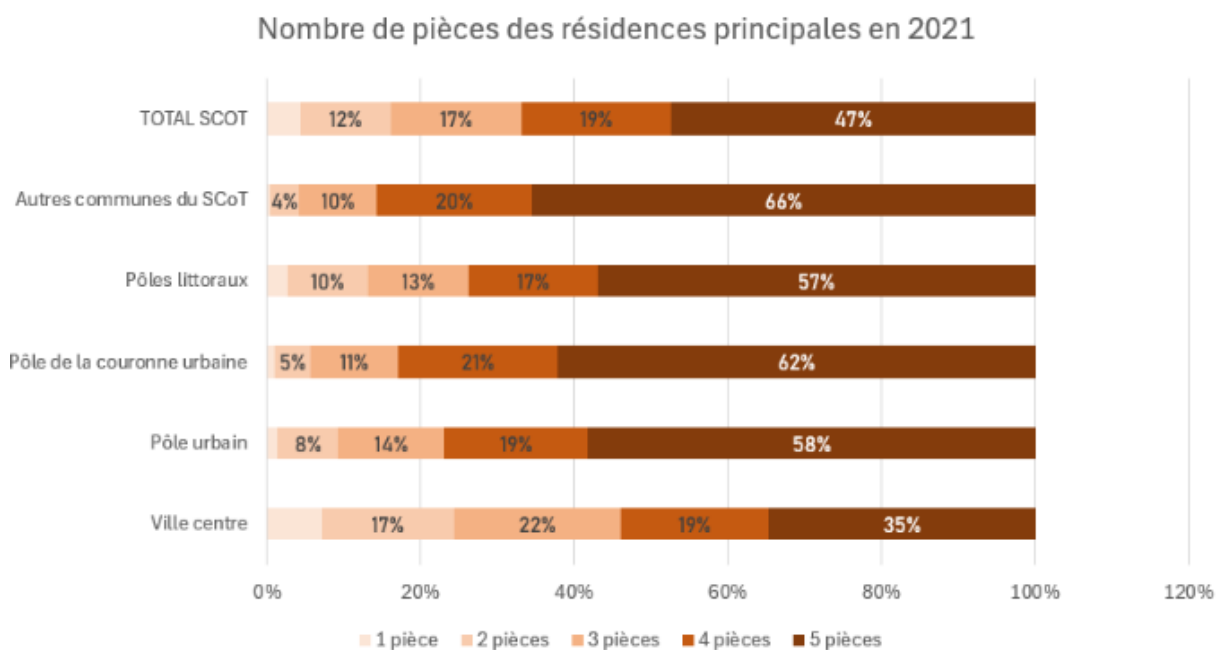


Figure 9 : Source SCE / Ateliers Up+. INSEE 2021

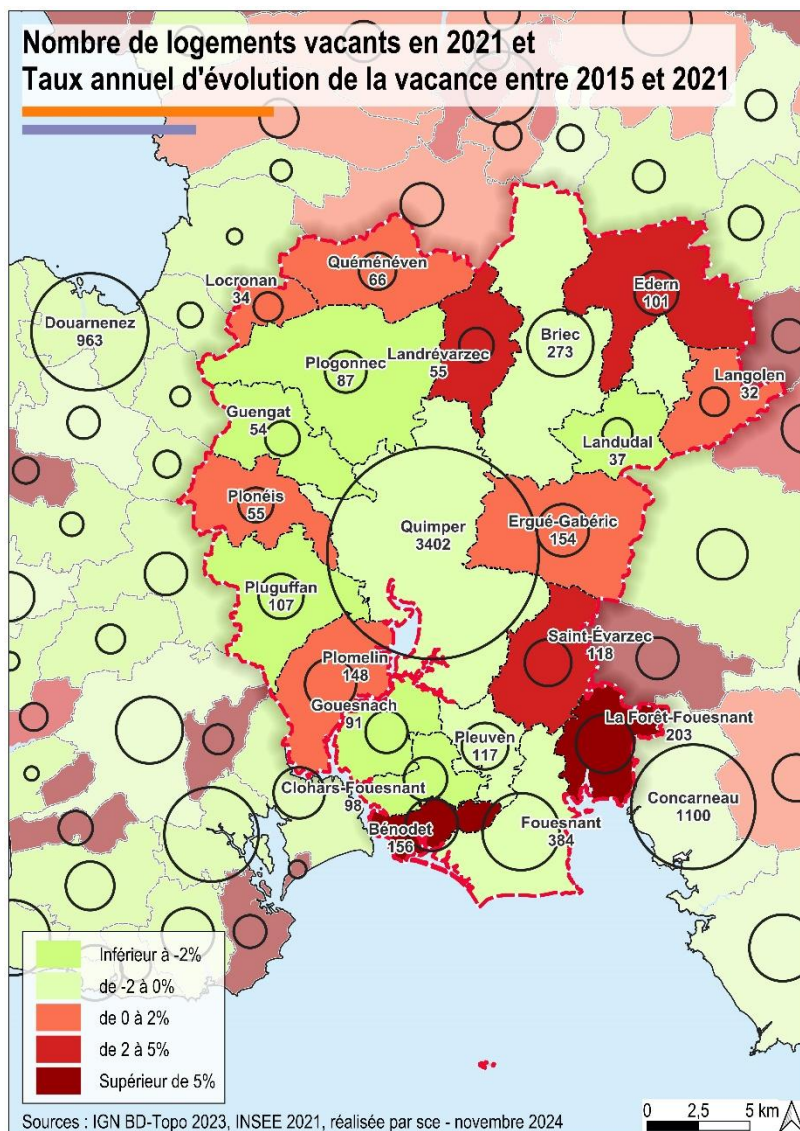
B. Les logements vacants

En 2021, la vacance concerne 7.5% des logements du territoire soit près de 5 700 logements. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne régionale et départementale qui est de 7%.

Le nombre de logements vacants sur le territoire de l'ODET a diminué de 220 logements entre 2015 et 2021. Cependant leur nombre a augmenté dans plusieurs communes notamment sur les pôles littoraux (+145 logements vacants).

Entre 2015 et 2021 la ville centre et les pôles urbains ont enregistré une baisse du nombre de logements vacants dans leur commune : de -235 logements pour Quimper et de -45 logements pour Briec et Fouesnant (les deux communes confondues).

La présence des logements vacants sur le territoire traduit une certaine inadéquation du parc de logements avec les aspirations des ménages. En raison, tout d'abord, de l'ancienneté du parc de logement. Sur QBO, c'est le parc ancien qui constitue la plus grande représentation : le parc construit avant 1948 connaît une vacance de 38%. La vacance est également majoritairement représentée dans le parc collectif et les petits logements.



Taux de logements vacants en 2015 et 2021

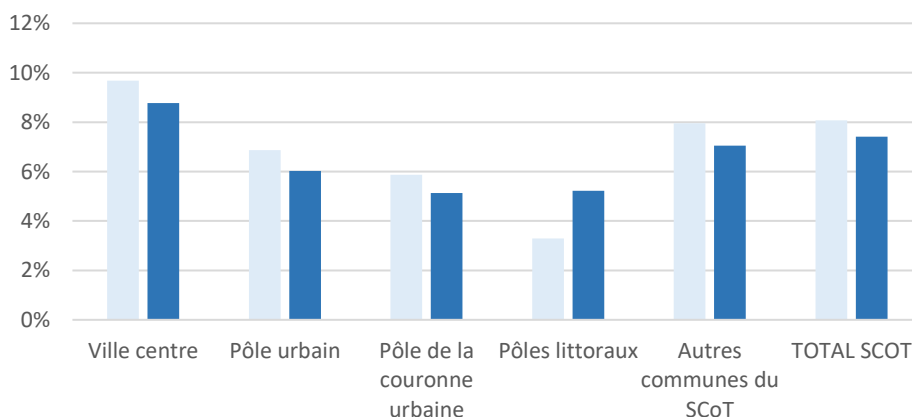


Figure 10 : Source SCE / Ateliers Up+. INSEE 2021

C. Une concentration des résidences secondaires sur le littoral

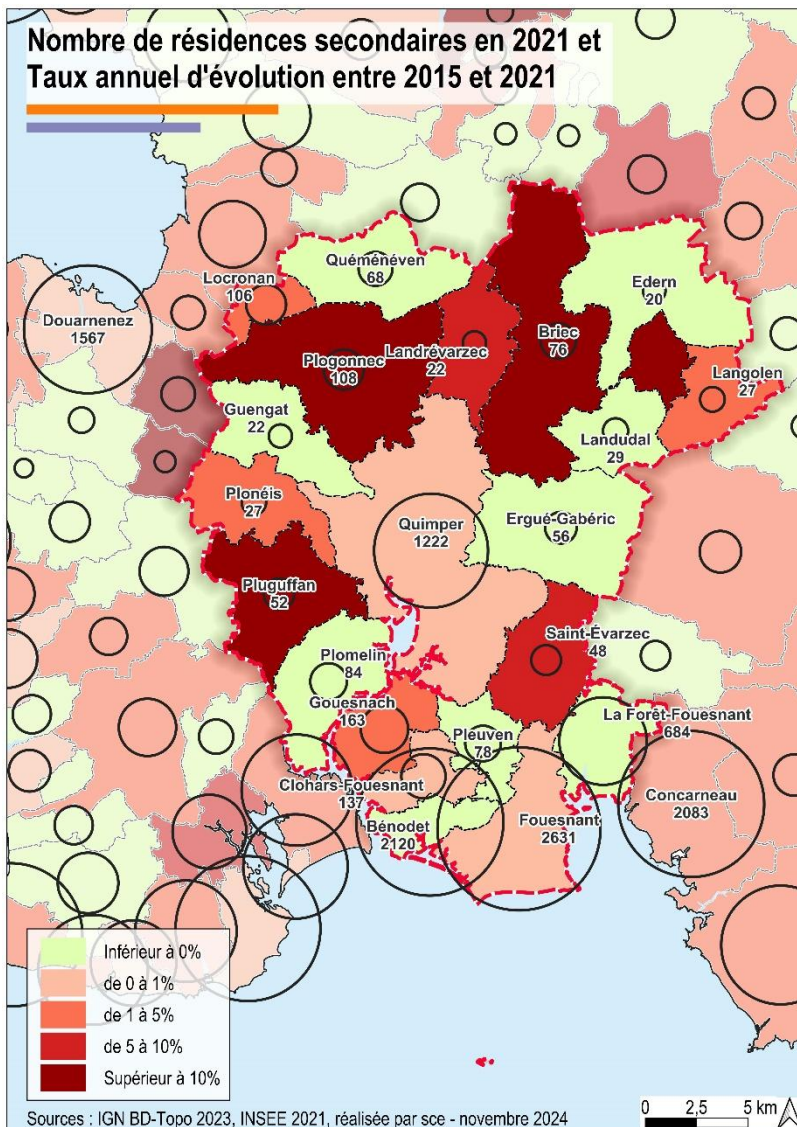
Le taux de résidences secondaires du SCoT de l’Odet représente 10% du parc de logement soit près de 7 600 logements. Le taux du SCoT de l’Odet est inférieur à la moyenne du département du Finistère (13%).

De fortes disparités s’observent toutefois sur le territoire notamment entre les communes du littoral et les communes situées à l’intérieur des terres.

L’attractivité du littoral de l’Odet explique, en partie, cette différence notable. Le taux de résidences secondaires atteint 49% à Bénodet, 32% à Fouesnant et 27% à la Forêt-Fouesnant, mais seulement 3% à Quimper.

Entre 2015 et 2021, le nombre de résidences secondaires a augmenté de près de 0.3% par an, soit 160 logements. Cette augmentation se concentre notamment dans les pôles urbains : +110 résidences secondaires dont 72 à Fouesnant. A l’inverse, les communes littorales de Bénodet et La Forêt Fouesnant ont perdu respectivement 76 et 20 résidences secondaires.

L’augmentation des résidences secondaires reste en deçà de celle des résidences principales qui est de l’ordre de +1% entre 2015 et 2021. Une situation qui se confirme également pour les communes littorales.



Taux de logements secondaires en 2015 et 2021

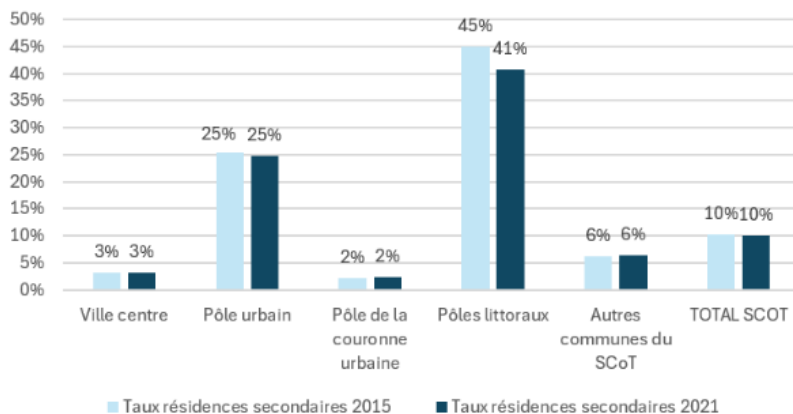
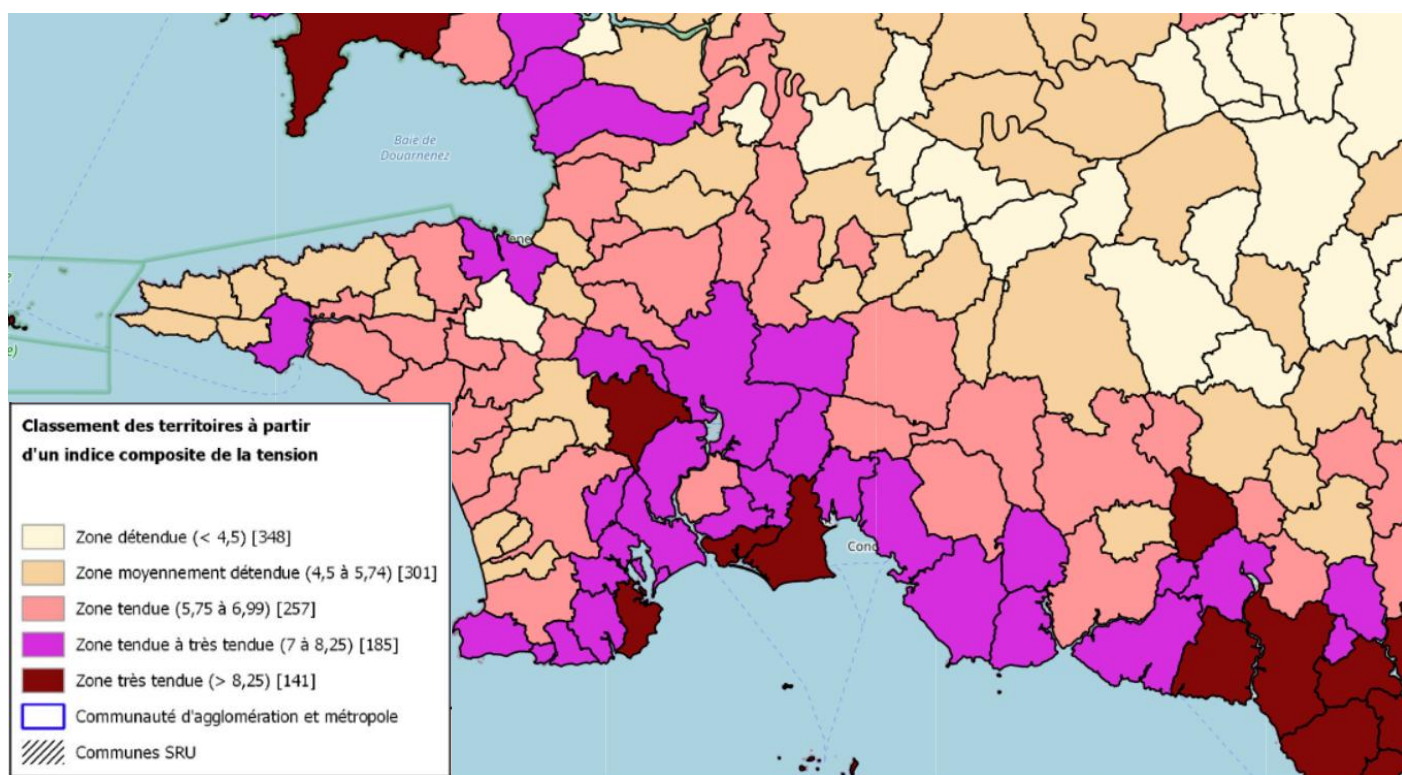


Figure 11 : Source SCE / Ateliers Up+. INSEE 2021

1.4.2 Une hausse des prix du marché

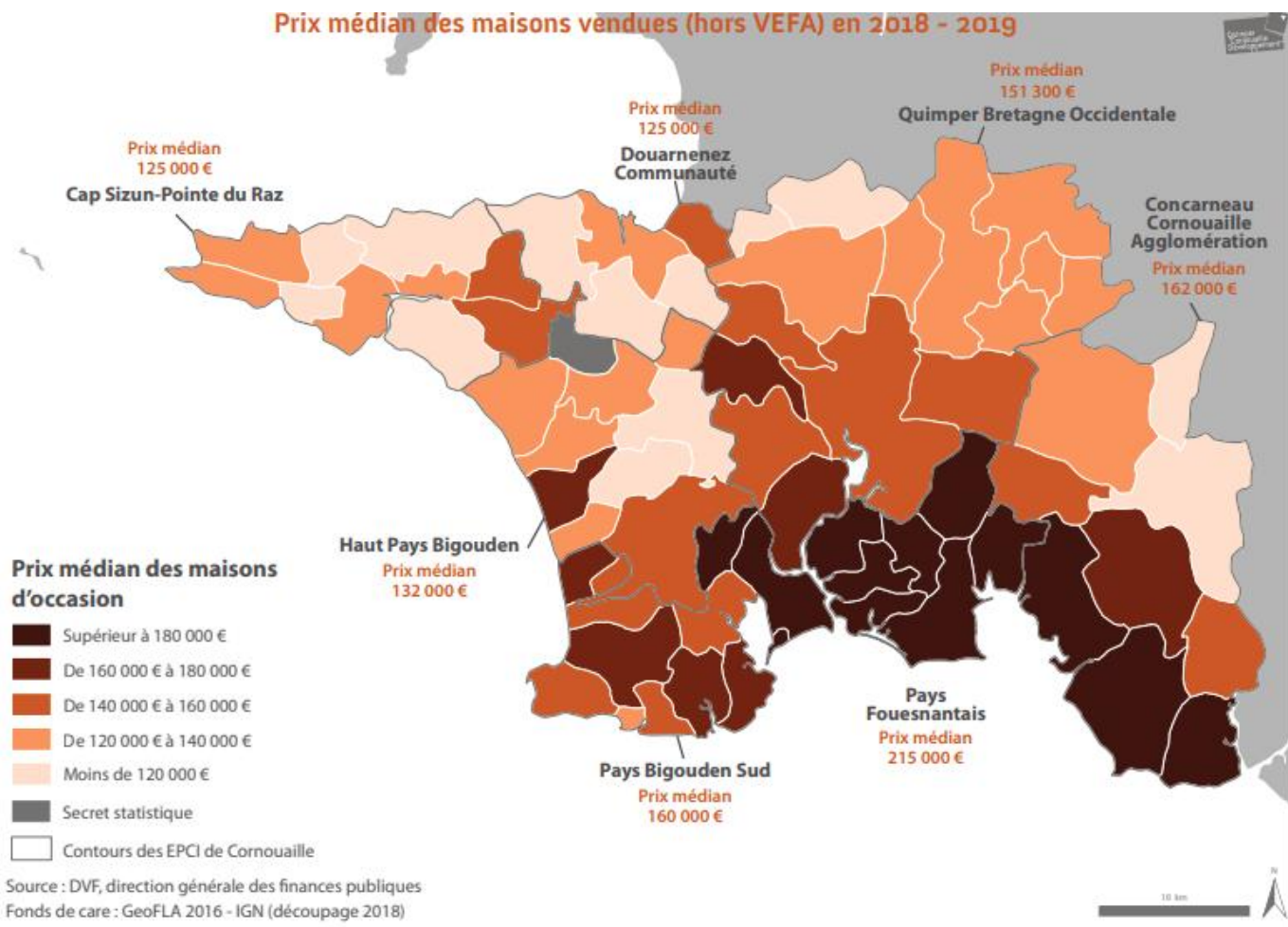
Pour comprendre la tension sur le marché de l'habitat et mieux identifier les besoins de logements, la DREAL Bretagne a développé un « indicateur composite » permettant de cartographier la situation régionale. Cet indicateur mis en place en 2010 et actualisé en 2018 repose sur des indicateurs de la demande (poids démographique, taux d'emplois, ménages sous le seuil de pauvreté), de l'effet d'éviction (part des résidences secondaires, part des logements vacants, prix médian du foncier et des maisons, taux des ménages allocataires) et de l'offre (taux du parc HLM, nombre de demandes locatives sociales externes, taux de constructions neuves).

La cartographie réalisée en 2018 permet de différencier des « zones détendues » à « très tendue ». Sur le territoire du SCoT de l'ODET les communes de Pluguffan, Bénodet et de Fouesnant sont en classées en zone « très tendue ». 7 autres communes sont classées en « zone tendue à très tendue », dont notamment la ville de Quimper et sa couronne est, ouest et sud. Aucune commune du territoire n'est classée en « zone détendue ».



Extrait de la carte synthétique de la tension du marché de l'habitat Bretagne, octobre 2018. DREAL Bretagne

Depuis 2018, la situation s'est confirmée et s'est même accentuée. On observe une hausse des valeurs immobilières notamment des maisons avec une augmentation de la valeur de 20% sur les territoires de la Cornouaille¹. En 2021, dans le Finistère, les notaires constatent une poursuite de la hausse des valeurs de vente et notamment dans l'ancien : 6,7 % pour les maisons, 14,2 % pour les appartements. Le prix médian des maisons vendues est le plus élevé sur la CPPF, notamment sur les communes littorales avec, un prix médiant de 215 000€.



Carte réalisée par Quimper Cornouaille Développement (2021)

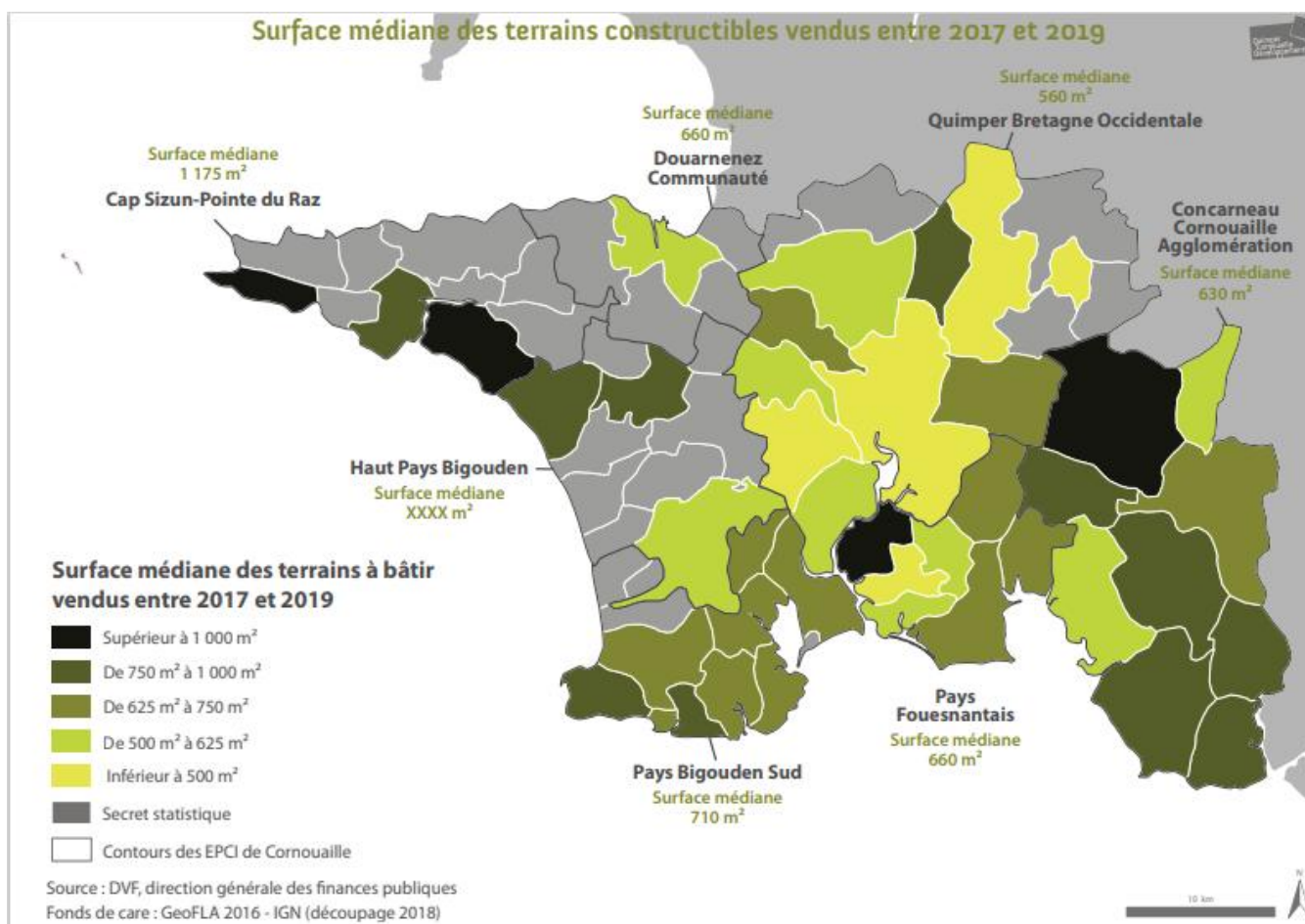
Concernant les terrains constructibles, en Cornouaille, plus d'un terrain sur trois est vendu à moins de 40 000€. Le Pays Fouesnantais se distingue particulièrement car, entre 2017 et 2019, seul 4 % des terrains vendus coûtent moins de 40 000 €. Seul Saint-Évarzec, fait office d'exception avec 16 % de vente des terrains de moins de 40 000 €. Avec des volumes de ventes similaires, QBO disposent d'une plus forte représentation des terrains « abordables » avec 36 %.

Le prix médian se maintenait depuis 2015 à un niveau inférieur à 50 000 €. Cette barre a été atteinte en 2018 et même dépassée en 2019. Néanmoins, le prix au m² poursuit sa progression avec un niveau de 88 € du m² en 2018 contre 75 € en 2015, soit + 18 %. L'année 2019 semble être exceptionnelle avec une augmentation de la taille médiane des terrains à bâtir et donc une baisse du prix au mètre carré. **Avec une valeur médiane de 80 000 € en 2019, le Pays Fouesnantais se détache nettement du reste de la Cornouaille. Il est l'unique EPCI à disposer d'un prix supérieur à celui de la Cornouaille.**

Selon les promoteurs, cette valeur de 40 000 € constitue le seuil de prix abordable pour les primo-accédants. Les territoires de CCA, du Pays Bigouden Sud et de QBO ont des niveaux de prix assez similaires (entre 45 et 47 000 €). Le niveau de prix est un des premiers freins à l'accession dans le neuf, qui demeure instinctivement la principale orientation des jeunes ménages. Cependant, les valeurs médianes des terrains de moins de 500 m² ont doublé en 10 ans, tandis qu'ils n'ont progressé que de plus de 15 % pour

¹ « Observatoire de l'Habitat Cornouaille » (2021), Quimper Cornouaille Développement, 48p
Diagnostics – 24 février 2026

les opérations entre 500 et 750 m². Au regard de ces variations de prix, les primo-accédants s'orientent de plus en plus vers l'ancien. Pour l'avenir, on peut cependant s'attendre à ce que les effets de la raréfaction du foncier en extension urbaine et de la construction neuve de lotissements pavillonnaires bouleverseront l'ensemble du marché immobilier.

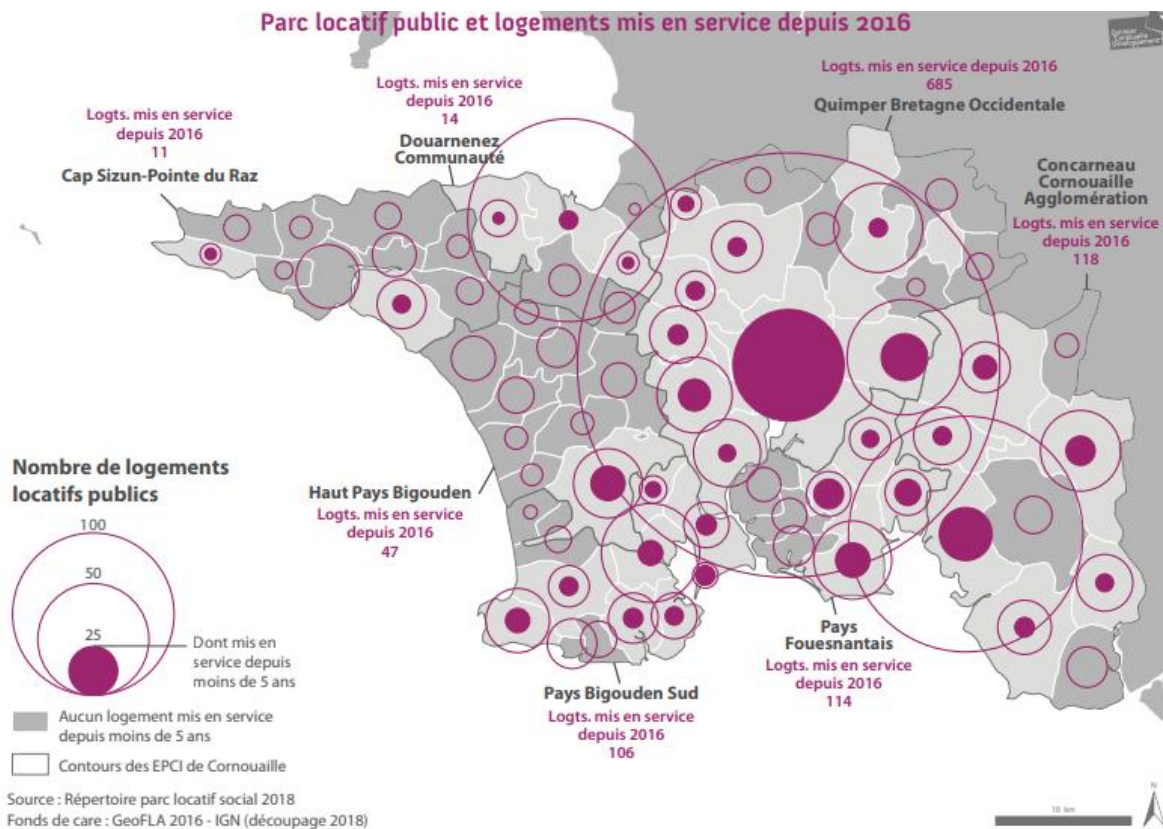


Carte réalisée par Quimper Cornouaille Développement (2021)

1.4.3 Le locatif HLM

Le parc locatif public cornouaillais constitue 11,5 % des résidences principales. Il représente aussi 30 % du parc finistérien. Avec 7 450 logements publics, **QBO concentre la moitié de ce parc**. Le Pays Fouesnantais dispose de 660 logements ce qui représente 5% de son parc de logement total.

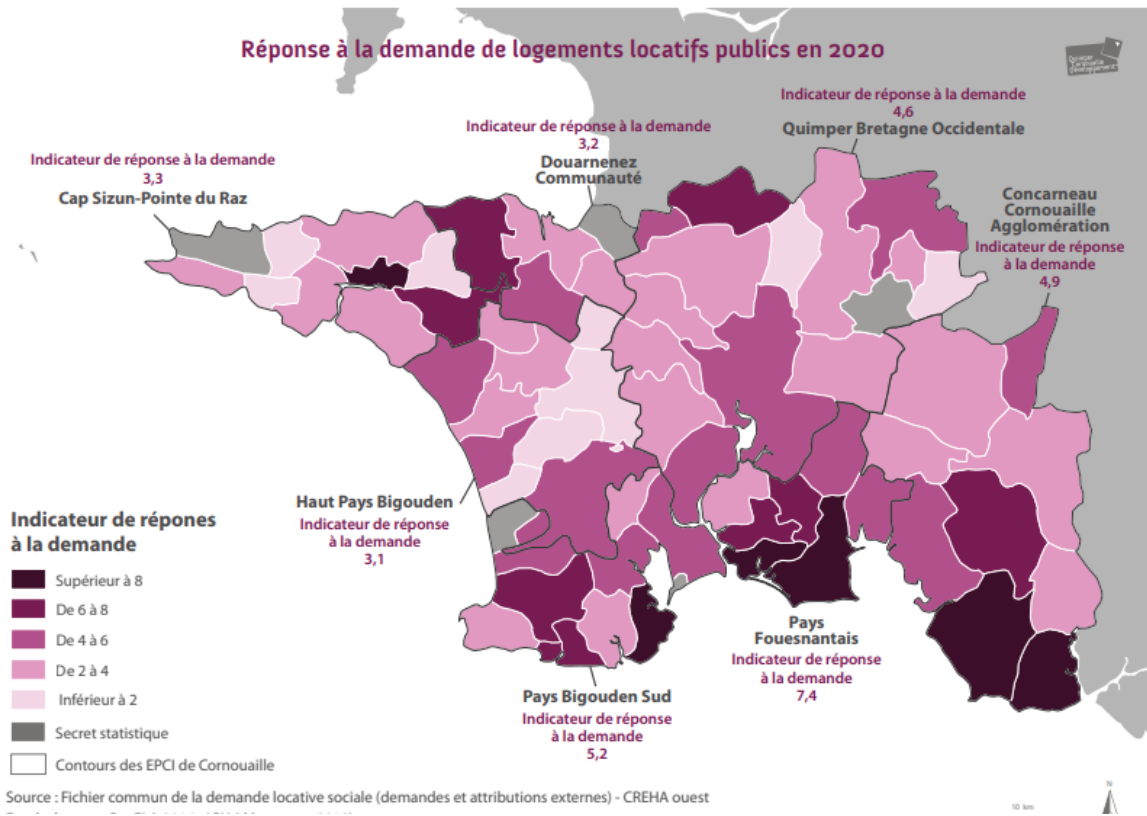
Sur les cinq dernières années de mises en service, **l'année 2020 a été très dynamique avec une production de 260 logements sur toute la Cornouaille**. Cette dynamique est à l'image de celle du parc qui progresse de 1,4 % en 2020 contre 1,2 % l'année précédente. Cependant, la production à venir risque d'être moindre compte tenu des problèmes d'appels d'offre auxquels sont confrontés les bailleurs. Soit les entreprises ne répondent pas, soit les coûts sont trop élevés. Au sein des EPCI, **le Pays Fouesnantais possède, en plus du rythme de construction neuve parmi le plus élevé de la Cornouaille, la part des logements mis en service la plus élevée avec 17,2 %**. QBO et CCA, malgré un parc important, conserve une forte dynamique.



Carte réalisée par Quimper Cornouaille Développement(2021)

3 990 demandes de ménages souhaitant accéder au parc public ont été réalisées au 1er janvier 2021, soit 5 % de plus qu'en 2020. Ce phénomène se poursuit depuis 2015 et est généralisé dans les territoires finistérien et breton. Parallèlement, les attributions ont fortement diminué : -20 % en 2020. Cette évolution est liée à la crise du Covid19 et au report de plusieurs commissions d'attributions. Cette évolution se retrouve aussi, dans les mêmes proportions, aux échelles départementales et régionales. **Près de 60 % des demandes sont réalisées pour des logements de type T1 et T2 en 2021.** La demande de petit logement est en hausse par rapport au début de la décennie où elle représentait 48 %. Face à ces besoins et au regard de la répartition de la taille des logements dans le parc locatif public, les demandes ne peuvent être entièrement satisfaites.

La tension de la demande a fortement augmenté entre 2019 et 2020, passant de 3,4 demandes pour une attribution à 4,6. Entre 2017 et 2018, celle-ci avait stagné autour de 3,4 demandes. Cette forte progression récente souligne **des besoins prégnants de logements HLM**. Parallèlement, le délai d'attribution moyen s'allonge, passant de 8,2 en 2017 à 10,4 mois en 2020. De 2012 à 2019, ce délai est en augmentation dans tous les territoires. **Parmi les demandes satisfaites, le premier motif (30%) invoqué est le « sans logement, l'hébergé, le logé temporaire ».** Le second (16 %) celui « des séparations » et le troisième ex aequo (10 %) « la décohabitation », le « logement trop cher » et le « logement trop petit »



1.5 Synthèse des enjeux

1.5.1 Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

Titre thématique – Synthèse des enjeux

| | Atouts | Faiblesses |
|-------------|---|---|
| Constats | <p>Une population fortement concentrée dans la ville-centre de Quimper</p> <p>Un taux de croissance annuel moyen supérieur au département mais qui commence à ralentir</p> <p>Des taux de croissance supérieur à 1% entre 2014 et 2020 pour certaines communes de l'ouest et du sud du territoire</p> | <p>Une ville-centre qui stagne</p> <p>Une population qui vieillit avec une augmentation de la part des plus de 60ans notamment sur les communes littorales et Quimper</p> <p>Une baisse de la part des ménages avec enfants et du nombre d'enfants</p> <p>Un modèle d'habitat qui reste très largement dominé par la maison individuelle avec une faible part de logements collectifs excepté dans la ville de Quimper</p> <p>Une vacance particulièrement élevée dans le parc ancien</p> |
| Prospective | Opportunités | Menaces |
| | <p>Un territoire attractif par son pôle d'emploi dynamique et sa proximité avec le littoral. Des pôles qui présentent aussi des croissances démographiques dynamiques.</p> <p>Une augmentation des formes urbaines plus denses avec plus de logements collectifs</p> | <p>Une tension élevée du marché de l'habitat sur tout le territoire notamment dans le parc HLM</p> <p>Un point mort important pour faire face au desserrement de la taille moyenne des ménages : près de 44% de l'évolution du parc de logement, et près de 60% pour la ville de Quimper.</p> |

1.5.2 Perspectives d'évolution et besoins

A. Une stagnation de la population dans la ville centre de Quimper au profit des couronnes périurbaines

Depuis 2009 la commune de Quimper voit sa population stagner avec un TCAM de -0.01% entre 2010 et 2015 et un TCAM de +0.04% entre 2015 et 2021. A l'inverse les communes de Pleuven, Plonéis, Pluguffan, Guengat, connaissent une augmentation de leur progression démographique avec des taux allant de 2% à 0.6%, malgré un certain ralentissement démographique observable sur tout le territoire. Cette répartition de la dynamique s'explique pour les communes périurbaines, par leur proximité avec Quimper, pour les autres communes, par les prix des marchés immobiliers ainsi que la proximité avec la RN 165.

Le littoral bénéficie également d'une attractivité démographique importante avec des TCAM allant 1.3% pour Bénodet et 0.9% pour La Forêt Fouesnant. Attiré par le cadre de vie, de nombreux ménages viennent s'installer dans ces communes.

B. Une augmentation des personnes âgées et une baisse du nombre d'enfants

A l'image de l'évolution nationale, la population de l'Odet est en train de vieillir. Le nombre des 60ans et plus a augmenté partout sur le territoire tandis que le nombre d'enfants a diminué. Si toutes les communes sont concernées par le vieillissement, ce phénomène touche plus particulièrement les communes du littoral, notamment Bénodet et Fouesnant, mais aussi Quimper. Cette évolution démographique entraîne une nécessaire adaptation pour répondre aux besoins spécifiques des seniors : adaptation des logements, développement de commerces de proximité, de services d'aide à la personne, d'infrastructures de santé....

La diminution du nombre d'enfants a également des conséquences significatives. Pour certaines communes, cela pourra dans un futur proche engendrer la fermeture de classes dans les écoles maternelles et élémentaires, des fermetures qui pourraient, par la

suite, entraîner la perte d'attractivité et la fermeture de certains services. La diminution des jeunes est notamment importante dans les communes de Quimper et dans les pôles de proximité.

C. Un parc de logements existants marqué par un marché tendu mais aussi par de la vacance dans le parc ancien

Le territoire de l'Odet bénéficie d'un parc de logement conséquent, majoritairement concentré sur la ville de Quimper. Le territoire connaît une attractivité et une diminution de son offre immobilière qui ont comme conséquence l'augmentation du prix des biens, en particulier sur le littoral. A cela s'ajoute une tension sur les logements HLM qui rend le marché immobilier du territoire très tendu. Cette situation entraîne des difficultés notamment pour les ménages jeunes à s'installer sur le territoire.

Parmi le stock de logements existants, 7.5% sont déclarés comme vacants, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne départementale et régionale et qui correspond à un taux de vacance dit « raisonnable », permettant la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logement. Toutefois, une vacance plus importante est observée dans le parc ancien, construit avant 1948, de l'ordre de 38% sur QBO. Une vigilance est à porter sur ce parc ancien qui ne semble plus répondre aux aspirations des ménages.

D. Une inadéquation du parc de logements existants à l'évolution de la structure des ménages

Le territoire présente un contraste marqué entre la structure des ménages et la taille des logements existants. En effet, le territoire est de plus en plus composé de ménages composés d'une seule personne alors que les logements d'une ou deux pièces ne représentent que 5% et 12% de l'offre sur le territoire de l'Odet. La majorité des logements sont en effet composées de 5 pièces ou plus.

Malgré ces mutations socio démographiques, la construction neuve reste dominée par la maison individuelle des logements. A noter toutefois que la production de collectifs s'est accélérée notamment sur la ville de Quimper et les pôles urbains.

2. Paysage et patrimoine

Le territoire du SCoT de l'Odet est composé de plusieurs unités paysagères donnant à voir une diversité de paysage. Ces paysages sont source d'un cadre de vie de qualité pour les usagers et reflètent un territoire aux multiples facettes, forgeant son identité.

En tant que projet de territoire, le SCoT définit des orientations pour la valorisation du paysage et du patrimoine. Il s'agit d'identifier les leviers pour une stratégie communautaire de préservation et de valorisation du patrimoine paysager, bâti, culturel... comme cadre des projets de développement et d'aménagement.

2.1 Champ d'application

La thématique du paysage et du patrimoine doit se retrouver dans plusieurs documents qui compose le SCoT

Dans le diagnostic tout d'abord le SCoT doit prendre en compte «*la localisation des structures et équipements existants, les besoins globaux en matière d'immobilier, la maîtrise des flux de personnes, les enjeux de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, notamment en matière de biodiversité et de potentiel agronomique, des paysages et du patrimoine architectural* » (article L141-15 du code de l'urbanisme).

Le projet d'aménagement stratégique concoure ensuite à la coordination des politiques publiques sur les territoires en favorisant «*à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.* » (article L141-3).

Le document d'orientation et d'objectifs «*définit les objectifs et les principes de la politique de l'habitat participant à l'évolution et à l'optimisation de l'usage des espaces urbains et ruraux, en cohérence avec les perspectives démographiques et économiques du territoire en privilégiant le renouvellement urbain. Il décline l'exigence de mixité sociale en prenant compte l'évolution démographique et économique ainsi que les projets d'équipements et de desserte en transports collectifs* » (article L141-7). **Pour cela, ce document fixe plusieurs éléments concernant la thématique du paysage et du patrimoine qui sont les suivants :**

- «*Les transitions écologique et énergétique, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, l'adaptation et l'atténuation des effets de ce dernier, le développement des énergies renouvelables, ainsi que la prévention des risques naturels, technologiques et miniers, la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles, des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des paysages* » (article L141-4)
- «*Les orientations en matière de préservation des paysages ainsi qu'en matière d'insertion et de qualité paysagères des activités économiques, agricoles, forestières et de production et de transport d'énergie, les espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger, notamment en raison de leur participation à l'amélioration du cadre de vie. Il précise la manière dont les paysages vécus et leurs composantes naturelles, historiques et socio-culturelles sont pris en compte dans les choix d'aménagements et veille à limiter les effets de saturation visuelle. Il transpose les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux à une échelle appropriée* » (article L141-10)

2.2 Document de référence

L'atlas des enjeux paysagers du Finistère

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer a édité en 2018 un atlas des enjeux paysagers du Finistère. Ce document décrit et évoque la variété de paysages et d'ambiances qui forgent l'identité du département breton du Finistère.

Il traduit la volonté de préciser et de compléter la connaissance de cette diversité paysagère en offrant notamment des éléments de compréhension et des éclairages sur les préoccupations paysagères.

L'atlas des enjeux paysagers du Finistère est ainsi composé de **cinq grandes entités** offrant une description des paysages et de leurs dynamiques qui sera déclinée au travers de 20 unités paysagères :

- 1- Paysages insulaires, îles et îlots
- 2- Plateaux du Léon et du Trégor
- 3- Presqu'île de Crozon et estuaires
- 4- Monts et Bassin de Châteaulin
- 5- **Cornouaille et Baie d'Audierne**

Source : Atlas des enjeux paysagers du Finistère

Selon la Convention Européenne du paysage (Florence, 2000), le paysage est « une partie de territoire, telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».



Unités paysagères du Finistère

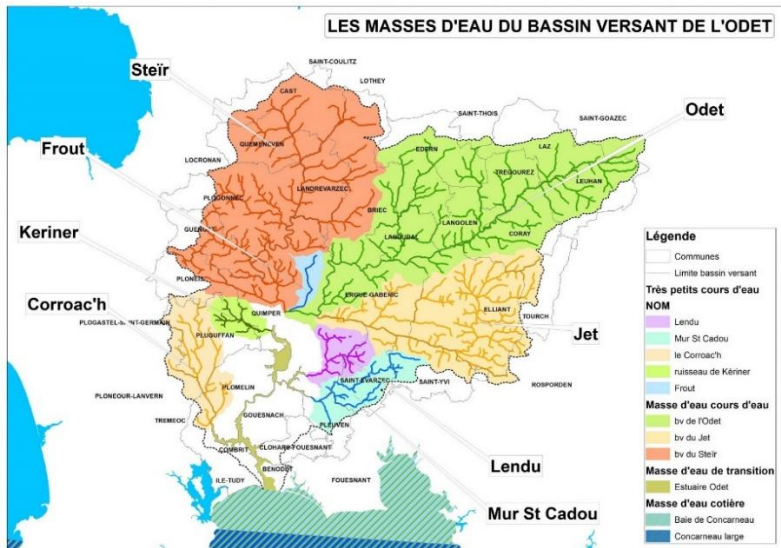
Figure 12 : Unités paysagères du Finistère – Atlas des paysages du Finistère (Carte)

2.3 Les paysages du territoire

2.3.1 Les composantes paysagères du territoire du SCoT de l'Odet

A. Deux bassins hydrographiques

Les premières composantes qui façonnent le territoire et dont les paysages découlent sont **le relief du territoire et son réseau hydrographique**.



L'eau est un élément identitaire des paysages du SCoT de l'Odet, avec un **réseau de cours d'eau dense mais aussi par la présence, au sud, de l'océan**.

Le bassin versant de l'Odet s'étend sur une superficie de 725 km².

Le bassin est traversé par un réseau hydrographique dense dont **l'axe principal est l'Odet** qui prend sa source sur la commune de Saint-Goazec à 305 m d'altitude, vers les contreforts sud des Montagnes noires.

L'Odet est rejoint dans l'agglomération quimpéroise par deux principaux affluents : **le Jet puis le Steir**.

Au centre du territoire, le plateau de Cornouaille entaille un réseau de vallées relativement dense, étroites et encaissées. Enfin, le sud du bassin présente beaucoup moins de relief et des vallées très évasées. Il s'agit de la partie méridionale, au sud de Quimper vers la mer : estuaire de l'Odet de Quimper jusqu'à l'anse de Bénodet avant de se jeter dans l'océan Atlantique (C'est d'ailleurs ce contexte qui a donné son nom à Bénodet, « Ben » signifiant embouchure en Breton).

Ainsi, depuis sa source jusqu'à son embouchure, l'Odet offre une diversité de paysages : des petits ruisseaux de campagnes vers la partie navigable de l'Odet qui remonte jusqu'à Quimper.



L'Odet au Stangala (nord est de Quimper) – Source : Résidence du Phare



L'Odet à Plomelin, entre Quimper et la mer – Source : Office de tourisme Quimper-Cornouaille



L'estuaire de l'Odet (Bénodet) – Source : Alexandre Lamoureux – Quimper tourisme BZH

B. Un paysage façonné par l'Homme

Si les composantes géomorphologiques du territoire sont la base naturelle de nos paysages, ces derniers ont été façonnés par l'homme et sont donc influencés par de nombreuses autres composantes en lien avec l'occupation du sol : agriculture, forêt, ville, zones d'activités, etc.

Sur le territoire, les paysages agricoles dominent (prairies, cultures). Les surfaces boisées, landes et friches sont peu importantes et un réseau bocager plus ou moins dense structure les espaces ruraux du bassin.

Les espaces urbanisés (ville, village, structure routière, zone d'activité...) ne cessent de gagner du terrain, de manière plus intense autour de Quimper et au sud du territoire, vers le littoral. L'agglomération Quimpéroise occupe une position centrale dans le territoire du SCoT de l'Odet.



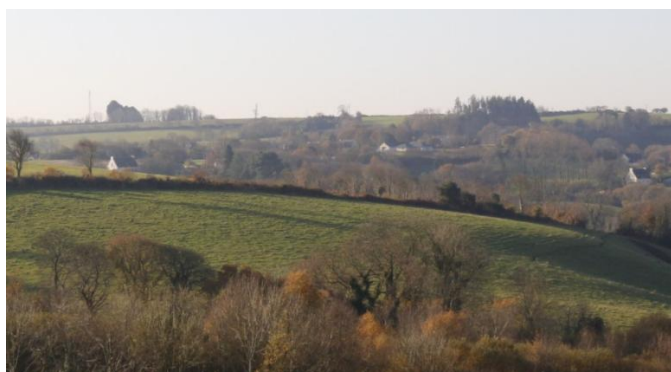
Quémeneven – Source : Quemeneven BZH



Bourg de Landrévarzec – Source : Commune de Landrévarzec



La ville de Quimper, vue du ciel – Source : Vincent Mouchel, Archives Ouest-France



Guengat – Source : Commune de Guengat



Bénodet – Source : Télégramme



Estuaire de l'Odet, fortement urbanisé

2.3.2 Les différentes unités paysagères : du relief des Montagnes noires aux ambiances maritimes affirmées

L'Atlas des paysages dissocie **trois grandes unités paysagères** sur le territoire du SCoT de l'Odet. Au-delà de ces trois unités paysagères identifiées, **la ville de Quimper et son agglomération** peuvent cependant être considérés comme une unité à part entière.

A. La Cornouaille Fouesnantaïse

De Quimper à Saint Evarzec, le relief offre, lorsque le paysage est dégagé, **des vues qui s'étendent au-delà des boisements et de la trame bocagère ancienne** (haies constituées de sujets anciens, bien développés et très hauts). De nombreux **vergers cidricoles** confortés par une AOC marquent le territoire mais restent pourtant discrets dans le paysage. Les lotissements récents indiquent **la proximité du bassin d'activités que constituent Quimper**.

De la Forêt Fouesnant à Bénodet, le relief s'adoucit progressivement vers la mer. Le paysage reste toujours boisé et les longues vues sont peu nombreuses. Séparant les trois pointes rocheuses de Bénodet, Moustierlin et Beg Mail, **les deux cordons dunaires et leur arrière littoral constituent un élément paysager spécifique**.

Le paysage subit une influence croissante **de l'urbanisation du littoral**. L'habitat est plus dense et les résidences secondaires plus nombreuses (modèle « pavillonnaire non mitoyen»). On retrouve **une urbanisation diffuse**, et très dense, le long des principales voies de communication vers la mer. Les zones agricoles se retrouvent ainsi entourées par l'habitat et ne sont plus visibles depuis les routes. Les nouvelles constructions, encore nombreuses, se font aujourd'hui majoritairement sous la forme de lotissements.

Paradoxalement, le paysage conserve un **caractère très verdoyant** : les haies bocagères sont conservées et les grandes parcelles donnent place aux épaisseurs paysagères dans les jardins. Le caractère balnéaire de la frange littorale est souligné par les types de plantations ainsi que par la présence d'activités centrées sur le nautisme et le tourisme.

En aval de Quimper, **l'estuaire de l'Odet**, site de villégiature depuis le 15^{ème} siècle, se caractérise par **un patrimoine architectural et historique remarquable**. Son relief abrupt et les boisements qui le bordent, sa sinuosité et ses mouillages de bateaux, ainsi que les châteaux qui se succèdent sur ses rives (route des châteaux) font de l'estuaire un paysage notable.



Gouesnac'h – Commune de Gouesnac'h



Plomelin – Guide du tourisme



La Forêt-Fouesnant – Office de Tourisme La Forêt Fouesnant

B. L'Ouest Cornouaille

L'unité paysagère de l'Ouest Cornouaille est une unité **de transition au relief doux à modéré**. Aux abords de Quimper, le paysage devient plus mouvementé : les vallées convergeant vers l'Odet sont plus rapprochées, assez encaissées et fortement boisées, fermant ainsi les paysages.

L’activité agricole est homogène sur l’ensemble du secteur. Au Nord, les secteurs de Guengat et Plogonnec se distinguent par un paysage plus ouvert appuyé sur la **limite visuelle que constituent les collines et forêts de Nevet et du Duc**. La frange septentrionale de la commune de Locronan s’ouvre sur la cuvette du Porzay. Depuis, les **points hauts**, les panoramas s’étendent jusqu’à la presqu’île de Crozon.



Vue sur la baie depuis Locronan – Source : Onet-wotrips.fr



Locronan – P.Andreani – Galerie Entre Vues



Plugufflan – Source : Commune de Plugufflan BZH

C. Le cœur de la Cornouaille

Cette partie du territoire est vaste et présente toutes les caractéristiques de la Bretagne de « l’intérieur ». Au nord, les paysages sont marqués par une **vocation agricole affirmée et un habitat dispersé diffus**. Les paysages, par leur faible relief (plateau ouvert), favorisent **des vues étendues**. Les parcelles y sont grandes, aux plantations hautes très ponctuelles.

A contrario, au sud de l’unité, **les fonds de vallons et coteaux escarpés** subissent une fermeture par des boisements. Si les coteaux de feuillus locaux s’insèrent facilement dans la trame boisée initiale, certaines plantations de peupliers et résineux dénotent davantage avec le paysage existant et contribuent à la **fermeture des fonds de vallons**.

La vallée de l’Odet est l’élément médian du territoire, auquel le fleuve donne son nom. En amont de Quimper, son intérêt est limité. A l’exception du site remarquable du **Stangala** au nord-est de Quimper, l’Odet s’inscrit de façon modeste dans le paysage, au même titre que le Steir ou le Jet. C’est un cours d’eau comme un autre, perceptible par le vallon qu’il creuse dans le paysage.



Langolen – Source : Commune de Langolen



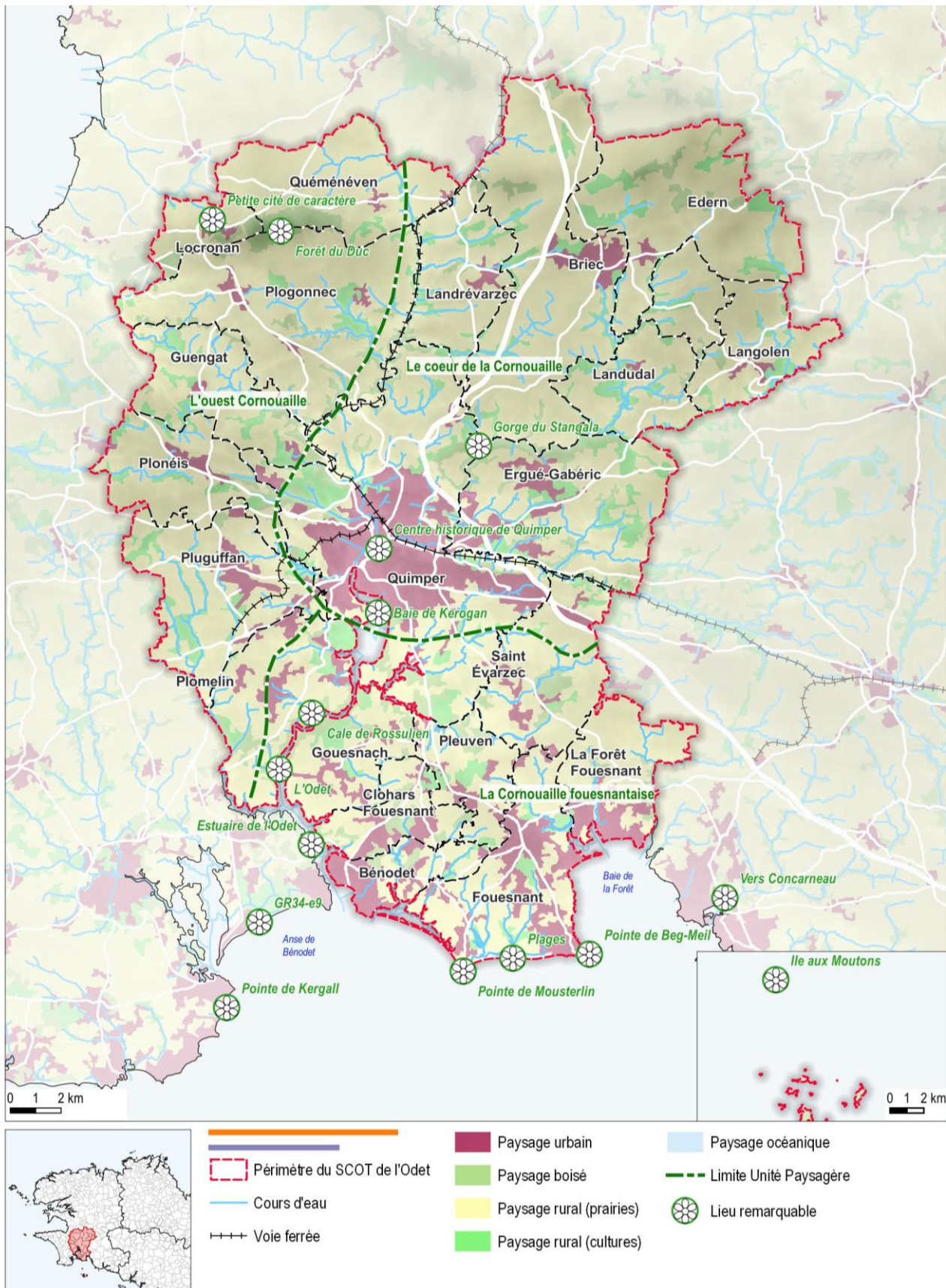
Edern vue du ciel – Source : Agence photo VJONCHERAY



Le Stangala

D. La ville de Quimper et son agglomération

L’agglomération quimpéroise constitue une unité à part entière, traversée par la vallée de l’Odet. Au centre du territoire, le **cœur de ville** présente un **patrimoine remarquable**. Le centre ancien s’est à l’origine développé à la confluence de l’Odet et du Steir. Par suite de l’extension de la ville sur les coteaux et le plateau, **le centre est peu visible de l’extérieur**, à la différence des constructions récentes (grands ensembles d’habitat collectif, zones d’activités…) ne valorisant pas le paysage en entrée de ville. (cf. partie 4 – les paysages urbanisés du territoire).



2.4 Patrimoine

Le patrimoine fait partie intégrante des paysages du territoire. Riche et varié, il se répartit en ville, cœur de bourg ou en espaces naturels et agricoles. Ce patrimoine est le reflet de la diversité et des spécificités du territoire et de son histoire.

Au cœur du territoire, **la ville de Quimper** concentre dans son centre-ville un grand nombre de monuments patrimoniaux : monuments religieux, hôtels particuliers... D'un monument à l'autre, le parcours à travers le centre ancien est hérité de la ville médiévale (cf. annexe 1 – listes détaillées du patrimoine). Quimper est labellisée Ville d'Art et d'Histoire grâce à la qualité de son patrimoine architectural : cathédrale St Corentin, maisons des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, les remparts et les quais de l'Odet, le quartier de Locmaria, les musées... Riche de ce patrimoine, la ville de Quimper est aujourd'hui un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Labellisée Petite cité de caractère, **Locronan** est l'un des sites les plus prestigieux de Bretagne en raison de sa qualité architecturale. On y retrouve de nombreux artisans d'art favorisant l'attractivité touristique du lieu. Situé en hauteur, dans un cadre naturel à quelques kilomètres du littoral, Locronan est aussi le point de départ de nombreux circuits pédestres et cyclables. Locronan concentre ainsi plusieurs monuments historiques (cf. annexe 1 – listes détaillées du patrimoine).



Briec – Chapelle Saint-Vennec – Source : Manfred Escherig Monumentum



Edern – Manoir de la Boissière – Source : Jordan – actu.Fr



Locronan – Source : Détours en France Bertrand Rieger



Locronan – Source : One two trips



Plomelin – Château de Pérennou – Source : France voyage



Quimper – Quai de l'Odet – Quimper Cornouaille développement BZH



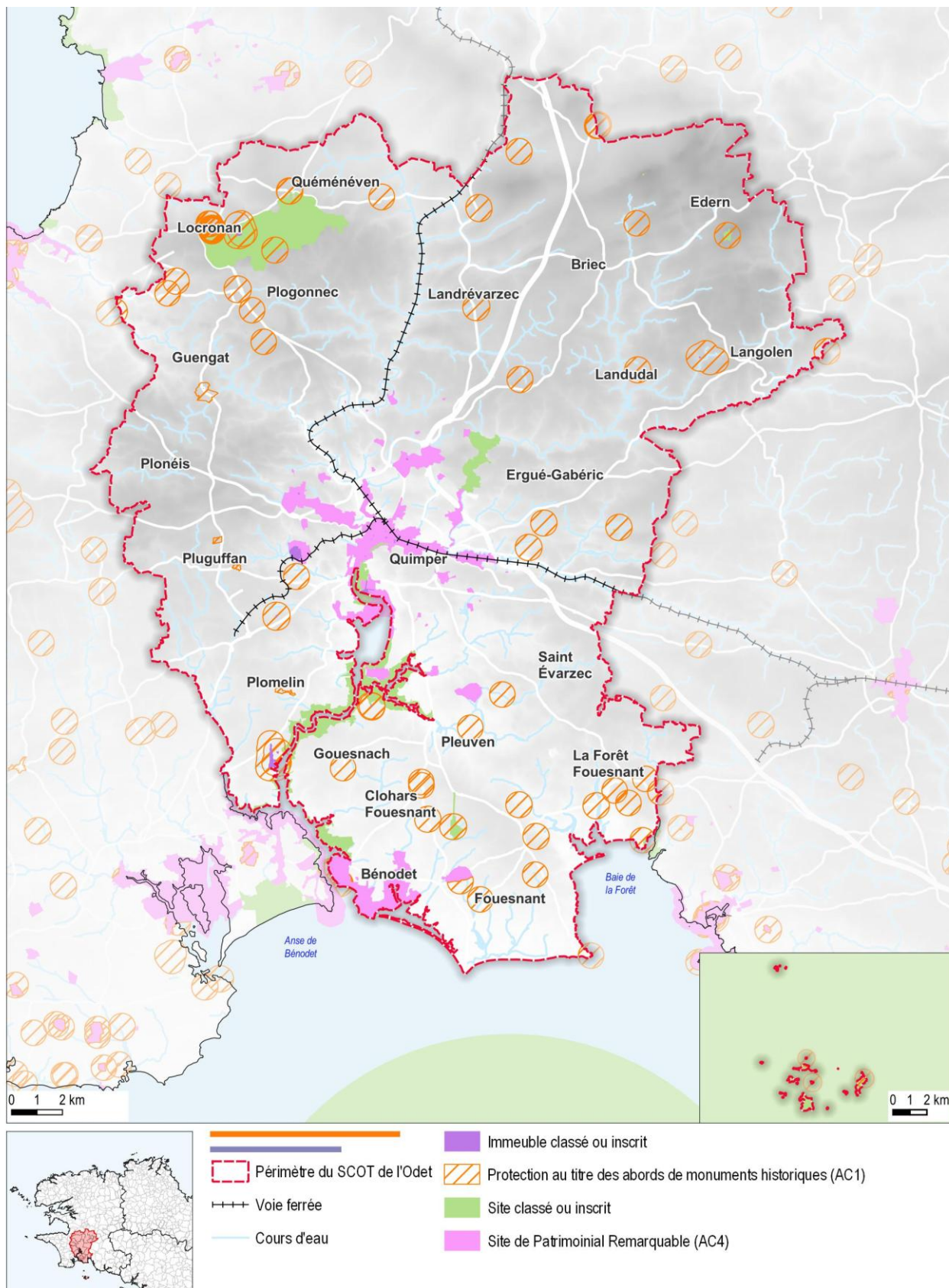
Plugufflan – Eglise – Commune de Plugufflan



La Forêt Fouesnant – Eglise Notre Dame Izel Vor – Forêt Fouesnant Tourisme



Landudal – Eglise Notre Dame de Populo – Quimper tourisme BZH



Les immeubles classés et/ou inscrits et les monuments historiques

Il existe deux niveaux de protection : **l'inscription au titre des monuments historiques** pour les meubles et immeubles présentant un intérêt à l'échelle régionale, et le **classement au titre des monuments historiques**, à un niveau d'intérêt national. La législation impose vigilance et contrainte à l'égard des modifications dans le champ de visibilité des monuments historiques.

L'article L621-31 du *Code du Patrimoine* stipule que « *lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé au titre des monuments historiques ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable...* ».

L'article L621-30-1 du même code précise qu'est « *considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre de 500 mètres* ».

Les sites classés et inscrits

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave.

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Les SPR ont été créés par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires.

Les SPR visent à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages, ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent également être classés.

Si un projet se trouve aux abords d'un monument historique, il doit s'insérer dans l'architecture, l'urbanisme et le paysage de façon cohérente et tenir compte des monuments historiques concernés.

Les travaux projetés sont soumis à une autorisation préalable nécessitant l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Ce dernier s'assure que le projet ne porte pas atteinte au monument historique ou aux abords.

En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale du préfet ou du ministre chargé des sites après consultation de la Commission Départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun.

En site inscrit, les demandes d'autorisation de travaux susceptibles d'affecter l'espace sont soumises à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), qui émet un avis simple, sauf pour les travaux de démolition qui sont soumis à un avis conforme.

Réaliser des travaux dans un périmètre SPR nécessite le dépôt d'une autorisation préalable.

Dans le périmètre d'un SPR, sont soumis à une **autorisation préalable** les travaux susceptibles de modifier l'état des parties extérieures des immeubles bâtis, l'état des immeubles non bâtis (cours ou jardin par exemple), les éléments d'architecture et de décoration.

Ces autorisations préalables sont soumises à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

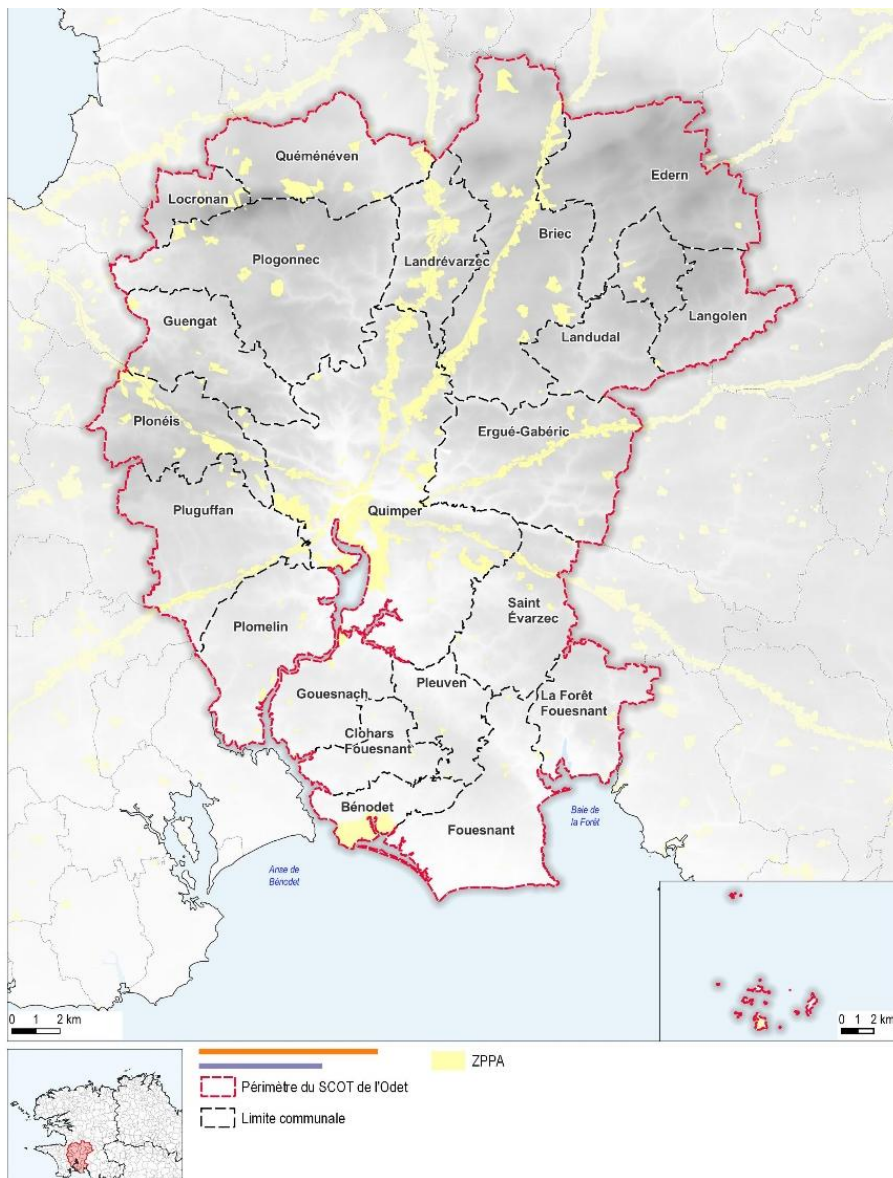
Les Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA)

Les zones de sensibilité archéologique sont nombreuses sur le territoire. On observe certaines zones de concentration, notamment le long des cours d'eau.

Les ZPPA visent à assurer l'information des aménageurs et à prévenir les risques d'impacts de projets de travaux et d'aménagement sur le patrimoine archéologique.

Les ZPPA sont des zones dans lesquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalable à leur réalisation. Ces zones sont définies par arrêté du préfet de région, dans le cadre de l'établissement ou de la mise à jour de la carte archéologique nationale qui rassemble et ordonne les données archéologiques disponibles pour l'ensemble du territoire. Elles visent à préserver les éléments du patrimoine archéologique susceptibles d'être affectés par les travaux et projets d'aménagement.

Sur l'ensemble du territoire national, le Code du patrimoine prévoit que certaines catégories de travaux et d'aménagements font l'objet d'une transmission systématique et obligatoire au préfet de région afin qu'il apprécie les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et qu'il émette, le cas échéant, des prescriptions de diagnostic ou de fouille. Les catégories de travaux concernés sont : les zones d'aménagement concerté et les lotissements affectant une superficie supérieure à 3 ha, les aménagements soumis à déclaration préalable et les travaux sur immeubles classés au titre des Monuments Historiques (livre V, article R. 523-4).



2.5 Les paysages urbanisés du territoire

La problématique de l'étalement urbain et de l'artificialisation des espaces agricoles et naturels est liée au développement urbain et à la forme qu'il prend. L'enjeu de la limitation de l'étalement urbain demande de revisiter nos façons d'urbaniser. Il s'agit, ici, d'analyser les typologies urbaines du territoire.

On peut distinguer différentes typologies urbaines sur le territoire du SCoT de l'Odet : la ville de Quimper, les communes littorales et les communes rurales.

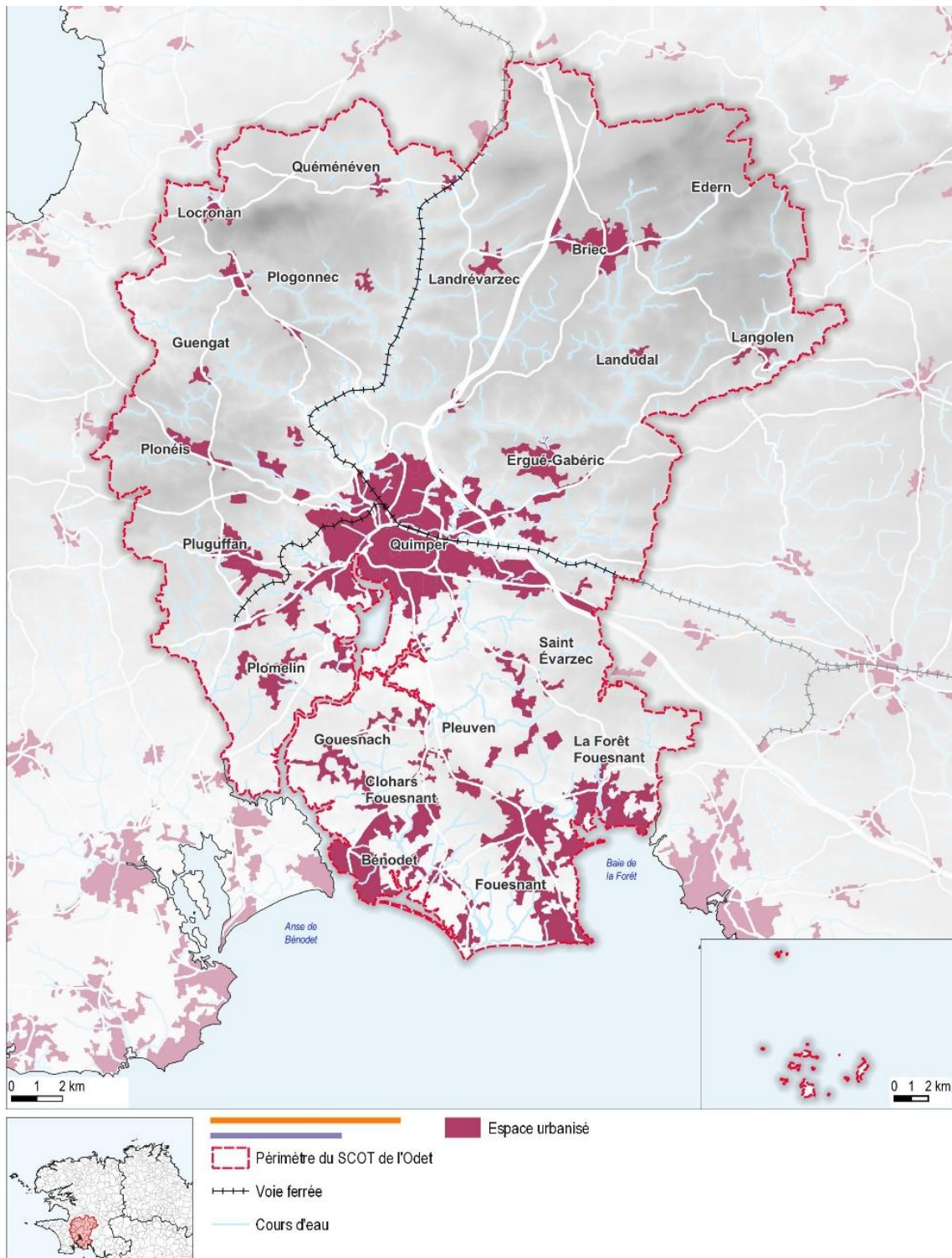


Figure 14 : Les espaces urbanisés du territoire : Réalisation : Ateliers UP+, SCE, 2023

2.5.1 La ville de Quimper

A. Le centre ancien de la ville de Quimper

Le cœur ancien est caractérisé par une organisation urbaine très lisible témoignant de l'histoire de la ville. On retrouve un noyau médiéval primitif, développé sur la rive droite de l'Odet, entre l'Odet et le Steir. Un premier développement de l'époque moderne renforce la dysmétrie entre les deux rives de l'Odet.

Dans le centre-ville d'aujourd'hui, on retrouve un parcellaire très dense, au tissu bâti ancien, mitoyen et aligné sur la voirie avec des gabarits relativement homogènes (R+2+c, R+3+c).

Les rues y sont étroites, rendant difficile la circulation automobile mais propice à la déambulation piétonne. Les espaces publics sont de qualités, bordant de nombreux bâtis classés.

Se concentre dans le cœur ancien de multiples activités : habitats, commerces, équipements, tourisme, etc.



Source : PLU de Quimper, 2017

Ce tissu urbain dense subit la pression du renouvellement urbain et de la densification en cœur de ville. Cette densification et ce renouvellement doivent se faire en parallèle d'une remise en question des espaces publics liés aux changements de pratiques, notamment en termes de mobilité.



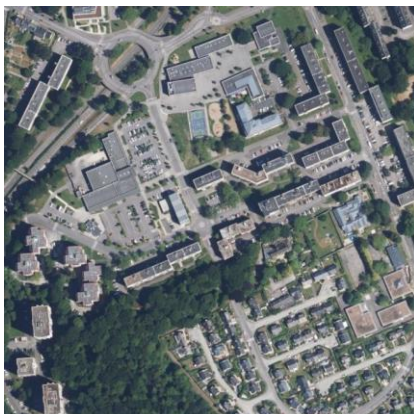
B. Les centralités de quartier

Les centralités, jouent le rôle d'espace de vie et de marqueur identitaire. Elles ponctuent l'espace urbain et se distinguent par un caractère villageois et identitaire lié principalement à l'histoire urbaine (regroupement de plusieurs communes) et à la morphologie urbaine. On y retrouve aussi une certaine attractivité grâce à la présence de services, d'équipements et de commerces de proximité.



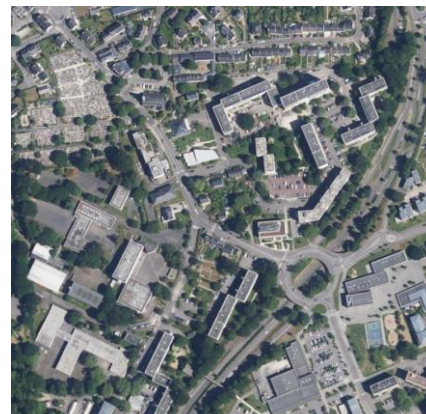
Exemple de Kerfeunteun

Centralité linéaire se développant le long de l'avenue de la France Libre



Exemple de Kermoysan

Centralité issue de l'urbanisation des années 1970 qui s'articule autour d'une galerie marchande



Exemple de Penhars

Ancien centre-bourg de la commune de Penhars, cet espace porte le témoignage de son histoire et de sa vocation communale passée

C. Les faubourgs

Les faubourgs sont les premières formes urbaines à sortir du centre historique. Un faubourg est la zone habitée se trouvant « hors le bourg » soit à l'extérieur de la ville ancienne. Le parcellaire y est dense, à l'image du centre ancien, avec des maisons mitoyennes individuelles en R+1/R+2. De manière assez homogène et organisée, les parcelles s'enchaînent le long des voies de circulation (voies n'étant pas propres aux zones d'habitat), tout en longueur avec un jardin en arrière de l'habitation.

Ces formes urbaines sont typiques de l'urbanisation de la première moitié du 20^{ème} siècle. La profondeur des espaces de jardins leur confère aujourd'hui un cadre de vie très apprécié, avec des qualités écologiques avérées, mais qui peut aussi subir la pression de la densification (Bimby, ou démolition-reconstruction de petits collectifs en alignement).

Les rues permettent le stationnement de part et d'autre des voies de circulation (sans stationnement dédié à chaque logement) et les espaces publics se limitent aux voies et aux trottoirs.



Figure 15 : Vue aérienne d'un faubourg – exemple d'Ergué-Armel

D. Les espaces pavillonnaires

Les espaces pavillonnaires se sont grandement développés à partir des années 1960. Ils présentent un parcellaire globalement homogène (surface moyenne des parcelles : 500 m²) dans les espaces purement résidentiels. Le tissu est principalement composé de maisons individuelles, alignées en retrait par rapport à la voirie (voirie qui est souvent propre à la desserte de la zone d'habitat), et aux gabarits homogènes (R+1+c).

Les rues sont assez larges et les espaces publics simples et peu qualifiés. Le retrait des maisons permet le stationnement des véhicules à l'intérieur des parcelles. Peu optimisé, le foncier de ces quartiers se prête toutefois difficilement à une densification ponctuelle sans projet d'ensemble.

C'est un habitat que l'on retrouve principalement en espace péri-urbain.



Figure 16 : Vue aérienne d'un espace pavillonnaire – exemple de Kermoisan

E. Les grands ensembles

Le quartier est formé par l'imbrication de formes urbaines variées, principalement structuré autour de grands collectifs.

Ces grands immeubles sont souvent visibles de loin, et notamment depuis les axes routiers et les entrées de ville.

Les rues sont assez larges et les espaces publics nombreux mais souvent vieillissants.

Le quartier de Kermoisan fait l'objet d'un projet de réhabilitation.



Figure 17 : Vue aérienne de grands ensembles – exemple de Kermoisan

2.5.2 Les communes rurales

F. Les centre-bourg anciens et ruraux

De manière générale, les petites communes situées dans l'espace rural sont constituées d'un bourg qui prend place au croisement de deux voies de circulation majeures. Une **place centrale** peut accompagner un équipement repère (église ou mairie). La majorité du bâti se concentre autour de la place et dans les quelques rues secondaires qui l'entourent. Il s'agit de **maisons de ville**, mitoyennes avec le plus souvent deux niveaux (R+1), disposées en façades sur rue, dont les parcelles s'allongent à l'arrière pour donner accès à des jardins privés et cours, dévoilés aux regards uniquement lorsque le tissu urbain est discontinu.

De forts contrastes existent entre les différents centre-bourg du territoire. Une partie présentent une certaine qualité de vie avec une requalification des espaces publics et une certaine attractivité via les commerces. D'autres sont peu dynamiques et n'ont vu aucun réaménagement récent, ou du moins, que partiellement.



Centre-bourg de Quéménéven



Centre-bourg de Landrévarzec

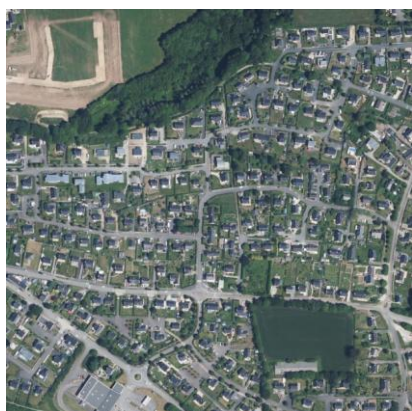


Centre-bourg de Guengat

G. Les zones pavillonnaires et « lotissements »

Les extensions des bourgs anciens sont majoritairement composées d'habitat pavillonnaire. Cette forme est un facteur important de la **consommation foncière de l'après-guerre**. De plus, la standardisation des constructions, favorisée par l'industrialisation de la construction immobilière, tend à banaliser le paysage et va à l'encontre d'une intégration de nouvelles constructions dans le tissu ancien des bourgs.

Ces extensions se dissimulent souvent derrière des haies qui les masquent depuis la rue ou depuis l'espace agricole. S'il s'agit parfois de linéaires de bocage préexistants ou reconstitués mais ces haies sont plus souvent horticoles. Les voies de desserte ne font pas émerger de véritables « espaces publics ».



Exemple de Ploénis



Exemple de Plogonnec

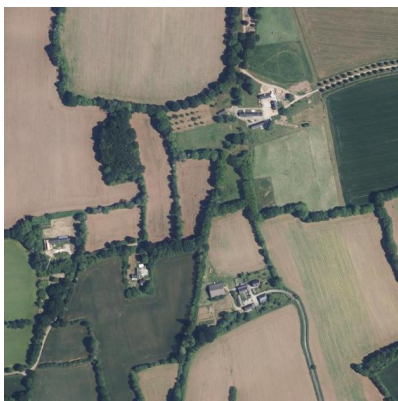


Exemple d'Ergué-Gabéric

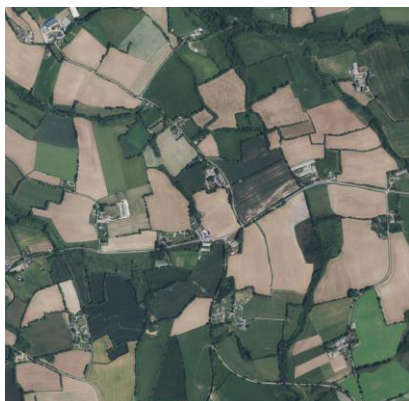
H. L'habitat isolé et les hameaux

Il s'agit en général de corps de ferme, situé à l'écart des centres bourg, qu'ils soient encore siège d'exploitation agricole ou reconverti en habitation. Les châteaux constituent une autre partie de l'habitat isolé, bien qu'il s'agit souvent de résidences secondaires du fait de leur éloignement des commerces et équipements.

Les hameaux regroupent plusieurs maisons à l'écart d'un village et ont, parfois, leur propre centralité voire leur propre édifice religieux.



Exemple à Gouesnac'h



Exemple d'Ergué-Gabéric



Exemple à Locronan

I. Les zones d'activités et équipements

Dans les espaces urbanisés plus ruraux, on retrouve aussi des formes de construction dédiées aux activités ou aux équipements.

Les emprises d'implantations sont larges et les bâtis s'imposent par leur gabarit et leur hauteur. Les constructions sont souvent entourées de vastes étendues bitumées dédiées au stationnement des usagers.

Ces zones urbanisées sont purement fonctionnelles et aucune qualité des bâtis et de l'espace public n'y est instaurée. Elles présentent pourtant un enjeu fort, car souvent situées en dehors du centre-ville (pour le besoin d'espace), elles sont les premières perceptions des communes lorsqu'on arrive de l'extérieur.



Figure 18 : Vue aérienne d'une zone d'activités artisanales et/ou commerciales – exemple de Guelen-Kerdroniou



Exemple à Briec



Exemple à Pluguffan

2.5.3 Les communes du littoral

A. Les franges littorales

Elles se composent souvent d'un centre-ville et d'entités urbaines secondaires. L'urbanisation s'étend le long du rivage jusqu'à la pointe ; certaines habitations bénéficiant de la double vue côté rue et côté plage.

On y retrouve des additions successives de maisons individuelles sans procédure d'ensemble (partage familial, utilisation du parcellaire existant). Ce tissu se caractérise par le recours aux voies et chemins existants pour la desserte des constructions, l'absence quasi systématique d'espace public autre que la voie, une diversité de la taille des constructions suivant le parcellaire. Sont présents également les lotissements : production d'un parcellaire rationalisé, la création de nouvelles voiries, l'absence d'espaces publics et de liens urbains avec le reste des communes (sorte d'enclave reliée uniquement par la voie de desserte), aspect homogène et répétitif.

Les secteurs urbains se développent du fait de leur proximité au littoral et montre bien aujourd'hui leur caractère balnéaire. De nombreuses demeures ont été construites le long de la côte et les opérations de lotissement se multiplient.

Ce tissu urbain est en partie caractérisé par de l'habitat secondaire ou dédié au tourisme.



Exemple de Fouesnant

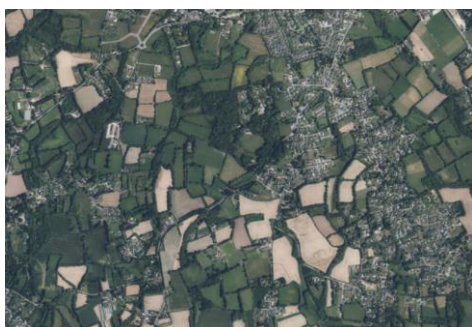


Exemple de Bénodet

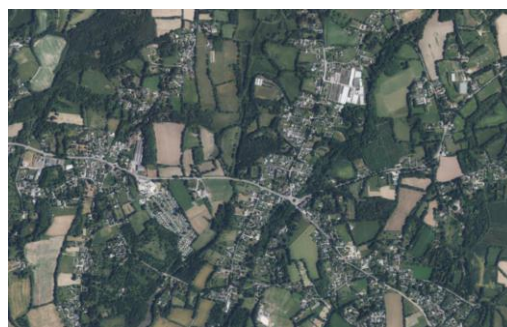
B. L'urbanisation diffuse en arrière littoral

Dans le nord des communes du littoral ou sur les communes en arrière du littoral, l'urbanisation est moins développée que sur le littoral et le caractère rural demeure. Les bourgs anciens (centres-villes) sont caractérisés par un bâti en alignement de rue avec rez-de-chaussée à vocation commerciale ou de services, parfois vacants.

L'urbanisation plus récente est diffuse, linéaire et surtout très vaste, avec des constructions sur de grands terrains. Elle n'est pas dense mais est très étalée.



Exemple de Fouesnant



Exemple de Bénodet

2.5.4 Les entrées de la ville de Quimper

La ville de Quimper bénéficie de **huit carrefours routiers stratégiques d'entrée de ville** répartis tout autour de l'agglomération. On compte aussi les portes d'entrée de ville : **le port et la gare**. Les ronds-points sont succédés par des axes structurants drainant des flux jusqu'au cœur ancien.



Entrée au nord, via la D39 – Giratoire enherbé et pourtour densément végétalisé, permettant de préserver les vues sur la zone d'activité à l'arrière (Leroy Merlin)



Entrée au nord-est, via la D770 - Giratoire et pourtour végétalisé



Entrée au nord-est, via la D770 – vue directe sur une zone d'activité



Entrée à l'est, via la D15 – traversée d'une zone d'activité



Entrée à l'est, via la D783 – Giratoire et pourtour densément végétalisé



Entrée à l'est, via la D783 (Giratoire de L'eau Blanche) – Traversée des voies ferrées



Entrée au sud-est, via la D783 (Giratoire d'Ergué Armel) – Giratoire et pourtour densément végétalisé



Entrée au sud-est, via la D365 (Giratoire de Gutenberg) – Giratoire et pourtour végétalisé



Entrée au sud, via la D34 – Traversée d'une Zone d'Activités



Entrée au sud, via la D34 – Traversée d'une Zone d'Activités et d'espaces pavillonnaires



Entrée au sud-ouest, via la D785 – Giratoire et pourtour végétalisés, laissant percevoir quelques petits collectifs et quelques commerces incitant à entrer



Entrée à l'ouest, via la route de Douarnenez – Vue qualitative sur le paysage environnant vallonné



Entrée au nord-ouest via la D63 – Zone d'activité cachée par les talus végétalisés



Entrée au nord-ouest via la D63 – Arrivée dans la ville marquée par un alignement d'arbres sur le terre-plein central rompant l'effet de grande route



Arrivée par l'Odet



Arrivée par la gare

En limite de la ville, le caractère naturel ou agricole offre une ambiance paysagère largement boisée. C'est en se rapprochant de l'agglomération que le paysage se complexifie et perd de sa lisibilité. Si les **giratoires** sont, dans l'ensemble, végétalisés, la rupture n'est que brutale lorsqu'ils sont franchis. La plupart du temps, les **zones d'activités** qu'ils cachent ne sont pas intégrées au paysage. Elles doivent pourtant être traversées pour rejoindre la ville. Une large place est faite à la voiture avec un langage routier ne permettant pas de percevoir une entrée d'agglomération. Les zones d'activités suivent une logique à la parcelle, où se succèdent parkings, éléments publicitaires... pensés individuellement plutôt qu'à l'échelle de la zone entière.

Néanmoins, certaines entrées de ville jouent le jeu (exemple du giratoire d'Ergué Armel) avec des lisières arborées permettant de dissimuler les bâtis imposants tout en veillant à des ouvertures ponctuelles afin de donner de la visibilité à l'activité.

L'arrivée par l'Odet donne à voir un paysage typique de zone portuaire aux forts contrastes : la présence de l'Odet et de ces berges arborées offre un paysage naturel, paisible et de grande qualité alors que l'espace portuaire interrompt brutalement le paysage de l'Odet avec ses vastes étendues d'enrobé et ses bâtis.

Le quartier de la gare de Quimper fait actuellement l'objet de mesures de requalification. Un travail de composition offre les promesses d'une qualité paysagère et urbaine pour cette entrée d'agglomération. Cette rénovation a pour objectif l'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal : rénovation des voiries, création d'une piste cyclable, création d'une passerelle reliant le parvis de la gare à l'Impasse de l'Odet...

Ces entrées de ville questionnent la qualité paysagère, architecturale et environnementale visible en premier lieu de la ville et notamment la qualité des zones d'activités, des lisières urbaines des futures zones de développement... **L'enjeu du renouvellement et de la qualification des entrées de ville** est un enjeu important et doit permettre de renforcer le traitement paysager et l'effet vitrine de celles-ci.

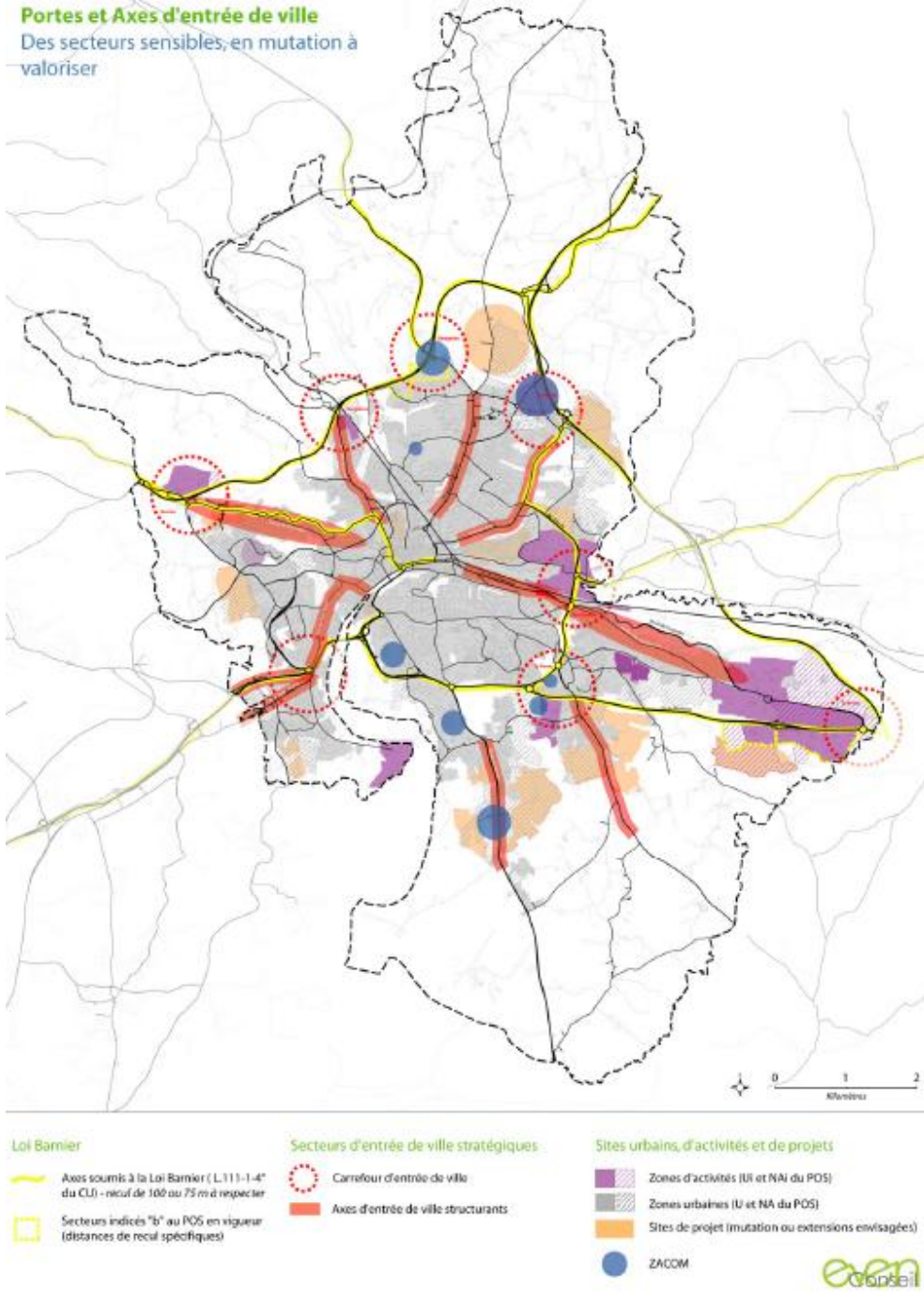


Figure 19 : Carte des entrées de ville de Quimper – PLU de Quimper, 2017

2.6 Synthèse des enjeux

2.6.1 Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

Paysage et patrimoine – Synthèse des enjeux

| | Atouts | Faiblesses |
|-------------|---|--|
| Constats | <p>Un patrimoine paysager riche où les espaces naturels et agricoles jouent un rôle essentiel dans l'identité du territoire</p> <p>Des éléments naturels : relief, réseau hydrographique, présence de la mer et du littoral... lisibles dans le paysage et dégagant de nombreux points de vue fondant l'identité du grand paysage et participant à la qualité des lieux</p> <p>De nombreux éléments de patrimoine (cf. annexe 1) : monuments historiques, site classé et inscrit, SPR...</p> <p>Une trame arborée bien lisible, et souvent présente en entrée d'agglomération</p> <p>Une diversité de paysages sur le territoire et une proximité à de nombreux sites paysagers exceptionnels : Pays de Douarnenez, Concarneau, la Presqu'île de Crozon...</p> <p>Des villages, notamment au nord du territoire, dynamiques et attractifs avec une certaine qualité de vie</p> <p>Des fragments de naturalités subsistant dans les paysages urbains</p> | <p>Une pression touristique peu favorable à la préservation des sites et des paysages littoraux (forte affluence en saison, urbanisation rapide et dense, ...)</p> <p>Une urbanisation rapide, diffuse et peu maîtrisée à l'arrière du littoral et des villages peu attractifs et avec une faible qualité paysagère</p> <p>Des zones d'activités fortement visibles et au caractère peu qualitatif ne valorisant pas les entrées de ville</p> <p>Le développement de la ville ayant généré une forte pression foncière et un étalement urbain constitué de zones résidentielles, zones d'activités, centres commerciaux...</p> |
| Prospective | Opportunités | Menaces |
| | <p>Les objectifs de désimperméabilisation des sols en faveur de la qualité des zones d'activités afin de leur donner une nouvelle image reflétant le caractère naturel du territoire</p> <p>Une préservation des paysages et du patrimoine en faveur de l'attractivité du territoire : développement d'un tourisme doux et durable, meilleur cadre de vie pour les usagers, etc.</p> <p>Des espaces de ressourcement de proximité à relier entre eux : les paysages naturels et agricoles sources d'un cadre de vie de qualité pour l'ensemble des usagers du territoire</p> <p>La valorisation des bourgs ruraux réinvestis et structurés</p> <p>La prise en compte du végétal comme trame paysagère mais aussi biologique du territoire</p> <p>Le développement des mobilités douces au service de la découverte des paysages</p> <p>La mise en place d'un développement urbain équilibré et harmonieux du territoire en limitant l'urbanisation diffuse et en préservant les espaces naturels et agricoles</p> | <p>La consommation d'espaces naturels et agricoles</p> <p>La gestion de la pression foncière</p> <p>L'arrivée et le développement des énergies renouvelables pouvant créer des ruptures dans le paysage</p> |

2.6.2 Perspectives d'évolution et besoins

C. Le ZAN, perspective d'évolution pour une maîtrise de l'urbanisation

Le ZAN doit permettre une réflexion sur des formes urbaines plus économes d'espace tout en conciliant densité et besoins : proximité des services et commerces, préservation de l'intimité, espaces publics permettant le vivre ensemble et la qualité du cadre de vie. Cette maîtrise de l'urbanisation va de pair avec la préservation des espaces agricoles et naturels, garants du maintien des ambiances rurales identitaires d'une partie du territoire, et de qualité du cadre de vie. Ces espaces agro-naturels offrent des espaces de ressourcements aux habitants et usagers, et augmentent l'acceptation de la densité urbaine.

L'urbanisation récente a été principalement diffuse avec une priorité donnée à l'habitat individuel. La forte consommation d'espaces qui accompagne cette forme d'urbanisation porte atteinte aux espaces naturels (paysage, environnement) et aux espaces agricoles. De plus, la dispersion des habitations et leur éloignement des centres villes ou village accroissent les déplacements individuels et vont au détriment de l'attractivité des centralités.

Un enjeu du SCoT sera d'une part de définir de nouvelles formes d'urbanisation et de les localiser en vue de réduire la consommation d'espaces et d'améliorer la gestion des mobilités. D'autre part, il s'agira de focaliser le développement prioritairement sur le renouvellement des tissus urbains existants, tout en y respectant le patrimoine présent.

D. Le projet par le paysage pour assurer une meilleure qualité du cadre de vie

La diversité géographique et des besoins socio-économiques doit se traduire par une diversité d'approches de développement et d'aménagement. La réintégration des composantes naturelles dans les espaces urbains doit favoriser le cadre de vie des habitants : visibilité et lien à l'eau, présence de la trame végétale, le relief... La requalification des centre bourg doit intégrer l'espace public, le bâti et la circulation et doit réorganiser les centralités éclatées et mal organisées. Le renouvellement des centres-bourgs est un levier pour rendre ces espaces désirables et désirés. La valorisation du patrimoine et le projet paysager peuvent à ce titre jouer un rôle déterminant.

Les nouveaux projets urbains ou d'infrastructures doivent préserver et mettre en valeur les grandes vues. Ces évolutions doivent s'intégrer dans le paysage environnant sans l'interrompre. Dans les paysages ouverts, les projets devraient veiller à limiter les structures en hauteur ou à installer ces structures en lisière des limites visuelles (lignes d'horizon).

E. Les grands paysages et le patrimoine, socles pour le développement d'un tourisme plus doux et local

La mise en réseau des différents sites d'intérêt paysager et le renforcement des liens avec les polarités doit être favorables à une réparation du tourisme plus égalitaire sur le territoire, visant à désengorger les espaces littoraux et à renforcer l'attractivité du nord du territoire.

La préservation du patrimoine est aussi garante d'une identité locale dans un contexte actuel national de banalisation et standardisation du paysage. La requalification et la mise en valeur des entrées de ville est un enjeu fort du SCoT afin de favoriser une première perception du territoire de qualité, donnant envie d'entrer dans les espaces urbains. De plus, ces requalifications sont d'autant plus importantes qu'elles participent à la valorisation du paysage quotidien vécu par les usagers du territoire.

2.7 Annexe 1 : Listes détaillées du patrimoine

Les immeubles classés et/ou inscrits

| | | |
|---|----------------------|---------------------------------------|
| Villa le Minaret | Bénodet | Immeuble inscrit |
| Chapelle Sainte-Brigitte | | Immeuble Classé |
| Eglise Saint-Thomas | | Immeuble partiellement inscrit |
| Menhir de Poulquer | | Immeuble inscrit |
| Chapelle Saint-Sébastien de Guernilis et calvaire | Briec | Immeuble inscrit |
| Chapelle Saint-Vennec, calvaire et fontaine | | Immeuble Classé |
| Château de Trohanet | | Immeuble partiellement inscrit |
| Chapelle Sainte-Cécile et petite croix-calvaire | | Immeuble inscrit |
| Chapelle Saint-Jean-Botlan | Edern | Immeuble inscrit |
| Calvaire de Saint-Maudez | | Immeuble inscrit |
| Château de Lezergué | Ergué-Gabéric | Immeuble inscrit |
| Chapelle de Kerdevot et calvaire | | Immeuble partiellement classé |
| Eglise Saint-Guinal, cimetière et ossuaire | | Immeuble Classé |
| Eglise Saint-Fiacre et calvaire | Guengat | Immeuble Classé |
| Chapelle Notre-Dame de Populo | Landudal | Immeuble inscrit |
| Chapelle de Quilinen | Landrévarzec | Immeuble partiellement classé |
| 13 vieilles maisons | Locronan | Immeubles Classés |
| Camp des Salles | | Immeuble Classé |
| 5 Immeubles | | Immeubles Classés |
| Eglise Saint-Ronan | | Immeuble Classé |
| Place de l'Eglise | | Immeuble Classé |
| Hôtel Gauthier | | Immeuble partiellement classé |
| Chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle | | Immeuble partiellement classé-inscrit |
| Tumulus | Plogonnec | Immeuble classé |
| Chapelle Saint-Pierre, calvaire et placître | | Immeuble classé |
| Eglise Saint-Thurien et cimetière | | Immeuble classé |
| Stèle protohistorique | | Immeuble inscrit |
| Tumulus | | Immeuble inscrit |
| Chapelle, sacristie et calvaire de Saint-Thélau | | Immeuble partiellement classé |
| Chapelle Notre-Dame et calvaire - Calvaire | Quéménéven | Immeuble inscrit |
| Chapelle Notre-Dame et calvaire - Chapelle | | Immeuble inscrit |
| Eglise Saint-Ouen | | Immeuble partiellement inscrit |
| Manoir de la Forêt | Quimper | Immeuble classé |
| Dolmen dit de Stang Youen | | Immeuble classé |
| Chapelle de la Mère-de-Dieu | | Immeuble classé |
| Eglise de Kerfeunteun | | Immeuble classé |
| Cathédrale Saint-Corentin | | Immeuble classé |
| Eglise d'Ergué-Armel | | Immeuble inscrit |
| Maison conventuelle des Dames de la Retraite | | Immeuble inscrit |
| Manoir de Kermaner | | Immeuble inscrit |
| 2 vieilles maisons | | Immeubles partiellement classés |
| Fortifications | | Immeuble partiellement classé-inscrit |
| Prieuré de Locmaria | | Immeuble partiellement classé-inscrit |

| | | |
|---|---------------------------|---------------------------------------|
| Evêché | | Immeuble partiellement classé-inscrit |
| Fortifications | | Immeuble partiellement classé-inscrit |
| Camp gaulois de Kercaradec | | Immeuble partiellement classé-inscrit |
| Séminaire | | Immeuble partiellement inscrit |
| 31 vieilles maisons | | Immeubles partiellement inscrits |
| 3 Immeubles | | Immeubles partiellement inscrits |
| Maisons formant un ensemble | | Immeuble partiellement inscrit |
| Manoir de Coatbily | | Immeuble partiellement inscrit |
| Immeuble dit Ty Kodak | | Immeuble partiellement inscrit |
| Lycée La Tour d'Auvergne | | Immeuble partiellement inscrit |
| Couvent des Ursulines | | Immeuble partiellement inscrit |
| Grand séminaire | | Immeuble partiellement inscrit |
| Manoir de Toulgoat | | Immeuble partiellement inscrit |
| Théâtre | | Immeuble partiellement inscrit |
| Château de Lanniron | | Immeuble partiellement inscrit |
| Menhir de Kerhuel | | Saint-Evarzec |
| Croix | Clohars-Fouesnant | Immeuble inscrit |
| Fontaine et calvaire du Drenec | | Immeuble partiellement classé |
| Eglise Saint-Hilaire et cimetière | | Immeuble classé |
| Château de Cheffontaines | | Immeuble partiellement classé-inscrit |
| Menhir de Beg Mail | Fouesnant | Immeuble classé |
| Stèle protohistorique | | Immeuble classé |
| Menhir de Lanveur | | Immeuble inscrit |
| Chapelle Sainte-Anne | | Immeuble classé |
| Eglise Saint-Pierre | | Immeuble partiellement classé |
| Terre tumulaire de Kerleven | La Forêt-Fouesnant | Immeuble classé |
| Menhir | | Immeuble inscrit |
| Stèle protohistorique de Locamand | | Immeuble inscrit |
| Allée couverte de Kerampicard | | Immeuble inscrit |
| Moulin à eau du chef du Bois | | Immeuble classé |
| Eglise | | Immeuble classé |
| Stèle protohistorique du Cosquet | Gouesnach | Immeuble inscrit |
| Chapelle de Saint-Cado ou Saint-Cadou | | Immeuble partiellement classé |
| Dolmen de Ménez-Liaven | Pluguffan | Immeuble classé |
| Manoir de Kériner | | Immeuble partiellement inscrit |
| Eglise Saint-Cuffan, calvaire et arc du cimetière | | Immeuble classé |
| Manoir de Kerascoët | | Immeuble partiellement inscrit |
| Dolmen | Pleuven | Immeuble classé |
| Villa antique du Pérennou | Plomelin | Immeuble inscrit |
| Trois menhirs | | Immeuble classé |
| Château du Pérennou | | Immeuble partiellement inscrit |

Les monuments historiques

| | | |
|---------------------|----------------|---------------------|
| Chapelle de Perquet | Bénodet | Abords MH - classé |
| Villa le Minaret | | Abords MH - inscrit |

| | | | |
|---|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Eglise Saint-Thomas | | Abords MH - inscrit | |
| Château de Trohanet | Briec | Abords MH - inscrit | |
| Chapelle Saint-Vennec, calvaire et fontaine | | Abords MH - classé | |
| Chapelle Sainte-Cécile et petite croix-calvaire | | Abords MH - inscrit | |
| Chapelle Saint-Sébastien de Guernilis et calvaire | | Abords MH - inscrit | |
| Chapelle Saint-Jean-Botlan | | Ederm | Abords MH - inscrit |
| Calvaire de Saint-Maudez | Abords MH - inscrit | | |
| Eglise, cimetière et ossuaire | Ergué-Gabéric | Abords MH - classé | |
| Chapelle de Kerdevot et calvaire | | Abords MH - classé | |
| Château de Lezergué | | Abords MH - inscrit | |
| Eglise et calvaire | Guengat | arrêté | |
| Chapelle Notre-Dame de Populo | Landudal | Abords MH - inscrit | |
| Chapelle de Quilinen | Landrévarzec | Abords MH - classé | |
| Eglise | Locronan | arrêté | |
| 12 maisons anciennes | | Abords MH - classés | |
| Chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle | | Abords MH - classé | |
| 5 Immeubles | | Abords MH - classé | |
| Camp des Salles (classement 1963) | | Abords MH - classé | |
| Camp des Salles (classement 1965) | | Abords MH - classé | |
| Vieille maison | | Abords MH - classé | |
| Place de l'Eglise | | Abords MH - classé | |
| Hôtel Gauthier | | Abords MH - classé | |
| Chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle | | Abords MH - inscrit | |
| Tumulus | | Plogonnec | Abords MH - classé |
| Chapelle, sacristie et calvaire de Saint-Thélau | | | Abords MH - classé |
| Chapelle Saint-Pierre, calvaire et placître | | | Abords MH - classé |
| Eglise, cimetière et arc de triomphe | Abords MH - classé | | |
| Stèle protohistorique | Abords MH - inscrit | | |
| Tumulus | Abords MH - inscrit | | |
| Chapelle Notre-Dame de Kergoat - Calvaire | Quéménéven | arrêté | |
| Chapelle Notre-Dame de Kergoat | | arrêté | |
| Eglise Saint-Ouen | Saint-Evarzec | Abords MH - inscrit | |
| Menhir de Kerhuel | | Abords MH - inscrit | |
| Eglise, cimetière et ancien calvaire | Clohars-Fouesnant | Abords MH - classé | |
| Château de Cheffontaines | | Abords MH - classé | |
| Fontaine et calvaire du Drevec | | Abords MH - classé | |
| Croix | | Abords MH - inscrit | |
| Stèle protohistorique | Fouesnant | Abords MH - classé | |
| Menhir de Beg Meil | | Abords MH - classé | |
| Eglise Saint-Pierre | | Abords MH - classé | |
| Chapelle Sainte-Anne | | Abords MH - classé | |
| Manhir de Lanveur | | Abords MH - inscrit | |
| Moulin à eau du chef du Bois | La Forêt-Fouesnant | Abords MH - classé | |
| Eglise (Notre-Dame d'Izel Vor) | | Abords MH - classé | |
| Tertre tumulaire de Kerleven | | Abords MH - classé | |
| Menhir | | Abords MH - inscrit | |
| Stèle protohistorique de Locamand | | Abords MH - inscrit | |

| | | |
|--|------------------|---------------------|
| Allée couverte de Kerampicard | | Abords MH - inscrit |
| Chapelle de Saint-Cado ou Saint-Cadou | Gouesnach | Abords MH - classé |
| Chapelle de Saint-Cado ou Saint-Cadou | | Abords MH - classé |
| Stèle protohistorique du Cosquet | | Abords MH - inscrit |
| Manoir de Kerascoët | Pluguffan | Abords MH - inscrit |
| Manoir de Kériner | | Abords MH - inscrit |
| Dolmen de Ménez-Liaven | | arrêté |
| Eglise, calvaire et arc du cimetière | | arrêté |
| Dolmen | Pleuven | Abords MH - classé |
| Château de Pérennou | Plomelin | Abords MH - inscrit |
| Vestiges de la villa antique du Perennou | | arrêté |
| Trois menhirs | | arrêté |

Les sites classés et inscrits

| | | | |
|--|---------------------------|--------------------------|-------------|
| Site cotier de l'Odet | Bénodet | Site classé et inscrit | |
| Placitre Perguet | | Site inscrit | |
| Anse de Penfoul | | Site inscrit | |
| Chapelle Saint-Jean | Ederne | Site classé et inscrit | |
| Menez | | Site classé | |
| Eperon de Griffones, au lieudit le Stangala sur les bords de l'Odet | Ergué-Gabéric | Site classé | |
| Lieudit le Stangala | | Site inscrit | |
| Chapelle Kerdevot | | Site inscrit | |
| Placitre, parcelles n°553 - Chapelle Notre Dame de Kergoat | Quemeneven | Site classé | |
| Mont Frugy | Quimper | Site classé | |
| Place Terre au Duc | | Site classé | |
| Domaine de Laniron et les bords de l'Odet en aval de Quimper | | Site classé | |
| Sol et plantations du château de Lanroz | | Site classé | |
| Domain de Lanroz | | Site inscrit | |
| Bordures des anses de Toulven et de Saint-Cadou | | Site inscrit | |
| Cours Odet Berges | | Site inscrit | |
| Place Terre au Duc A1963 et A1962 | | Sites inscrits | |
| Ensembles urbains A1975 et A1976 | | Sites inscrits | |
| Pointe Corniguel Penhars | | Site inscrit | |
| Manoir de Kergos | | Clohars-Fouesnant | Site classé |
| Château de Cheffontaines et son parc | | | Site classé |
| Chapelle Saint-Anne | | Fouesnant | Site classé |
| Moulin Chef du bois | La Forêt-Fouesnant | Site classé | |
| Anse Saint-Laurent (portion est, au lieudit Keraliot Coat-ar-menez) | | Site classé | |
| Rives de l'Odet | Gouesnach | Site classé | |
| Plantations en bordure de l'Odet a Kerdudel-Lanhuron | | Site inscrit | |
| Les Vire-courts - rive gauche | | Site inscrit | |
| Site de Penfrat - Saint-Cadou | | Site inscrit | |
| Rives de l'Odet | Plomelin | Site classé | |
| Les Vire-courts-façades, élévation, toitures du château de Kerrembleis | | Site inscrit | |
| Vire court rive droite | | Site inscrit | |
| Site de Beg-ar-Polhoat | | Site inscrit | |

| | | |
|---|--|--------------|
| Bords de l'Odét, en bordure de la propriété Kerouzien | | Site inscrit |
|---|--|--------------|

Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

| | |
|----------------|-----|
| Quimper | SPR |
| Bénodet | SPR |

3. Dynamiques économiques

Le tissu économique du territoire du SCoT de l'ODET se caractérise par un nombre important d'emplois dans le secteur de l'économie dite « présidentielle » ainsi qu'un nombre significatif dans l'industrie. Deux secteurs qui ont connu une dynamique économique positive portée à la fois par une la résidentialisation importante du territoire et par un tissu industriel solide ancré localement. L'activité industrielle s'est notamment développée dans le secteur agro-alimentaire. Enfin, l'activité agricole du territoire pèse de moins en moins de poids en termes d'emplois notamment dans les secteurs ruraux.

3.1 Le champ d'application

Les dynamiques économiques et les activités sont un volet important qui doivent figurer dans plusieurs documents du SCoT. **Dans le diagnostic** tout d'abord, celui-ci doit analyser les prévisions économiques afin de définir les besoins en termes d'aménagement de l'espace (article L141-15 du code de l'urbanisme).

Le projet d'aménagement stratégique, concourt à la coordination des différentes politiques publiques du territoire notamment des politiques économiques, afin de favoriser un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales (article L141-3 du code de l'urbanisme).

Le document d'orientation et d'objectifs « définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires. L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire et des différents espaces urbains et ruraux, qui le composent. Il repose entre autre sur la complémentarité entre les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières (article L141-4 du code de l'urbanisme).

3.2 Les documents de référence

3.2.1 Politiques régionales et départementales

A. Le Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Le Conseil régional de Bretagne a décidé d'engager, en décembre 2021, un travail d'élaboration d'une stratégie intégrée, faisant le lien entre les schémas régionaux de l'orientation et des formations (CPRDFOP), de développement des entreprises (SRDEII) et de l'enseignement supérieur et recherche (SRESR). Ce travail a abouti à l'adoption, en session du 7 avril 2023, de la Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES) 2023-2027, entraînant ipso facto l'adoption des 3 blocs qui le constituent : le CPRDFOP, la SRESR et la SRDEII. Le SRDEII doit désormais être validé par arrêté préfectoral.

Le projet de SRDEII, définit les priorités régionales en matière de soutien aux entreprises, à l'innovation et à l'internationalisation de l'économie. Il fixe **3 orientations majeures** :

1. **Orientation prioritaire 1 : Accélérer et réussir les transitions climatique et écologique de l'économie et de la société bretonnes**
2. **Orientation prioritaire 2 : Conforter la base productive bretonne, alimentaire et industrielle, dans une perspective de souveraineté**
3. **Orientation prioritaire 3 : Conforter la cohésion et l'inclusion sociales comme facteurs de performance économique et d'épanouissement individuel**

Il identifie également **3 axes transversaux** :

1. **Axe 1 : Conforter la dimension maritime de la Bretagne**

2. Axe 2 : Conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques

3. Axe 3 : Renforcer le rayonnement de la Bretagne et maîtriser son attractivité

Le projet de SRDEII se décline enfin selon **14 grands chantiers** :

1. Anticiper les impacts de la transition écologique de l'économie bretonne
2. Accélérer les mutations de l'économie en appui sur les réseaux d'accompagnement et d'entreprises
3. Conforter le rôle social de l'entreprise
4. Ancrer la dynamique de la S3 bretonne (stratégie régionale de recherche et d'innovation bretonne mise à jour en 2020) comme outil de priorisation et renforcer son axe transversal des transitions
5. La feuille de route économie circulaire
6. Accélérer la numérisation de l'économie et de la société bretonne en priorisant le défi de la cybersécurité
7. Mieux répondre au défi du recrutement dans les entreprises et les territoires
8. Accompagnement des mutations de l'industrie
9. Mettre en œuvre une politique d'ancrage territorial et de relocalisation d'activités économiques et industrielles
10. Accompagner la transition des exploitations agricoles
11. Renforcer le rayonnement et conforter une attractivité maîtrisée de la Bretagne
12. Réviser la stratégie bretonne d'internationalisation économique
13. Renforcer le partenariat Région/EPCI
14. Concilier développement économique et ZAN

B. Territoire d'industrie

En juillet 2021, l'UIMM 29, la CCI Bretagne Ouest, l'Etat, la Région Bretagne, la Banque des territoires, BPIFrance, les technopoles Brest Iroise et Quimper-Cornouaille, Brest métropole et les 9 autres EPCI finistériennes ont signé un contrat « Territoire d'industrie ». Le programme national, lancé en 2018 par le Premier ministre Édouard Philippe, doit permettre d'accompagner collectivités et entrepreneurs dans la reconquête industrielle de leur territoire. L'un de ses axes porte sur le recrutement et la fidélisation des salariés industriels de la pointe bretonne. Trois secteurs sont identifiés sur le territoire du SCoT dans ce cadre et ont ainsi vocation à accueillir notamment des activités industrielles permettant de rayonner sur le territoire cornouaillais : Kerjaouen (Quimper), Ti Lipig (Pluguffan) et Lumunoc'h (Briec).

C. Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Dans le domaine du développement économique, le projet de SRADDET adopté en décembre 2020 et approuvé par arrêté préfectoral le 16 mars 2021 a retenu les objectifs suivants :

Objectif 5 : Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne

- 5.3 : Développer la filière digitale et accompagner la transition des acteurs économiques

Objectif 6 : Prioriser le développement des compétences bretonnes sur les domaines des transitions

- 6.2 : Développer des parcours vers les nouveaux emplois induits par les transitions numériques et écologiques à travers la pleine mobilisation des politiques d'orientation, d'éducation et de formation professionnelle.

Objectif 8 : Faire de la mer un levier de développement durable

- 8.1 : Accélérer le développement durable des filières halieutiques et des biotechnologies marines et assurer simultanément la préservation des écosystèmes marins et côtiers, le développement durable des activités maritimes et côtières ainsi que le libre accès à tous à la mer en mettant en œuvre une planification spatiale de la zone côtière.
- 8.3 : Consolider et développer l'économie industrialo-portuaire par l'orientation résolue des grands ports bretons comme plateformes aux services des filières

Objectif 9 : Prioriser le développement des secteurs économiques liés aux transitions pour se positionner en leader dans ces domaines

- 9.1 : Accélérer le développement des domaines liés au numérique, comme réponse aux enjeux de transformation. (Smart grids, mobilités intelligentes, y compris logistique, usine du futur)
- 9.3 : Positionner la Bretagne comme région leader sur le marché des énergies marines renouvelables (EMR)
- 9.5 : Faire émerger une filière hydrogène renouvelable bretonne

Objectif 10 : Accélérer la transformation du tourisme breton en tourisme durable

- 10.1 : Assurer la performance du tourisme par l'émergence d'un nouveau partenariat public / privé
- 10.2 Faire de l'identité bretonne un vecteur de différenciation et d'appropriation

Objectif 11 : Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger pour tous »

Objectif 12 : Gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises

- 12.1 : Accélérer le déploiement du télétravail (10% de travailleurs en télétravail), des plans de déplacements en entreprises, de l'achat responsable en encourageant les démarches responsabilités sociétales des entreprises
- 12.2 : Accélérer l'intégration des enjeux du développement durable et de la transition numérique dans les entreprises et notamment les plus petites

Objectif 13 : Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques

- 13.1 : Accélérer le développement de l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité
- 13.5 : Développer et valoriser le potentiel des solutions inspirées de la Nature (biomimétisme)

Objectif 14 : Bretagne, région pionnière de l'innovation sociale

- Dynamiser la création d'emplois locaux et soutenir les projets d'innovation sociale
- Elaborer des dynamiques économiques responsables intégrant les entreprises locales et mobilisant des personnes isolées, chômeuses, en phase d'insertion ou en situation de handicap.

Objectif 19 : Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence

- 19.1 : Accroître l'ancrage de proximité des entreprises dans leur territoire
- 19.3 : Favoriser le commerce de proximité

La modification n° 1 du SRADDET (février 2024) précise, au sein de l'objectif 31 réintitulé « *Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels et à l'artificialisation des sols* », que les activités économiques (zones économiques, commerciales et le bâti dédié à l'activité agricole) concourent, à l'instar des zones d'habitat, au double objectif de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols.

3.2.2 Documents cadre intercommunaux

A. Politique de développement économique de Quimper Bretagne Occidentale

Le projet de territoire de Quimper Bretagne Occidentale 2022-2030 aborde les questions économiques au travers de l'axe « *Maintenir une dynamique pour une attractivité maîtrisée* » et de plusieurs défis et objectifs opérationnels.

- **Défis 2.1 : Assurer l'attractivité économique et la maîtrise du foncier**
 - **Objectif opérationnel n°1** : Assurer une attractivité économique maîtrisée en matière d'offre foncière et d'immobilier d'entreprise en priorisant les activités générant une richesse supplémentaire sur le territoire
 - **Objectif opérationnel n°2** : Poursuivre le climat de confiance propice au développement des entreprises, de l'investissement et de l'emploi
 - **Objectif opérationnel n°3** : Minimiser la consommation d'espace par la recherche de reconversion des friches, la densité d'implantation, la réduction des emprises de parkings
- **Défis 2.2 : Développer les filières d'excellence**
 - **Objectif opérationnel n°1** : Développer l'offre de formation supérieure et post-bac
 - **Objectif opérationnel n°2** : Renforcer les liens entre écoles et entreprises

- **Objectif opérationnel n°3** : Soutenir l'environnement propice à l'innovation
- **Défis 2.3 : Développer l'emploi, la formation et l'insertion**
- **Objectif opérationnel n°1** : Renforcer l'attractivité du territoire pour les actifs et les porteurs de projets
- **Objectif opérationnel n°2** : Faciliter le recrutement en adaptant les formations aux besoins des entreprises du territoire
- **Objectif opérationnel n°3** : Actualiser le cadre partenarial de soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'insertion

- **Défis 2.5 : Favoriser le développement d'un tourisme équilibré et le rayonnement du territoire**
- **Objectif opérationnel n°1** : Valoriser le territoire et ses atouts
- **Objectif opérationnel n°2** : Développer le tourisme d'affaire
- **Objectif opérationnel n°3** : Encourager un tourisme responsable
- **Objectif opérationnel n°4** : L'événementiel, vecteur d'attractivité et de développement du territoire

B. Politique de développement économique de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Le projet de territoire de la Communauté du Pays Fouesnantais 2021-2030 définit 4 grands objectifs dont le quatrième « transitions économiques » qui s'articule autour de plusieurs objectifs :

1. **Pérenniser un système économique durable**
 - Améliorer la connaissance du tissu économique local
 - Renforcer la dynamique économique territoire
 - Favoriser l'économie de proximité

2. **Vers un tourisme responsable**
 - Conforter le rayonnement de la « riviera bretonne »
 - Développer le tourisme à l'année
 - Mobiliser les acteurs locaux pour s'inscrire dans une démarche de « tourisme durable et responsable »

3.3 La dynamique des emplois et des entreprises

3.3.1 La répartition des emplois

En 2021, le territoire du SCoT de l'Odet compte près de **64 000 emplois au lieu de travail**. Avec 44 600 emplois, la ville de Quimper se positionne comme le pôle principal d'emplois du territoire. En dehors de la ville-centre, seules les communes situées sur l'axe de la RN 165, soit Ergué-Gabéric (3 500 emplois), Briec (3 200 emplois), et Saint-Evarzec (2 450 emplois), ainsi que Fouesnant (2 850 emplois) comptent plus de 2 000 emplois. Sur la frange Sud-Ouest du territoire, les communes de Bénodet, Plomelin et Pluguffan accueillent chacune environ 1 000 emplois.

Les villes de Quimper, Briec et de Saint-Evarzec sont considérées comme des pôles d'emplois c'est-à-dire que le nombre d'emplois est plus importante que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Les autres communes du territoire ont, à l'inverse, plus d'actifs que d'emplois proposés.

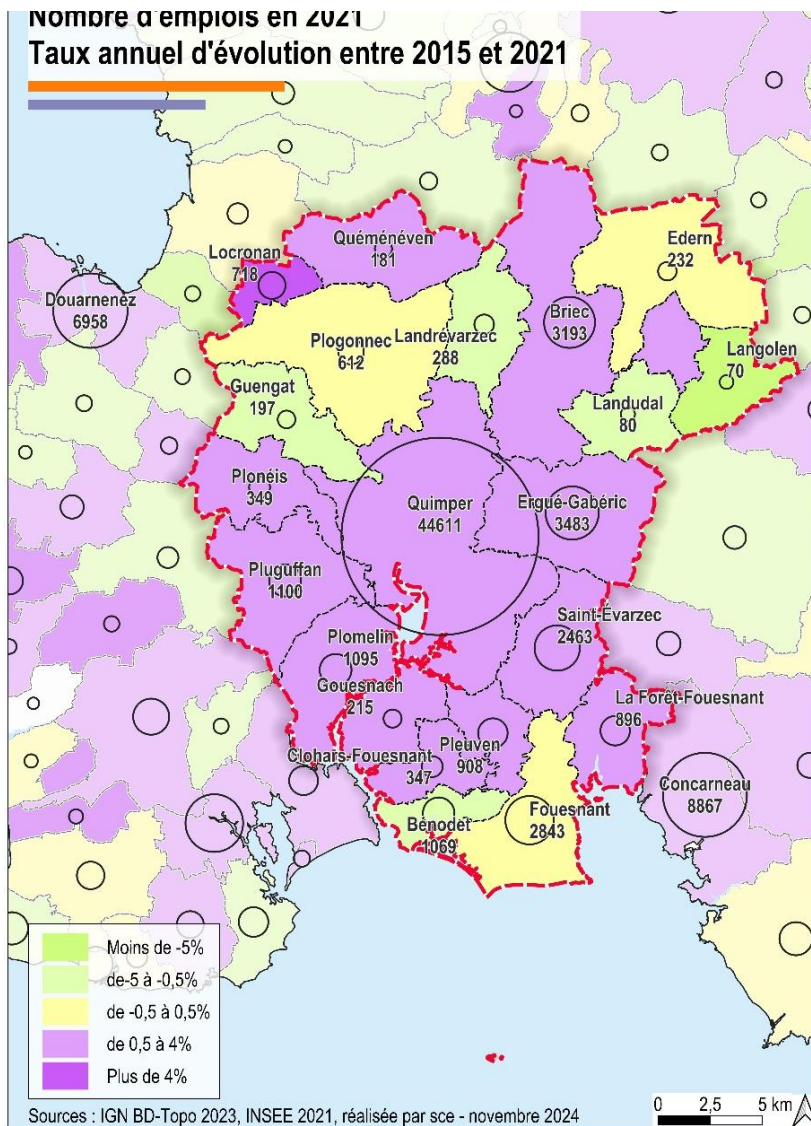
3.3.2 Un nombre d'emplois en hausse sur le territoire

Entre 2015 et 2021, le territoire du SCoT de l'Odet a connu une augmentation de **+ 2 635 emplois** (soit un taux de croissance annuel moyen de +0.7%). Une croissance qui est plus élevée que celle de la dynamique démographique (+0.3% de taux de croissance annuel moyen de population entre 2015-2021).

En comparaison, la croissance économique du Finistère est de + 0.6 % et celle de la région Bretagne de + 0.9 %. Celle des territoires voisins de Concarneau Cornouaille Agglomération et du Haut Pays Bigouden sont plus élevés (de l'ordre de + 1 % et de + 0.84 %). La communauté de communes de Douarnenez enregistre quant à elle une croissance plus faible de + 0.42 %.

L'augmentation du nombre d'emplois se situent notamment : dans la ville centre de Quimper (+ 0.73 %) et les communes de la couronne urbaine (+ 0.91 %).

A l'inverse, Fouesnant, les communes limitrophes de Briec et les communes de Gouesnac'h, Pleuven et Guengat ont perdu des emplois.



Source INSEE donnée complémentaire.

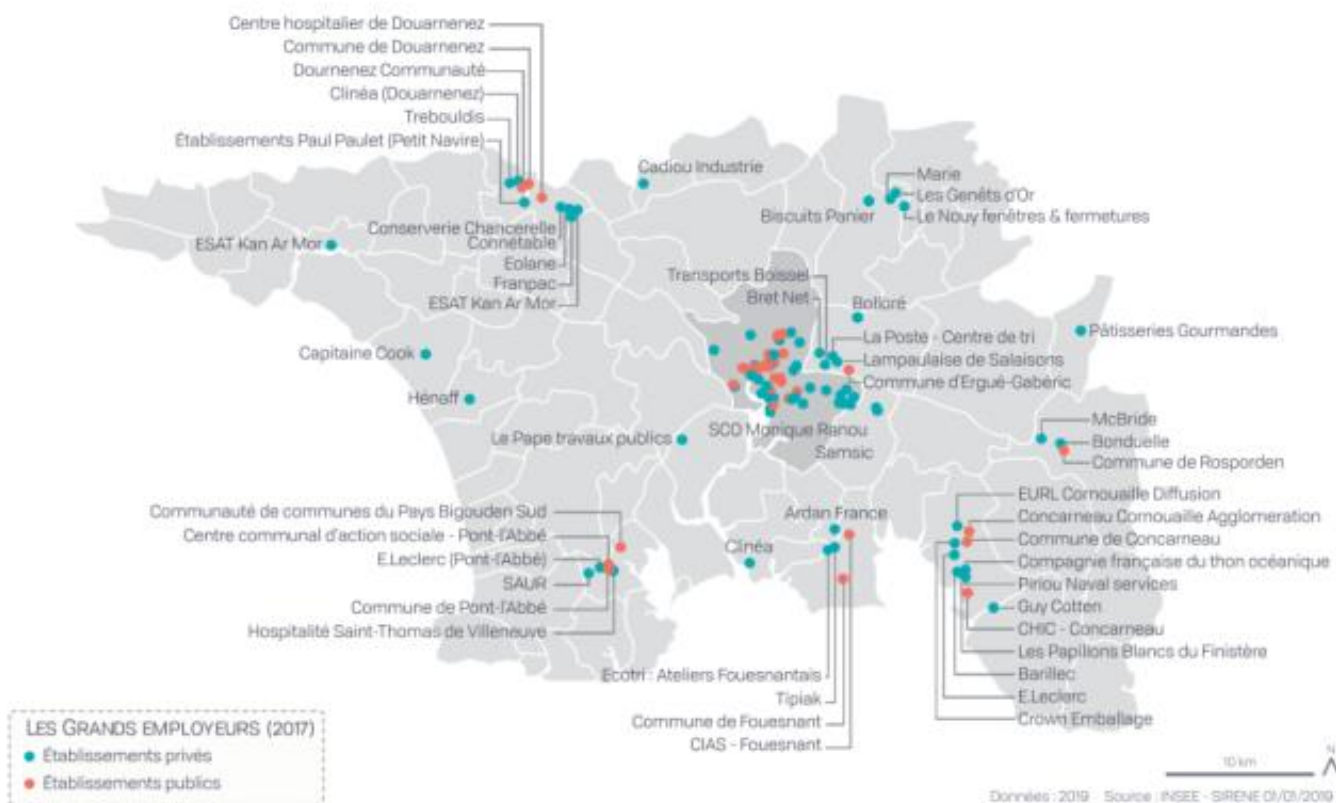
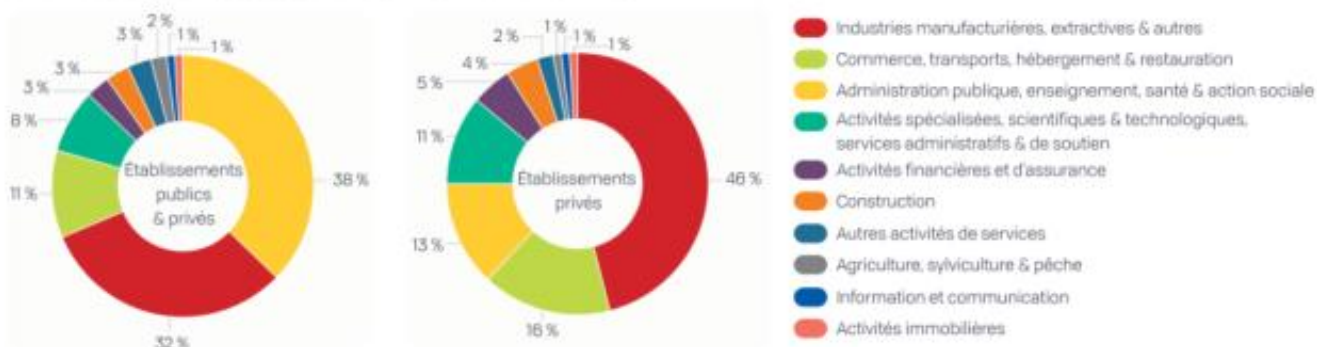
Pour analyser les dynamiques d'emplois sur le territoire, la donnée INSEE « exploitation complémentaire » a été mobilisée. Cette donnée permet d'analyser les secteurs d'activités dans lesquels les emplois sont exercés. Elle diffère légèrement de la donnée INSEE « exploitation principale » mais permet d'utiliser la même donnée de référence pour tout ce qui concerne les dynamiques économiques.

3.3.3 Le chômage

En 2021, le taux de chômage est de 9.5% à l'échelle de la communauté de communes du Pays Fouesnantais contre 11.4% pour Quimper Bretagne Occidentale. Il est pour le Pays Fouesnantais plus faible qu'à l'échelle de la Région Bretagne (10%) et du département du Finistère (10.7%).

3.3.4 Les entreprises structurantes du territoire

ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 100 SALARIÉS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS



Source : Atlas de Quimper Cornouaille, Quimper Cornouaille Développement, 2020.

Le profil global de la Cornouaille se reflète dans la répartition des grands employeurs. Les secteurs de l'administration publique (17 %), de la santé humaine et l'action sociale (15 %) et de l'enseignement (7 %) pèsent près de 40 % dans les établissements de plus de 100 salariés et près de 60 % des emplois en Cornouaille. La moitié des grands établissements employeurs sont situés dans la ville de Quimper. L'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale concentre également les deux tiers des établissements de plus de 100 salariés en Cornouaille. Cette implantation est, pour partie, issue par exemple du statut administratif historique de Quimper.

Le secteur de l'administration et l'emploi public est très présent sur le territoire, notamment du fait du statut de préfecture pour la ville de Quimper. Les services publics s'y concentrent et la ville-centre du territoire accueille le conseil départemental du Finistère, les principaux établissements de formation (Institut Universitaire et Technologique, Université de Bretagne Occidentale, GRETA de Bretagne Occidentale...), la Préfecture du Finistère, le tribunal de grande instance de Quimper, le service départemental d'incendie et de secours du Finistère (SDIS 29), l'hôpital Laënnec (antenne du centre hospitalier intercommunal de Cornouaille), etc.

Dans le secteur privé, les grands établissements se situent surtout dans les secteurs de l'industrie et du commerce. Le tissu industriel, secteur historique de la Cornouaille, est aussi bien représenté parmi les grands employeurs. Ils se retrouvent dans plusieurs domaines. La Cornouaille compte 120 établissements de plus de 100 salariés. Concentrés dans les pôles urbains, les grands employeurs du territoire sont autant publics que privés. Administration publique, enseignement, santé humaine, industrie et commerce sont les principaux secteurs pourvoyeurs de grands établissements.

Les principaux employeurs de Cornouaille agroalimentaire, fabrication de produits en plastique, industrie de l'habillement, construction navale... Parmi les 30 % des établissements de plus de 100 salariés en Cornouaille, le territoire du SCoT de l'Odét est riche d'employeurs à forte notoriété : Armor-Lux, Bolloré (Blue Solutions), Entech, etc.

À l'inverse, deux secteurs se caractérisent par de plus grands établissements : celui de l'industrie et celui de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. Le premier, avec 19,2 salariés par établissement en moyenne en Cornouaille, est un secteur nécessitant beaucoup de main-d'œuvre. Le second, composé pour beaucoup d'établissements publics, regroupe les hôpitaux, les établissements sanitaires et sociaux (de type EPHAD) et les lycées. De par leurs caractéristiques et leur relative rareté, ces établissements sont plus grands (34 salariés par établissement). Pour exemple, le centre hospitalier de Cornouaille, situé à Quimper, fait partie des principaux employeurs de Cornouaille.

En Cornouaille, trois domaines sont surreprésentés par rapport à la moyenne nationale : le secteur des commerces, transport, hébergement et restauration (+ 3 points), l'agriculture (+ 3,5 points) et l'industrie (+ 1,7 point). Le profil économique du territoire reflète ce phénomène. Historiquement, le territoire cornouaillais est marqué par une industrie agroalimentaire forte qui s'appuie sur un important vivier d'agriculteurs. C'est d'ailleurs cette proximité et la qualité de la ressource qui font la force de la filière. Le tourisme représente également l'un des piliers de l'économie locale. Le commerce et l'offre d'hébergement et de restauration sont dimensionnés pour absorber les augmentations de fréquentation estivale, d'où le poids important de ce secteur (34,8 % contre 31,6 % en France).

3.4 Les filières d'emplois

Le tissu de l'emploi local est marqué par le poids de l'économie dite « *présidentielle* », c'est-à-dire l'économie qui est directement liée aux fonctions résidentielles (services, commerces, transports, enseignement...). Les emplois appartenant à la catégorie « *commerces, transports, services divers* » représentent, en 2021, 44 % des emplois du territoire, ceux de « *l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale* » près de 33 %. En comparaison, à l'échelle du Finistère, ces emplois représentent respectivement 41 % et 35 %.

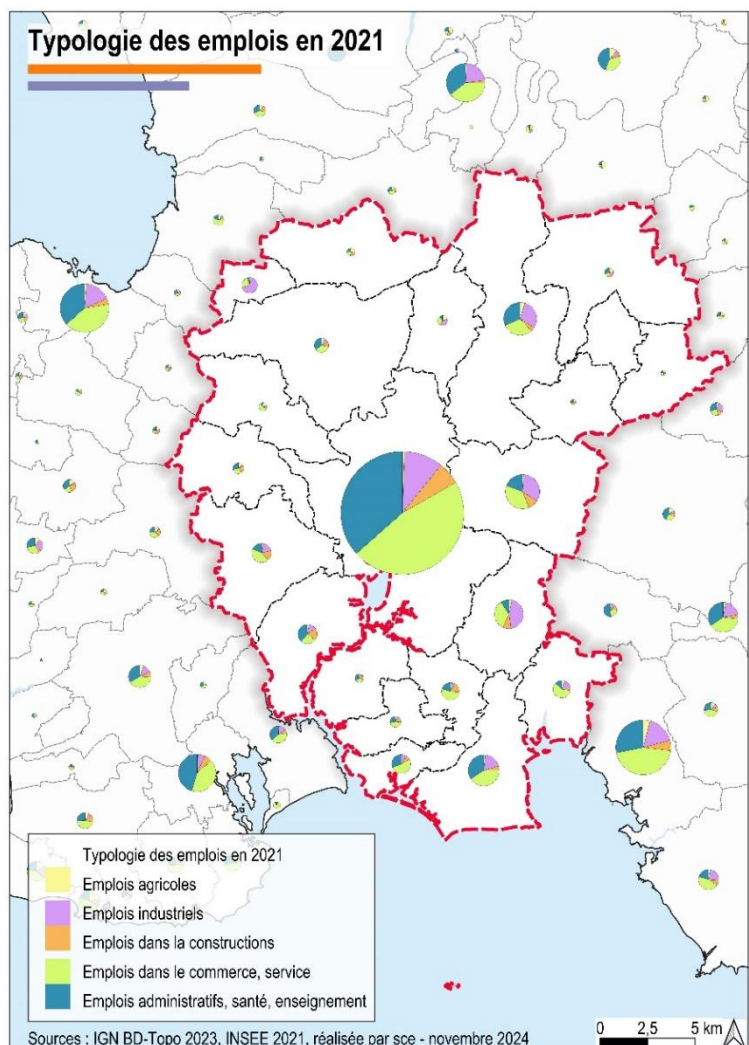
Le tissu économique de l'ODET se caractérise également par ses **industries** qui représentent 15 % des emplois. Une proportion plus élevée que les moyennes du département et de la région qui s'élèvent à 13 %.

L'évolution entre 2015 et 2021 montre une **augmentation des emplois dans tous les secteurs d'activité, à l'exception du secteur agricole.**

Les plus fortes augmentations ont eu lieu dans le secteur du « *commerces, transports et services* » (+ 0,6 % soit + 978 emplois), suivi par le secteur de « *l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale* » (+ 0,4 % soit + 516 emplois), puis le secteur de « *l'industrie* » (+ 0,8 % soit 448 emplois).

A l'inverse, le secteur de l'agriculture a connu une diminution de - 0,7 % emplois (soit - 43 emplois).

Comme l'illustre la carte ci-contre, **le tissu économique des communes** qui composent le territoire SCoT **est diversifié**. Si la part des emplois dans les secteurs « *commerces, transports et services* » constituent une part plus ou moins homogène dans toutes les communes (entre 1/3 et 1/2 des emplois), on peut distinguer des différences significatives quant aux proportions des emplois présents dans « *l'administration publique, la santé et l'enseignement* » d'une part, et la part des emplois « *industriels* » d'autre part.



3.4.1 L'économie présenteielle

La ville de Quimper, et les communes de Briec et de Fousnant sont les plus fortement marquées par l'économie présenteielle, ce qui peut s'expliquer par la forte présence d'équipements et de services publics dans la ville-centre et les communes « *pôles urbains* ».

La part des emplois de « *l'administration publique, l'enseignement, la santé* » représente, en 2021, 37 % des emplois pour la ville centre et 33 % pour les communes du pôle urbain, pour une moyenne de 33 % à l'échelle du SCoT.

Globalement, les emplois dans ce secteur ont augmenté partout sur le territoire à l'exception des communes du pôle urbain qui ont connu une baisse de - 1 % correspondant à la perte de 141 emplois. Des augmentations significatives ont cependant eu lieu dans les communes de la couronne urbaine (+ 2,6 % soit 186 emplois) ainsi que dans la ville de Quimper (+ 0,4 % soit 380 emplois).

Quant aux emplois liés aux « *commerces, transports et services* », là aussi la ville centre se démarque par un taux élevé de 47 % des emplois, suivi des communes de la couronne urbaine (36 %) et des communes identifiées en pôles urbains (35 %).

Tous les secteurs du territoire de l'ODET ont connu une augmentation de ces emplois, notamment les communes de la couronne urbaine (+ 1,3 % entre 2015 et 2021 soit + 153 emplois) et dans les pôles urbains (+ 1 % entre 2015 et 2021 soit + 127 emplois).

3.4.2 L'industrie

La composition du tissu industriel du SCoT de l'ODET est très marquée par l'agroalimentaire suivi des industries dans le domaine de la manufacture de réparation et d'installation de machines et d'équipements, la fabrication de textiles, et le secteur de la métallurgie.

La part des emplois dans l'industrie est particulièrement élevé dans les communes de Saint-Evarzec (45 % soit environ 1 100 emplois en 2021), Ergué-Gabéric (33 % soit environ 1 150 emplois en 2021) et Briec (29 % soit environ 950 emplois en 2021), qui accueillent de grandes zones industrielles sur les abords de la RN 165. La ville de Quimper accueille également en 2021 un nombre significatif d'emplois industriels (4 580 emplois). A l'échelle de l'ODET l'industrie représente 15 % des emplois contre 13 % pour le département du Finistère.

La part de l'emploi industriel est en augmentation à l'échelle du SCoT de +0,8 % soit + 450 emplois. Une légère diminution a été enregistrée par la ville de Quimper avec une perte de 50 emplois (soit - 0,2 % par an entre 2015 et 2021). A l'inverse, ce sont les communes de la couronne urbaine qui ont gagné le plus d'emplois industriels (+ 3 % soit environ 240 emplois entre 2015 et 2021).

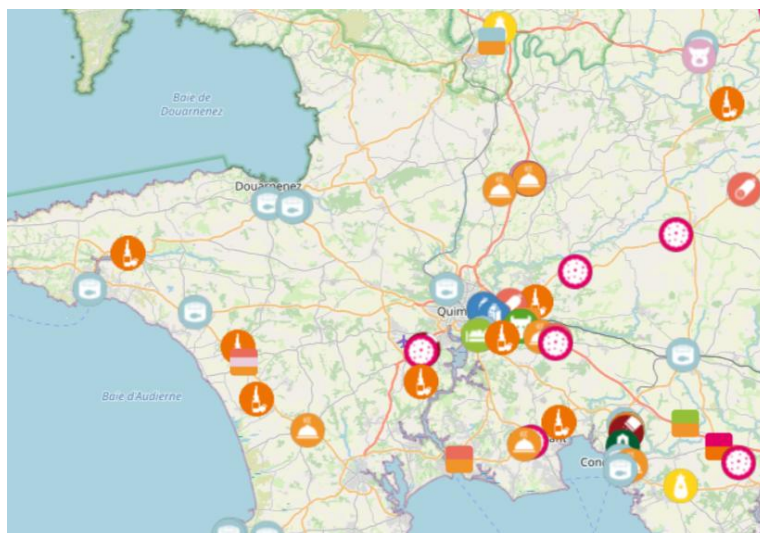
3.4.3 L'agriculture

En 2021, ce sont les communes de Quimper (250), Briec (144), Saint-Evarzec (79) et de La Forêt-Fouesnant (52) qui détiennent le plus d'emplois dans le secteur agricole.

Quant à l'évolution du nombre d'emplois agricoles, **le territoire a connu une perte de 43 emplois entre 2015 et 2021**. On observe une plus forte diminution dans les communes de la couronne urbaine (- 40 emplois), qui a été contrebalancé par une augmentation du nombre d'emplois agricole dans la ville centre (+ 32 emplois entre 2015 et 2021).

Un **pôle important concernant la filière agro-alimentaire** est présent au sein de l'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale. Près de 50 % des emplois industriels² de l'agglomération concernent effectivement cette filière, représentant environ 2 500 emplois.

L'ensemble des industries agro-alimentaires localisées en Cornouaille, concernent différentes productions telles que la charcuterie (ex : Lampaulaise de salaison), la biscuiterie (Panier), la production et la transformation de la viande, lait (Entremont, Le Gall, etc), légumes et poissons, les produits transformés frais, surgelés et en conserve (Tipiak), ainsi que les services associés (emballage, équipementier, logistique, etc) et les spécialités cornouaillaises (cidre AOP « Cornouaille », pâté Hénaff, langoustines, conserves de sardines, Kouign-amann, crêpes dentelles, etc).



Les industries agro-alimentaires dans le Finistère sud

Source : Observatoire économique et social des filières agricoles et agroalimentaires de Bretagne, CCI de Bretagne, 9 septembre 2022

² Quimper Bretagne Occidentale, consulté le 12 octobre 2023 – <https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/1533-filiere-agroalimentaire.htm>

3.4.4 Les activités de pêche, conchyloles et aquacoles

La France est le 3^{ème} producteur en aquaculture de l'Europe en 2016³, en majeure partie dominée par la conchyliculture avec une production de 128 000 tonnes composée principalement d'huîtres et de moules. La production conchylicole a subi une baisse significative entre 2005 et 2013⁴ en raison d'une surmortalité de naissains des huîtres creuses. Le **Finistère, 1^{er} département maritime** de France avec 1 391 km de côtes, est un secteur de développement pour l'aquaculture et les biotechnologies marines (représenté par environ 50 entreprises). En effet, 95 ports sont recensés à l'échelle départementale, dont 15 ports départementaux et 1 port régional, situé à Brest.

Les ports de pêche de la Cornouaille représentent 21 % de la pêche fraîche française et 45 % de la pêche fraîche bretonne. Avec plus de 5 500 emplois (pêche, mareyage, transformation, construction, réparation navale, services) la filière pêche occupe une place prépondérante dans l'économie Cornouaillaise. Il existe une certaine retombée de ces activités sur le SCoT puisque des entreprises que Armoric et Guyader sont présentes sur le territoire. Mais aussi par la présence de services aux entreprises et par le domaine du transport⁵.

La **filière conchyliculture** du Finistère sud comprend⁶, en 2019, 37 entreprises produisant des huîtres adultes à hauteur de 1 067t/an, 10 entreprises produisant des moules adultes à hauteur de 249 t/an et 17 entreprises produisant des palourdes, coques, ormeaux et autres coquillages adultes à hauteur de 89,3 t/an.

Le territoire du SCoT de l'ODET comprend une large façade maritime composée de l'ODET et de l'anse de Penfoulic. Il accueille le siège de trois entreprises conchyloles (situées dans l'anse de Penfoulic) et 20 entreprises concessionnaires ayant leur siège dans d'autres collectivités du Finistère sud.

Sur les parcs conchyloles sont cultivés non seulement des coquillages filtreurs (huîtres pour environ 7 % et moules pour environ 41 %), mais aussi des coquillages fouisseurs (pour environ 37 %) comme les coques (6 %) ou les palourdes. Certains titres de concessions (15 %) autorisent indifféremment la culture des filtreurs et des fouisseurs. Un tiers des concessionnaires s'est installé il y a moins de cinq ans, deux nouvelles demandes d'installations sont en cours⁷.

Plusieurs professionnels proposent de la vente à l'établissement et des points de vente sur les marchés du territoire.

Enfin la profession conchylicole développe une attention particulière quant à son impact environnemental et s'engage dans la valorisation de ces déchets (des coquilles vides par exemple) et dans le recyclage.

Le SCOT de l'ODET bénéficie ainsi d'une **filière conchylicole active et attractive**.

La **filière pisciculture** se compose de 34 entreprises en Bretagne, dont 152 employés permanents et 39 employés occasionnels.

La **filière algoculture**⁸ produit environ 400 espèces d'algues sur le département, avec environ 70 000 t/an d'algues laminaires et 2700 t/an d'algues de rives. Cette filière génère 600 emplois dans le Finistère.

³ Insee, 2020

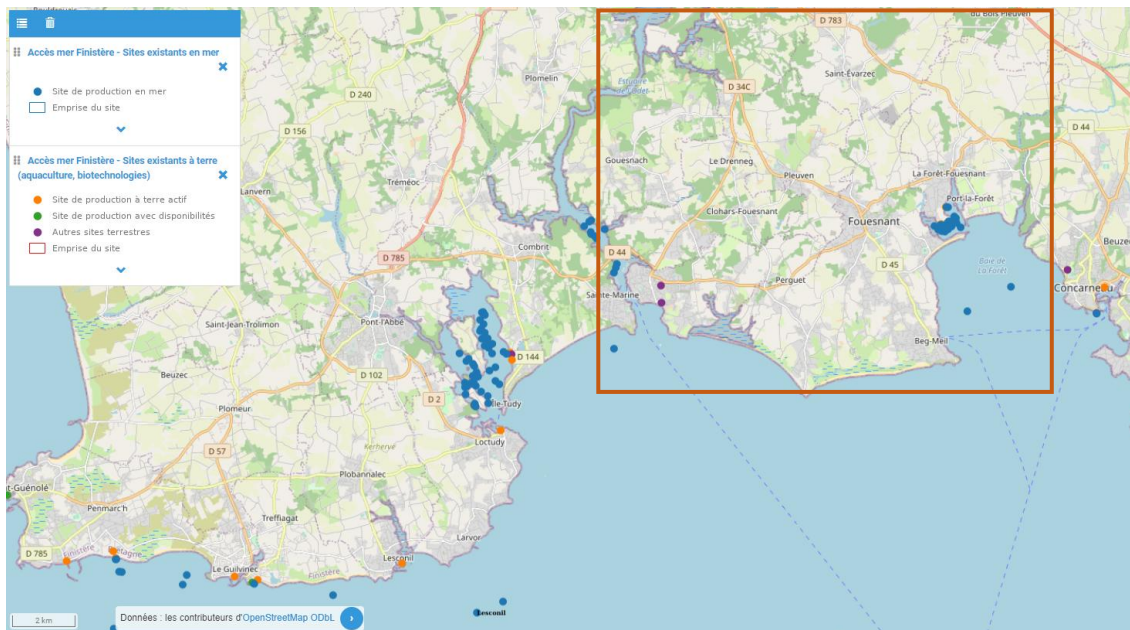
⁴ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 27 juin 2019

⁵ Sources : CCI, SCoT 2012

⁶ Recensement aquaculture, 2019

⁷ Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Sud, 2024

⁸ Investir en Finistère, consulté le 11 octobre 2023



3.4.5 Les activités nautiques

Le nautisme est une activité très présente et structurante du territoire. La proximité immédiate des Glénan, associée à la qualité paysagère de la côte sud finistérienne et à l'accessibilité quasi permanente des ports à toute heure de la marée et par tous temps font de la frange littorale du territoire de l'ODET un lieu privilégié pour les activités nautiques et subaquatiques.

La desserte des îles des Glénan est assurée par les vedettes de l'ODET et de Glenn, depuis Bénodet (toute l'année), Beg-Meil, Concarneau, Quimper, Port-la-Forêt et Loctudy (en saison).

La rivière de l'Odet fait également l'objet d'une pratique estivale de découverte des espaces maritimes organisée entre les communes de Bénodet et Quimper et dépendantes des étiages. Sur la rivière Odet, la marée impacte fortement les possibilités de navigation (phénomène particulièrement important en amont sur l'ensemble de la baie de Kerogan et le port du Corniguel à Quimper) tout comme elle façonne son paysage notamment en cette partie.

Sur l'ensemble de la Cornouaille, le secteur du nautisme représente 242 entreprises et 1 100 emplois, avec toutefois une forte saisonnalité (source CCI Quimper). **Le secteur est fortement créateur d'emplois** (+ 15 % en 4 ans au moment de l'étude CCI). Le Pays Fouesnantais (47 entreprises) et Quimper Bretagne Occidentale (32 entreprises) contribuent à eux seuls pour environ un tiers aux emplois de la filière du nautisme en Cornouaille. Toutefois, c'est avant tout le sud du territoire du SCoT et tout particulièrement l'ensemble de sa frange littorale qui est plus directement concernée par l'impact de cette économie liée aux loisirs.

La pratique des activités nautiques du secteur est essentiellement organisée autour de **deux grandes entités** (celle de l'embouchure de l'Odet autour de Bénodet) et celle dite de la Baie de La Forêt allant du Cap Coz sur la commune de Fouesnant à Trégunc (hors SCoT). **Le Yacht Club de l'Odet** (régates en habitable dont celle de l'Obélix Trophy), **et le Pôle France** « Finistère course au large » **contribuent avec l'école de voile des Glénan de Concarneau à la réputation de ce territoire** qui dépasse largement le cadre national. Le centre nautique du Cap-Coz à Fouesnant particulièrement dynamique assure avec son savoir-faire l'animation des activités nautiques quimpéroises implantées sur le secteur de Creac'h-Gwen.

Avec ses 2 424 places sur ponton et bouées en 2009, la capacité d'accueil pour la plaisance du territoire du SCoT représente 20% de l'offre départementale et se situe sur les trois communes littorales ; Bénodet, La Forêt-Fouesnant et Fouesnant). La saturation permanente des ports et des mouillages organisés pose la question générale du développement de l'offre actuelle (pour quels publics) et des conditions de ce développement (extension des sites existants, meilleure organisation des mouillages, nouvelles formes d'accueil, création éventuelle d'un nouvel équipement). Dans ce sens, des extensions ont été réalisées récemment : - aménagement d'un nouveau bassin pour l'accueil des monocoques de 60 pieds à Port-La-Forêt - extension autorisée de 100 places au port de plaisance de Bénodet. D'autres extensions pourront être entreprises dans les années à venir (comme par exemple l'augmentation de la capacité d'accueil à Port-La-Forêt). La problématique de la gestion environnementale de ces projets est au

cœur de leur faisabilité, l'ensemble des ports est par ailleurs confronté à la nécessaire évolution de mise aux normes des équipements (infrastructures adaptées, « sans rejets polluants »).

Concernant la commune de Quimper qui occupe un positionnement particulier de confluence sur la rivière de l'Odet, elle n'a jusqu'à ce jour que **peu affirmée dans son développement des ambitions particulières concernant sa vocation ou son ouverture maritime. Le devenir du port du Corniguel**, son développement, sa future vocation et son image sont à appréhender dans ce contexte. Des activités portuaires existent mais aucune vocation réelle n'est affirmée et lisible. A titre d'exemple, il existe bien plusieurs chantiers d'entretien et de construction navale, mais la proximité immédiate d'activité du port de commerce (minéralier avec stockage de sable) pose la question de la compatibilité des fonctions.

En ce qui concerne les activités économiques proprement dites, directement liées à la construction navale et au nautisme, et hormis la société Guy Cotten, leader sur son marché des vêtements de mer, **la quasi-totalité des intervenants du secteur concernent des petites ou toutes petites entreprises** ayant pour l'essentiel accès à des marchés locaux (hors équipementiers, plutôt localisés sur le pôle urbain). Avec une permanence d'une trame de petits chantiers développés sur les communes de Bénodet, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant, Gouesnac'h, Pluguffan et Quimper, le tissu des entreprises du secteur de la construction et de la réparation navale apparaît comme stabilisé sur le volet traditionnel, même si on assiste à un certain développement de chantiers dédiés à la course à la voile (CDK, IDB Marine,..) ou positionnés sur des segments spécifiques et naturellement limités (Carmichael, Blankaert, etc).

3.4.6 L'économie touristique

La destination Quimper Cornouaille est l'une des 10 destinations touristiques de Bretagne. De la Pointe du Raz à Quimperlé, elle s'appuie sur un tissu d'acteurs touristiques dynamiques et compétents sur l'ensemble du territoire de la Cornouaille. Elle représente la 1^{ère} destination bretonne en nuitées dans l'hôtellerie de plein air, 16 millions de nuitées estimées, plus de 5 000 animations et festivals par an, 330 km de côtes et 122 structures de pratiques nautiques encadrées.⁹

Quimper Cornouaille a été labellisé « Destination touristique » par la Région Bretagne. Très attractive, la Cornouaille représente la principale zone touristique dans le Finistère et un haut lieu du tourisme en Bretagne. **Son offre d'hébergements, riche et diversifiée** (hôtels, campings, villages de vacances, résidences de tourisme, meublés, chambres d'hôtes...), **se concentre beaucoup sur le littoral, mais dispose aussi d'atouts séduisants à l'intérieur des terres.**

Comptant parmi les principales destinations en Bretagne en nombre de nuitées et en capacités d'accueil, **la Cornouaille se distingue aussi par un volume plus important de séjours marchands**, particulièrement dans l'hôtellerie de plein air et dans les gîtes à louer. La Cornouaille est appréciée par les visiteurs pour les activités liées à la **mer**, les **festivals**, la **créativité artistique**, ou encore la **gastronomie**. Plus qu'ailleurs, les touristes rayonnent beaucoup sur ce territoire, à la découverte de sites emblématiques, comme le Grand Site de France de la Pointe du Raz et du Cap Sizun, les Villes d'Art et d'Histoire de Quimper et de Concarneau, l'île de Sein, l'archipel des Glénan, Pont-Aven, les Petites cités de caractères de Locronan et Pont-Croix, la ville de Quimperlé etc.

Ville d'art et d'histoire entre terre et mer, **capitale économique et touristique de la Cornouaille, Quimper et son agglomération** constituent une destination privilégiée. **Première destination bretonne en nuitées dans l'hôtellerie de plein air, Quimper Cornouaille constitue une véritable locomotive économique**, avec 3 500 actifs en moyenne annuelle et 450 millions d'euros en retombées économiques directes chaque année.

Quimper bénéficie d'infrastructures et de l'ingénierie pour accueillir des rencontres professionnelles, par le biais de la Société publique locale (SPL), Quimper Événements, qui est au service de l'organisation de ces rencontres. **Le parc des expositions** Quimper Cornouaille, récemment rénové et agrandi, est le lieu idéal pour toutes les manifestations d'envergure (salons, concerts, spectacles, événements sportifs...). S'y ajoute le **centre des congrès du Chapeau Rouge**.

L'office de tourisme de Quimper Cornouaille reçoit entre 160 000 et 200 000 visiteurs chaque année, ce qui le place au 3^e rang en Bretagne, derrière Saint-Malo et Rennes. La qualité de son accueil est reconnue : l'office a obtenu la classification de catégorie 1 de la marque « Qualité tourisme » attribuée par la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiatives.

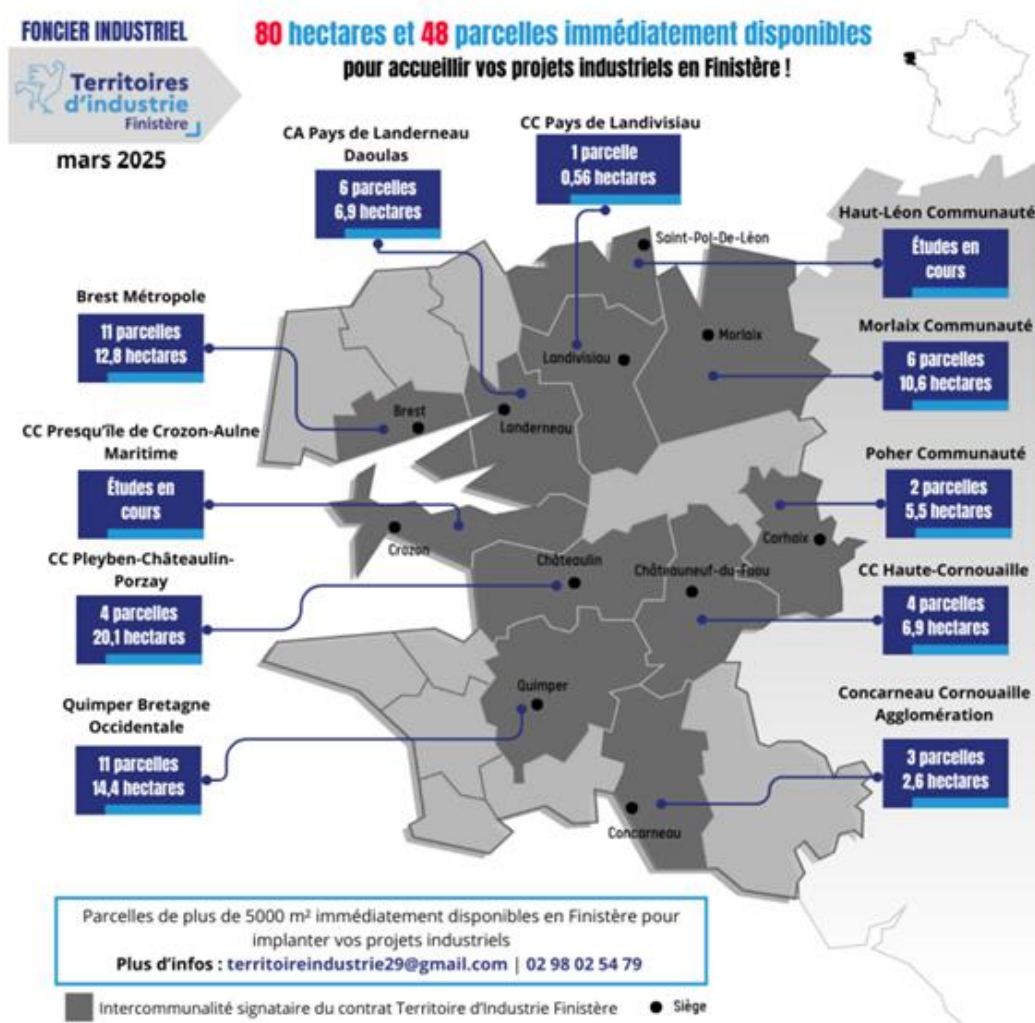
⁹ « Destination Quimper Cornouaille, CAP vers une Cornouaille touristique, inspirante & créative stratégie intégrée actions 2018-2022 », Procornouaille.com (6p),

3.5 Organisation spatiale de l'équipement économique

3.5.1 La répartition des parcs d'activités économiques et leurs vocations

Le foncier économique du SCoT de l'ODET représente 1 376 ha (1 195 ha pour Quimper Bretagne Occidentale et 181 ha pour le Pays Fouesnantais). Quimper Bretagne Occidentale se positionne comme le premier pôle économique de la Cornouaille : 55% de l'espace économique recensé en ZAE s'y concentrent. De même, 41 % des surfaces viabilisées cornouaillaises se trouvent dans l'agglomération quimpéroise. Avec 52 ha, elles sont en légère baisse par rapport à 2016 (55 ha). Au 31 décembre 2025, 33ha sont disponibles au sein des zones d'activités économiques de QBO.

Concernant les zones labellisé territoire d'industrie, avec seulement 17 hectares pour Quimper et Concarneau, la Cornouaille est moins dotée que Brest et Landerneau avec 20 hectares et que le centre Finistère avec 32 hectares pour Carhaix, Châteaulin et Haute Cornouaille.



La Communauté de communes du Pays Fouesnantais compte 17 zones d'activités économiques représentant 197.3ha. Le transfert des ZAE vers l'EPCI s'est intégralement réalisé (huit sur 12), les 4 dernières étant privées.

Plus de 40% du foncier économique de Quimper Bretagne Occidentale a pour vocation l'industrie et l'artisanat, suivi de l'activité tertiaire (8%). Le foncier économique du Pays Fouesnantais est dédié quant à lui à plus de 35% à l'activité industrielle et artisanale et 44% sont polyvalentes. Il se démarque par une forte présence de zones polyvalentes (44 % de son foncier en ZAE) : Troyalac'h regroupe de l'industrie, de l'artisanat et des services, et il en est de même pour la zone des Glénan (ex. Park ar C'hastel) (artisanat, commerce).

3.5.2 Potentiel de densification

Le Mode d'occupation des sols breton (MOS) identifie au total en 2021 145 hectares de « terrains vacants activité », qui correspondent à des terrains viabilisés mais non bâtis ou en chantier. Le territoire bénéficie ainsi d'un foncier conséquent pouvant accueillir des activités économiques sans générer de consommation d'espaces supplémentaire à partir de 2021. Ces surfaces sont essentiellement identifiées par les services Economie des EPCI pour recevoir des activités artisanales et/ou tertiaires.

Un travail fin de qualification des zones d'activités économiques est cours avec les EPCI, dans le cadre des inventaires des zones d'activités économiques (IZAE). Ce travail minutieux est toujours en co-construction et ne permet pas à la date de l'arrêt du projet une intégration de ces données, qui sont toutefois prises en compte par le SCoT de l'Odette dans l'identification des besoins en foncier économique. Les deux EPCI qui composent le SCoT de l'Odette sont engagés dans une démarche de densification et d'évolution vers un modèle de développement économique à foncier constant, notamment concernant les activités artisanales et tertiaires.

Les besoins en foncier économique se concentrent plus essentiellement sur les activités industrielles, qui nécessitent des surfaces souvent plus importantes et d'un seul tenant et s'insèrent plus difficilement dans un foncier existant, du fait du morcellement parcellaire.

Le dégagement de surfaces permettant d'accueillir des entreprises locales déplacées, notamment dans le cadre de mutation de foncier au cœur de ville, sera également essentiel pour une bonne optimisation du foncier. En effet, le projet de requalification du secteur de l'hippodrome permettra de libérer du foncier en cœur de ville pour y accueillir notamment de l'habitat avec des densités et formes urbaines plus denses que sur des opérations de périphérie. Cela nécessiterait donc de déplacer les entreprises présentes sur ce périmètre, vers des espaces plus périphériques.

3.6 Synthèse des enjeux

3.6.1 Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

Titre thématique – Synthèse des enjeux

| | Atouts | Faiblesses |
|-------------|--|---|
| Constats | <p>Un tissu économique dynamique, diversifié, avec création d'emplois dans tous les domaines</p> <p>Une croissance notamment dans la ville centre et le sud-est (RN 165)</p> <p>Un emploi industriel en augmentation porté par l'agro industrie</p> <p>Services et emploi salarié : le secteur tertiaire est le principal secteur représenté. Il concentre la majorité des emplois (sièges bancaires, collectivités locales installées dans la ville préfecture...).</p> <p>La dynamique de création d'entreprises et d'emplois est principalement portée par les PME/TPE qui sont majoritaires dans le tissu économique</p> <p>La présence d'entreprises structurantes à proximité d'axes routiers majeurs</p> <p>Une activité touristique important en période estivale avec des stations balnéaires renommées</p> | <p>Une activité agricole assez présente sur le territoire mais dont l'emploi continue de reculer notamment dans les territoires ruraux</p> <p>Plusieurs entreprises font état depuis plusieurs années de difficultés de recrutement, notamment dans des secteurs de pointe (énergie décarbonée notamment)</p> <p>La forte saisonnalité de l'emploi liée au tourisme peut créer des disparités entre saisons (notamment sur la capacité des entreprises à fonctionner normalement et à loger les salariés saisonniers)</p> |
| Prospective | Opportunités | Menaces |
| | <p>Un territoire qui bénéficie du label « territoire d'industrie » et de la présence d'entreprises industrielles structurantes (agro-alimentaire et énergie) à l'échelle nationale et internationale</p> <p>Une offre touristique diversifiée entre les stations balnéaires, les ports, les sites patrimoniaux, la ville-centre...</p> <p>Nouveaux équipements : la nouvelle salle multifonction (2025) représente une opportunité pour soutenir l'événementiel, le sport et le tourisme</p> <p>La présence et le renforcement de l'enseignement supérieur (UBO, IUT, ESAB, EMBA...) favorisent l'innovation économique et la montée en compétences des salariés recrutés localement</p> | <p>Une raréfaction du foncier dans les Zones d'Activités Economiques</p> <p>Une forte pression immobilière et environnementale liées au tourisme de masse pourrait peser sur l'habitat local et la durabilité du territoire</p> <p>Les difficultés d'embauche ou de fidélisation des salariés pourraient avoir des conséquences néfastes sur le maintien de certaines activités</p> |

3.6.2 Perspectives d'évolution et besoins

C. Une économie industrielle notamment agro-industrielle dynamique portée par la présence d'entreprises structurantes

Si la majorité des emplois sont des emplois dans le domaine tertiaire, il est à souligner que l'industrie occupe une place importante dans le paysage économique local en offrant près de 9 700 emplois en 2021, en augmentation, représentant 15% des emplois, soit supérieur de 2 points par rapport à la moyenne départementale. Cette dynamique est aujourd'hui soutenue par le label « territoire

d'industrie » porté par le département du Finistère L'économie du territoire se caractérise par ses industries d'excellence notamment dans le secteur de l'agroalimentaire, de l'habillement et de la métallurgie. Cette activité industrielle bénéficie d'un enracinement historique et à travers un grand nombre de PME et une place solide sur l'échiquier régional et international pour certaines.

D. Une raréfaction du foncier économique - un nouveau défi pour le développement industriel

Le territoire de l'ODET bénéficie d'une offre importante de zone d'activités économiques qui a été le support principal du développement économique pour le territoire. Néanmoins, l'objectif Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 oblige à réinterroger ce développement basé sur la disponibilité foncière. La stratégie de développement économique devra donner la priorité au renouvellement urbain notamment par la densification des parcs d'activités existants ainsi qu'en mobilisant les potentiels fonciers au sein des tissus urbains mixtes. Si la structure économique de l'Odet est tournée vers l'économie présentielle plus facilement compatible avec une implantation dans le tissu urbain mixte, les choix et les modèles de développement industriel du territoire devront être appréciés au regard de la sobriété foncière.

E. Une offre touristique diversifiée génératrice d'emplois et de richesses

L'activité touristique est une activité structurante du territoire puisqu'elle s'intègre dans la destination Quimper Cornouaille, l'une des 10 destinations touristiques de Bretagne. Le tourisme de l'ODET se caractérise, tout d'abord, par sa frange littorale (stations de Bénodet et de Fouesnant, Port La Forêt...), qui attire par ses paysages, son climat et ses équipements. D'autres sites attractifs sont également présents tels que la ville de Quimper ville d'Art et d'histoire Locronan véritable petite cité de caractère, ainsi certains équipements (golfs, ports de plaisance, thalassothérapie...). L'enjeu pour l'activité touristique est de répondre aux évolutions autant de la demande touristique, du changement climatique, que du développement d'une approche plus cohérente pour garantir un meilleur impact sur l'économie du territoire.

4. Equipements et services

L'offre d'équipements est plutôt satisfaisante sur l'ensemble des communes composant le territoire SCoT qui détiennent des équipements de proximité offrant des services de base à la population. Concernant les équipements supérieurs (enseignements, offre de santé, équipements culturels...) ceux-ci se polarisent essentiellement autour de la ville-centre de Quimper et dans une moindre mesure dans les pôles de Briec et de Fouesnant qui disposent d'une offre attractive pour les ménages et les entreprises.

4.1 Le champ d'application

Les équipements et les services sont aussi un sujet important dont le SCoT doit s'imprégner pour constituer son projet de territoire.

Dans le diagnostic, le SCoT doit « *au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins en termes d'aménagement de l'espace, de ressource en eau, d'équilibre social de l'habitat, de mobilités, d'équipements et de services. Il prend en compte la localisation des structures et équipements existants, les besoins globaux en matière d'immobilier, la maîtrise des flux de personnes, les enjeux de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement(...)* » (article L141-15 du code de l'urbanisme).

Dans le document d'orientation et d'objectifs, la complémentarité entre les politiques publiques doit être assurée entre :

1. « *Les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;*
2. *Une offre de logement et d'habitat renouvelée, l'implantation des grands équipements et services qui structurent le territoire, ainsi que l'organisation des mobilités assurant le lien et la desserte de celui-ci ;*
3. *Les transitions écologique et énergétique, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, l'adaptation et l'atténuation des effets de ce dernier, le développement des énergies renouvelables, ainsi que la prévention des risques naturels, technologiques et miniers, la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles, des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des paysages, dans un objectif d'insertion et de qualité paysagères des différentes activités humaines, notamment des installations de production et de transport des énergies renouvelables. »* (article L141-4 du code de l'urbanisme »

L'article L141-17 « *offre de logement, mobilité, équipements, service, densification* » précise sur le DOO décline « *l'exigence de mixité sociale, en prenant en compte l'évolution démographique et économique ainsi que les projets d'équipements et de desserte en transports collectifs.* » Pour cela il fixe notamment : « *les grands projets d'équipements, de réseaux et de desserte nécessaire au fonctionnement des transports collectifs et des services* ».

4.2 Les documents de référence

4.2.1 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires

Le projet du SRADDET approuvé par arrêté préfectoral en mars 2021 met l'accent notamment sur les objectifs suivants :

Objectif 5 : Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne

- 5.1 : Réaliser le projet « Bretagne Très Haut Débit » dans les meilleurs délais
- 5.2 : Réussir le défi de l'inclusion numérique
- 5.3 : Développer la filière digitale et accompagner la transition numérique des acteurs économiques

Objectif 7 : Prioriser le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur sur les enjeux des transitions

Il s'agira de faire de l'enseignement supérieur un avantage comparatif du territoire pour son rayonnement et son attractivité et concentrer l'effort en matière d'innovation et de recherche sur les priorités bretonnes (sans pour autant exclure les domaines émergents).

Objectif 37 : Réinventer l'offre de services à la population et son organisation pour garantir l'égalité des chances

- 37.1 : Organiser l'accès de chaque breton à un premier niveau de services (commerces, établissements d'enseignements, services de soins de premières nécessités, services pour les personnes âgées ou les jeunes enfants voire de services culturels) correspondant à ses besoins et à son territoire de vie.
- 37.2 : Accompagner les dynamiques culturelles au cœur des territoires.
- 37.3 : Assurer une offre de service d'orientation partout sur le territoire (égalité des chances).
- 37.4 : Articuler la structuration de l'offre de formation, y compris en enseignement supérieur : Il s'agit d'éviter que les freins à la mobilité soient aussi des freins à la qualification.
- 37.5 : Donner un meilleur accès aux soins en développant des solutions innovantes en favorisant l'installation de nouveaux professionnels de la santé sur le territoire. De plus il est important de maintenir le maillage actuel des équipements hospitaliers sur le territoire, tenant compte des opportunités de croisements entre la médecine hospitalière et la médecine ambulatoire ; déploiement de la télémédecine).
- 37.6 : Donner un meilleur accès aux soins en développant des solutions innovantes (télésanté ...)

4.2.2 Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Finistère (2011)

Les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) ont été institués par la loi sur la fracture numérique de décembre 2009. Ils ont vocation à établir une stratégie de déploiement du très haut débit fixe et mobile à l'échelle du territoire, de préférence départementale pour répondre à la demande de débit et de qualité de service exprimées par les habitants comme par les entreprises, et au développement des usages et services numériques.

Le schéma numérique du département du Finistère a été signé en 2010 pour un contrat de partenariat de six ans visant la couverture des zones blanches du haut débit et à la mise en œuvre de tronçons de fibres optiques. Le schéma s'est fixé 3 priorités :

1. **Axe 1 : Mettre en œuvre un réseau de collecte structurant**
2. **Axe 2 : Déployer un réseau Très Haut Débit sur le territoire en ciblant prioritairement les zones urbanisées**
3. **Axe 3 : Assurer une montée en débits équitable sur le territoire**

4.3 L'offre d'équipement du territoire – base permanente de l'INSEE

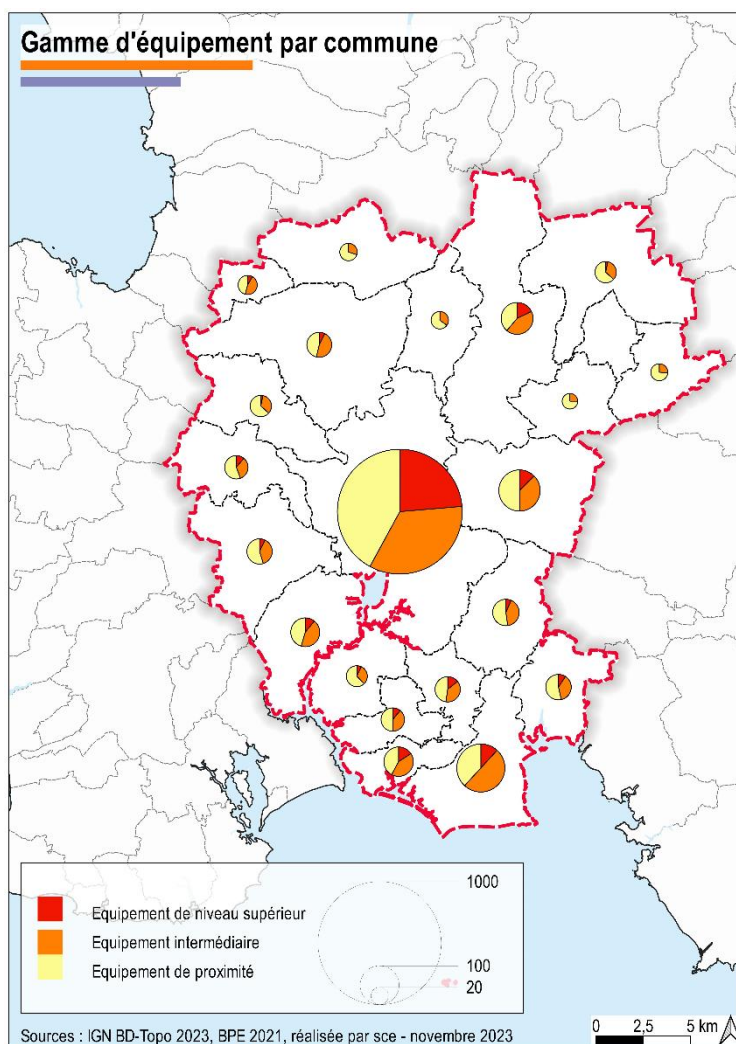
L'analyse de l'offre d'équipement du territoire s'appréhende à travers une première approche globale à travers l'étude de la « *base permanente des équipements* » de l'INSEE. Cette donnée est une base à vocation statistique qui répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non accessible au public. Cette source de donnée permet d'étudier la structure de l'offre de services du territoire : volume d'équipements, présence ou absence, mise en évidence de pôles de services ou de territoire qui en sont dépourvus ...

Elle offre une grille de lecture du territoire par le regroupement de certains équipements permettant d'élaborer des indicateurs synthétiques reflétant l'organisation hiérarchisée du territoire en termes de services à la population. Les équipements se répartissent en trois gammes :

1. La gamme de proximité : qui regroupe les services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes : artisans du bâtiment, boulangeries, terrains de grands jeux...
2. La gamme intermédiaire concerne par exemple les banques, les laboratoires d'analyses médicales ou les piscines ouvertes au public
3. La gamme supérieure rassemble des commerces tels que les poissonneries ou les hypermarchés, les services d'urgences médicales ou les cinémas. Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les principales villes.

L'analyse de la base permanente des équipements fait ressortir plusieurs constats pour le territoire de l'ODET :

- **Une forte concentration des équipements sur Quimper** qui accueille à elle seule la moitié des habitants du territoire SCoT. La ville-centre dispose de plusieurs équipements structurants de la gamme supérieure des équipements notamment en ce qui concerne la santé et la culture.
- **Une concentration significative d'équipements dans les communes pôles urbains** de Briec et de Fouesnant, sur la commune d'Ergué-Gabéric ainsi que sur le littoral. On observe notamment une plus forte présence d'équipements de niveau supérieur et intermédiaire dans les communes de la CCPF.
- **Une répartition relativement homogène sur le reste des communes du territoire.** Il existe une offre d'équipements intermédiaires dans un bon nombre de communes, qui constitue un facteur d'attractivité pour les ménages et les entreprises. Seules quelques communes rurales ne disposent pas d'offres intermédiaire mais toutes disposent d'une offre de services de proximité.



4.4 Les équipements et offres universitaires, scolaires et d'accueil de la petite enfance

4.4.1 L'enseignement supérieur

L'offre en enseignement supérieur se concentre principalement sur la ville-centre de Quimper. On recense :

- **Le pôle universitaire « Pierre-Jakez Hélias »** qui propose des formations spécifiques avec un axe tourisme-patrimoine-histoire de l'art
- **L'école Européenne Supérieure d'Art de Bretagne** qui accueille environ 150 étudiants
- **L'Institut de Formation des Professionnels de Santé**, situé au centre de Quimper
- **L'École de Management Bretagne Atlantique (EMBA – Business School)**, école de commerce post-bac de la CCI métropolitaine Bretagne Ouest
- **Différentes offres de formations professionnelles au sein des lycées publics** : des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, des BTS...
- **Des écoles privées** : **ENMI** (école informatique), **Quimper Business School**, **EXAOuest** (formations à vocation tertiaire dans les métiers de la gestion), **Lodima Ouest** (école spécialisée en formations en alternance), Pôle formation **UIMM** Bretagne (agroalimentaire, construction mécanique, équipementiers automobile, construction navale, robotique...), **AFRAL** Quimper (formation continue en transport, logistique et sécurité), **Skilzh** (École supérieure de commerce et de Management)

Il existe également la **Technopole « Quimper-Cornouaille »**, située à Quimper, à l'interface entre industrie et recherche, centres techniques, formations. Sa mission est de contribuer au développement du territoire par l'innovation. Elle répond aux besoins des entreprises quel que soit le stade de développement ou leur secteur d'activités. La Technopole dispose d'expertises sur les thématiques Mer, Agroalimentaire et Numérique. Elle est labellisée Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) par European Business Network (EBN) et Technopole, par Rétis Innovation. Elle est membre de la fédération « 7 Technopoles Bretagne ».

4.4.2 L'enseignement primaire et secondaire

En 2023, Quimper Bretagne occidentale recense 17 groupes scolaires et 3 écoles maternelles pour 90 classes élémentaires et 54 classes maternelles, ainsi que 3 classes Ulis (soit 3 127 élèves à la rentrée 2021). Le Pays Fouesnantais dispose de son côté de 12 écoles primaires.

Seule la commune de Quimper accueille des lycées (8 établissements : 4 publics et 4 privés). Les collèges, se situent quant à eux dans les pôles de Briec et Fouesnant.

4.5 Equipements et offre de santé

Les principaux établissements de santé sont situés à Quimper : le centre hospitalier de Cornouaille et le centre hospitalier Gourmelen spécialisé dans les soins psychiatriques. On trouve également trois cliniques sur le territoire du SCoT : la clinique Saint-Michel Saint-Anne à Quimper, Polyclinique de Quimper Sud, la clinique Ker An Aod à Bénodet. A cela s'ajoutent des centres de consultations psychiatrique de proximité à Briec (centre médico-psychologique) et Fouesnant.

Les médecins et autres professionnels de santé sont relativement bien présents sur l'ensemble du territoire seules les communes de Ederne, Landrévarzec, Landudal n'en possèdent pas.

4.6 Les équipements sportifs et culturels

Le territoire de l'ODET est bien pourvu en équipements sportifs de proximité, notamment dans les zones rurales, où le sport est support de maintien de lien social

- Des équipements pour l'équitation et pour le tennis sont principalement présents dans les communes de la première couronne de Quimper et littorales.
- Le territoire dispose de 4 piscines (Fouesnant, Quimper et Briec) et de 4 golfs (Fouesnant, Clohars-Fouesnant, Plomelin et Quimper).
- De nouvelles pratiques se sont développées comme le polo, le squash ou encore l'escalade dans les grands pôles d'habitat et sur la côte ce qui génère des demandes de plus en plus spécialisées en équipements.

La ville de Quimper dispose d'une offre d'équipements sportifs qui dépassent les frontières de sa commune et attirent des pratiquants venant de l'ensemble du territoire.

Le Pays Fouesnantais se distingue par son offre d'équipements par la présence : du centre national d'entraînement à la course au large, des deux golfs de 18 trous ou l'école de voile des Glénan, équipements spécialisés d'excellence qui offrent au territoire une renommée nationale voire internationale.

L'offre en équipements sportifs est riche et globalement assez bien répartie sur l'ensemble du territoire. Elle joue un rôle social important. Elle devra cependant s'adapter aux nouvelles pratiques qui demandent des équipements spécialisés.

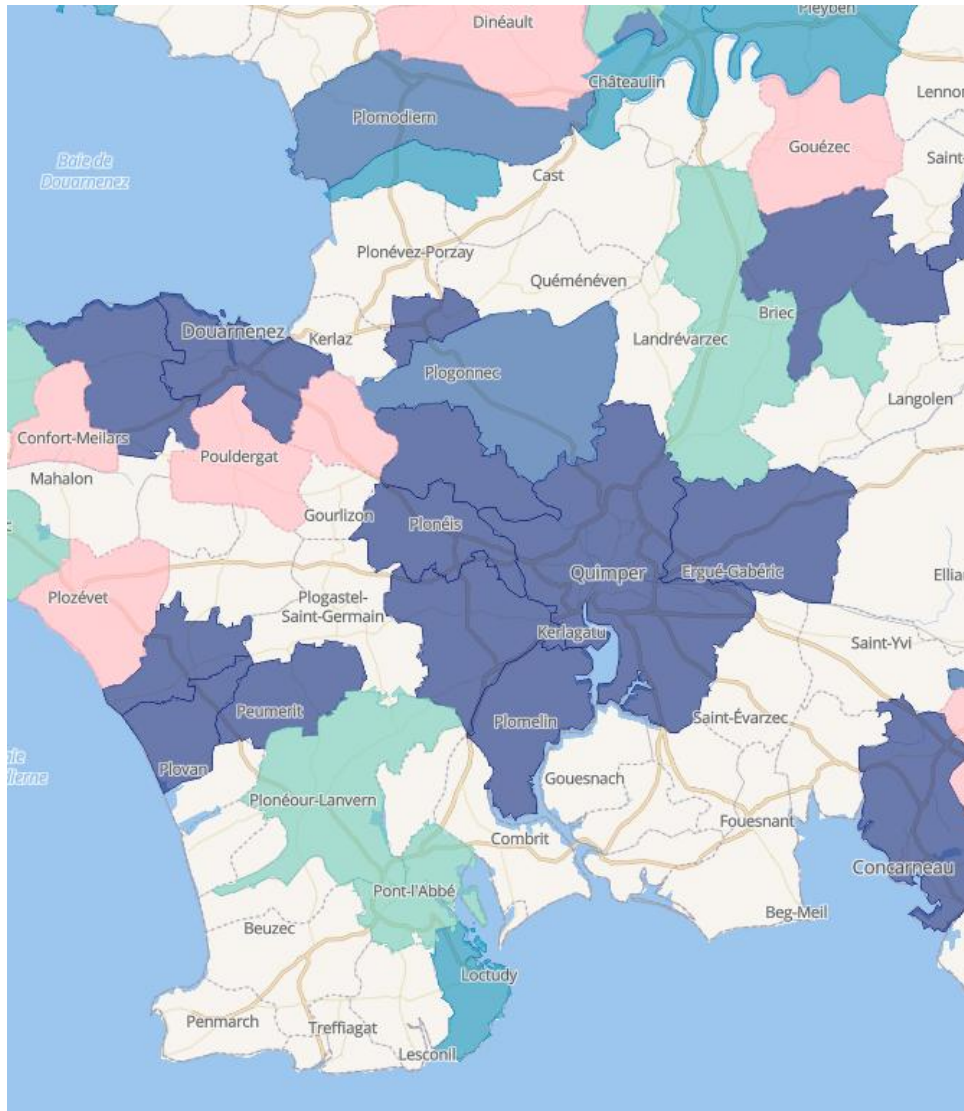
En matière d'équipements culturels, Quimper concentre une grande partie de l'offre disponible notamment des équipements d'envergure : le théâtre de Cornouaille ; le Quartier, centre d'art contemporain, ou encore le Pavillon, la plus grande salle de spectacle du territoire en termes de capacité d'accueil.

Le reste du territoire de l'Odét offre toute une panoplie de petits équipements de proximité : centres culturels, écoles de musique, cinémas, principalement concentrés sur les communes littorales au Sud (Bénodet, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant). Plus au nord, Briec constitue un pôle d'attractivité à vocation intercommunale

4.7 L'aménagement numérique

L'enjeu du numérique est devenu primordial pour les collectivités. La demande d'une connexion performante et de qualité est en perpétuelle augmentation que ce soit de la part des professionnels ou des particuliers. Le développement des territoires est donc fortement induit par la qualité de sa couverture en numérique, et notamment le déploiement du très haut débit par la fibre optique.

La carte développée par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) montre un déploiement inégal de la fibre sur le territoire. En effet, pour l'instant seules les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Plogonnec, Plomelin et Plonéis bénéficient d'un déploiement complet. Les communes du sud ne disposent d'aucun déploiement pour le moment.



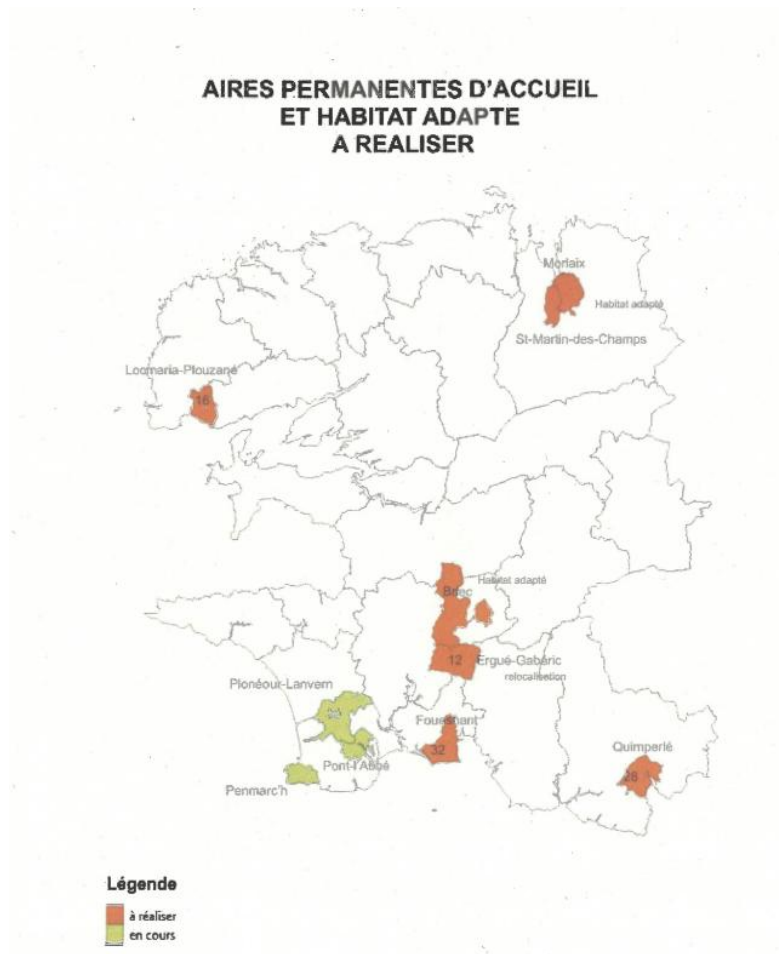
Couverture FTTH - ARCEP décembre 2023

4.8 Accueil des gens du voyage

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Finistère 2020-2025 a été approuvé le 23 mars 2020. Selon ce même schéma, la population des gens du voyage est surtout présente sur les deux agglomérations de Brest et de Quimper (58% de l'ensemble départemental) et sur certains pôles urbains, où, historiquement la présence de gens du voyage est constatée (Lesneven, Landivisiau, Morlaix, Carhaix et Quimperlé).

Sur la durée d'application du précédent schéma les capacités d'accueil n'ont pas évolué. En particulier, **les aires programmées sur les secteurs périphériques de l'agglomération quimpéroise n'ont pas été réalisées.**

- C'est le cas pour le projet de relocalisation de l'aire d'Ergué Gabéric. L'obligation est ainsi reconduite dans le schéma 2020-2025. Le nombre d'emplacements pourra être revu à la hausse pour tenir compte des stationnements illicites et de familles constatées sur l'agglomération.
- Concernant la commune de Briec, où la réalisation de terrains familiaux pour un groupe familial en voie de sédentarisation n'a pas abouti, la collectivité s'oriente vers la production de deux unités d'habitat adapté.
- La commune de Fouesnant n'a pas répondu aux préconisations des deux précédents schémas bien que la présence régulière, en dehors de la période estivale, d'une population soit bien identifiée sur le territoire communal. Compte tenu des besoins constatés une aire de 16 emplacements (32 places) est nécessaire sur la communauté du pays fouesnantais.



Source : Schéma Départemental d'accueil d'habitat des gens du voyage 2020-2025

Le territoire ne répond donc pas aux obligations en matière d'aires permanentes d'accueil et d'habitat adapté fixé par le Schéma de 2012-2017 et repris par le schéma de 2020-2025

4.8.1 Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

| | Atouts | Faiblesses |
|-------------|--|---|
| Constats | <p>La présence d'une offre de formation supérieure orientée autour de l'axe tourisme-patrimoine-histoire de l'art, de la santé, de l'agroalimentaire et du commerce</p> <p>Une bonne offre d'équipement de santé avec des équipements hospitaliers qui rayonne à l'échelle de la Cornouaille</p> <p>Une offre d'équipements sportifs et de loisirs satisfaisante avec une diversité sur tout le territoire</p> | <p>Une offre d'aires d'accueil pour les gens du voyage ne répond pas aux exigences du schéma départemental</p> <p>Une accessibilité aux services de santé fragile avec des disparités</p> <p>Un déploiement de la fibre optique faible en dehors de la ville de Quimper et sa première couronne</p> <p>Un déficit de structure d'accueil de la petite enfance dans les communes du nord-ouest</p> |
| Prospective | Opportunités | Menaces |
| | <p>Le développement des outils numériques et du télétravail</p> | <p>Une offre de formation en concurrence avec celle présente dans les autres métropoles bretonnes (Rennes, Brest)</p> <p>Une diminution des effectifs scolaires pouvant à terme entraîner des fermetures de classes</p> <p>Un manque de renouvellement des médecins sur le territoire</p> |

4.8.2 Perspectives d'évolution et besoins

F. Une offre d'équipements attractive concentrée sur la ville de Quimper

En dehors de Quimper qui concentre l'offre d'équipements de formation, de santé et culturel, le niveau d'équipement est relativement similaire entre les communes. Seules les communes de Fouesnant, de Briec et d'Ergué-Gabéric se détachent par rapport aux communes alentours ce qui conforte la hiérarchie de l'armature du SCoT de 2012. On peut noter également une présence plus significative d'équipements structurants dans les communes de la moitié Sud du territoire.

La concentration des équipements sur Quimper et les pôles urbains d'une part, et l'importance des territoires ruraux d'autre part, font de la question de l'accessibilité une question cruciale. Le déploiement de la couverture numérique en « très haut débit » permettra à l'ensemble du territoire de suivre les nouvelles évolutions technologiques notamment en ce qui concerne l'accès aux services et le travail à distance, mais ne pourra pas se substituer à une offre de mobilité physique. Cette problématique se trouve également dans le domaine de la santé, avec la difficulté de renouvellement des médecins généralistes et spécialistes.

Par ailleurs, l'offre autour de la plaisance et de la course au large confèrent une renommée nationale et internationale au territoire.

G. Une baisse des effectifs scolaire mais une offre de formation solide

Le panel de formation présent sur le territoire est diversifié ; elle répond à une demande locale mais se distingue également par la présence de quelques spécialités (axe tourisme patrimoine, commerce...).

Aujourd'hui toutes les communes du territoire de l'Odet disposent d'une école primaire. Les équipements du second degré se concentrent sur Quimper et Fouesnant ainsi qu'un collège à Briec. Toutefois, la baisse globale des effectifs dans les lycées et collèges pourrait menacer certaines classes voire écoles si elle se poursuivait dans les années à venir.

5. Commerces

Le territoire du Scot de l'Odét bénéficie d'un rayonnement commercial qui dépasse largement les frontières administratives pour englober une large partie du Sud Finistère. Même si la population a sensiblement progressé ces dernières années, le volume de grande et moyenne surface a progressé 5 fois plus vite avec quasiment aucun impact sur l'emploi dans le commerce. Pour autant le territoire du SCoT cumule des indicateurs favorables : forte densité en commerce non alimentaire, vacance commerciale contenue tant en centre-ville qu'en périphérie, bon maillage commercial alimentaire...

5.1 Données de cadrages

5.1.1 Le territoire du SCoT en trois bassins de vie

Le périmètre du SCoT de l'Odét se positionne au centre de la Cornouaille et couvre quasi intégralement les trois bassins de vie correspondant aux 3 pôles principaux du territoire. Seules trois communes se distinguent dans cette superposition :

- La commune de Quéménéven qui est rattachée au bassin de vie de Châteaulin
- La commune de Locronan qui est rattaché au bassin de vie de Douarnenez
- La commune de Plogastel-Saint-Germain qui est rattachée au bassin de vie de Quimper tout en appartenant au SCoT de l'Ouest Cornouaille.

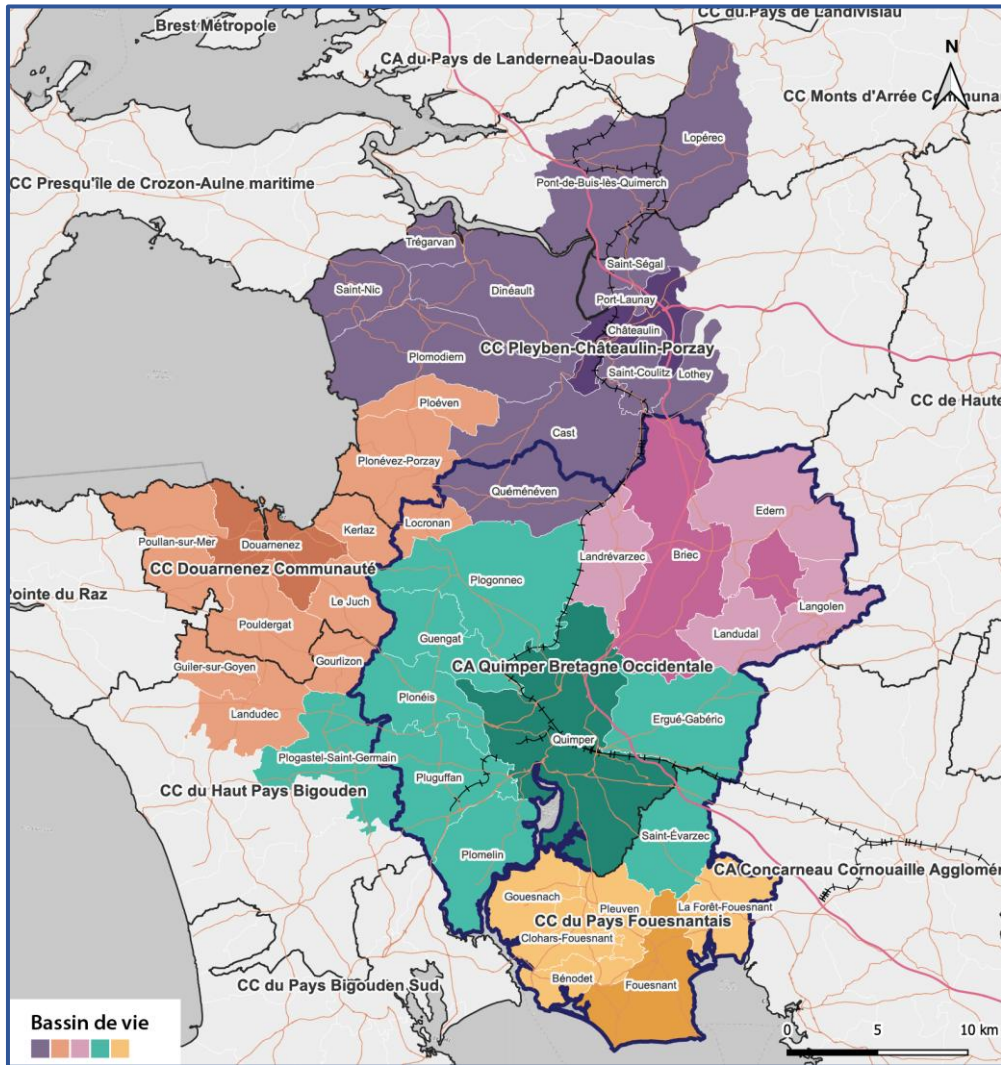
La somme de population des bassins de vie reste comparable à celle du SCoT. Reste que la zone de chalandise de Quimper s'étend au-delà de son bassin de vie

Notion de bassin de vie

L'Insee définit des « bassins de vie » pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire. Il correspond au plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services courants (commerce, enseignement, santé, sport et loisirs...)

| Bassins de vie | Commune | Population |
|---------------------------------|-----------|----------------|
| Quimper | 9 | 93 327 |
| Fouesnant | 6 | 25 338 |
| Briec | 5 | 11 568 |
| Douarnenez | 11 | 24 180 |
| Châteaulin | 12 | 19 713 |
| SCoT de l'Odét | 21 | 130 146 |
| Rayonnement des pôles du SCoT20 | | 130 233 |

EPCI et bassins de vie



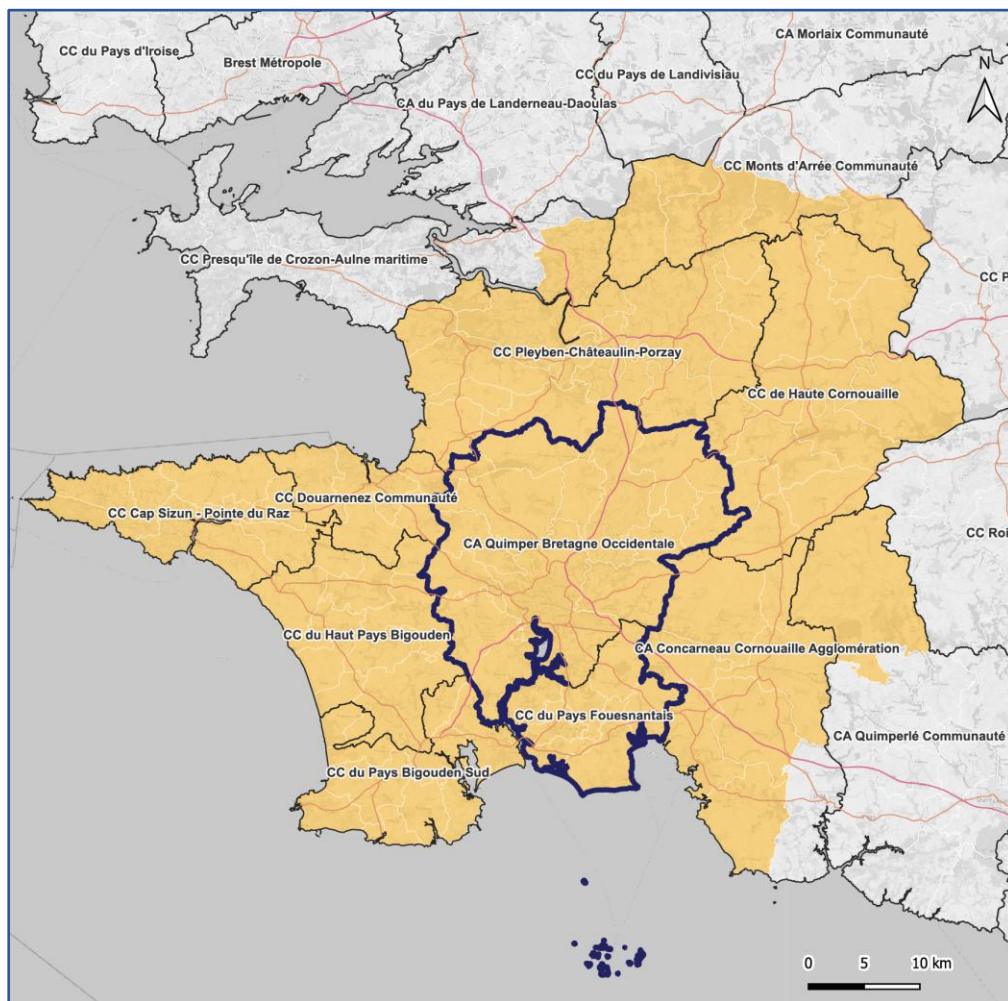
Source INSEE 2023 – réalisation LA !

5.1.2 La zone de chalandise de Quimper : une influence commerciale sur plus de 310 000 habitants

Pour comprendre l'équipement commercial du SCoT de l'Odét et notamment du volume du plancher en grandes et moyennes surfaces, il convient de préciser l'influence globale de Quimper.

Les études de l'observatoire de la CCI définissent ainsi une zone de chalandise couvrant la quasi-totalité du Sud Finistère soit 100 communes cumulant plus de 310 000 habitants soit 2,4 fois la population du SCoT.

Zone de chalandise théorique de Quimper



5.1.3 Une activité touristique concentrée dans le Pays Fouesnantais

L'analyse théorique de l'influence touristique s'appuie sur deux principales informations :

- Le nombre de lits touristiques en hébergements marchands, estimé à 25 102 lits soit 21,7 % de la capacité d'accueil du département.
- Le nombre de résidences secondaires : 7 631 soit 9,9 % des logements du territoire avec un taux très élevé sur Bénodet (50,7%) et dans une moindre mesure sur la commune de Fouesnant (32,2 %).

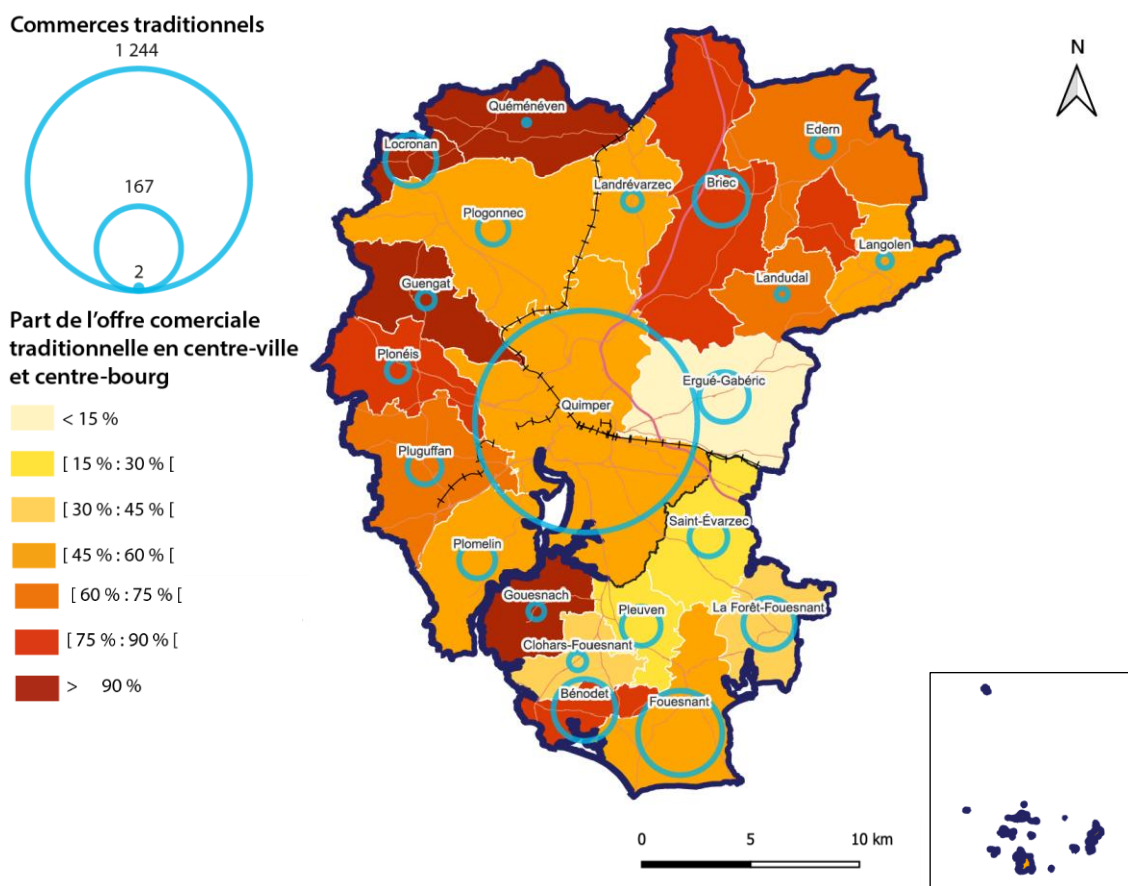
Ces données sont par la suite converties en dépenses commercialisables et comparées à la population permanente. En moyenne, **l'activité touristique en hébergement et en résidence secondaire est estimée à un chiffre d'affaires de près de 198 M €** pour les commerces et les services du territoire du SCoT de l'Odet.

Cet apport représente 13,7 % de l'activité totale soit l'équivalent de 20 633 habitants supplémentaires à l'année. À noter que ce poids ne tient pas compte de la clientèle de passage qui ne séjourne pas sur le territoire. Ce potentiel modeste s'explique par le faible poids des résidences secondaires à Quimper (2,9 %)

5.2 L'offre commerciale traditionnelle

5.2.1 Répartition de l'offre commerciale traditionnelle : un maillage équilibré

Répartition de l'offre commerciale traditionnelle et poids de la centralité principale



Source fichier commerces Société.info 2023, Observatoire Quimper Cornouaille Développement – réalisation LA !

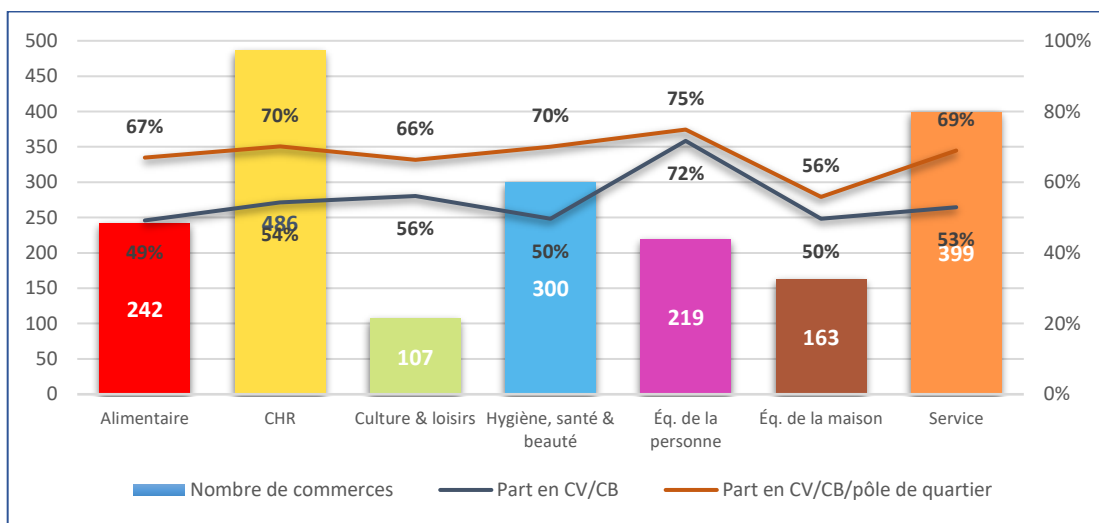
Le territoire du SCoT regroupe 1 916 commerces et services traditionnels de moins de 300 m² de surface commerciale. La commune de Quimper concentre à elle seule 65 % de l'offre du territoire (1 244 établissements).

6 autres communes disposent de plus de 50 commerces avec pour 4 d'entre-elle une dimension plus touristique (Bénodet, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant et Locronan) :

- Bénodet : 86
- Briec : 64
- Ergué-Gabéric : 54
- Fouesnant : 167
- La Forêt-Fouesnant : 58
- Locronan : 58

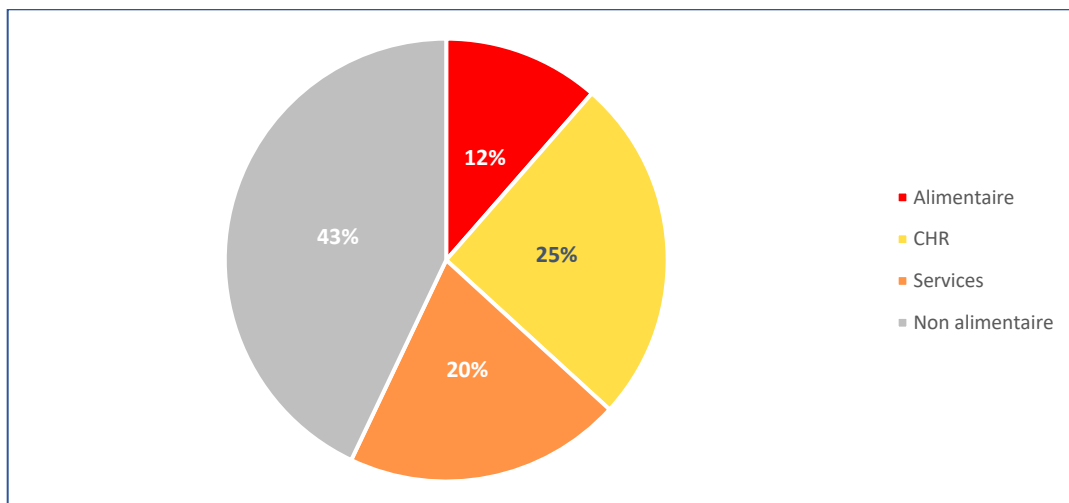
Par ailleurs, on estime que 69 % de l'activité commerciale traditionnelle s'organise dans les centres-villes ou centres-bourgs (54 %) ou centre de quartier (15 %). Ce taux est élevé sur Briec, Locronan ou Bénodet et plus faible sur Ergué-Gabéric et La Forêt-Fouesnant.

Répartition de l'offre commerciale traditionnelle et poids de la centralité principale



CHR : Café, Hôtel, Restaurant

Répartition de l'offre commerciale traditionnelle et poids de la centralité principale



Source fichier commerces Société.info 2023, Observatoire Quimper Cornouaille Développement

Avec 486 établissements (25 % des activités), la filière CHR* est de loin la plus représentée sur le territoire. Une proportion supérieure aux moyennes habituelles (20-25%) qui s'explique par l'influence touristique et présente sur la totalité des communes du territoire.

Le taux de diversité moyen sur l'ensemble du SCoT atteint 28,6 % (29,6 % en centralité)** et illustre un rayonnement important. Ce taux s'élève à 32,1 % pour le centre-ville de Quimper, 44,6 % pour Locronan et 33,3 % pour Fouesnant, 32 % pour Bénodet et seulement 18 % pour Briec, pôles les plus rayonnants du territoire.

Le territoire se distingue également par **une tertiarisation** de l'activité commerciale avec près de 400 établissements soit 20 % de l'offre commerciale et jusqu'à 36 % sur le centre-ville de Fouesnant, 34 % à la Forêt Fouesnant mais 19 % sur Quimper.

A noter que les activités de proximité (alimentaire, hygiène-santé-beauté) se déploie fortement sur les centres de quartier (18 % pour l'alimentaire, 20 % pour l'hygiène-beauté).

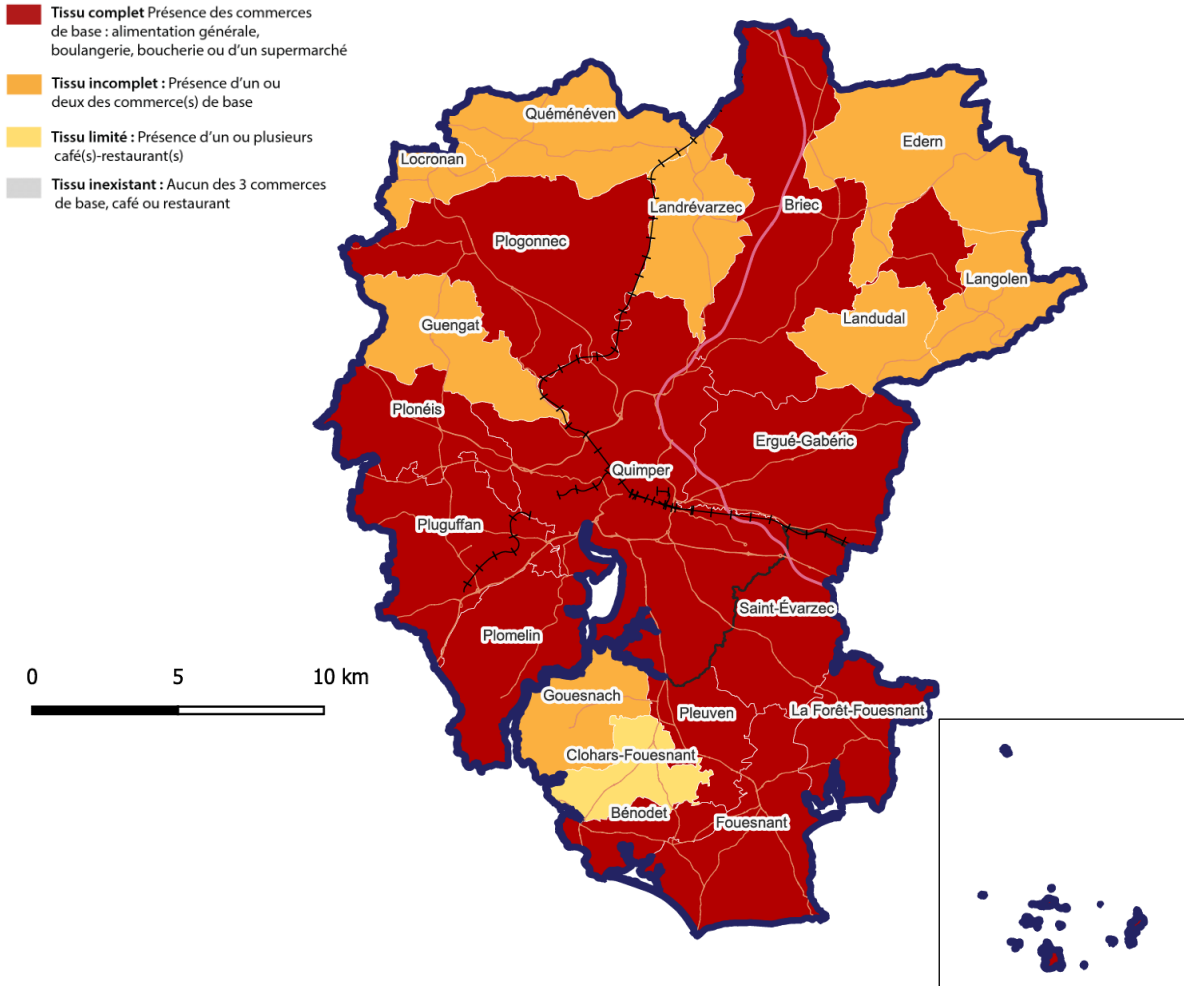
* CHR : Café, Hôtel, Restaurant

** Part des commerces en équipement de la personne et équipement de la maison sur le nombre de commerces total (hors services)

*** Offre de proximité : Alimentation, Hygiène-santé-beauté, CHR

5.2.2 L'offre commerciale de proximité alimentaire

Tissu commercial de base par commune à l'échelle du SCoT



Source fichier commerces Société.info 2023 – réalisation LA !

12 communes représentant 88 % de la population du SCoT disposent d'un tissu commercial de 1ère nécessité complet, soit une situation très favorable au regard des moyennes habituellement observées (70 à 80 % de la population disposant d'un tissu complet).

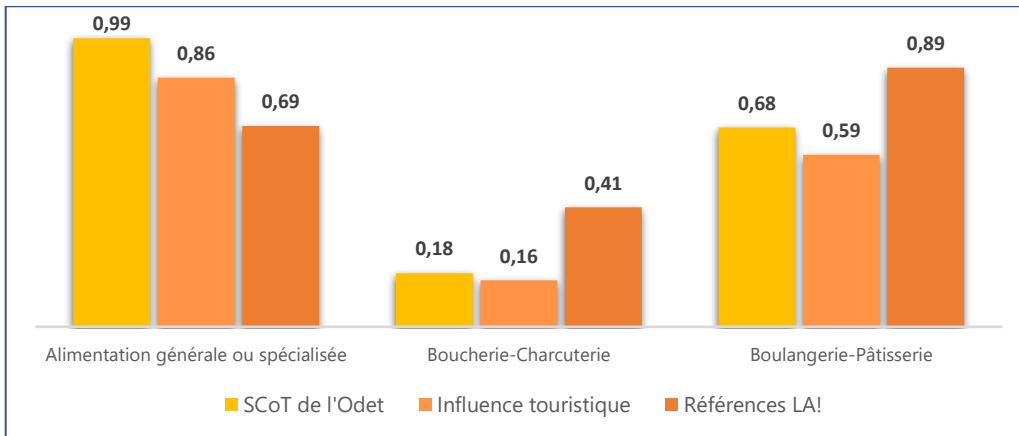
Huit autres communes représentant 9,5 % de la population disposent d'un ou deux commerces alimentaires (soit un tissu de base incomplet). Au total, ce sont donc 98 % des habitants qui disposent d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune.

Seule la commune de Clohars-Fouesnant ne dispose pas de commerce alimentaire mais profite de Bénodet, tout proche.

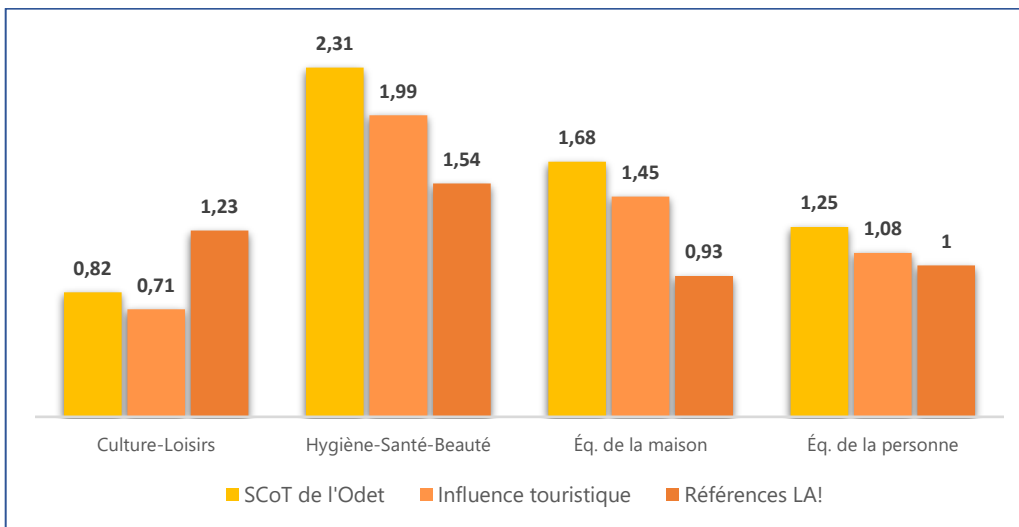
À l'échelle des centres-villes et centres-bourgs, seules sept centralités affichent un tissu de base complet et 13 un tissu incomplet. Une situation qui s'explique le plus souvent par l'absence de boucherie-charcuterie en centralité.

5.2.3 Les densités commerciales traditionnelles

Densité de l'offre commerciale traditionnelle alimentaire
nombre de commerces pour 1000 habitants



Densité de l'offre commerciale traditionnelle non alimentaire
nombre de commerces pour 1000 habitants



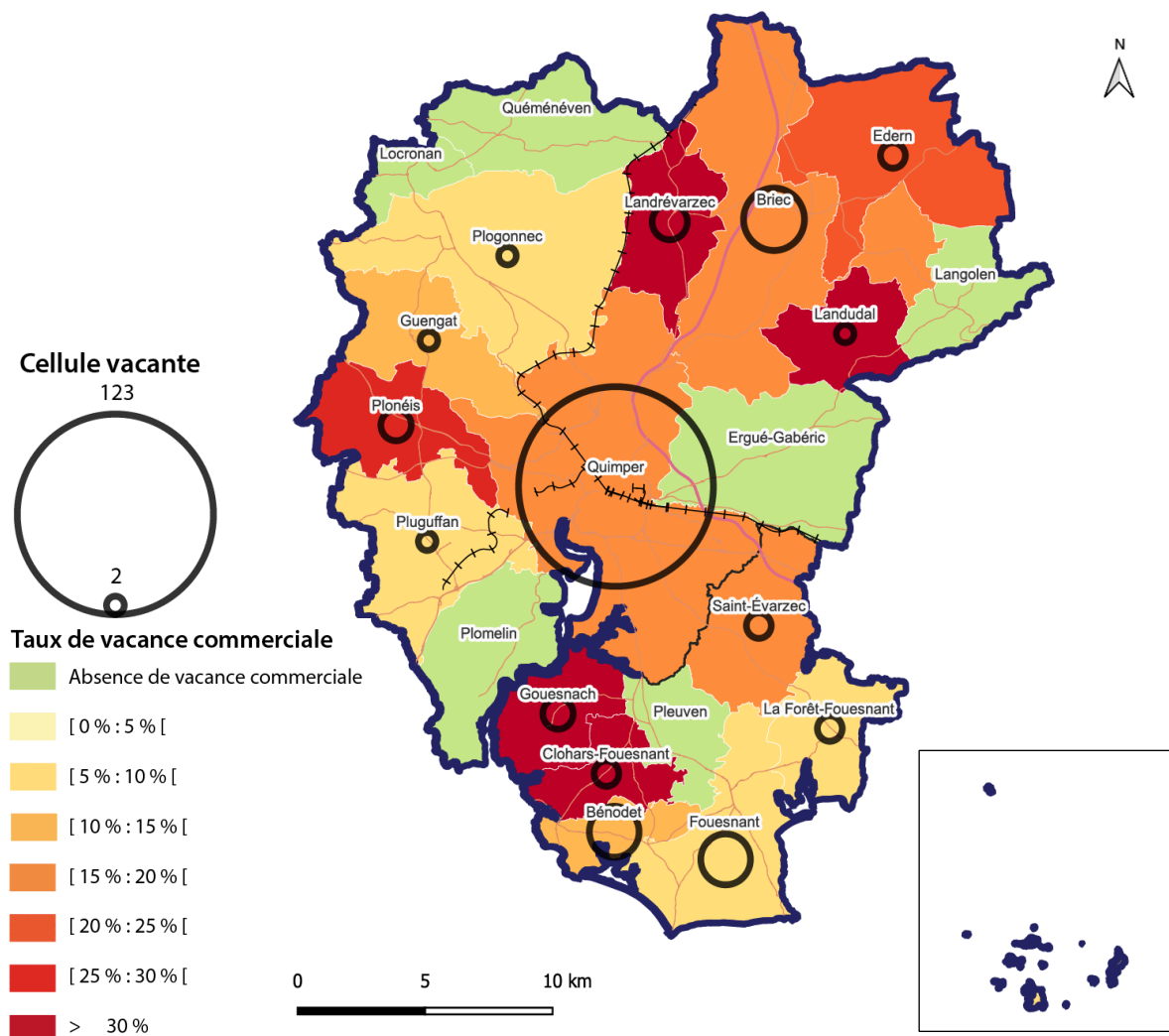
La densité commerciale permet d’apprécier l’adaptation de l’offre traditionnelle au potentiel de population de proximité. À noter ici, l’intégration de l’influence touristique qui permet de mieux prendre en compte les besoins et d’afficher des densités plus cohérentes pour le territoire.

Sur l’alimentaire, seule l’alimentation générale révèle une densité élevée, et ce, même avec l’influence touristique. En revanche les secteurs de la boucherie-charcuterie et de la boulangerie-pâtisserie affichent des densités 1,5 à 2,5 fois plus faibles que les moyennes habituelles.

En non alimentaire, les densités sont élevées en hygiène-beauté et équipement de la maison (lié aux magasins de souvenirs/ca-deaux), cohérent en équipement de la personne et plutôt faible en culture-loisirs.

5.2.4 La vacance commerciale

Taux de vacance commerciale sur les centres-villes et centres-bourgs du SCoT



Source fichier commerces Société.info 2023, enquêtes auprès des communes – réalisation LA !

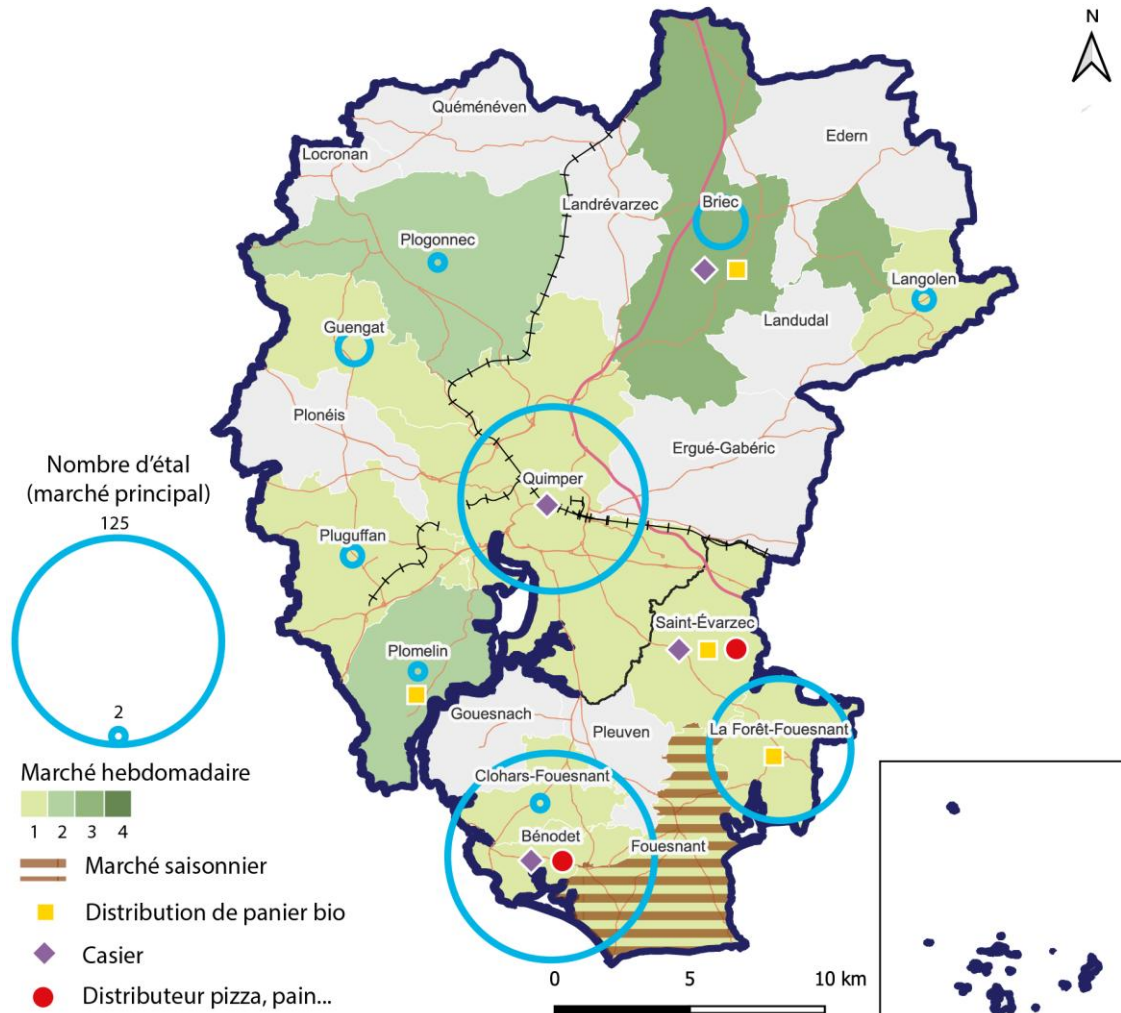
Le **taux de vacance commerciale** moyen observé sur les centres-villes et centres-bourgs du SCoT est estimé à **14,3%**. Un ratio en cohérence avec la tendance nationale (11 à 14%). 173 cellules vides ont été recensées sur 15 centres-villes et centres-bourgs.

La ville centre de **Quimper** regroupe à elle seule 71% des locaux vides (123) avec un taux de vacance commerciale de **15%**. **Briec** atteint **18%**. Les taux élevés s'observent sur des communes disposant de très peu de commerces (Clohars-Fouesnant, Gouesnach, Landudal, Plonéis).

A l'inverse des communes comme Ergué-Gabéric, Locronan ou Plomelin n'ont pas de vacance commerciale ce qui pose également des questions sur leur capacité d'accueil de nouveaux commerces en centralité.

5.2.5 Les marchés hebdomadaires et modes de distribution

Etat des lieux des marchés sur le SCoT



Source enquêtes auprès des communes – réalisation LA !

On recense 17 marchés alimentaires hebdomadaires sur 10 communes du territoire du SCoT. Bénédet est le plus grand marché du territoire avec 125 étals, en saison contre 46 hors saison. Quimper compte quatre marchés dont celui des halles Saint-François complété par le marché de plein air le samedi (100 exposants) et le mercredi.

La Forêt-Fouesnant compte aussi un marché important en saison avec 60 exposants divisés par deux le reste de l'année.

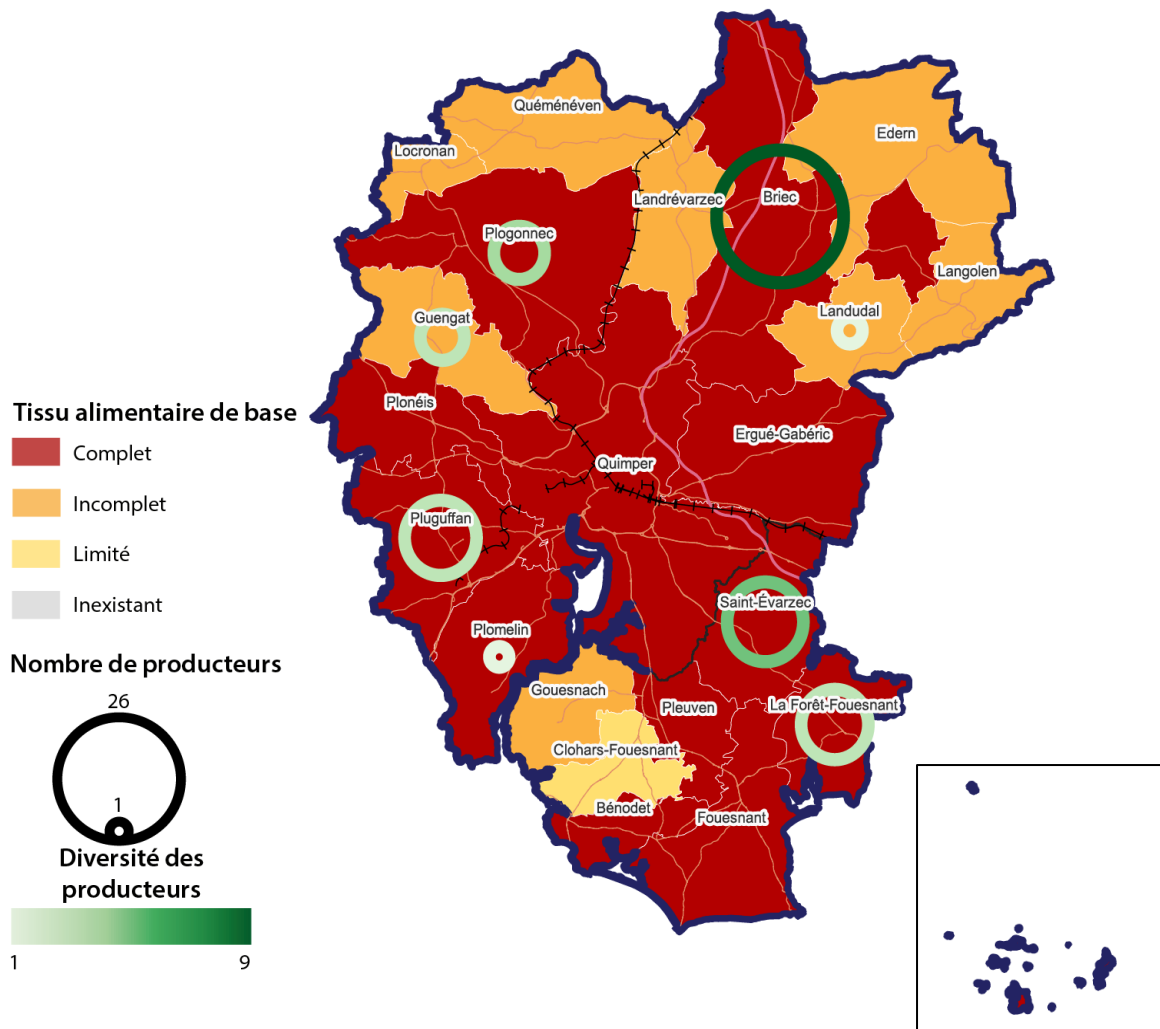
Quelques marchés s'organisent uniquement en saison sur le littoral : à Port-la-Forêt (mardi), à Fouesnant (vendredi soir et mercredi matin).

A noter le lancement d'un nouveau marché sur la commune de Saint-Évarzec le samedi matin.

Par ailleurs quelques distributions de paniers bio sont proposées sur 4 communes complétées par la présence de quelques casiers.

5.2.6 La vente directe

Etat des lieux des producteurs effectuant de la vente directe



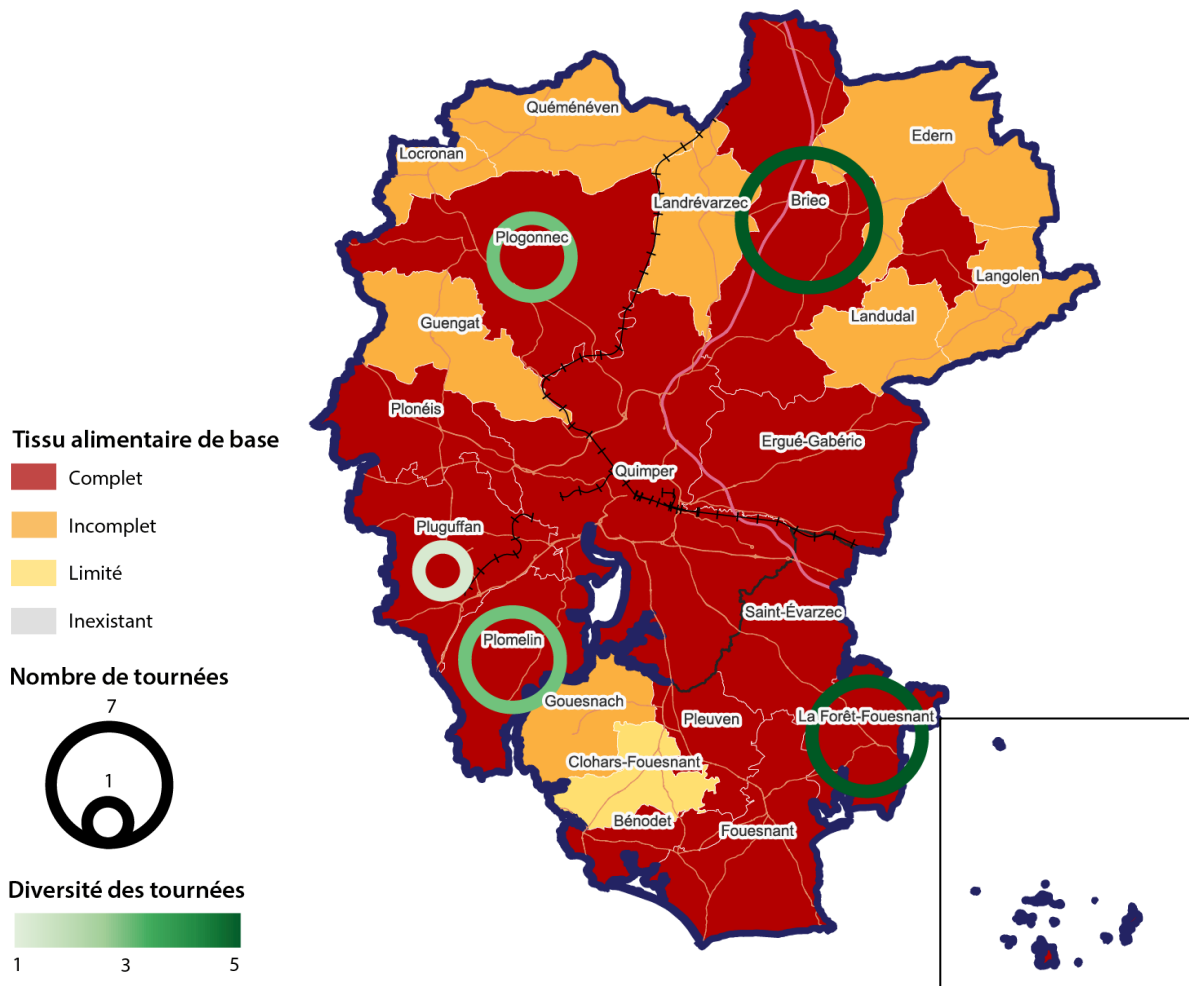
Source enquêtes auprès des communes – réalisation LA !

Huit des 21 communes du territoire (d’après les retours reçus de l’enquête commune) profitent d’au moins un agriculteur proposant de la vente directe sur son exploitation. On dénombre au total 67 exploitants dans ce cas sur l’ensemble du territoire. Une offre modeste. A noter la présence de 26 producteurs sur la commune de Briec notamment dans la filière laitière et viande.

Globalement les produits les plus représentés sont les viandes (18), suivis des maraichers (11) et des produits laitiers (10).

5.2.7 Les tournées alimentaires

Etat des lieux des tournées alimentaires



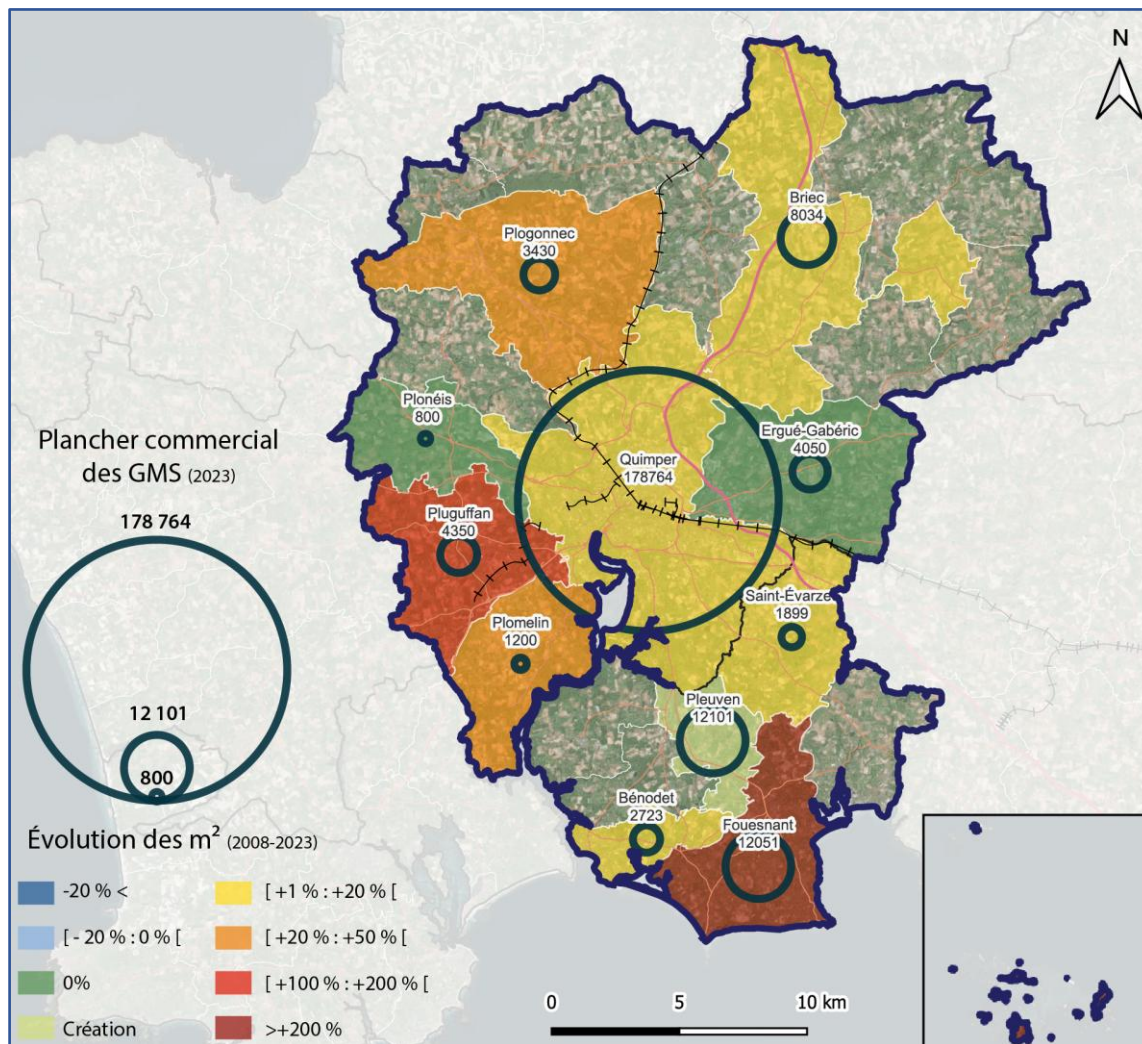
Source enquêtes auprès des communes – réalisation LA !

Grâce à bonne présence de l'offre alimentaire de base, le nombre de tournées alimentaires est modeste et ne concerne que cinq communes.

5.3 L'offre en grandes et moyennes surfaces

5.3.1 La spatialisation de l'offre en grande et moyenne surface

Plancher commercial actif en m² et évolution depuis 2008



Le plancher commercial des GMS actives (> 300 m²) représente 229 000 m² sur le territoire du SCoT. Quimper concentre 78 % de l'offre en GMS avec 178 000 m² avec quatre secteurs principaux :

- La zone de Gourvily (56 155 m²)
- La zone du Moulin des Landes (20 170 m²)
- La zone de Créac'h Gwen (19 479 m²)
- La zone de Kerdrezec (17 366 m²)

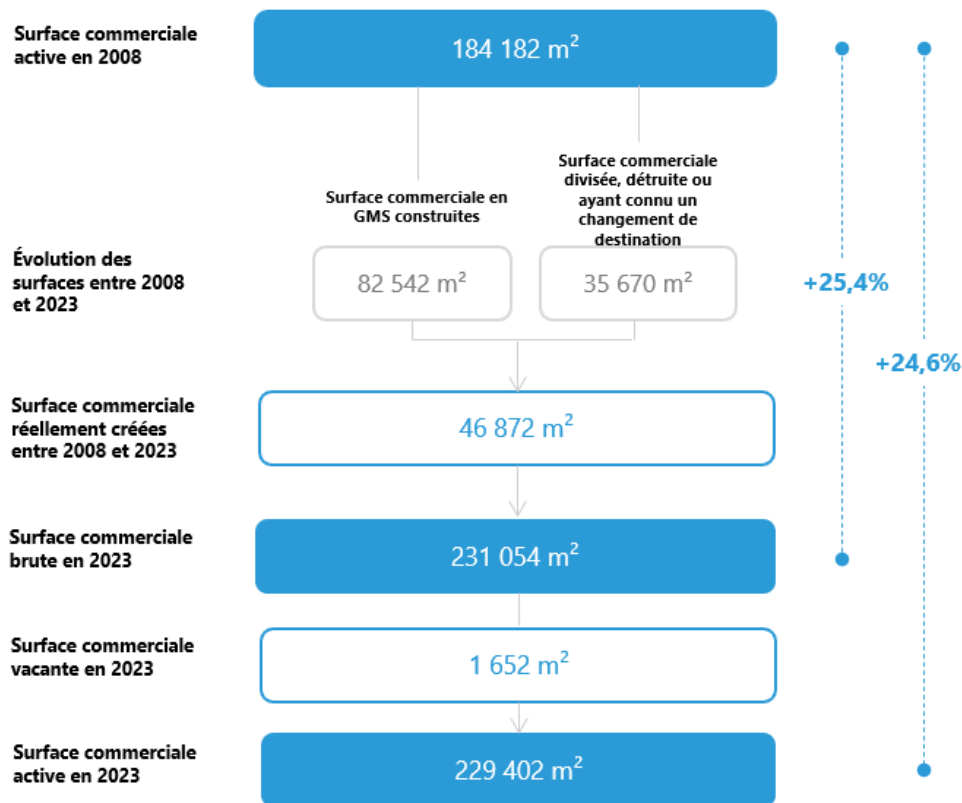
Malgré cet effet de concentration 11 communes sur 21 disposent d'au moins d'une grande et moyenne surface, signe d'un maillage équilibré de la grande distribution.

L'évolution du plancher commercial depuis 2008 s'est principalement effectuée sur la zone de Kervouyec (+ 13 000 m² avec la création de Leroy Merlin), la zone de Gourvily (+ 17 %) mais aussi le centre-ville de Quimper (+ 18 %) et les communes de Pleuven

(+ 12 000 m²) et Fouesnant (+ 6 819 m²). Globalement 40 % de la croissance du plancher des GMS depuis 2008 est imputable au Pays Fouesnantais.

5.3.2 L'évolution de l'offre en grande et moyenne surface

Plancher commercial en m² et évolution de 2008 à 2023 à l'échelle du SCoT



Source DGCCRF, mis à jour CDEC/CDAC et CNAC, LSA Expert, Codata, terrain 2023– réalisation LA !

Depuis 2008, plus de 82 542 m² de surfaces commerciales en GMS ont été créées sur le SCoT. En parallèle, 35 670 m² de surfaces existantes ont disparu par destruction, division en cellule traditionnelle (< 300 m²) ou changement de destination (restauration, salle de sport ou activités de loisirs...). Ainsi, le plancher commercial a **augmenté de 25 % depuis 2008**.

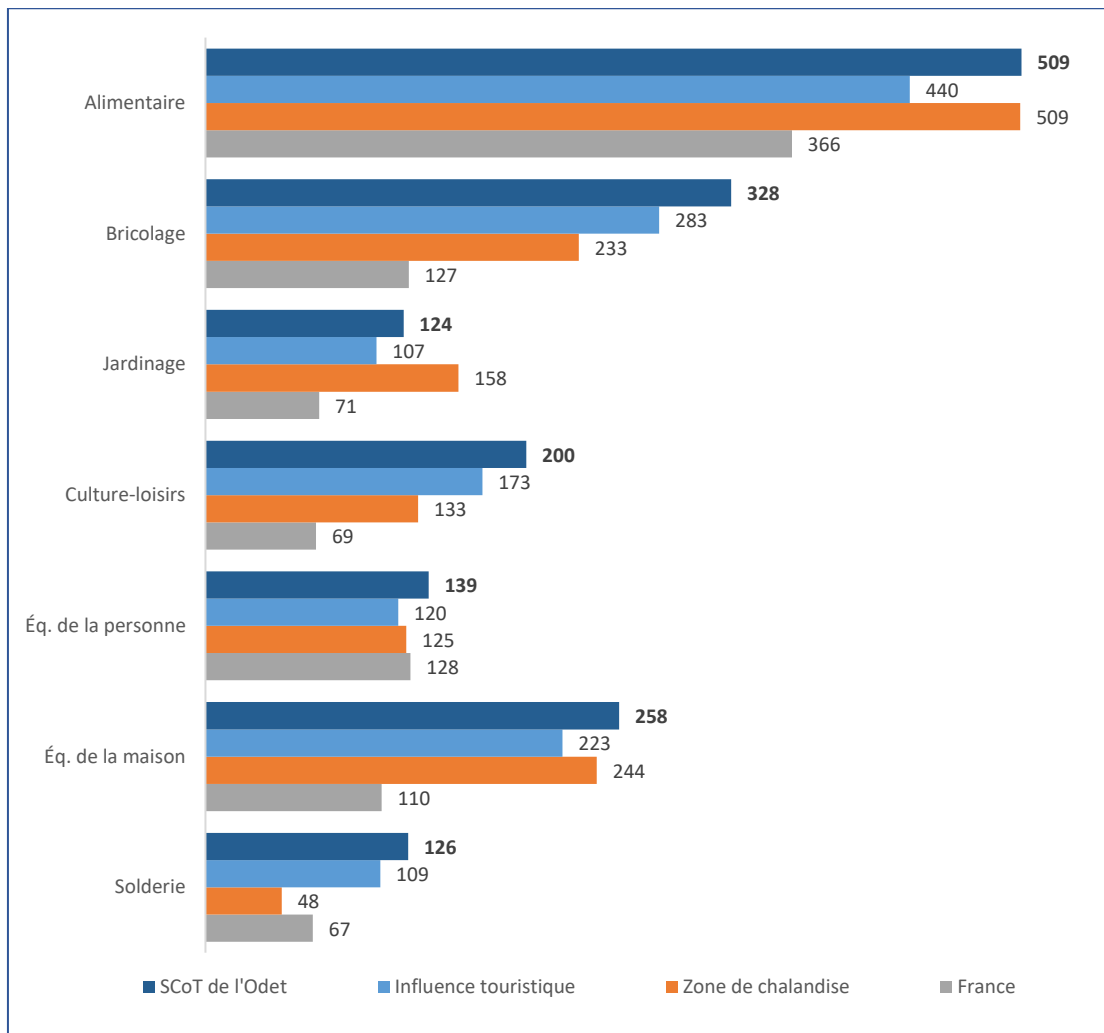
On recense seulement deux cellules vacantes sur Quimper (dont une en cours de rénovation) soit au totale 1 652 m².

Le secteur de l'équipement de la maison est le seul qui n'a pas progressé en 15 ans voire a même baissé. A l'inverse le secteur qui a plus progressé est la culture/loisirs (x 2 en 15 ans), les solderies (+ 84 %) et le jardinage (+ 53 %). A noter que dans ces créations quelques opérateurs ont profité du seuil de 1 000 m² autorisé sur toutes les zones compatibles avec du commerce (Grand Frais à l'Hippodrome, Action à Quimper...)

Malgré cette évolution le taux de diversité commerciale en GMS n'a pas progressé mais reste très élevé à 35 % signe du rayonnement du territoire bien au-delà du territoire SCoT.

5.3.3 Les densités en grande et moyenne surface

Densités en grandes & moyennes surface par secteur d'activité
(m² pour 1 000 habitants)



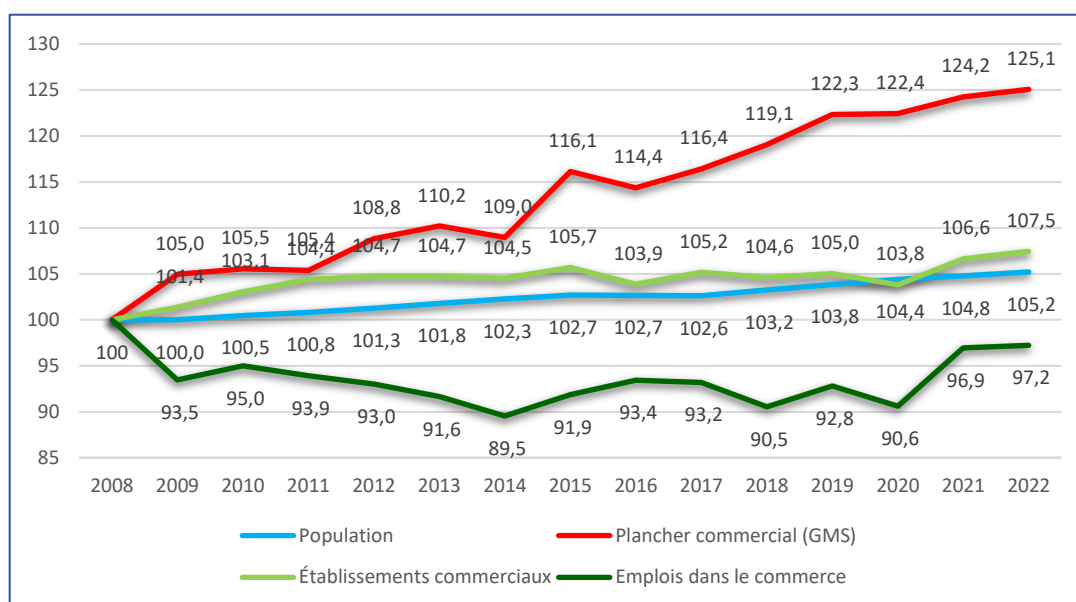
Source DGCCRF, mis à jour CDEC/CDAC et CNAC, LSA Expert, Codata, terrain 2023– réalisation LA !

Le territoire reste très largement au-dessus de la moyenne nationale même avec l'intégration de l'influence touristique. Seule la filière de l'équipement de la personne reste la plus cohérente.

La prise en compte de la zone de chalandise* montre également une saturation de l'offre dans la quasi-totalité des secteurs. Seul l'équipement de la personne est proche à la moyenne nationale quand la solderie affiche une faible densité sur ce périmètre.

5.3.4 Bilan de structure commerciale sur l'emploi

Évolution des surfaces GMS par rapport à la population et à l'emploi dans la filière commerce sur le SCoT (indice 100 en 2008)



| | Nombre d'établissements | Effectifs salariés |
|---------------------------|-------------------------|--------------------|
| Alimentaire traditionnel | 16,0% | -18,6% |
| Supermarché, hypermarché | -4,2% | 4,5% |
| CHR | 11,1% | 27,2% |
| Culture-loisirs | -29,8% | -3,5% |
| Hygiène-santé-beauté | 13,2% | 5,4% |
| Équipement de la maison | -3,5% | 8,0% |
| Équipement de la personne | -3,8% | -11,3% |
| Services | 23,4% | -14,8% |
| Total commerces | 7,5% | -2,8% |

Source : DGCCRF, mis à jour CDEC/CDAC et CNAC, LSA Expert, Codata, terrain 2023, ACCOS URSSAF, Insee 2023

Sur la période 2008-2022, la croissance du plancher des GMS a progressé cinq fois plus vite que la population (+ 25 % contre + 5 %). Cette croissance des surfaces commerciales a été continue jusqu'en 2019 pour ralentir depuis sans vraiment se stabiliser.

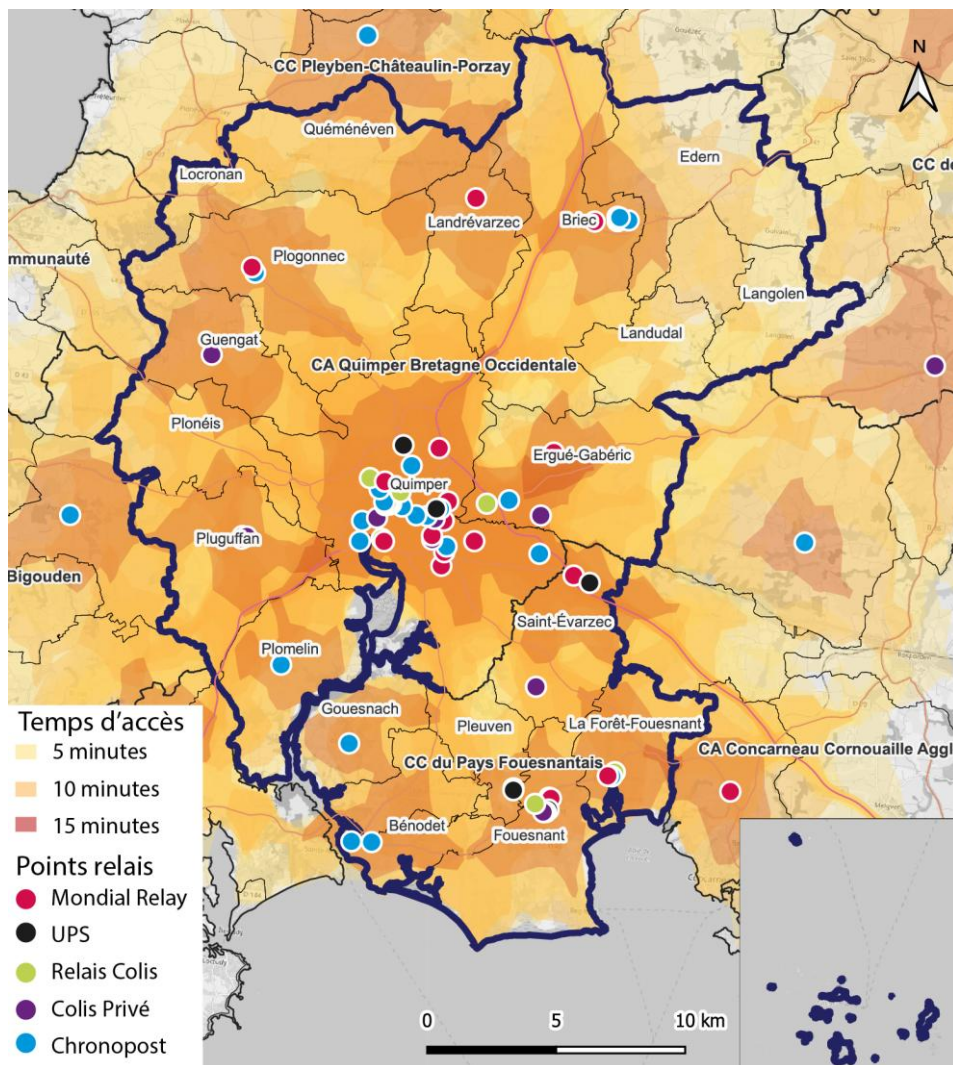
Dans le même temps le nombre d'emplois dans le commerce a connu un effet inverse avec une baisse jusqu'en 2014 et une légère reprise depuis. Les filières les plus impactées par cette baisse démographique sont l'alimentaire traditionnelle, l'équipement de la personne et les services.

Sur cette même période, le nombre d'établissements commerciaux a progressé lentement mais en continue.

Les filières les plus dynamiques en termes de création sont les CHR et l'hygiène-santé-beauté.

5.3.5 La logistique urbaine

Localisation des points relais



L'essor de la logistique urbaine s'explique notamment par le très fort développement de la livraison de colis, de l'ordre de 8 % à 10 % par an, avec une explosion des petits colis. Le e-commerce a ainsi doublé depuis 2012 et devrait encore être multiplié par deux d'ici 2024 (source : La Poste).

73 points relais sont recensés sur le territoire dont la moitié est implantée en centralité (55 %) et 45 % sur la seule commune de Quimper. 29 % des points relais se trouvent dans des zones de périphérie et 16 % sur des axes de flux favorisant la captation des navetteurs.

Huit communes sur 21 (38%) ne disposent pas de points relais. On observe une présence moindre de ces derniers dans le nord du territoire. Toutefois, le bon maillage de points relais sur les espaces les plus denses permettant de couvrir 82 % de la population à moins de cinq minutes en voiture, de 97,8 % dans pour une accessibilité en 10 minutes et la totalité de la population du territoire en 12 minutes.

En appliquant une hypothèse basse de sept colis par jour en moyenne (seuil de rentabilité) et une hypothèse moyenne de 25 colis par jour ce sont donc entre 3 577 et 12 775 colis qui sont déposés chaque semaine chez des commerçants du territoire accentuant les flux sur cet espace.

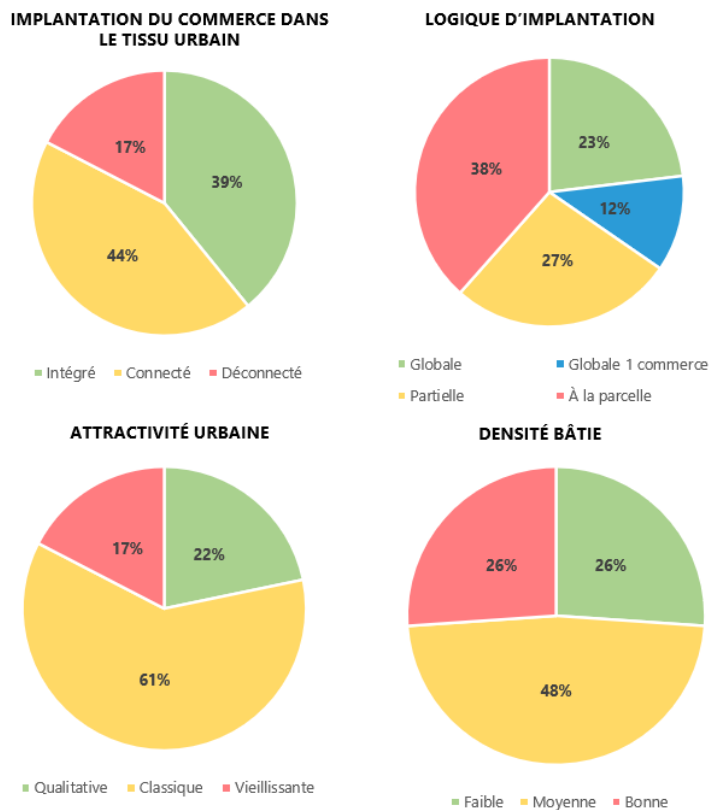
5.4 Le bilan des espaces commerciaux

5.4.1 Bilan des espaces d'accueil de commerce en périphérie

| Commune | Nom de l'espace | Plancher commercial GMS (en m²) | Position dans l'armature urbaine | Implantation | Statut SCoT | Vocation à débattre | Densité bâtie | Bilan d'attractivité | Connexion |
|---------------------------|---|---------------------------------|----------------------------------|---------------|-------------|---------------------|---------------|----------------------|-----------|
| Bénodet | Domaine de Penfoul Bihan | 2 723 | Intégré | À la parcelle | ZACom/SIP | Commerciale | 23% | Classique | Limitée |
| Briec | ZC de Lannec'hwen | 7 274 | Connecté | À la parcelle | ZACom/SIP | Mixte | 16% | Vieillissante | Présente |
| Ergué-Gabéric | ZA du Cleyou | 1 250 | Connecté | Partielle | - | Non commerciale | 21% | Classique | Présente |
| Ergué-Gabéric | ZAC de la Salle Verte/ZA de Kerourvois (Carrefour Market) | 2 800 | Intégré | À la parcelle | ZACom/SIP | Commerciale | 24% | Classique | Présente |
| Fouesnant | ZA de Park C'Hastel (Netto) | 1 350 | Connecté | À la parcelle | - | Mixte | 17% | Classique | Limitée |
| Fouesnant | ZC Maner Ker Elo (Carrefour Market) | 4 800 | Connecté | Globale | ZACom/SIP | Commerciale | 17% | Qualitative | Présente |
| Fouesnant | Espace de Kervihan | 3 769 | Intégré | Partielle | - | Commerciale | 26% | Qualitative | Limitée |
| Pleuven | ZAC de Penhouat Salaün (Leclerc) | 10 511 | Intégré | Globale | ZACom/SIP | Commerciale | 38% | Qualitative | Limitée |
| Plogonnec | ZAC de Boutefelec | 3 050 | Déconnecté | À la parcelle | ZACom/SIP | Commerciale | 27% | Classique | Limitée |
| Plonéis | Rue Laennec (Intermarché) | 800 | Intégré | Globale | ZACom/SIP | Commerciale | 11% | Classique | Présente |
| Plomelin/Pluguffan | ZA de Bel Air | 3 200 | Déconnecté | À la parcelle | ZACom/SIP | Mixte | 23% | Vieillissante | Absente |
| Pluguffan | Zone du Penker (Intermarché) | 1 550 | Connecté | Globale | ZACom/SIP | Commerciale | 32% | Classique | Limitée |
| Quimper | Espace Stang Vihan (Leclerc) | 1 600 | Intégré | Partielle | ZACom/SIP | Commerciale | 24% | Classique | Présente |

| Commune | Nom de l'espace | Plancher commercial GMS (en m²) | Position dans l'armature urbaine | Implantation | Statut SCoT | Vocation à débattre | Densité bâtie | Bilan d'attractivité | Connexion |
|---------|--|---------------------------------|----------------------------------|---------------|-------------|---------------------|---------------|----------------------|-----------|
| Quimper | ZA de Kerogan / Créac'h Gwen | 19 479 | Connecté | Partielle | ZACom/SIP | Commerciale | 37% | Qualitative | Limitée |
| Quimper | ZA de Kervilliers | 2 995 | Connecté | Partielle | ZACom/SIP | Commerciale | 22% | Classique | Limitée |
| Quimper | ZA de Kervouyec | 13 100 | Déconnecté | Globale | ZACom/SIP | Commerciale | 14% | Qualitative | Absente |
| Quimper | ZA de l'Hippodrome | 8 404 | Connecté | À la parcelle | - | Non commerciale | 41% | Vieillissante | Limitée |
| Quimper | ZA Moulin des Landes | 20 170 | Déconnecté | Partielle | ZACom/SIP | Commerciale | 27% | Classique | Présente |
| Quimper | ZAC de Gourvily/Parc Commercial du Loc'h | 52 833 | Connecté | Partielle | ZACom/SIP | Commerciale | 33% | Classique | Présente |
| Quimper | ZAC de Ti Douar | 4 742 | Intégré | À la parcelle | ZACom/SIP | Commerciale | 29% | Vieillissante | Limitée |
| Quimper | Zone de Kerdrézec/Prat Maria | 15 549 | Connecté | Partielle | ZACom/SIP | Commerciale | 29% | Classique | Présente |
| Quimper | Zone de Tréquefelec (Biocoop) | 385 | Intégré | Partielle | ZACom/SIP | Commerciale | 16% | Classique | Présente |
| Quimper | Zone de Ty Bos | 4 288 | Connecté | Partielle | - | Commerciale | 32% | Classique | Présente |

5.4.2 Bilan d'attractivité des espaces de périphérie



23 espaces ont été identifiés comme zone commerciale de périphérie dont **18 sont définis comme SIP/ZACom** par le SCoT. Elles sont quasiment **toutes en continuité du tissu urbain**.

L'organisation interne des zones est dans **les deux tiers des cas** soit globale (35 % avec mutualisation d'espace) soit partielle (27 %).

La densité bâtie est moyenne voire faible avec une place trop souvent laissée à la voiture pour **74 % des zones de périphérie** (route, stationnement). Ce constat illustre de possibles potentiels quant à la densification de certains espaces.

L'attractivité apparaît banale pour **75 % des espaces de périphérie**. En effet même si certaines zones profitent d'aménagements récents et qualitatifs, une majorité d'espaces restent encore trop routiers, avec peu de végétation, des façades banales et des espaces publics vieillissants.

5.4.3 Bilan des centralités commerciales

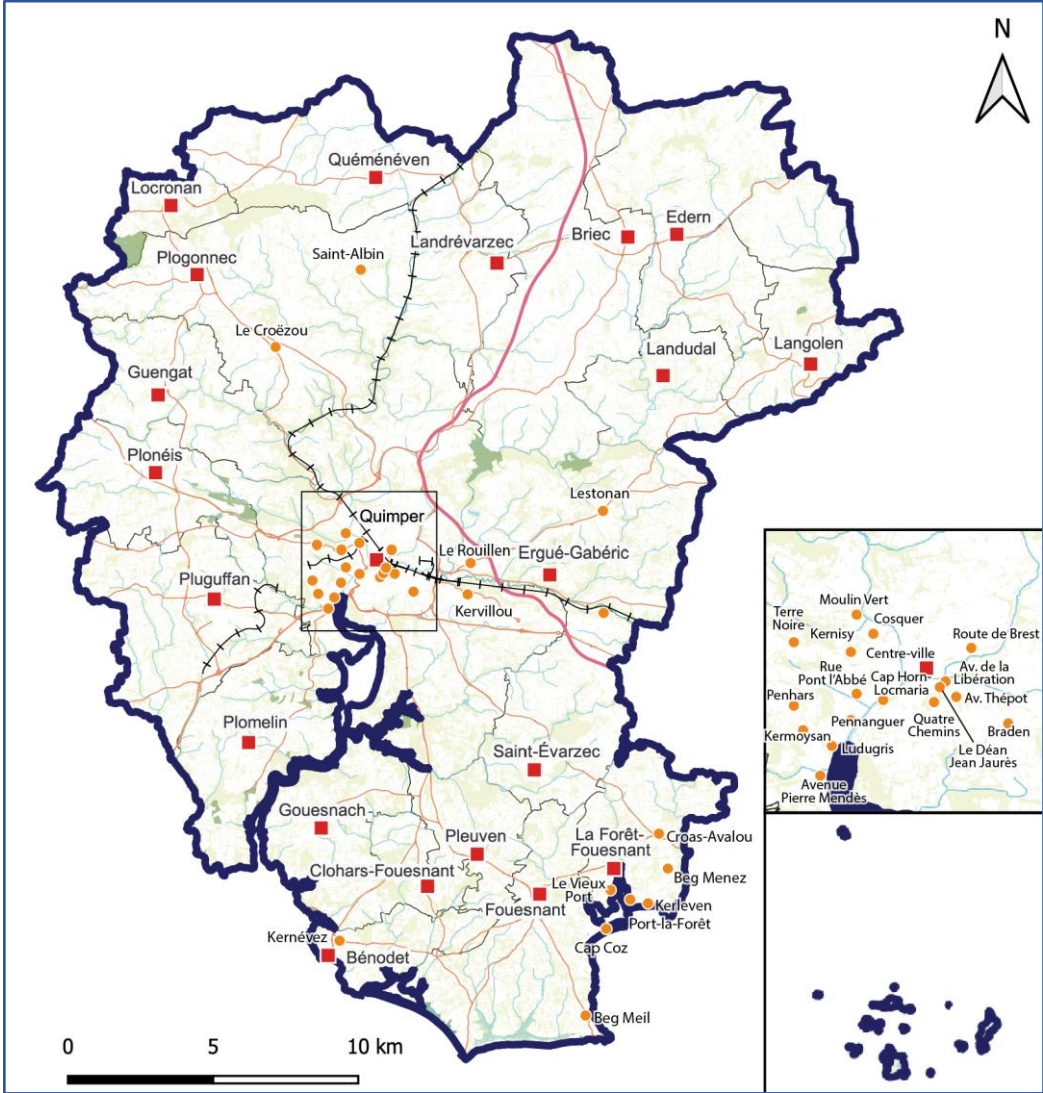
| Centralité | Commerces (poids sur l'offre communale) | Implantation dans le tissu urbain existant |
|-----------------------------------|---|--|
| Bénodet – Centre-ville | 67 (77,9%) | Diffuse |
| Bénodet – Quartier Kernevez | 6 (6,3%) | Concentrée |
| Briec | 52 (81,3%) | Concentrée |
| Clohars-Fouesnant | 2 (33,3%) | Concentrée |
| Edern | 7 (70%) | Concentrée |
| Ergué-Gabéric - Centre-ville | 5 (9,3%) | Diffuse |
| Ergué-Gabéric – Le Rouillen | 13 (24,1%) | Concentrée |
| Ergué-Gabéric – Lestonan | 10 (18,5%) | Diffuse |
| La Forêt-Fouesnant – Centre-ville | 26 (44,8%) | Diffuse |
| La Forêt-Fouesnant – Beg Ménez | 2 (3,4%) | Concentrée |
| La Forêt-Fouesnant – Croas-Avalou | 1 (1,7%) | - |

| Centralité | Commerces (poids sur l'offre communale) | Implantation dans le tissu urbain existant |
|------------------------------------|---|--|
| La Forêt-Fouesnant – Kerleven | 3 (5,2%) | Diffuse |
| La Forêt-Fouesnant – Port-la-Forêt | 13 (22,4%) | Concentrée |
| La Forêt-Fouesnant – Le Vieux-Port | 1 (1,7%) | - |
| Fouesnant – Centre-ville | 85 (50,9%) | Concentrée |
| Fouesnant – Beg Meil | 22 (13,2%) | Concentrée |
| Fouesnant – Cap Coz | 5 (3%) | Diffuse |
| Gouesnac'h | 5 (100%) | Concentrée |
| Guengat | 6 (100%) | Diffuse |
| Landrévarzec | 4 (57,1%) | Diffuse |
| Landudal | 2 (66,7%) | Diffuse |
| Langolen | 2 (50%) | Concentrée |

| Centralité | Commerces (poids sur l'offre communale) | Implantation dans le tissu urbain existant |
|-----------------------------------|---|--|
| Locronan | 57 (98,3%) | Concentrée |
| Pleuven | 6 (18,8%) | Diffuse |
| Plogonnec – Centre-ville | 9 (45%) | Concentrée |
| Plogonnec – Le Croëzou | 2 (10%) | Concentrée |
| Plogonnec – Saint Albin | 1 (5%) | - |
| Plomelin | 16 (59,3%) | Diffuse |
| Plonéis | 8 (80%) | Diffuse |
| Pluguffan | 17 (70,8%) | Diffuse |
| Quéménéven | 2 (100%) | Concentrée |
| Quimper – Centre-ville | 613 (49,3%) | Concentrée |
| Quimper – Avenue Pierre Mendès | 7 (0,6%) | Diffuse |
| Quimper – Avenue de la Libération | 21 (1,7%) | Diffuse |
| Quimper – Avenue Yves Thépot | 9 (0,7%) | Concentrée |
| Quimper – Cap Horn-Locmaria | 26 (12,1%) | Diffuse |
| Quimper – Cosquer | 14 (1,1%) | Diffuse |

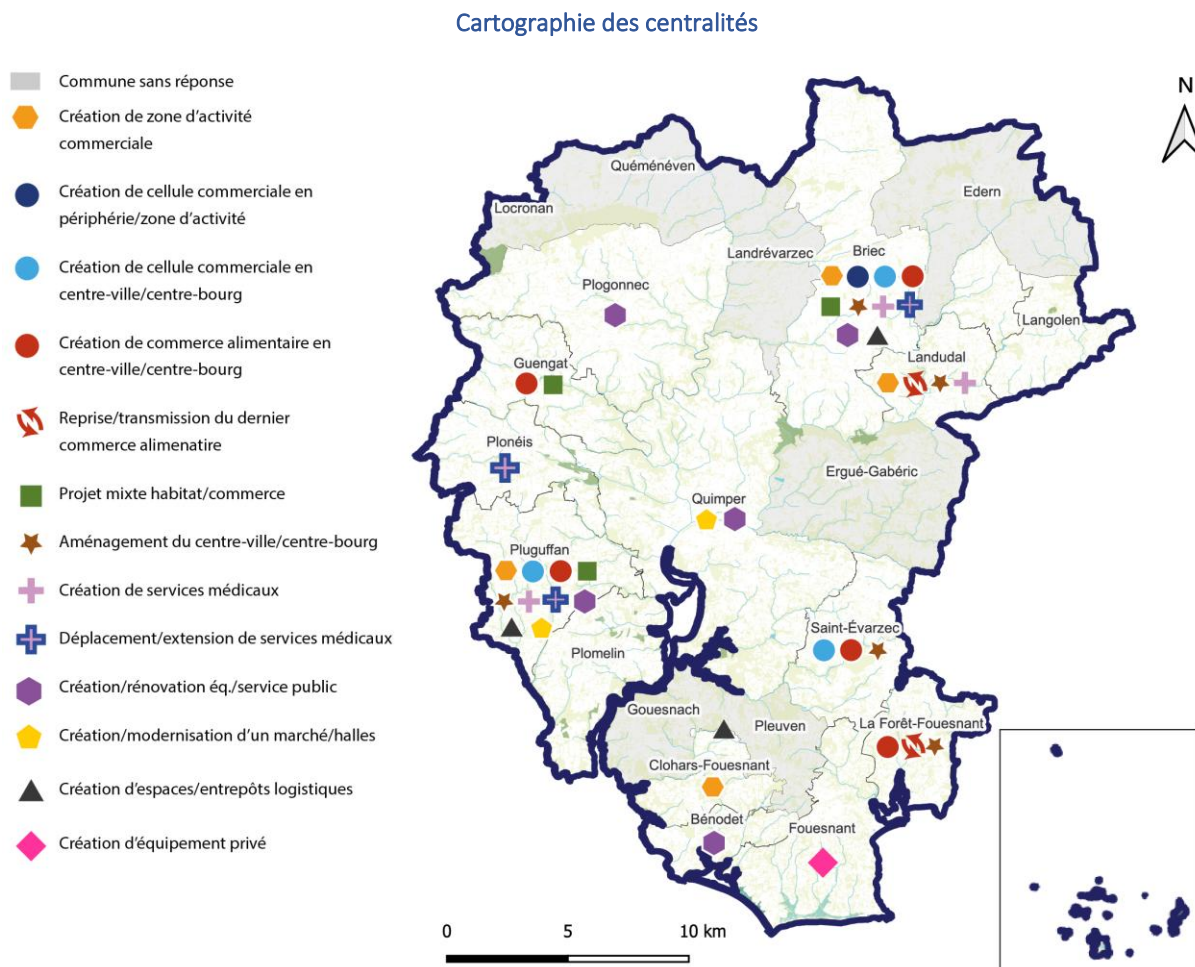
| Centralité | Commerces (poids sur l'offre communale) | Implantation dans le tissu urbain existant |
|------------------------------|---|--|
| Quimper - Kermoisan | 10 (0,8%) | Concentrée |
| Quimper - Kernisy | 4 (0,3%) | Concentrée |
| Quimper - Kervillou | 4 (0,3%) | Concentrée |
| Quimper - Le Braden | 27 (2,2%) | Concentrée |
| Quimper - Les Quatre Chemins | 6 (0,5%) | Diffuse |
| Quimper - Ludugris | 8 (0,6%) | Concentrée |
| Quimper - Moulin Vert | 4 (0,3%) | Diffuse |
| Quimper - Penhars | 6 (0,5%) | Diffuse |
| Quimper - Pannanguer | 10 (0,8%) | Diffuse |
| Quimper - Route de Brest | 10 (0,8%) | Diffuse |
| Quimper – Rue Jean Jaurès | 41 (3,3%) | Diffuse |
| Quimper - Rue de Pont-l'Abbé | 8 (0,6%) | Diffuse |
| Quimper - Terre Noire | 2 (0,2%) | Concentrée |
| Saint-Évarzec | 9 (30%) | Concentrée |

Cartographie des centralités



5.5 Le bilan des enquêtes réalisées auprès des communes

5.5.1 Bilan des projets des communes



Source enquête commune juin 2023 – réalisation LA !

Même si l'enquête auprès des communes n'est pas exhaustif en termes de projets, elle illustre un nombre significatif d'initiative concernant la rénovation des équipements publics mais aussi la création de nouveaux commerces dans les centralités.

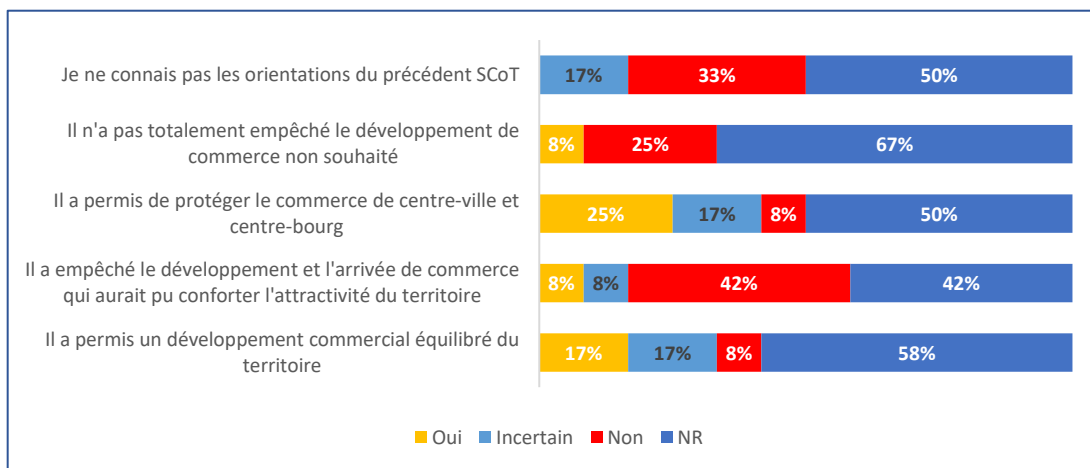
Un **projet de renouvellement urbain ambitieux** est en cours sur le centre-bourg de Saint-Évarzec mais reste encore en réflexion à Pluguffan.

Quimper travaille notamment sur ces nouvelles halles.

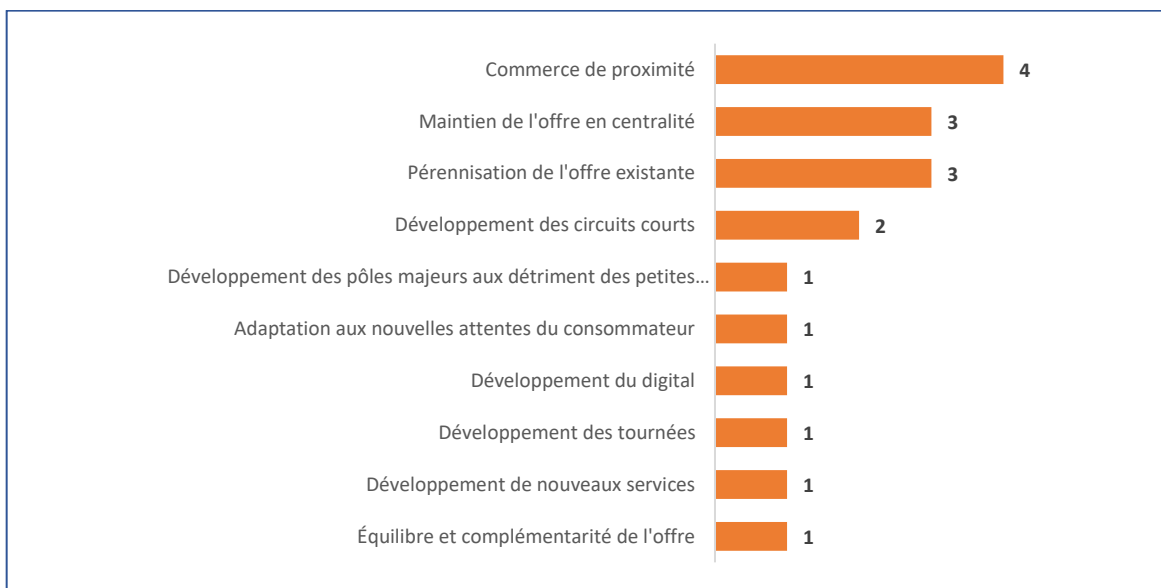
Les **projets de développement en périphérie** sont plus rares soit par une absence de disponibilité foncière mais aussi par une volonté des élus de freiner le développement des GMS. Seule la commune de Briec est en discussion avec l'enseigne Intermarché.

5.5.2 Regard sur précédent SCoT

Quel regard portez-vous sur le précédent SCoT



Quelle est votre vision du commerce dans les 15 années à venir ?

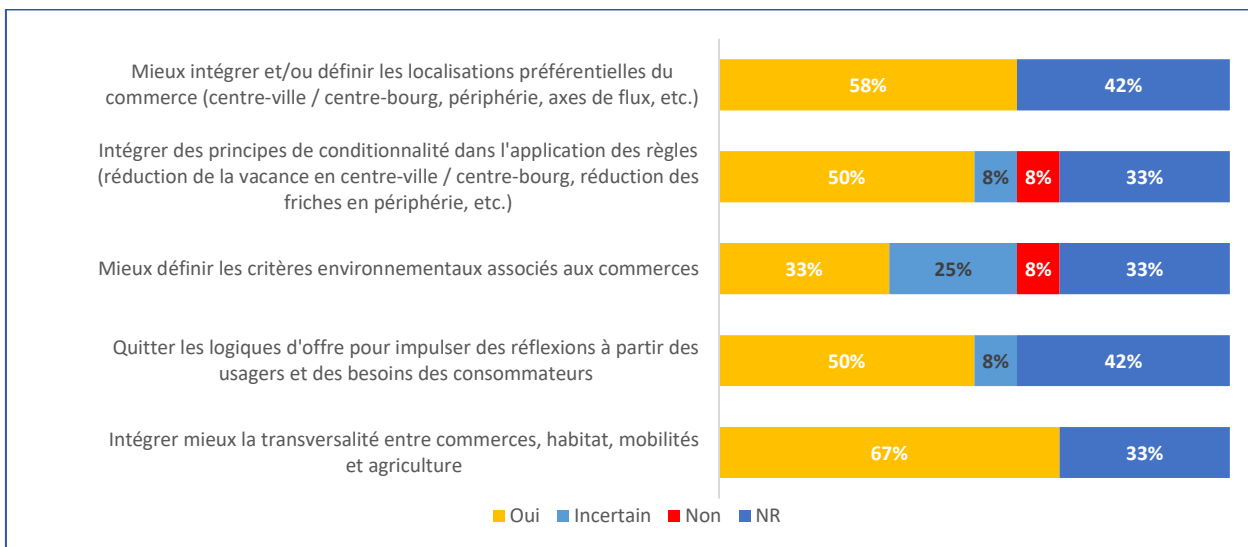


Plus d'une commune ayant répondu sur deux n'a pas d'avis ou de regard sur le précédent SCoT.

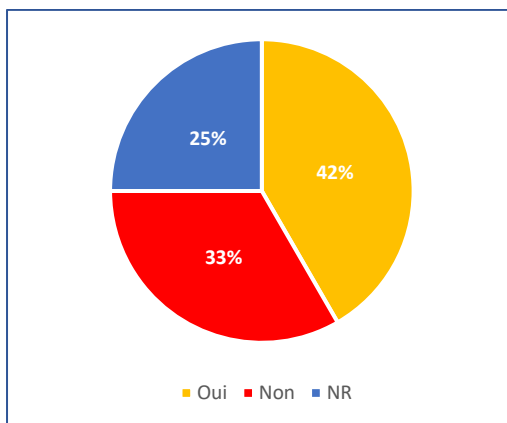
Le nombre de non-réponses soulignent un manque de connaissance des règles du SCoT. Pour autant le SCoT actuel a plutôt atteint ses objectifs en ayant permis de protéger le commerce de centre-ville et de centre-bourg sans avoir empêché l'arrivée de commerces favorisant l'attractivité du territoire. Les élus sont plus partagés sur sa capacité à avoir permis un développement commercial équilibré.

Dans les 15 prochaines années, les communes voient un développement du commerce de proximité en centre-ville seule façon de maintenir une dynamique territoriale pour notamment accueillir de nouveaux habitants. Plusieurs élus espèrent surtout maintenir ce qui existent déjà compte tenu de la forte attractivité des pôles environnants (Fouesnant et Quimper).

Pensez-vous qu'il faut innover dans l'approche du SCoT en introduisant / renforçant les principes suivants ?



Aviez-vous connaissance de la possibilité, pour les communes de moins de 20 000 habitants, de saisir la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) pour les projets de moins de 1 000 m² ?



67% des élus sont convaincus de l'enjeu de transversalité de la question du commerce avec l'habitat, les mobilités et l'agriculture. A l'inverse, l'aspect environnemental apparaît comme le sujet le moins appréhendé comme perspective d'innovation.

Seulement 42 % des communes interrogées ont connaissance de leur capacité de recours à la CDAC pour les projets de moins de 1 000 m². Un taux faible qui montre une méconnaissance des outils pourtant existants. Ainsi, seulement une commune y a déjà eu recours et deux pensent utiliser ce dispositif à l'avenir.

5.6 Synthèse des enjeux

5.6.1 Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

Bilan de la structuration commerciale

| | Atouts | Faiblesses |
|-------------|--|--|
| Constats | <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique qui profite aux communes de la seconde couronne de Quimper et le Pays Fouesnantais. • Une dynamique de création d'emplois sur QBO et notamment Quimper • Maintien d'un bon taux de diversité commerciale malgré la baisse de la filière équipement de la personne. • Un bon maillage commercial à l'échelle du SCoT : 98% des habitants bénéficient d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune. • De fortes densités en commerces traditionnels non alimentaires. • Une vacance commerciale maîtrisée dans les centres-villes et les centres-bourgs ainsi qu'en grandes et moyennes surfaces. • Forte diversité commerciale en GMS qui illustre le rayonnement de Quimper. • Des zones commerciales pour certaines bien insérées dans la trame urbaine, favorisant le développement des modes de déplacement doux. | <ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation de la population de Quimper depuis 2006. • Une influence touristique concentrée dans le Pays Fouesnantais mais modeste à l'échelle du SCoT. • Une baisse de l'emploi dans le commerce notamment en équipement de la personne et en alimentaire. • Encore peu de mutualisation des espaces commerciaux pour le stationnement. • Des espaces commerciaux banalisés en termes d'attractivité. • Faible connaissance des règles du SCoT par les élus du territoire. • De fortes densités en grandes et moyennes surfaces même à l'échelle de la zone de chalandise et en tenant compte de l'influence touristique. |
| Prospective | <ul style="list-style-type: none"> • Un rayonnement commercial de Quimper représente un potentiel d'habitants 2,4 fois plus importants que la population du SCoT de l'Odét. | <ul style="list-style-type: none"> • Une croissance du plancher en grandes et moyennes surfaces 5 fois plus rapides que la croissance de population. • Une érosion de la filière équipement de la personne notamment dans le centre-ville de Quimper. |

5.6.2 Bilan de la structuration commerciale

- Une **croissance continue de la grande distribution ces 15 dernières années** dans un contexte démographique ralenti.
- Malgré cette croissance, **le territoire bénéficie d'indicateurs favorables** pour le commerce : forte densité en non alimentaire, vacance commerciale contenue, bon maillage territorial...
- Les élus sont conscients du très bon équipement commercial en grande et moyenne surface avec **la nécessité de freiner les projets à venir**.
- Un besoin de trouver des espaces de renouvellement urbain **en centre-ville et centre-bourg** pour **permettre l'accueil de nouveaux commerces**.

5.6.3 Les enjeux pour la stratégie commerciale

Dans un contexte de saturation de l'offre en GMS, définir les critères pour ralentir voire stopper le rythme de croissance

Mobiliser les outils de maîtrise foncière pour anticiper la création de cellules commerciales en centres-villes et en centres-bourgs

Requestionner le statut de certaines ZACom/SIP insérées dans la centralité

Définir les modalités de densification des ZaCom/SIP et les critères de multifonctionnalité (tertiaire, loisirs...)

Calibrer les critères d'attractivité et d'enjeux environnementaux afin d'encourager des pratiques vertueuses

Préparer les centres-villes aux enjeux de la logistique du dernier kilomètre

6. Mobilités

Les deux EPCI, chacun ayant pris la compétence mobilité, sont dorénavant Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le territoire. Les déplacements domicile-travail sont fortement concentrés dans et vers la ville de Quimper et ses périphéries Sud-Ouest et Est. Toutefois, l'usage de la voiture est largement majoritaire à l'échelle du territoire du SCoT de l'Odet et les changements de pratiques dans les déplacements prévus par les différents documents de planification (notamment les PCAET) nécessitent en premier lieu un choc d'offre en alternatives à la voiture individuelle.

6.1 Le champ d'application

La thématique des mobilités est présente dans le champ d'application du SCoT à travers les différents documents.

Le diagnostic tout d'abord, présente « les besoins en termes d'aménagement de l'espace, de ressource en eau, d'équilibre social, de l'habitat, de mobilités, d'équipements et de services » (article L141-15 du code de l'urbanisme).

Le projet d'aménagement stratégique concoure ensuite à la coordination des politiques publiques sur les territoires en favorisant, « un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales (...) **une offre d'habitat de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie** » (article L141-3).

Le document d'orientation et d'objectifs « définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des terres » (article L 141-4). Pour cela, le document fixe les modalités suivantes :

- « Une offre de logement et d'habitat renouvelée, l'implantation des grands équipements et services qui structurent le territoire, ainsi que l'organisation des mobilités assurant le lien et la desserte de celui-ci » (article L 141-4)
- « Les orientations de la politique de mobilité dans un objectif de diminution de l'usage individuel de l'automobile » (article L 141-6).

6.2 Les documents de référence

6.2.1 Les documents de référence de rang supérieur

A. Le SRADDET

Au sujet des mobilités, le SRADDET adopté en décembre 2020 et approuvé par arrêté préfectoral le 16 mars 2021 retient les objectifs suivants :

- **Objectif 3 : Assurer le meilleur raccordement de la Bretagne au reste du monde**
 - Garantir la desserte de la Bretagne dans la durée.
- **Objectif 12 : Gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises**
 - Accélérer le développement du télétravail et des plans de déplacements en entreprises.
- **Objectif 15 : Mieux intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement pour limiter les déplacements contraints**
 - Mettre en cohérence les projets urbains et les solutions de mobilité sur mesure à l'échelle des EPCI, en cohérence avec les espaces de vie (rapprocher les fonctions pour « raccourcir » les mobilités du quotidien, mieux relier les pôles d'attractivité, réduire la dépendance à la voiture, bien desservir les pôles générateurs de déplacements ...).
- **Objectif 16 : Améliorer collectivement l'offre de transports publics**

- Rendre les transports publics plus performants en impliquant tous les acteurs concernés (Autorités Organisatrices de Mobilité - AOM, opérateurs, collectivités) par un urbanisme maîtrisé, des aménagements adaptés à la desserte en transports collectifs, une meilleure connectivité entre rural et urbain, une desserte de proximité et rapide les cas échéant par le TAD - Transport A la Demande et un accès sécurisé aux arrêts.
- Assurer la bonne lisibilité des offres de mobilité publiques et privées (notamment Mobibreizh et KorriGo).
- **Objectif 17 : Inventer et conforter les mobilités alternatives à la voiture solo et répondre aux besoins des toutes les typologies de territoire**
 - Atteindre un taux de remplissage moyen de 1,5 personne par véhicule à l'horizon 2040 (pour 1,06 actuellement) et faire baisser la multi-motorisation des ménages (aires de covoiturage, autopartage ...).
 - Atteindre une part des modes actifs de 15% à l'échelle régionale pour les déplacements domicile – travail : développement des réseaux cyclables en lien avec les pôles d'emplois, réduire les coupures, agir sur les comportements, contribuer au développement du Réseau Véloroutes et Voies Vertes.
 - Développer des solutions de mobilité innovantes et sur mesure pour les territoires peu denses et / ou à saisonnalité marquée avec des solutions « sur mesure ».
 - Garantir la mobilité pour tous en tenant compte des spécificités des publics et des territoires, notamment par les services numériques.
- **Objectif 20.1 : Mettre en cohérence les politiques transports des collectivités bretonnes avec les objectifs du facteur 4**
 - Développer les services de mobilité et les modes de transport les plus durables, transports collectifs, mode ferroviaire et modes actifs.
 - Agir sur les flottes de véhicules ou de bateaux pour s'orienter vers des carburants plus sobres en énergie.
- **Objectif 20.2 : Accompagner le report de trafic (passager et fret) vers des alternatives décarbonées en tenant compte des impacts réels de chaque type de transport sur les enjeux climatiques =**
 - Prendre en compte ces impacts dans les choix d'aménagement.
 - Accompagner le changement de moyen de transport (passagers et marchandises) par des actions de pédagogie, sensibilisation, formation, notamment à l'attention des entreprises, des jeunes publics et des seniors.

Le SRADDET édicte des règles et dispositions ayant une éventuelle incidence sur l'organisation des déplacements. Parmi ces règles et dispositions, plusieurs s'appliquent aux PLU et non pas aux SCoT (ex : emplacements réservés). La rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et du document d'orientation et d'objectifs (DOO) devra en tenir compte. Ces règles et dispositions sont les suivantes :

- **Règle IV-1 Mobilité sans voiture ou décarbonée**

Identifier les secteurs où les modes actifs doivent être prioritaires et la circulation en voiture peut ou doit être contrainte.

Proposer les aménagements à même de contraindre l'usage de la voiture dans ces secteurs.

Identifier des voies réservées pour le développement des transports collectifs et du covoiturage

Identifier les zones d'installation de bornes de recharge électriques ou de distribution de carburants alternatifs aux énergies fossiles

- **Règle IV-2 Intégration des mobilités aux projets d'aménagement**

Prévoir l'insertion d'aménagements destinés aux modes actifs sur le territoire de manière à créer un réseau de desserte à même de répondre aux différents besoins en déplacements (desserte lieux de vie, lieux d'emplois, de commerce et de services, offre à destination des pratiques de tourisme et de loisirs, offre en stationnement adaptée aux besoins)

- **Règle IV-3 Lisibilité et complémentarité des offres de transport**

Assurer la continuité, l'interconnexion, la cohérence et la lisibilité des différentes offres de transport du territoire.

- Règle IV-4 Développement des aires de covoiturage
- Dispositions en matière de mobilité

Les autres dispositions du SRADDET portent quant à elles sur les notions de :

- cohérence entre Autorités Organisatrices de Mobilité sur les services de transports et des documents de planification des déplacements ;
- information aux usagers et tarifications intégrées ;
- coordination entre collectivités et avec l'Etat pour l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échanges stratégiques ;
- encouragement à un usage partagé de la route (aire de covoiturage, parkings relais, voies réservées aux transports collectifs et covoitureurs, liaisons modes actifs dans le cadre de travaux sur une voie) sur les axes routiers principaux.

B. Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Finistère

Bien que ce document ne soit pas en premier lieu un document de planification de la mobilité, plusieurs actions à mettre en œuvre présentes dans l'axe 4 de ce Schéma départemental sont en lien direct avec les questions de mobilité :

Axe 1 Renforcer l'offre de santé et les conditions d'accès au service

Axe 2 Faciliter l'accès et l'usage du numérique pour tous les publics et sur tous les territoires

Axe 3 Favoriser la mobilité des usagers et des services

Axe 4 Accompagner les publics en situation de fragilité en améliorant leur accès aux services

Axe 5 Permettre à tou.te.s les habitant.e.s d'accéder aux services du quotidien

Conditions de réussite Piloter le schéma

Action n°8

Maintenir et améliorer l'offre de niveau départemental

- Améliorer le réseau de transports collectifs et développer la coordination entre les réseaux et les acteurs à l'échelle du Finistère (intermodalité, interdépartementale).

- Créer et déployer une plate-forme numérique de covoiturage

Action n°9

Développer des solutions locales correspondant aux usages

- Faciliter le déplacement des élèves en situation de handicap, pendant toute leur scolarité

- Développer les schémas de transport locaux permettant la coordination des acteurs

- Inciter à la mise en place de solutions locales de déplacement correspondant aux usages et favorisant la mobilité des publics en situation de fragilité

- Développer l'itinérance des services dans les zones en déficit de services

Action n°10

Communiquer auprès des usagers et des habitant.e.s

● Améliorer la connaissance et l'efficacité des sites Internet départementaux et régionaux

● Développer le « conseil en mobilité » auprès des publics spécifiques dans les équipements de services au public

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Finistère a été acté en août 2017. Il peut être retrouvé dans son intégralité à l'adresse suivante : <https://www.finistere.fr/content/download/28543/395888/file/sdaasp>

C. La loi d'orientation des mobilités

La loi d'orientation des mobilités (LOM), promulguée le 24 décembre 2019, définit un nouveau cadre légal dans le domaine des mobilités et affirme notamment la volonté de voir l'intégralité du territoire français couvert par une AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité).

Prenant acte de la part importante des mobilités dans les émissions de gaz à effet de serre, plusieurs des piliers de cette loi visent à offrir des alternatives à la voiture individuelle, notamment dans les mobilités du quotidien en prévoyant des financements et des outils règlementaires à destination des collectivités pour se diriger vers cet objectif.

LOI MOBILITÉS Une ambition : améliorer concrètement la mobilité au quotidien

- Investir davantage dans les infrastructures** qui améliorent les mobilités du quotidien
- Apporter à tous et partout des solutions alternatives** à l'usage individuel de la voiture
- Développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité** au service de tous
- Réduire l'empreinte environnementale des transports**
- Adapter la régulation du transport** (sécurité routière, sûreté, maritime et portuaire, ferroviaire)

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

#LoiMobilités

6.2.2 Autres documents de référence

A. Le plan de déplacement de la C.A. Quimper Bretagne Occidentale

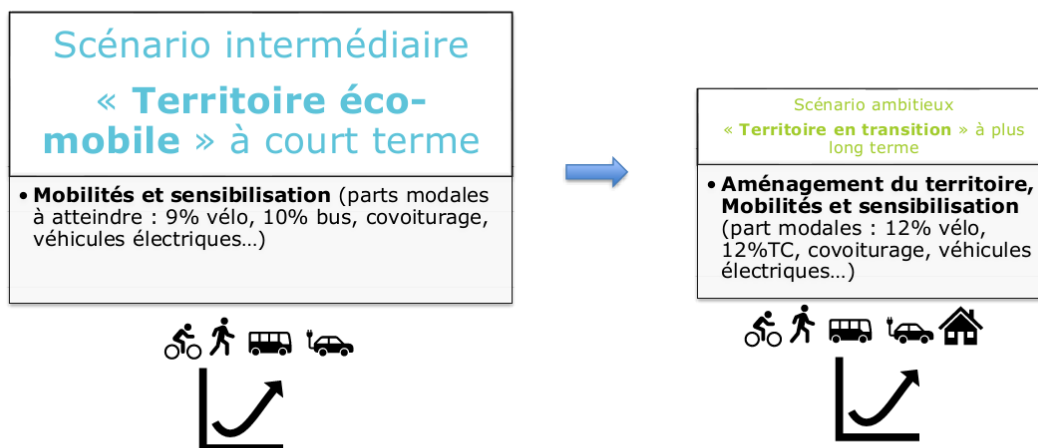


La C.A. Quimper Bretagne Occidentale mène une démarche d'élaboration d'un plan de déplacement prévue pour arriver à son terme fin 2023 et incluant des actions à mettre en œuvre d'ici à 2030.

Dans le cadre de ce plan de déplacement, un scénario d'évolution des parts modales a été retenu :

Scénario de mobilité 2030

1 scénario retenu



Rappel des parts modales actuelles : **vélo 2%**, **TC 7%**, **marche 20%**, **voiture 70%** (INSEE 2018 et EMD 2012)

A court terme, il est notamment prévu dans ce scénario que l'utilisation du vélo soit multipliée par 4,5.

Afin d'atteindre les objectifs de ce scénario, un plan d'actions a été acté, articulé autour de 7 thématiques :



Transports en commun

| | |
|---|--|
| → Renforcer l'offre de transports collectifs autour des deux lignes majeures, en particulier aux heures de pointe (ILLIQUO). | → Renforcer les moyens pour améliorer la qualité de service de QUB Mat et QUB Noz à périmètre constant. Dans un second temps, mener une réflexion pour étendre ces services (périmètre géographique, desserte des ZAE de l'agglomération, tranche horaire, etc.) |
| → Renforcer l'offre de transports collectifs pour les communes du Pays Glazik, en particulier pour desservir les bassins d'emplois. | → Améliorer les temps de parcours sur le réseau de bus (priorité aux carrefours à feux , etc.) |
| → Densifier la desserte en transports collectifs des quartiers de Quimper (Corniguel, Moulin Vert, Mercœur et Petit Guélen). | → Conserver, voire augmenter, une bonne fréquence : *TER (Brest, Lorient, Nantes) *TGV (Rennes, Paris) notamment avec le projet LNOBPL (objectif Quimper à 3 heures de Paris) *aérienne vers Paris |
| → Innover pour la desserte des territoires peu denses, via du transport à la demande dynamique et/ou du covoiturage solidaire. | → Renforcer les liaisons interurbaines du réseau Breizhgo depuis/vers le sud et l'ouest, y compris les plages (Douarnenez, Fouesnant, Pont-l'Abbé, Bénodet, etc.). |



Mobilité et urbanisme

| | |
|---|---|
| → Densifier les pôles déjà desservis par les transports en commun. | → Développer le stationnement vélo (et la recharge) dans les espaces privés |
| → Connecter les bourgs et communes à travers des aménagements cyclables/piétons qualitatifs, sûrs et continus | → Développer les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dans les espaces privés |
| → Créer des raccourcis piétons et cycles dans le tissu existant et en projet | |
| → Hiérarchiser le réseau routier pour définir les secteurs où l'apaisement des circulations est prioritaire | |



Communication et accompagnement au changement

| | |
|--|---|
| → Faire connaître l'offre de mobilité existante (site internet, plateforme de mobilité, appli, flyer, manifestations...) | → Campagnes de sensibilisation tout public pour améliorer la place des modes actifs sur la route et dans la rue (sécurité, partage de l'espace public, etc.). |
| → Accompagner et éduquer à l'écomobilité tous les publics (jeunes, senior, demandeurs d'emplois, actifs, etc.). | → Accompagner les entreprises de logistique dans les expérimentations d'une mobilité plus durable (cyclo-logistique) |
| → Proposer du conseil à la mobilité à la « maison des mobilités » (PEM) pour les touristes et les usagers du quotidien | → Développer les plans de mobilité d'entreprises |

Modes actifs

| | |
|---|---|
| → Mise en œuvre des itinéraires cyclables structurants identifiés dans le SDMA. | → Créer du stationnement vélo abrité et sécurisé sur les arrêts du réseau TC et les aires de covoiturage |
| → Diversifier et développer la flotte VELOQUB (vélos pliants, longtail, adaptés aux personnes à mobilité réduite, cargo, etc.) et les durées de location. | → Aménager des itinéraires cyclables entre les principaux pôles de QBO et vers les territoires voisins, y compris un réseau d'itinéraires vélos structurants. |
| → Résorber les discontinuités cyclables, notamment via la sécurisation des traversées des voies principales (ronds-points et entrées de villes sur RD) | → Développer le jalonnement des itinéraires vélos et piétons |
| → Déployer le stationnement vélo public sur voirie et à proximité des équipements et du bâti ancien | → Promouvoir davantage le « savoir rouler à vélo » |
| → Appliquer la réglementation concernant le stationnement vélo et les aménagements cyclables. | → Rendre accessible la voirie pour tous |



Intermodalité

| | |
|---|---|
| → Améliorer les correspondances entre TC (QUB/ BreizhGo/SNCF) | → Faciliter l'intermodalité car/train/bus via une gamme tarifaire lisible pour les usagers. |
| → Aménager des « parkings de proximité » sur le territoire : parkings relais, aire de covoiturage, parc vélos, etc. | → Expérimenter l'emport des vélos sur une ou plusieurs lignes inter-urbaines du réseau QUB. |



Évolution de l'usage des véhicules

| | |
|---|---|
| → Développer une politique de covoiturage ambitieuse : lignes de covoiturage, prime covoiturage, auto-stop organisé, covoiturage solidaire, aire de covoiturage, plan de mobilité entreprise... | → Mettre à l'étude la création d'une flotte d'autopartage |
| → Mettre à l'étude le déploiement d'IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) dans les parkings publics et sur voirie | |

Logistique urbaine durable

| | |
|--|--|
| → Accompagner les entreprises/ transporteurs volontaires à expérimenter la cyclo-logistique (recherche de foncier, etc.). | → Mettre à l'étude la création des zones d'accueil pour les livreurs aux abords de l'aire piétonne (à destination des commerçants du centre-ville de Quimper). |
| → Créer un groupe de travail, qui se réunirait sur différentes thématiques : nouveaux projets d'aménagements, besoins en aire de livraison, besoins en station de recharge/ d'avitaillement. | → Créer des points de « dispatch » pour certaines catégories de livraison en centre-ville. |

B. La démarche menée par le Cerema à l'échelle du Pays de Cornouaille

L'élaboration en 2021 des CRTE de Concarneau Cornouaille Agglomération et de l'Ouest Cornouaille Odet a mis en avant l'enjeu de la mobilité sur les 7 EPCI de ce territoire et l'intérêt de travailler à une échelle plus large que les intercommunalités, à l'échelle de l'ensemble de la Cornouaille.

Dans le prolongement à la fois des deux CRTE, et de la politique nationale visant une mobilité décarbonée et la transition énergétique, il a été convenu que l'Etat accompagne les dynamiques territoriales en prenant à sa charge une Démarche sur le thème de la Mobilité des actifs en Cornouaille, à l'échelle des 7 EPCI. Les services de l'Etat ont demandé au Cerema de réaliser une démarche sur la mobilité des actifs du territoire en se concentrant sur les besoins de mobilité qui dépassent les limites des 7 EPCI. L'objectif de la démarche était de permettre aux AOM locales de mettre en œuvre des expérimentations d'alternatives à l'usage individuel de la voiture pour la mobilité quotidienne des actifs.

Cette démarche a permis de définir cinq thématiques, des équipes projets et des référents élus et techniciens étant désignés pour chaque groupe. Ensuite, des ateliers et des réunions ont été organisés et ont abouti à la formulation d'actions pour chacun des thèmes. Un comité de pilotage a permis de sélectionner quelques actions à approfondir plus particulièrement en phase 3.

Le plan d'action thématique comprend 20 pistes d'actions réparties en 5 axes :

- **Axe A : Développer le covoiturage du quotidien**

- Piste 3.3 : Développer et promouvoir le covoiturage entre EPCI
- Piste 2.1 : S'appuyer sur un outil commun pour développer le covoiturage
- Piste 2.2 : Expérimenter la mise en place d'une incitation financière au covoiturage
- Piste 2.4 : Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions sur un axe de covoiturage

- **Axe B : Faciliter l'intermodalité entre les réseaux de transports collectifs, la voiture et le vélo**

- Piste 3.1 : Identifier des lieux où un aménagement cyclable permettrait de relier un bourg ou une zone d'emplois à un arrêt de TC de l'EPCI voisin
- Piste 3.2 : Améliorer la desserte des zones d'emplois et d'habitation par l'offre de transports collectifs et les voies vertes, notamment en créant les maillons permettant de les relier
- Piste 4.1 : Aménager des PEM sur les nœuds routiers stratégiques aux entrées de ville pour favoriser l'intermodalité entre le covoiturage, les transports collectifs et le vélo
- Ajout : Déployer le Transport à la Demande sur le bassin de mobilité en s'inspirant des expérimentations conduites par QBO (QUB Mat, QUB Noz) et CCA (TAD zonal) et du service proposé par la Navette de Cornouaille
- Ajout : Établir un programme d'actions commun sur les mobilités solidaires (PAMS) avec les partenaires du bassin de mobilité.

- **Axe C : Mutualiser l'animation, l'accompagnement au changement et la communication sur les mobilités en Cornouaille**

- Piste 1.6 et 1.2 : Se coordonner au sein de la Cornouaille dans les actions vers les ZAE : échanges d'expérience, communication, coordination, sensibilisation
- Piste 4.2 : Sensibilisation des entreprises aux mobilités durables, des collectifs d'employeurs par zone géographique
- Piste 1.3 : Identifier des relais mobilité/représentants au sein des entreprises dans les zones d'emplois
- Piste 1.5 : Accompagner, évaluer les démarches mises en place avec des représentants des actifs et des entreprises
- Piste 2.3, 3.4 et 4.3 : Élaborer des supports de communication à l'échelle de la Cornouaille et organiser des temps d'animation dans les sept EPCI, avoir une charte graphique commune pour la promotion du covoiturage
- Piste 5.4 : Identifier des actions communes de communication et de sensibilisation à l'éco-mobilité à destination de différents publics (usagers, entreprises, associations, ...) pertinentes à l'échelle de la Cornouaille – Coordination du calendrier et des types d'animation
- Piste 5.3 : Améliorer la lisibilité de l'offre de mobilité à l'échelle de la Cornouaille à destination des usagers.

- **Axe D : Coordonner, partager et mutualiser des données**
 - Piste 5.1 : Mettre en place une gouvernance technique et politique à l'échelle de la Cornouaille pour suivre les projets relevant de ce niveau territorial en coordination avec Bretagne Mobilités
 - Piste 5.2 : Mettre en place un observatoire des mobilités inter-EPCI au service des projets et des outils de pilotage et de suivi des actions communes, en coordination avec Bretagne Mobilités
 - Piste 1.1 : Mieux connaître les mobilités des actifs de la zone d'emplois et croiser les approches « développement économique » et « mobilité » au sein des EPCI (services techniques et élus)

- **Axe E : Simplifier le parcours usagers**
 - Piste 1.4 : Identifier sur la zone d'emplois les aménagements nécessaires pour améliorer la desserte et les mobilités partagées

Les numéros des actions font référence aux travaux des 5 groupes de travail de la démarche.

C. Le PCAET de la C.A. Quimper Bretagne Occidentale

Le PCAET de la C.A. Quimper Bretagne Occidentale en cours de réalisation.

Un questionnaire en ligne, accessible sur qbo.bzh, a recueilli 204 contributions (habitants, associations, professionnels du territoire). Parmi les enseignements majeurs de cette enquête : Aux yeux des contributeurs, **la mobilité durable (28 %)** et le tri des déchets (28 %) sont les deux principales actions menées par Quimper Bretagne Occidentale pour limiter les effets du changement climatique. Parmi les enjeux prioritaires sur le territoire, ils identifient en première place la préservation de la ressource en eau et la biodiversité. La maîtrise des consommations et la souveraineté énergétiques (rénovation, développement des énergies renouvelables...) figurent également dans la liste des priorités affichées par les contributeurs, au même titre que le développement des modes de transports bas carbone (transports en commun, vélo et train).

D. Le PCAET de la CCPF

LE PCAET du Pays Fouesnantais met en évidence la part importante des transports dans la consommation énergétique du territoire :

Les consommations d'énergie finales **en 2018** (dernière année de référence disponible dans l'inventaire spatialisé des émissions atmosphériques v4, Air Breizh) étaient de l'ordre de **588 GWh**. Cela représente de l'ordre de **20,7 MWh/hab**.

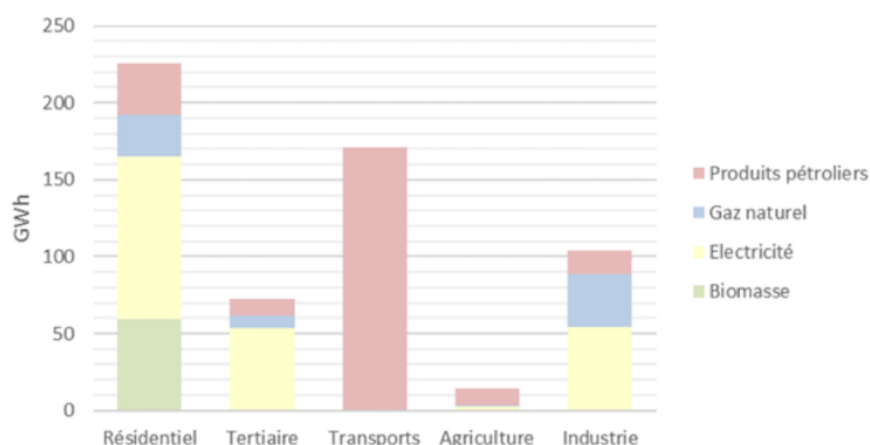


Figure 14 : Répartition des consommations d'énergie finale en 2018 sur le territoire de la CCPF par secteur d'activité et par type d'énergie – ARTELIA d'après données de l'inventaire spatialisé des émissions atmosphériques v4, Air Breizh

Cette part importante de la consommation énergétique ainsi que de la production de gaz à effet de serre liées aux déplacements des personnes est néanmoins associée à un potentiel de diminution important.

| Mesures pour réduire les consommations énergétiques | Estimation du potentiel de réduction |
|---|--------------------------------------|
| Report modal pour les trajets domicile-travail réalisés sur le territoire vers des modes alternatifs à la voiture | 10,2 GWh/an |
| Réduction des distances de déplacement (arrêt de l'extension urbaine, offre de commerces et services de proximité, augmentation télétravail...) | 14,6 GWh/an |

Le tableau ci-dessus résume les potentiels de réduction de consommation énergétiques estimés dans le PCAET de la C.A. Quimper Bretagne Occidentale pour les déplacements domicile-travail uniquement.

Les hypothèses posées pour obtenir ce résultat sont les suivantes :

- 50% des personnes travaillant dans leur commune de résidence se passent de leur voiture pour aller travailler
- 25% des personnes travaillant dans une commune de leur unité urbaine de résidence se passent de leur voiture pour aller travailler

- 10% des personnes travaillant en dehors de leur unité urbaine de résidence se passent de leur voiture pour aller travailler
- Réduction des distances de déplacement : hypothèses non explicitées

En extrapolant les résultats ci-dessus, calculés sur la base des données de déplacements domicile-travail, à l'ensemble des déplacements réalisés par les résidents du territoire (sans justification méthodologique supplémentaire), le PCAET table sur un potentiel de réduction de consommation énergétique de 77,3 GWh/an pour les déplacements des personnes.

Cette baisse de 77,3 GWh/an correspond à une baisse de 44% par rapport à la consommation actuelle associée aux déplacements des personnes.

Cette baisse s'appuyant essentiellement sur des reports modaux depuis la voiture vers d'autres modes de transports (marche et vélo en premier lieu), l'importance des changements de pratiques nécessaire pour atteindre ces résultats entraîne un besoin extrêmement fort dans le développement des offres en mobilités alternatives à la voiture individuelle et dans l'accompagnement des personnes dans leurs changements de pratiques.

6.3 Les autorités organisatrices de la mobilité

Une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités au sein de son ressort territorial.

Son action principale est de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour proposer des services de mobilité aux usagers présents à l'intérieur de son ressort. Ces services peuvent être organisés directement par l'autorité organisatrice en régie, ou bien être délégués à des opérateurs en concession. Au-delà de l'offre de services de mobilité, elle peut concourir financièrement au développement des mobilités actives, partagées et solidaires.

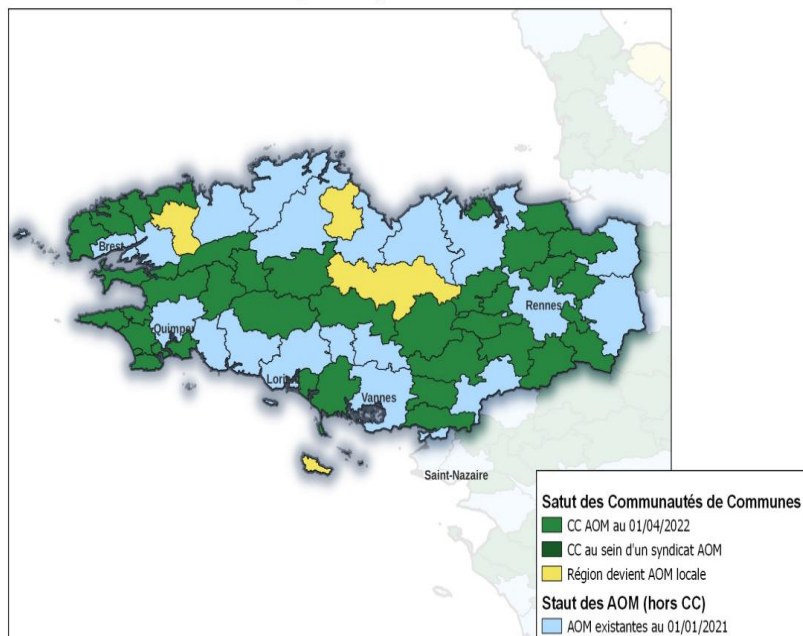
La Loi d'orientation des mobilités a modifié les conditions d'exercice de la compétence mobilité. Celle-ci est désormais définie comme la capacité d'organiser six catégories de services, sans qu'aucun d'entre eux ne soit obligatoire :

- services réguliers de transport public de personnes ;
- services à la demande de transport public de personnes ;
- services de transport scolaire ;
- services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement) ;
- services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement) ;
- services de mobilité solidaire.

À noter que pour bénéficier de la capacité de prélever le versement mobilité, une autorité organisatrice de la mobilité doit impérativement organiser un service régulier de transport public de personnes.

Sur le territoire du SCoT de l'Odet, les deux EPCI ont pris la compétence mobilité et sont Autorités Organisatrices de la Mobilité sur leur territoire respectif.

Prise de compétence AOM au 1er avril 2022
Région Bretagne



Statut prise de compétence AOM : mise à jour Cerema du 07/04/2022
AOM existantes : mise à jour Cerema du 01/01/2021

Carte 1 : Carte des statuts des EPCI de Bretagne vis-à-vis de la compétence mobilité, Source : Cerema

6.4 Les pratiques de mobilités

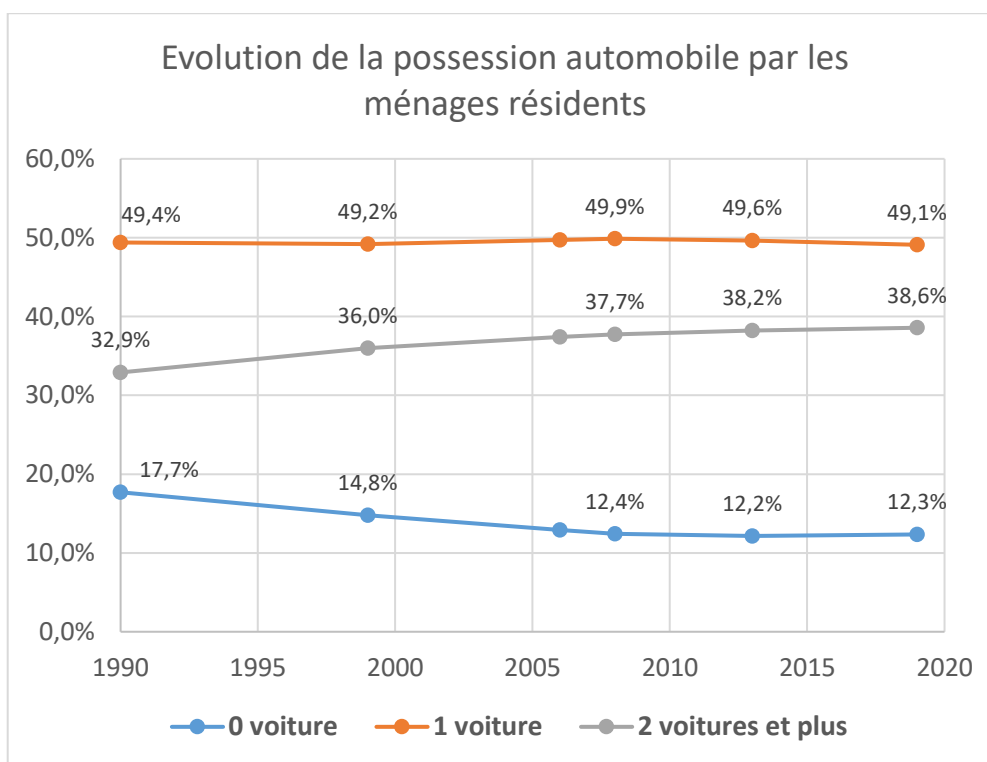
6.4.1 La possession de la voiture

En 2019, 87,7% des ménages résidant du SCoT de l'Odét sont équipés d'au moins une voiture. Cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne française (84% des ménages motorisés).

Il y a, corolairement, 12,3% de ménages non-motorisés parmi les ménages résidant dans le territoire du SCoT de l'Odét, ce qui est non-négligeable.

Tableau 1 : Evolution des niveaux de motorisation et du taux de motorisation des ménages résidant dans le territoire du SCoT de l'Odét entre 1990 et 2020, Source : INSEE

| | 1990 | 1999 | 2006 | 2008 | 2013 | 2019 |
|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 0 voiture | 17,7% | 14,8% | 12,9% | 12,4% | 12,2% | 12,3% |
| 1 voiture | 49,4% | 49,2% | 49,7% | 49,9% | 49,6% | 49,1% |
| 2 voitures et plus | 32,9% | 36,0% | 37,4% | 37,7% | 38,2% | 38,6% |
| Taux de motorisation estimé | 1,22 | 1,28 | 1,32 | 1,33 | 1,34 | 1,34 |



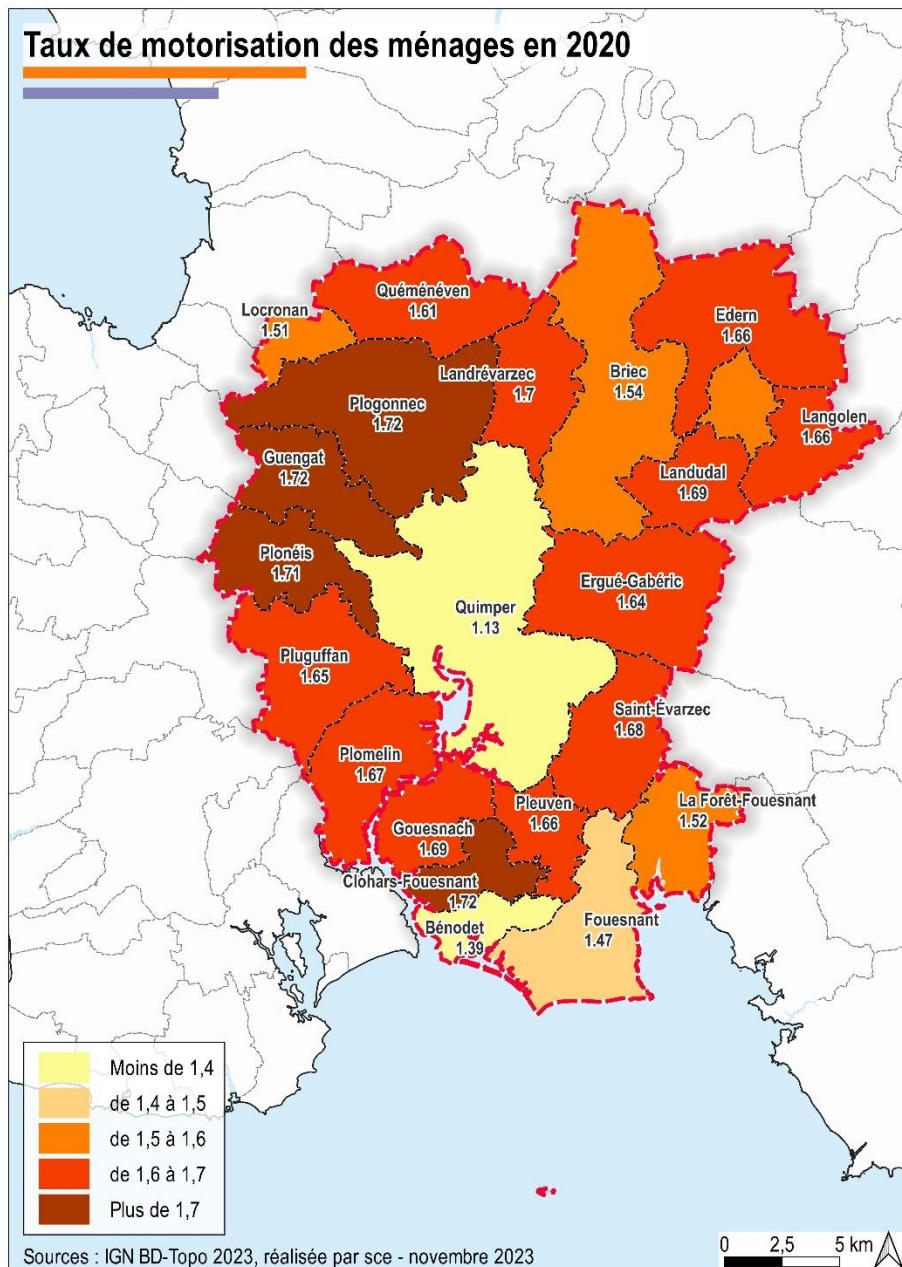
Graphique 1 : Evolution des niveaux de motorisation des ménages résidant dans le territoire du SCoT de l'Odét entre 1990 et 2020, Source : INSEE

Le taux de motorisation des ménages sur le territoire du SCoT de l'Odét a augmenté continuellement entre 1990 et 2013 avant de stagner entre 2013 et 2019.

La hausse du taux de motorisation des ménages entre 1990 et 2019 a été alimentée par la diminution du nombre de ménages non-motorisés, le taux de ménages multimotorisés n'ayant pas augmenté sur la période. La baisse du taux de ménages non-motorisés peut être lié à différents phénomènes démographiques s'étant exprimé sur la période : le desserrement des ménages et l'augmentation du nombre de ménages monoparentaux, pour qui le motif « accompagnement » est un motif de déplacement

important pour lequel la voiture est largement utilisée, et surtout la périurbanisation, qui a allongé les distances de déplacement et rendu moins adapté le recours à la marche ou au vélo pour certains déplacements.

La stagnation récente du taux de motorisation, mesurée entre 2013 et 2019, s'exprime après des décennies d'augmentation continue du taux de motorisation des ménages depuis l'après-guerre. Cette stagnation du taux de motorisation des ménages marque potentiellement le franchissement d'un point d'inflexion majeur dans les évolutions des pratiques de mobilité.



Auteur : FLA | Date : 17/11/2023 | 230734_SCoT_ODET_MOB.qgz

Carte 2 : Taux de motorisation des ménages

A l'intérieur du territoire du SCoT de l'Odet, d'importantes disparités dans le taux de motorisation des ménages existent :

- **Le taux de motorisation des ménages résidant dans la commune de Quimper**, commune la plus peuplée du territoire et au caractère urbain le plus marqué est le plus faible du territoire avec 1,13 véhicule/ménage possédé en moyenne. La concentration des emplois/services/loisirs/logements présente dans les polarités urbaines réduit la distance moyenne des déplacements des résidents de ces polarités urbaines et favorise le recours aux modes actifs pour ces derniers. La desserte par le réseau de transport collectif est largement plus développée à Quimper que dans le reste du territoire ce qui participe également à un besoin moindre en équipement automobile. Enfin, dans le centre de Quimper, le bâti et le réseau de voirie sont

plus anciens que le développement de l'automobile et n'y sont pas adaptés limitant les possibilités de stationnement pour les résidents du centre-ville et par conséquent leur capacité à posséder une voiture.

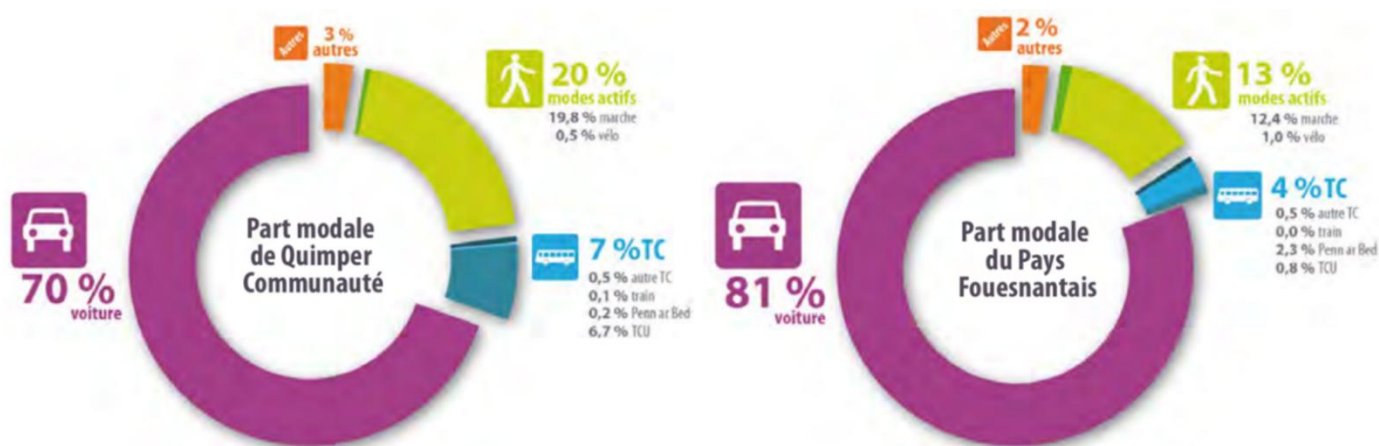
- **A l'inverse, dans les communes des zones périurbaines et rurales du territoire**, les taux de motorisation des ménages sont les plus élevés du territoire. Dans ces communes des zones peu denses du territoire, les distances de déplacement sont en moyenne plus importantes du fait de l'éloignement des emplois, des services et équipements, des commerces, etc. et les alternatives à la voiture sont aujourd'hui peu compétitives face à la voiture : faible desserte en transports collectifs, manque d'aménagements cyclables sécurisés.
- **On observe un effet de moindre motorisation des ménages sur les communes côtières que sont Bénodet, Fouesnant et La Forêt-Fouesnant.** Dans ces communes, il y a en proportion plus de personnes retraitées et des ménages de plus petite taille que dans le reste du territoire, ce qui favorise une moindre motorisation des ménages. Le caractère touristique de ces communes peut également participer à une moindre motorisation des ménages car favorisant dans ces communes la présence d'emplois et de commerces.

6.4.1 Les parts modales et les évolutions observées

E. Les parts modales tous motifs confondus

Le territoire du Pays de Cornouaille a fait l'objet d'une Enquête Ménages Déplacements (EMD) dont la méthodologie est définie par le Cerema. Cette enquête a été réalisée du 13 novembre 2012 au 2 février 2013 auprès de près de 5000 personnes de 11 ans et plus. Cette enquête s'intéresse à l'ensemble des déplacements réalisés en semaine par ces personnes, leur motif, leur durée, leur horaire, le mode de déplacement utilisé pour les réaliser, etc.

Les résultats de cette EMD représentent les données les plus complètes disponibles concernant les habitudes de déplacement des habitants du SCoT de l'Odet.



Graphique 2 : Parts modales tous motifs confondus dans les déplacements réalisés par les résidents de l'ancien EPCI Quimper Communauté et du Pays Fouesnantais

La voiture est le principal mode de déplacement utilisé par les résidents du territoire du SCoT de l'Odet. Le deuxième mode de déplacement le plus utilisé est la marche.

Ces résultats mettent en évidence le caractère prépondérant de la voiture aujourd'hui dans les déplacements des résidents du SCoT de l'Odet. La comparaison entre EPCI met en évidence des différences en termes de pratiques de mobilité largement dues aux résidents de la ville de Quimper :

- Dans l'ancien EPCI Quimper Communauté les transports Collectifs Urbains (réseau QUB) représentent 6,7% des déplacements effectués contre moins de 1% dans le Pays Fouesnantais, qui n'est pas desservi par un réseau de transport collectif urbain.

- La marche représente 19,8% des déplacements dans Quimper Communauté contre 12,4% dans le Pays Fouesnantais. Cette différence provient probablement en très large part des habitants de la ville de Quimper, dont le poids démographique est important à l'échelle de Quimper Communauté et pour qui de nombreux équipements/services/commerces/emplois/lieux d'études sont situés à proximité de leur domicile.

F. Les parts modales dans les déplacements domicile-travail

Les déplacements domicile-travail représentent 28% des déplacements réalisés en Cornouaille.

Afin d'observer les évolutions qui ont eu cours dans les habitudes de déplacement des personnes au cours des dernières années, il est nécessaire de restreindre cette observation aux déplacements domicile-travail suivis par l'INSEE, l'Enquête Ménage Déplacements n'ayant pas été renouvelée depuis sa dernière occurrence.

Aussi, il est important de tenir compte du caractère partiel des données présentées ci-dessous du fait de leur restriction à un unique motif de déplacement, le motif « travail », qui, de plus, exclut de nombreuses personnes (scolaires, jeunes en études supérieures, parents aux foyers, personnes sans emploi, personnes retraitées...). Par rapport aux déplacements tous motifs confondus, la voiture apparaît surreprésentée et la marche largement sous représentées dans les déplacements domicile-travail.

A noter également qu'en 2020, les données ont pu être impactées par la pandémie de COVID-19 et les restrictions sanitaires mises en place en conséquence.

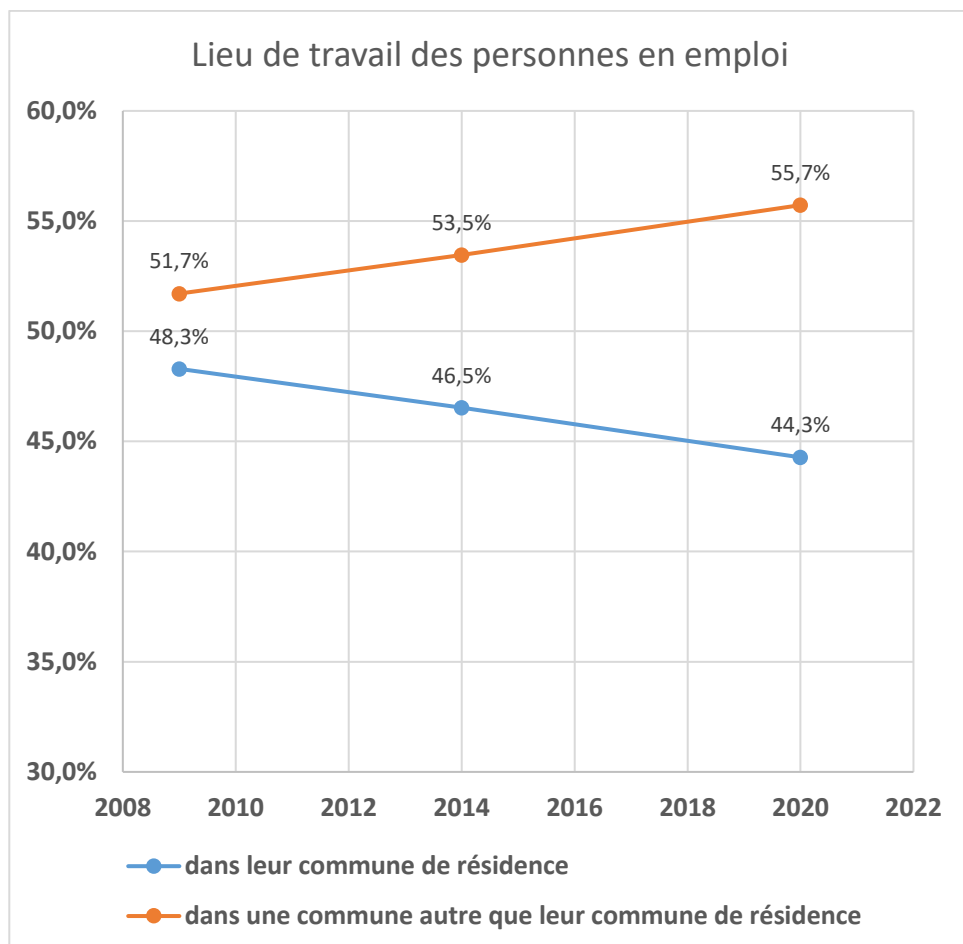
Tableau 2 : Evolution des parts modales dans les déplacements domicile-travail des résidents du SCoT de l'Odet

| | 1999 | 2006 | 2020 |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|
| Voiture | 88,0% | 86,3% | 88,3% |
| TC | 3,5% | 4,6% | 4,4% |
| 2 roues | 2,2% | 2,8% | 2,5% |
| Marche à pied | 6,3% | 6,2% | 4,9% |

Entre 1999 et 2020, les habitudes de déplacement des résidents du SCoT de l'Odet ont peu évolué. La tendance la plus marquée sur cette période est la diminution du recours à la marche et ce en faveur des transports collectifs. Le recours à la voiture semble avoir rebondi entre 2006 et 2020 après une baisse observée entre 1999 et 2006, pour revenir à un niveau comparable au niveau de 1999.

6.4.2 Les flux domicile-travail

Parmi les facteurs permettant d'expliquer la baisse du recours à la marche dans les déplacements domicile-travail on trouve l'éloignement des zones d'emploi aux zones d'habitation. Entre 2009 et 2020, une tendance assez marquée est à l'œuvre sur le territoire, **de moins en moins de personnes en emplois résidant dans la commune dans laquelle ils travaillent** :

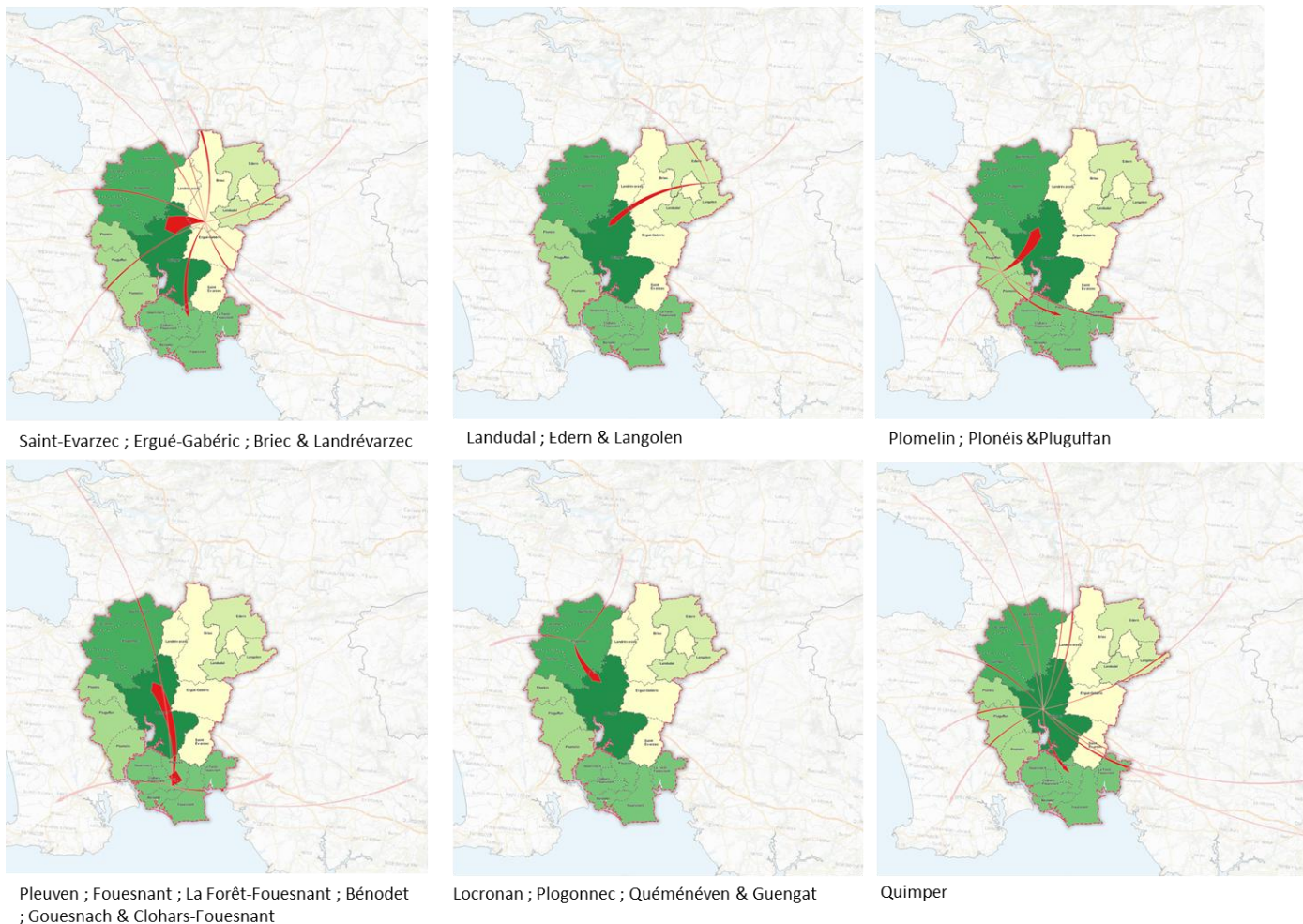


Graphique 3 : Evolution des taux de personnes en emploi dans leur commune de résidence et hors de leur commune de résidence, Source : INSEE

Malgré cette tendance à la baisse, la part de personnes habitant et travaillant au sein de la même commune est très importante, cela indique qu'il y a un potentiel de report modal très conséquent pour les déplacements domicile-travail : plus de 88% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture alors que plus de 44% de ces déplacements sont intracommunaux.

Afin d'analyser les flux domicile-travail des résidents du SCoT de l'Odet, nous nous appuyons ici sur six groupes de communes distincts, regroupant entre elles des communes géographiquement proches pour lesquelles les logiques dans les déplacements domicile-travail se recourent :

| | | Groupes | | | | | |
|----------|---------------|----------|-----------|--------------------|------------|---------|---|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| Communes | Saint-Evarzec | Landudal | Plomelin | Pleuven | Locronan | Quimper | |
| | Ergué-Gabéric | Edern | Plonéis | Fouesnant | Plogonnec | | |
| | Briec | Langolen | Pluguffan | La Forêt-Fouesnant | Quéménéven | | |
| | Landrévarzec | | | Bénodet | Guengat | | |
| | | | | Gouesnach | | | |
| | | | | Clohars-Fouesnant | | | |



Carte 3 : Flux sortants domicile-travail supérieurs à 100 personnes par groupes de communes

- Le groupe n°1 sur la frange Est de Quimper, composé des communes de Saint-Evarzec ; Ergué-Gabéric ; Briec & Landrévarzec, ont un fonctionnement très lié entre elles et surtout en lien avec la commune de Quimper vis-à-vis des déplacements domicile-travail. En dehors de la commune de Landrévarzec, elles sont à la fois émettrices et réceptrices de flux domicile-travail (à noter qu'elles accueillent des zones d'activités structurantes situés le long de la RN165).

En chiffres :
77,1% des déplacements domicile-travail réalisés par les résidents du groupe n°1 sont internes au territoire du SCoT de l'Odet, 4,7% sont à destination de la C.C. Concarneau Cornouaille Agglomération et 3,8% sont à destination de la C.C. Pleyben-Châteaulin-Porzay.
Parmi les flux domicile-travail internes au SCoT des résidents du groupe 1, 52% sont à destination de Quimper, 39% restent internes au groupe n°1 et 5% sont à destination du groupe n°4.
- Le groupe n°2, composé des communes de Landudal ; Edern & Langolen attirent peu de flux domicile-travail. Les flux sortants de ce groupe de petites communes rurales sont largement à destination de Quimper, Ergué-Gabéric et Briec.

En chiffres :
74,5% des déplacements domicile-travail réalisés par les résidents du groupe n°2 sont internes au territoire du SCoT de l'Odet, 6% sont à destination de la C.C. de Haute Cornouaille et 5,5% sont à destination de la C.C. Concarneau Cornouaille Agglomération.
Parmi les flux domicile-travail internes au SCoT des résidents du groupe n°2, 45% sont à destination de Quimper, 34% sont à destination du groupe n°1 et seuls 16% restent à l'intérieur du groupe n°2.
- Le groupe n°3 sur la frange ouest de Quimper, composé des communes de Plomelin ; Plonéis & Pluguffan, à la fois émettrices et réceptrices de flux domicile-travail, ces communes, bien que fortement polarisées par Quimper, émettent des flux domicile-travail en lien avec les communes littorales du territoire et avec les communes de l'ouest de la Cornouaille (à noter la présence de zones d'activités structurantes sur ces communes).

En chiffres :

75,6% des déplacements domicile-travail réalisés par les résidents du groupe n°3 sont internes au territoire du SCoT de l'Odet, 4,9% sont à destination de la C.C. du Pays Bigouden Sud, et 4,7% à destination de la C.C. Douarnenez Communauté. Parmi les flux domicile-travail internes au SCoT des résidents du groupe n°3, 64% sont à destination de Quimper, 24% restent à l'intérieur du groupe n°3 et 8% sont à destination du groupe n°1.

- Le groupe n°4, composé des communes fouesnantaïses de Pleuven ; Fouesnant ; La Forêt-Fouesnant ; Bénodet ; Gouesnach & Clohars-Fouesnant. Ces communes de la frange littorale du territoire sont elles aussi fortement polarisées par Quimper dans les déplacements domicile-travail de leurs résidents. En dehors de Gouesnach, ces communes sont à la fois émettrices et réceptrices de flux domicile-travail dont une part importante se fait en lien entre ces communes littorales.

En chiffres :

78,3% des déplacements domicile-travail réalisés par les résidents du groupe n°4 sont internes au territoire du SCoT de l'Odet, 7,2% sont à destination de la C.C. Concarneau Cornouaille Agglomération, et 3,9% sont à destination de la C.C. du Pays Bigouden Sud.

Parmi les flux domicile-travail internes au SCoT des résidents du groupe n°4, 42% sont à destination de Quimper, 50% restent internes au groupe n°4 et 7% sont à destination du groupe n°1.

- Le groupe n°5, composé des communes de Locronan ; Plogonnec ; Quéménéven & Guengat sont à la fois émettrices et réceptrices de flux domicile-travail et sont fortement polarisées par Quimper.

En chiffres :

71,1% des déplacements domicile-travail réalisés par les résidents du groupe n°5 sont internes au territoire du SCoT de l'Odet, 11,2% sont à destination de la C.C. Douarnenez Communauté et 5,5% sont à destination de la C.C. Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Parmi les flux domicile-travail internes au SCoT des résidents du groupe n°5, 53% sont à destination de Quimper, 31% restent internes au groupe n°5 et 11% sont à destination du groupe n°1.

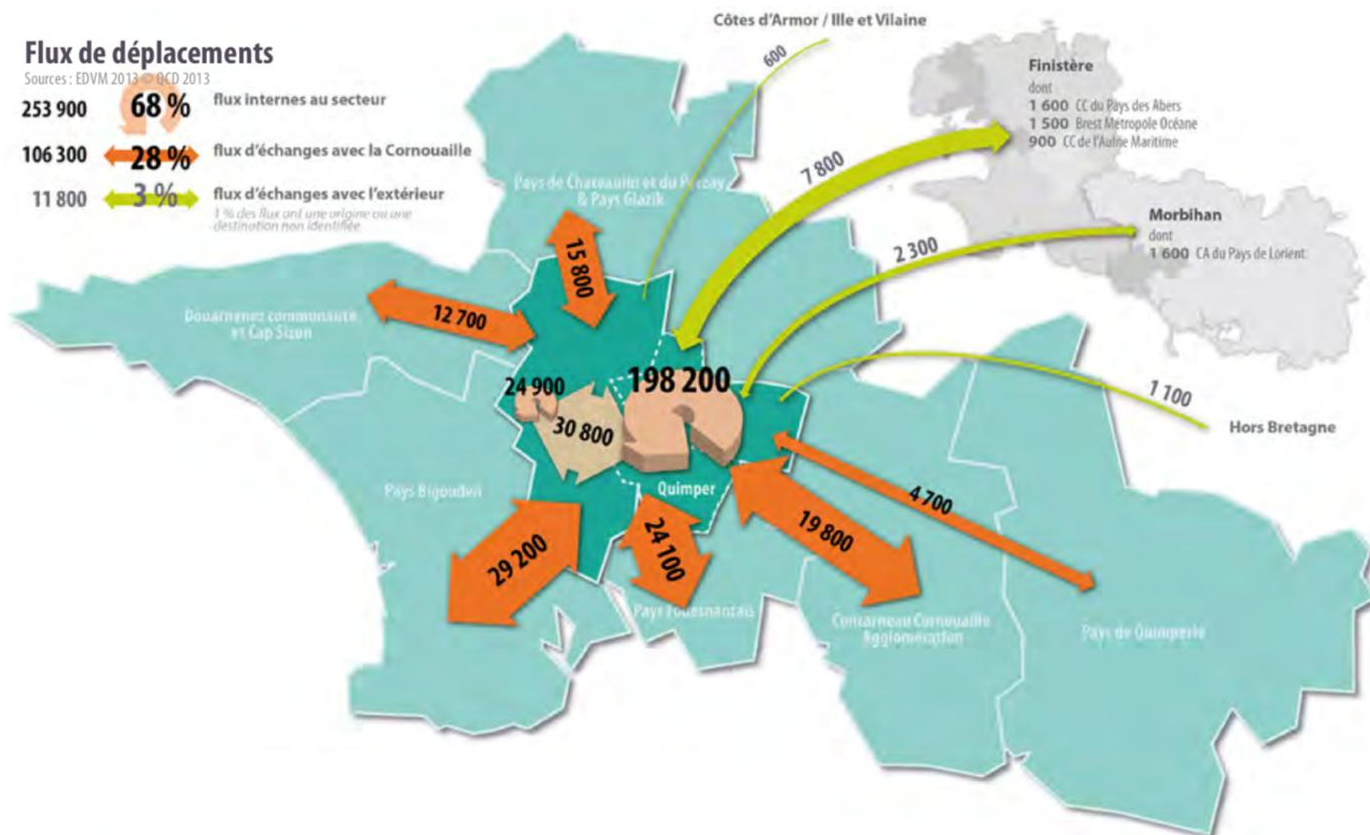
- Enfin, la ville de Quimper. Plus réceptrice qu'émettrice de flux domicile-travail, la commune de Quimper est largement la polarité majeure en termes de déplacements domicile-travail sur le territoire du SCoT de l'Odet par la forte concentration d'emplois.

En chiffres :

81,6% des déplacements domicile-travail réalisés par les résidents de Quimper sont internes au territoire du SCoT de l'Odet, 3,5% sont à destination de la C.C. Concarneau Cornouaille Agglomération et 2,4% sont à destination de la C.C. Douarnenez Communauté.

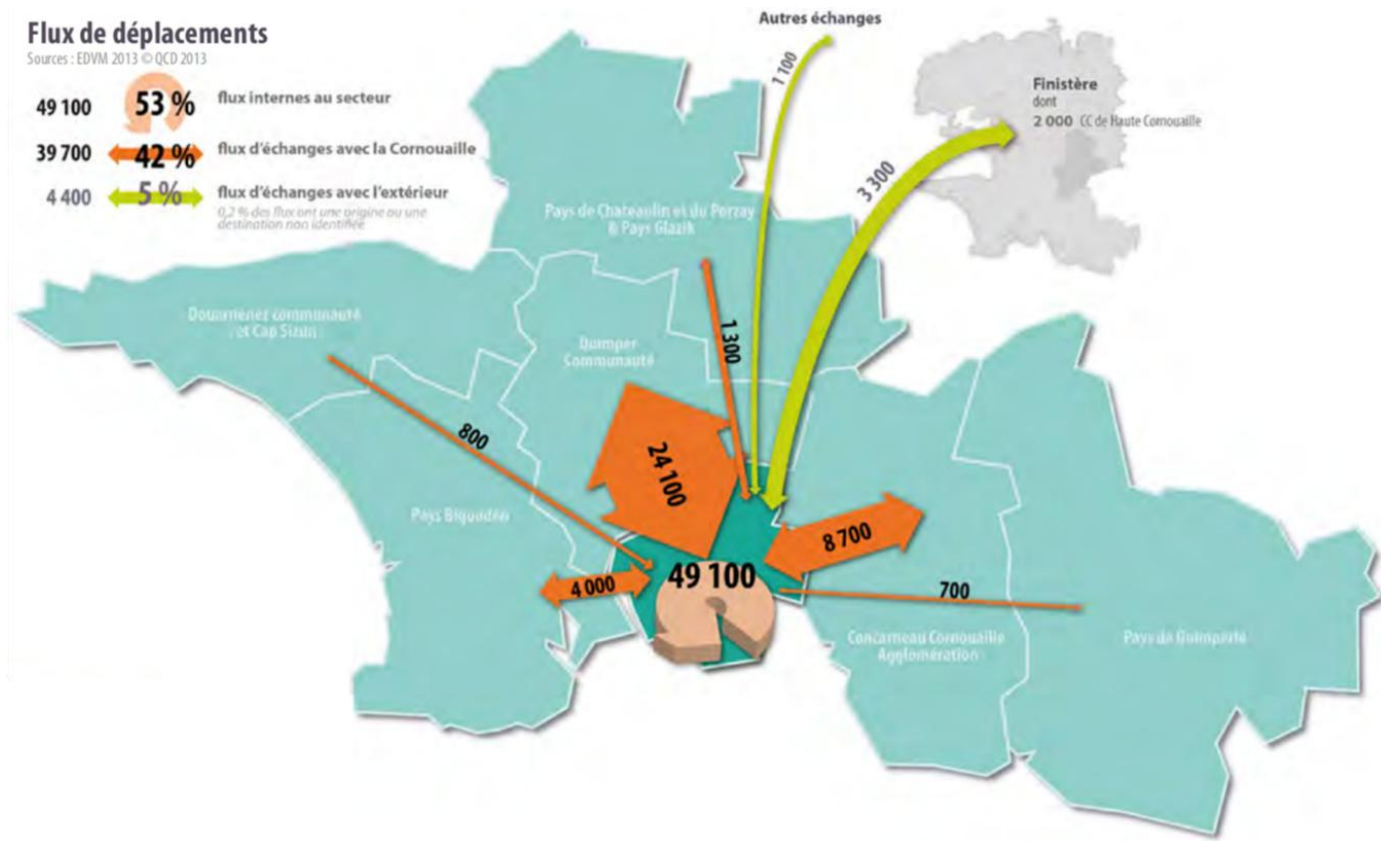
Parmi les flux domicile-travail internes au SCoT des résidents de Quimper, 86% sont internes à Quimper, 8% sont à destination du groupe n°1 et 3% sont à destination du groupe n°4.

6.4.3 Les flux tous motifs confondus



Carte 4 : Flux de déplacements tous motifs confondus des résidents de l'ancien EPCI Quimper Communauté en 2013, Source : Enquête Ménages Déplacements de Cornouaille

Dans l'ancien EPCI de Quimper Communauté, une large majorité des déplacements sont réalisés à l'intérieur même du territoire puisque 68% des flux ayant comme point de départ ou d'arrivée Quimper Communauté sont des flux internes à Quimper Communauté. Les flux d'échanges de Quimper Communauté avec les EPCI voisins sont assez polarisés vers le sud, avec des flux d'échanges notables avec le Pays Bigouden, le Pays Foesnantais et Concarneau Cornouaille Agglomération.

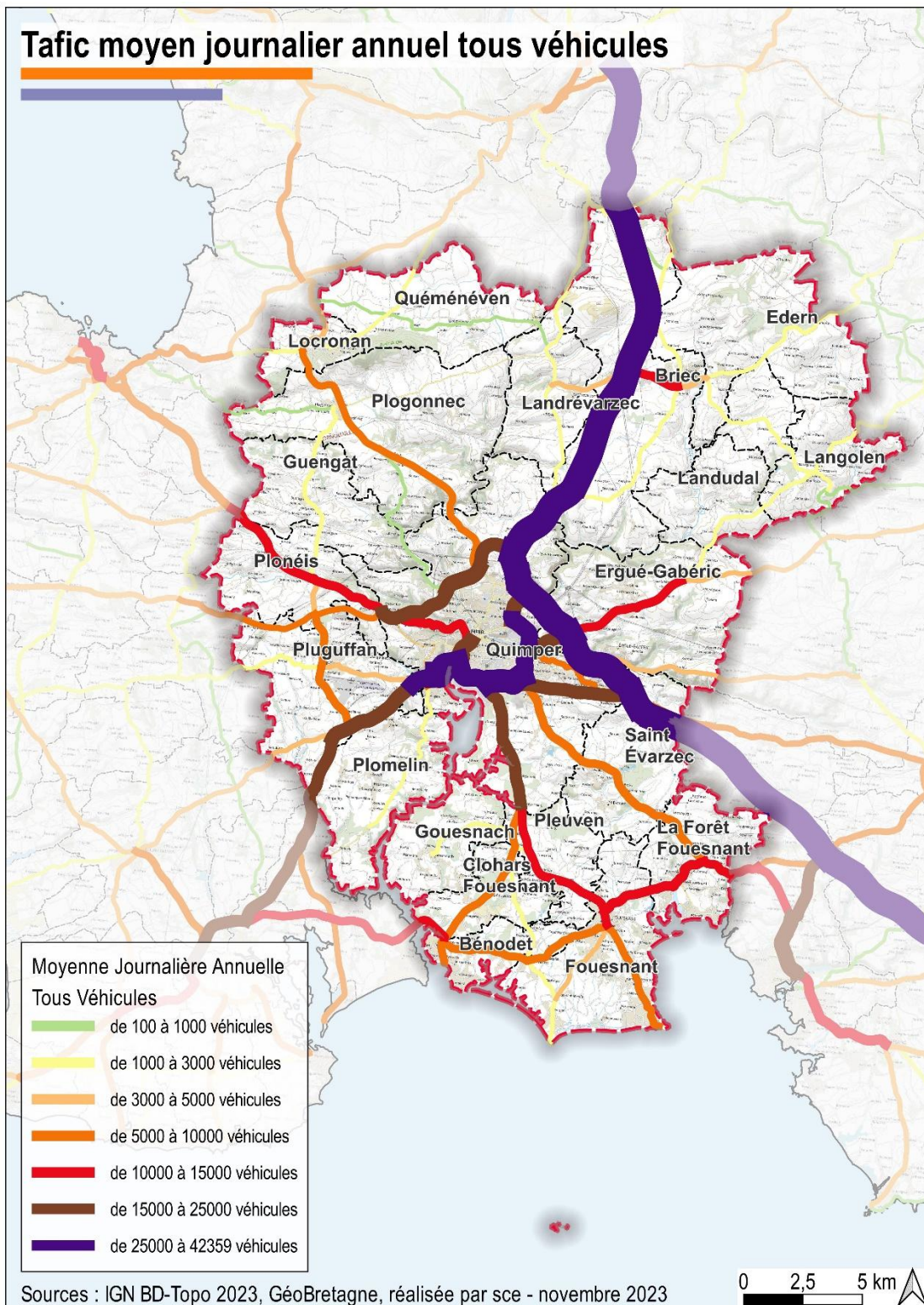


Carte 5 : Flux de déplacements tous motifs confondus des résidents du Pays Fousnantais en 2013, Source : Enquête Ménages Déplacements de Cornouaille

Les flux internes au Pays Fousnantais sont également majoritaires, 53% des déplacements réalisés en lien avec le territoire étant internes au territoire. La polarisation des flux d'échanges avec Quimper Communauté est très marquée : 54,6% des flux en lien avec un autre territoire sont fait en lien avec Quimper Communauté.

6.5 Le réseau et les flux routiers

6.5.1 Trafic routier



Auteur : FLA

Date : 17/11/2023

230734_SCoT_ODET_MOB.qgz

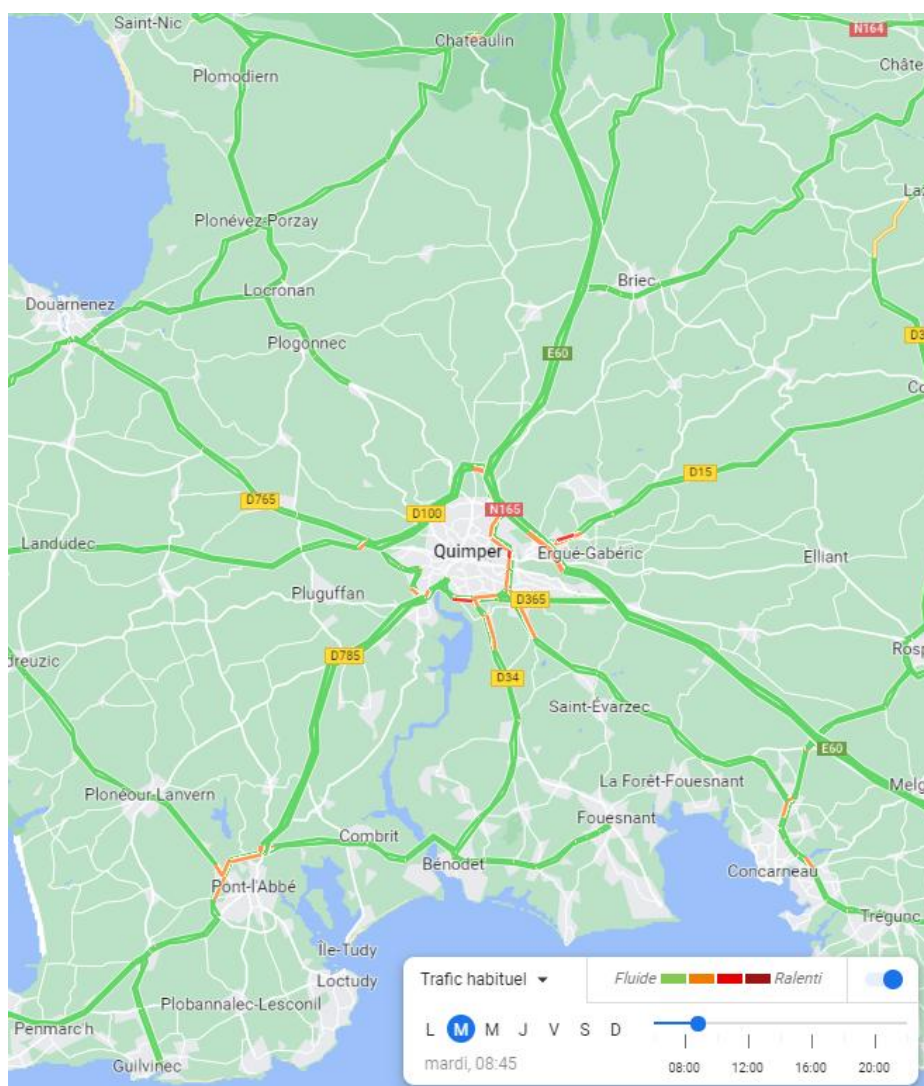
L'axe routier majeur du territoire, la E60 - RN 165 est naturellement l'axe le plus circulé du territoire avec des flux de l'ordre de 30.000 véhicules/jour en moyenne sur cet axe, à la fois au nord et au sud du territoire ainsi qu'au niveau de Quimper.

La RN 165 relie vers le sud les villes de Quimperlé, Lorient, Vannes et Nantes et est également la voie la plus rapide pour relier Rennes et Paris via son interconnexion avec la RN 24 au niveau de Lorient. Vers le Nord la RN 165 peut être utilisée pour relier Quimper à Briec, Châteaulin et Brest.

Parmi les voies les plus circulées du territoire, on retrouve ensuite les voies de contournement de Quimper que sont les Boulevards Louis Le Guennec, Flandres Dunkerque 1940 et l'avenue du Morbihan au sud et le Boulevard de la Pointe du Van au nord avec près de 20.000 véhicules/jours en moyenne sur ces voies.

Les autres voiries assez fortement circulées du territoire sont des voies de desserte du territoire et de ses alentours formant un réseau en étoile autour de Quimper :

- La RD 785 reliant Pont-l'Abbé à Quimper avec une moyenne de l'ordre de 20.000 véhicules/jour
- La RD 765 reliant Douarnenez à Quimper avec une moyenne de l'ordre de 10.000 véhicules/jour
- La RD 15 à Ergué-Gabéric avec une moyenne de l'ordre de 10.000 véhicules/jour
- La RD39 à Plogonnec avec une moyenne de l'ordre de 7.500 véhicules/jour

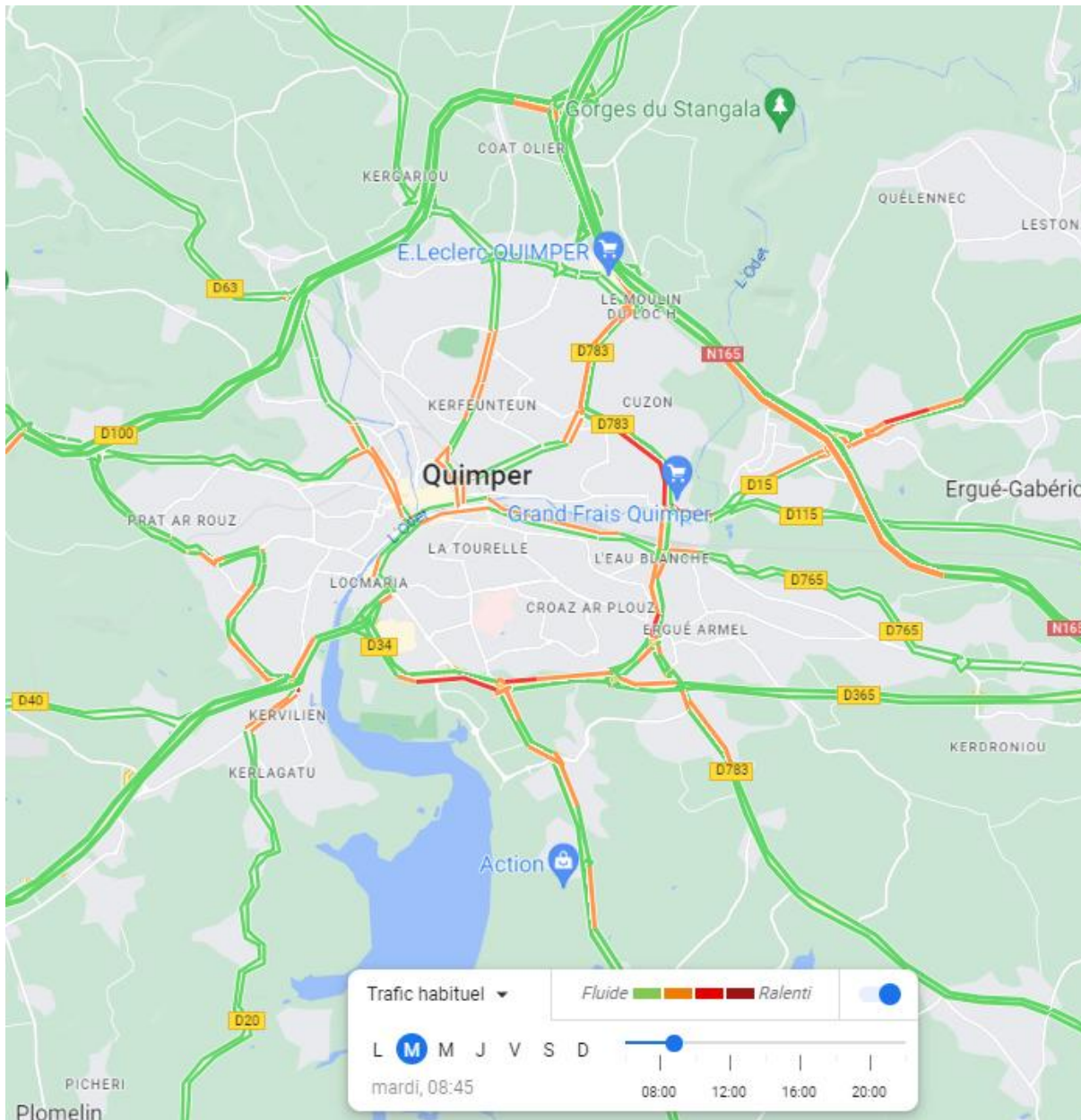


Carte 6 : Fluidité habituelle des voies de circulation du SCoT de l'Odet en heure de pointe du matin un mardi, Source : google.fr/maps

En dehors des périodes de concentration des flux touristique qui peuvent engendrer des phénomènes de congestion potentiellement marqués, le réseau routier du SCoT de l'Odet n'est que peu sujet à la congestion.

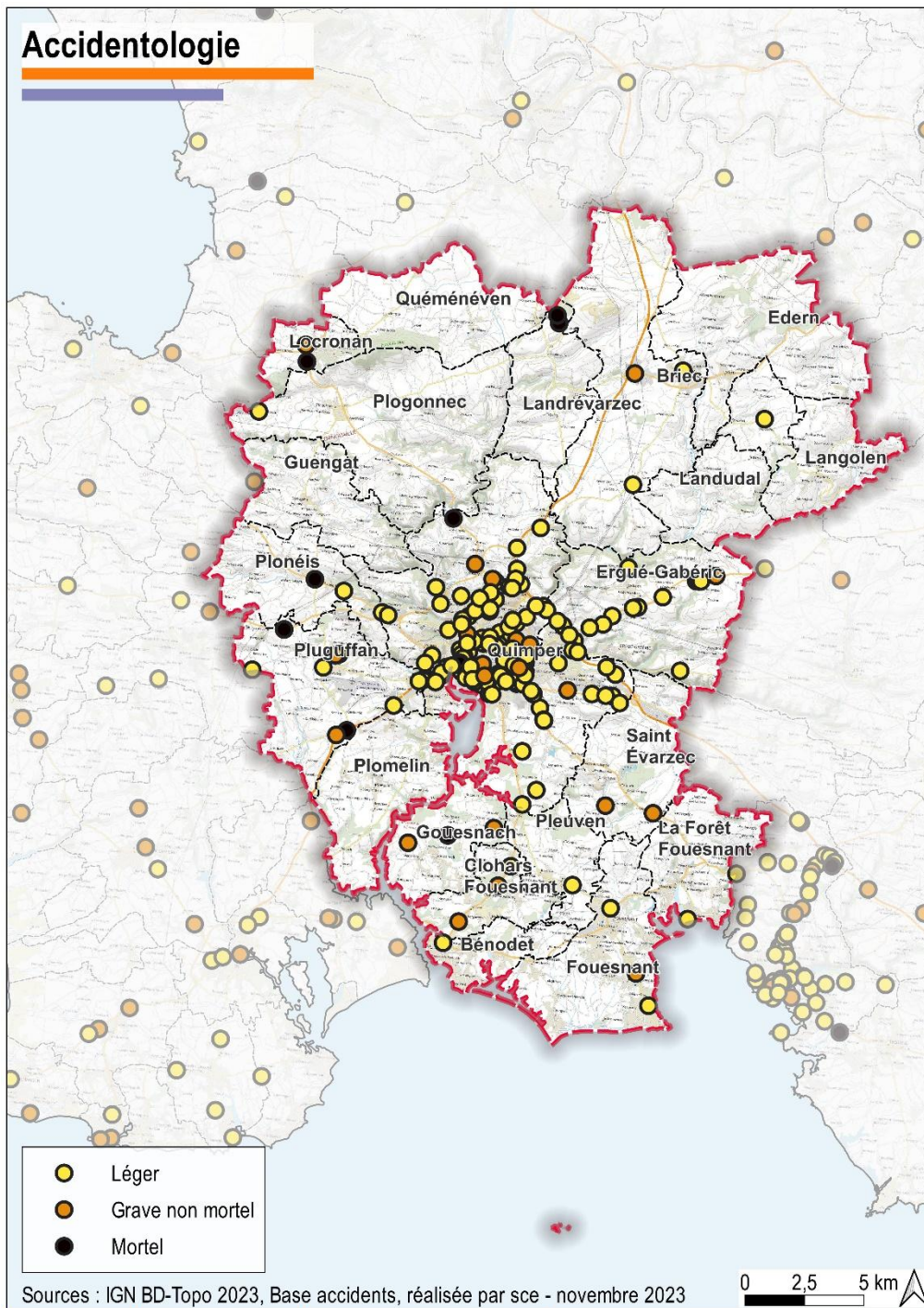
La congestion habituellement présente sur le territoire se concentre en heure de pointe et sur les grands axes de desserte de l'ouest de Quimper. En particulier, c'est autour des ronds-points de Kerustum (Bd Louis Le Guennec L Rue de l'Université L Bd Flandres

Dunkerque 1940 (Route de Bénodet), Philippe Lebon (Bd Président Allende (Route de Coray (Pont de l'Eau Blanche (Rue Philippe Lebon) et de Kerouvois (Route de Kerouvois (Avenue de Coray (Rue Ampère) que se situent les phénomènes de congestion récurrents et légèrement marqués.



Carte 7 : Fluidité habituelle des voies de circulation de l'agglomération de Quimper en heure de pointe du matin un mardi, Source : google.fr/maps

6.5.2 L'accidentologie



Auteur : FLA | Date : 17/11/2023 | 230734_SCoT_ODET_MOB.qgz

La carte ci-dessus met en évidence la localisation des accidents de la route ayant entraîné à une hospitalisation pour une des victimes. Naturellement, on rencontre les plus fortes densités d'accidents sur les voies de circulation présentant les densités de circulation les plus importantes.

Néanmoins, la concentration ponctuelle d'accidents ou une gravité particulièrement importante des accidents ayant lieu sur certains tronçons de voirie renseignent sur la dangerosité de ces derniers.

6.5.3 Les aires de covoiturage



Auteur : FLA | Date : 17/11/2023 | 230734_SCoT_ODET_MOB.qgz

Carte 8 : Localisation des Aires de covoiturages institutionnalisées

Plusieurs aires de covoiturages sont présentes le long de la RN 165, l'axe routier majeur traversant le territoire. La concentration d'aires de covoiturage le long de la RN 165 apparaît particulièrement élevée à proximité de la zone urbanisée de Quimper/Ergué-Gabéric.

A contrario, le centre de la zone urbanisée de Quimper n'est pas pourvu d'aire de covoiturage institutionnalisée malgré la présence de la gare et le potentiel de développement des pratiques multimodales entre les transports collectifs routiers et ferroviaires et le covoiturage.

Malgré la concentration en habitants et l'attrait touristique engendrant des déplacements longs de la zone littorale du territoire, celle-ci est peu pourvue en aires de covoiturage, deux aires de covoiturage existant au sein de la commune de Foesnant mais éloignée de la côte.

Dans les zones les moins denses du territoire, on retrouve très peu d'autres de covoiturages institutionnalisés : une grande frange nord-ouest du territoire apparaît non équipée et aucune aire de covoiturage n'est mise en place à l'est de la RN 165.

6.6 Les politiques de stationnement

Les politiques de stationnement sont un outil majeur à disposition des communes pour influencer sur les pratiques de mobilité des usagers des espaces urbains, la capacité à pouvoir stationner son véhicule à proximité de son lieu de destination étant un élément déterminant dans le choix du mode de déplacement.

Dans leur large majorité, les places de stationnement disponibles dans les communes du territoire sont gratuites sans limite de temps.

Dans les communes faisant face à une pression touristique, des restrictions au stationnement sont mises en place : Une zone bleue est mise en place à Bénodet et dans le bourg de La Forêt-Foesnant. Le stationnement se fait en dehors de la cité de Locronan et l'accès aux véhicules motorisés y est très réduit.

Dans le centre de Quimper, il y a une zone payante à proximité de la zone piétonne et une zone bleue autour de la gare :



Carte 9 : Plan du stationnement dans le centre-ville de Quimper, Source : quimper.bzh

6.7 Les réseaux de transports collectifs

6.7.1 Le réseau ferré

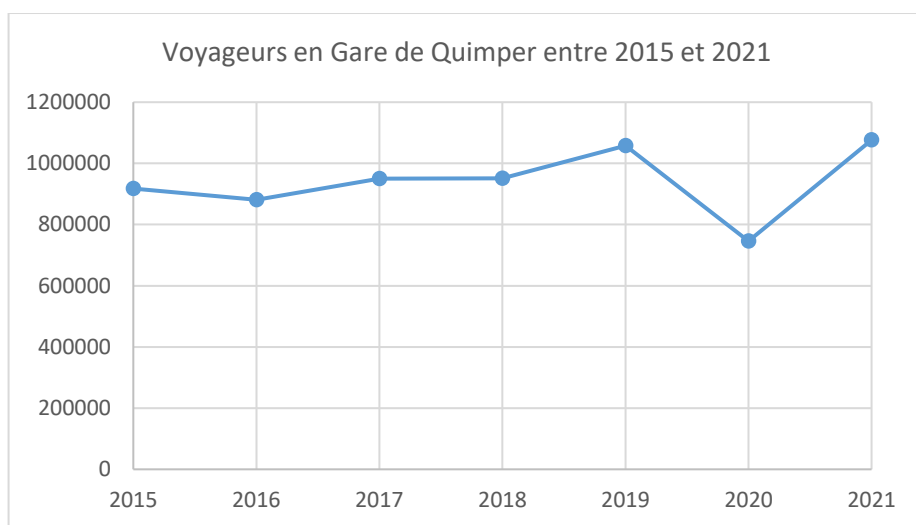
Quimper accueille des voyageurs.

La gare de Quimper est desservie par :

- La ligne TGV Quimper ↔ Paris avec 9 départs / jour en semaine
- La ligne TER Quimper ↔ Brest via Landerneau avec 9 départs / jour en semaine
- La ligne TER Brest ↔ Nantes via Quimper avec 5 départs / jour en semaine vers Nantes
- La ligne TER Quimper ↔ Vannes via Lorient avec 14 départs / jour en semaine (16 les vendredi) dont 7 s’arrêtent à Lorient
- La ligne TER Quimper ↔ Rennes via Lorient et Vannes avec 5 départs / jour en semaine (7 les vendredi) inclus dans les 16 départs à destination de Vannes évoqués ci-dessus

La fréquentation en gare de Quimper a suivi une tendance à la hausse entre 2015 et 2019 avec 15% de voyageurs supplémentaires en 2019 par rapport à 2015.

Les années 2020 en particulier et 2021 dans une moindre mesure ne sont pas représentatives du fait de l’impact des mesures sanitaires prises pour lutter contre l’épidémie de Covid-19 sur les pratiques de déplacement des personnes. La baisse de fréquentation des voyageurs en gare de Quimper observée sur ces années ne peut donc pas être interprétée comme le reflet d’une tendance plus profonde dans les habitudes de déplacement des personnes.



Graphique 4 : Evolution du nombre de voyageurs en gare de Quimper, Source : ressources.data.sncf.com

Tableau 3 : Evolution du nombre de voyageurs en gare de Quimper, Source : ressources.data.sncf.com

| Année | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------------------|--------|--------|--------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|
| Voyageurs en Gare de Quimper | 918186 | 880602 | 949964 | 951271 | 1058048 | 745934 | 1076265 | 143787 | 1619395 |

Bien au contraire, comme le montre une étude publiée par Quimper Cornouaille Développement en mai 2025. Depuis 2019, le nombre de voyages en train a augmenté de manière significative. Cela s’explique notamment par l’attractivité renouvelée du territoire post-Covid-19, mais aussi par des améliorations notables de l’offre ferroviaire, comme la mise en service de la LGV entre Paris et Rennes en 2017, qui a généré d’importants gains de temps sur les trajets. Ainsi, la gare de Quimper enregistre une progression de + 53 % entre 2019 et 2023, contre + 35 % en moyenne pour les autres gares d’intérêt national bretonnes (hors Rennes 3)

Trois hypothèses principales peuvent expliquer cette augmentation du nombre de voyageurs :

- L'attractivité résidentielle, économique et touristique de la Cornouaille dont le SCOT de l'Odet et Quimper en particulier est la porte d'entrée.
- Le succès de l'offre de TER BreizhGo, notamment parmi le public scolaire et les dispositifs tarifaires,
- La fermeture de la ligne aérienne entre Quimper et Brest.

Pour accompagner ces évolutions, d'importants investissements publics ont été consacrés à l'augmentation de la capacité de la gare de Quimper. Des travaux ont également été réalisés, ou sont en cours de réalisation, afin d'améliorer leur accessibilité aux différents modes de transport et de renforcer l'intermodalité : réseaux de transport en commun, taxis, voitures, mais aussi modes de déplacement actifs (vélo, marche, etc.). Des investissements importants ont été réalisés par Quimper Bretagne Occidentale

Dans l'objectif de soutenir la dynamique de croissance actuelle et d'encourager l'usage du train plutôt que de la voiture, les aménagements précités s'accompagnent de mesures incitatives. Côté tarifs, plusieurs dispositifs ont été mis en place, notamment la gratuité estivale des billets BreizhGo pour les jeunes ou l'intégration tarifaire entre le TER et le car. En parallèle, l'offre ferroviaire va aussi être considérablement renforcée, via le projet BreizhGo Express Sud, visant 21 circulations TER supplémentaires par jour (soit 10 A/R quotidiens en plus) entre Quimper et Vannes à horizon septembre 2026. Ce projet est financé à 30 % par les 6 intercommunalités situées sur la ligne Bretagne Sud, dont QBO, pour l'acquisition de 3 nouvelles rames TER et la prise en charge d'une partie du déficit d'exploitation. Concernant l'offre TGV, la nouvelle convention entre la SNCF et la région Bretagne a permis d'augmenter le nombre de places voyageurs le week-end et de déployer des rames à double niveau pour accroître la capacité d'accueil. Par ailleurs, une ligne low-cost a été ouverte en avril 2024 entre Rennes et Paris afin notamment de désengorger la ligne à grande vitesse jusqu'à la capitale.

Quimper Bretagne Occidentale travaille aussi à l'articulation entre les réseaux de transports collectifs et les horaires des trains, qu'il s'agisse de transport urbain, interurbain ou à la demande. L'objectif est de faciliter l'accès à la gare sans voiture. Au-delà de la seule connexion avec le train, l'enjeu est également d'optimiser les temps de parcours dans leur globalité, en prenant en compte l'ensemble des déplacements.

La dynamique de progression enregistrée devrait logiquement se poursuivre, voire s'intensifier, portée par la fin des travaux en gare de Quimper, le développement de l'offre de service et les impératifs de sobriété écologique. Au regard du taux de remplissage élevé des nouveaux aménagements, il sera essentiel d'adapter et d'accroître les capacités d'accueil afin d'accompagner le développement de ce mode de transport et de répondre à la demande croissante.

La desserte à destination de Brest souffre de conditions matérielles dégradées et une amélioration du service sur cette ligne Quimper-Brest est contrainte par de très importants coûts d'investissements (ligne à une voie dans une topographie particulièrement complexe). Pour autant, une étude prospective sur les solutions de mobilité sur l'axe Quimper-Brest est en cours de préparation entre les collectivités, la Région Bretagne, l'Etat et la SNCF, pour explorer les différentes solutions. Les conditions d'intermodalité en gare de Quimper

Les abords de la gare de Quimper ont fait l'objet d'un réaménagement pour faire de la gare un pôle d'échanges multimodal. Ce réaménagement comprend :

- la construction d'une nouvelle gare routière,
- la création d'un espace vélos à la place de l'ancienne gare routière (parking sécurisé et services de location, de réparation...),
- l'implantation d'une passerelle au-dessus des voies (reliant la gare et le parking de la salle de sport Michel-Gloaguen et desservant les quais),
- l'aménagement d'un nouveau parking avenue de la Libération.

Ainsi, la gare de Quimper est accessible aussi bien à pied, en bus, en car, en voiture et à vélo et dispose d'espaces de stationnement vélos et voitures à proximité.

6.7.2 Le réseau de cars régionaux BreizhGo

Les cars du réseau BreizhGo assurent des liaisons interurbaines entre les principaux pôles urbains de Bretagne et desservent de nombreuses communes de taille moyenne à petites. De nombreuses communes du territoire sont néanmoins dépourvues de desserte par le réseau BreizhGo.

Carte 10 : extrait de la carte du réseau de cars interurbains BreizhGo

Le territoire du SCoT de l’Odet est desservi par 19 lignes de cars interurbains :

- Ligne 31 : Quimper ↔ Brest
- Ligne 60 Quimper ↔ Morlaix via Briec
- Ligne 62 Quimper ↔ Carhaix Plouguer via Briec
- Ligne 37 Quimper ↔ Camaret-sur-mer via Locronan
- Ligne 51 Quimper ↔ Douarnenez
- Ligne 52b Quimper ↔ Douarnenez
- Ligne 53 Quimper ↔ Audierne ; 53b (estivale) Quimper ↔ Plogoff
- Ligne 55 Quimper ↔ Pouldreuzic
- Ligne 56a Quimper ↔ Penmarc’h via Pont-l’Abbé
- Ligne 56b Quimper ↔ Penmarc’h via Pont-l’Abbé
- Ligne 56c Quimper ↔ Plobannaec-Lesconil via Pont-l’Abbé
- Ligne 56d Quimper ↔ Île Tudy
- Ligne 41 Quimper ↔ Bénodet via Fouesnant
- Ligne 42 Quimper ↔ Fouesnant
- Ligne 48 estivale Bénodet ↔ Concarneau via Fouesnant
- Ligne 43 Quimper ↔ Concarneau
- Ligne 46 Quimper ↔ Elliant
- Ligne 45 Quimper ↔ Scaër



Sur ces lignes la fréquence de desserte est faible, avec quelques passages par jour sur chacune des lignes. En période estivale, la desserte est renforcée par l’ajout de lignes à destination de certaines communes côtières.

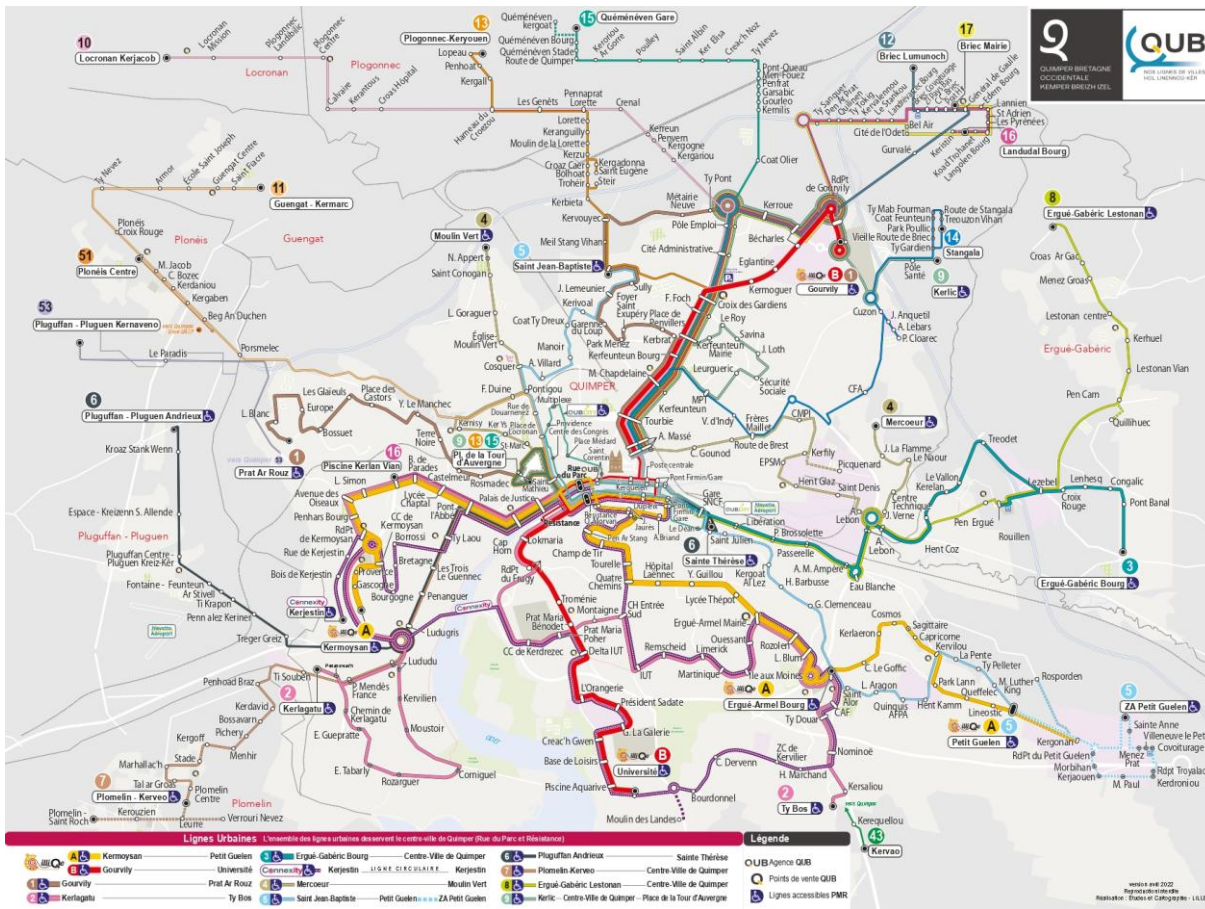
| | |
|--|--|
| • Ligne 31 : Quimper ↔ Brest | 5 départs / jour en semaine |
| • Ligne 60 Quimper ↔ Morlaix via Briec | 1 départ le lundi, 2 départs le vendredi |
| • Ligne 62 Quimper ↔ Carhaix Plouguer via Briec | 2 départs les lundis et vendredis |
| • Ligne 37 Quimper ↔ Camaret-sur-mer via Locronan | 2 ou 3 départs / jour en semaine |
| • Ligne 51 Quimper ↔ Douarnenez | 12 départs / jour en semaine |
| • Ligne 52b Quimper ↔ Douarnenez | 1 départ / jour le week-end |
| • Ligne 53 Quimper ↔ Audierne ; 53b (estivale) Quimper ↔ Plogoff | 5 ou 6 départs / jour en semaine |
| • Ligne 55 Quimper ↔ Pouldreuzic | 3 ou 4 départs / jour en semaine |
| • Ligne 56a et 56b Quimper ↔ Penmarc’h via Pont-l’Abbé | 15 ou 16 départs / jour en semaine |
| • Ligne 56c Quimper ↔ Plobannaec-Lesconil via Pont-l’Abbé | 3 départs / jour en semaine |
| • Ligne estivale 56d Quimper ↔ Île Tudy | 2 départs / jour en semaine |
| • Ligne 41 Quimper ↔ Bénodet via Fouesnant | 9 ou 10 départs / jour en semaine |
| • Ligne 42 Quimper ↔ Fouesnant | 7 départs / jour en semaine |
| • Ligne estivale 48 Bénodet ↔ Concarneau via Fouesnant | 3 départs / jour en semaine |
| • Ligne 43 Quimper ↔ Concarneau | 18 ou 19 départs / jour en semaine |
| • Ligne 46 Quimper ↔ Elliant | 4 départs / jour en semaine |

| | |
|--|-----------------------------|
| • Ligne 45 Quimper ↔ Scaër | 2 départs / jour en semaine |
| <i>horaires de période scolaire sauf pour lignes estivales</i> | |

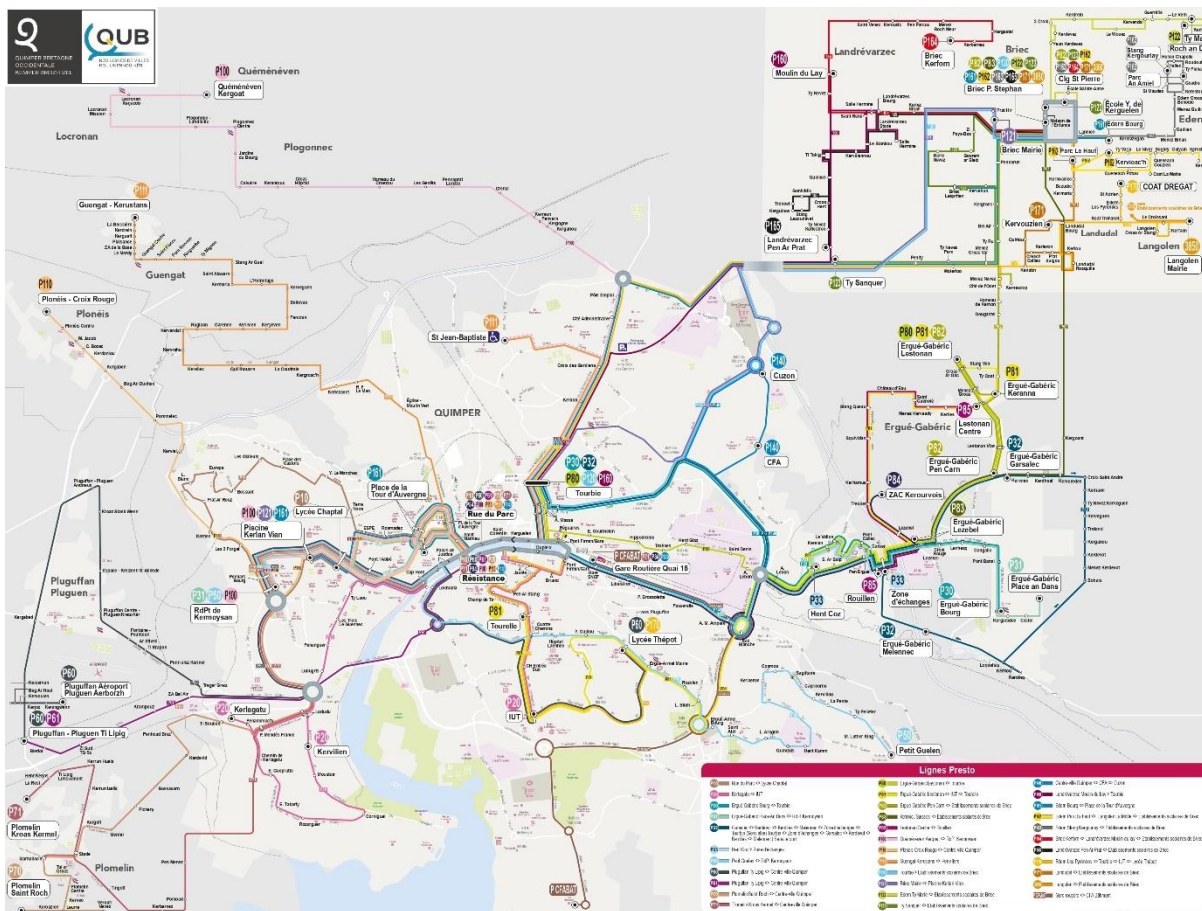
| | |
|--|--|
| • Ligne 31 : Quimper ↔ Brest | 5 départs / jour en semaine |
| • Ligne 60 Quimper ↔ Morlaix via Briec | 1 départ le lundi, 2 départs le vendredi |
| • Ligne 62 Quimper ↔ Carhaix Plouguer via Briec | 2 départs les lundis et vendredis |
| • Ligne 37 Quimper ↔ Camaret-sur-mer via Locronan | 2 ou 3 départs / jour en semaine |
| • Ligne 51 Quimper ↔ Douarnenez | 12 départs / jour en semaine |
| • Ligne 52b Quimper ↔ Douarnenez | 1 départ / jour le week-end |
| • Ligne 53 Quimper ↔ Audierne ; 53b (estivale) Quimper ↔ Plogoff | 5 ou 6 départs / jour en semaine |
| • Ligne 55 Quimper ↔ Pouldreuzic | 3 ou 4 départs / jour en semaine |
| • Ligne 56a et 56b Quimper ↔ Penmarc'h via Pont-l'Abbé | 15 ou 16 départs / jour en semaine |
| • Ligne 56c Quimper ↔ Plobannaec-Lesconil via Pont-l'Abbé | 3 départs / jour en semaine |
| • Ligne <i>estivale</i> 56d Quimper ↔ Île Tudy | 2 départs / jour en semaine |
| • Ligne 41 Quimper ↔ Bénodet via Fouesnant | 9 ou 10 départs / jour en semaine |
| • Ligne 42 Quimper ↔ Fouesnant | 7 départs / jour en semaine |
| • Ligne <i>estivale</i> 48 Bénodet ↔ Concarneau via Fouesnant | 3 départs / jour en semaine |
| • Ligne 43 Quimper ↔ Concarneau | 18 ou 19 départs / jour en semaine |
| • Ligne 46 Quimper ↔ Elliant | 4 départs / jour en semaine |
| • Ligne 45 Quimper ↔ Scaër | 2 départs / jour en semaine |
| <i>horaires de période scolaire sauf pour lignes estivales</i> | |

6.7.3 Le réseau urbain de la C.C. Quimper Bretagne Occidentale

La C.C. Quimper Bretagne Occidentale dispose d'un réseau de transport collectif urbain et interurbain : le réseau QUB.



Carte 11 : Plan des lignes régulières, urbaines et suburbaines, Source : <https://www.qub.fr/accéder-aux-plans>



Carte 12: Plan des lignes Presto, Source : <https://www.qub.fr/accéder-aux-plans>

Le réseau QUB dessert les 14 communes de la C.C Quimper Bretagne Occidentale.

Le réseau est composé 12 lignes urbaines, 8 liaisons suburbaines et 33 lignes spécifiques « Presto » qui circulent en heures de pointe vers les établissements scolaires et le centre-ville de Quimper.

La desserte s’organise de la manière suivante :

- Niveau 1 : Lignes majeures « IlliQo » A et B. Fréquence de passage toutes les 12 minutes
- Niveau 2 : Lignes complémentaires Connexity, L1, L2, L3 et L9. Fréquence de passage toutes les 30 minutes
- Niveau 3 : Lignes à fréquence adaptée aux quartiers et communes péri-urbaines L4, L5, L6, L7 et L8. Fréquence de passage toutes les 30 minutes en heures de pointe et 60 minutes en heures creuses
- Niveau 4 : Lignes suburbaines L10, L11, L12, L13, L14 et L15. Liaisons en autocar en horaires fixes et transport à la demande (TAD). Fréquence de 4 à 15 allers retours jour

La desserte s’effectue à partir de 6h15 jusqu’à 21h15 pour la ligne A) Kermoisan ↔ Ergué-Armel Bourg ↔ Petit Guélen, ligne qui dispose de l’amplitude horaire de service la plus importante. La plupart des autres lignes assurent une desserte entre 6h30 – 7h00 et 19h30 – 20h15.

La fréquence de desserte est de l’ordre d’un bus toutes les 12 - 14 minutes en heure de pointe sur les lignes A et B, les lignes structurantes du réseau à l’échelle de la ville de Quimper. Sur les autres lignes régulières, la fréquence de desserte est de l’ordre d’un bus toutes les 20 minutes à une heure en heure de pointe.

Tableau 4 : Fréquence des lignes régulières du réseau QUB en heure de pointe, Source : qub.fr/toutes-les-horaires

| Ligne | Fréquence en Heure de pointe |
|-------------|------------------------------|
| A | 12 - 14 minutes |
| B | 12 - 14 minutes |
| Connexivity | 30 - 40 minutes |
| 1 | 30 minutes |
| 2 | 15 - 30 minutes |
| 3 | 1 heure |
| 4 | 30 - 40 minutes |
| 5 | 20 - 30 minutes |
| 6 | 30 minutes |
| 7 | 1 heure |
| 8 | 30 - 40 minutes |
| 9 | 20 - 30 minutes |

Tableau 5: Fréquence des lignes régulières du réseau QUB en heure de pointe, Source : qub.fr/toutes-les-horaires

| Ligne | Fréquence en Heure de pointe |
|-------------|------------------------------|
| A | 12 - 14 minutes |
| B | 12 - 14 minutes |
| Connexivity | 30 - 40 minutes |
| 1 | 30 minutes |
| 2 | 15 - 30 minutes |
| 3 | 1 heure |
| 4 | 30 - 40 minutes |
| 5 | 20 - 30 minutes |
| 6 | 30 minutes |
| 7 | 1 heure |
| 8 | 30 - 40 minutes |
| 9 | 20 - 30 minutes |

Il est à noter que pour une fréquence de desserte équivalente ou supérieure à un bus toutes les 10 à 15 minutes, les usagers peuvent se rendre à l'arrêt de bus sans regarder les horaires au préalable. Pour des fréquences de passage plus faibles, les usagers doivent préalablement regarder les horaires de passage et organiser leur trajet en fonction de ces horaires de passage. Cela représente un saut qualitatif particulièrement marquant pour les usages.

La desserte est réduite le dimanche. En effet, seules 3 lignes circulent le dimanche : les lignes A et B aux tracés adaptés par rapport aux tracés des lignes A et B en semaine, et la ligne E avec deux départs de la gare le dimanche soir qui n'autorise les montées qu'à la gare et rue du Parc, les autres arrêts étant des arrêts de descente uniquement.

Le réseau QUB propose la gratuité des transports sur l'ensemble du réseau (lignes régulières, lignes Presto et lignes HandiQUB) le week-end.



La renégociation de la délégation de services publics en cours améliorera la qualité de services.

6.7.4 Les services de transport à la demande

Dans le territoire de Quimper Bretagne Occidentale

Service HandiQUB

En complément des lignes traditionnelles, le service HandiQUB assure le transport des personnes à mobilité réduite. Sur réservation, au plus tard la veille avant 16h30, il permet des déplacements de porte à porte sur toute l'agglomération. Les déplacements sont possibles (hors jours fériés) :

- Du lundi au samedi de 7h à 21h
- Le dimanche de 10h à 12h et de 13h30 à 20h30
- Le vendredi et le samedi soir jusqu'à 23h

Service du soir + du matin dans la commune de Quimper QUB'NOZ et QUB'MAT

Le service QUB Noz est un service de transports collectifs, du lundi au samedi de 20h à minuit, sur réservation jusqu'à 1h avant le départ, pour les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Plomelin, Pluguffan et Plonéis.



Disponible sur réservation du lundi au vendredi toute l'année, le service QUB Mat permet des déplacements d'arrêt à arrêt entre 6h00 et 6h45, du lundi au vendredi sur la ville de Quimper.

6.7.5 Tableau de synthèse du niveau de desserte par les transports collectifs dans les principaux pôles urbains du territoire du SCoT

| | Ville centre | Pôles urbains | | Pôles de la couronne urbaine | | |
|--|--------------|---------------|-------|------------------------------|----------|-----------|
| | Quimper | Fouesnan | Briec | Ergué-Gabéric | Plomelin | Pluguffan |
| Desserte ferroviaire | +++ | - | - | - | - | - |
| Accessibilité de la gare de Quimper par les transports | +++ | + | + | ++ | ++ | ++ |
| Desserte par le réseau urbain QUB | +++ | - | + | ++ | ++ | ++ |
| Desserte par le réseau régional BreizhGo | +++ | ++ | ++ | - | - | + |
| Desserte par un service de transport à la demande | +++ | +++ | +++ | +++ | +++ | +++ |

6.8 L'offre à destination des cyclistes

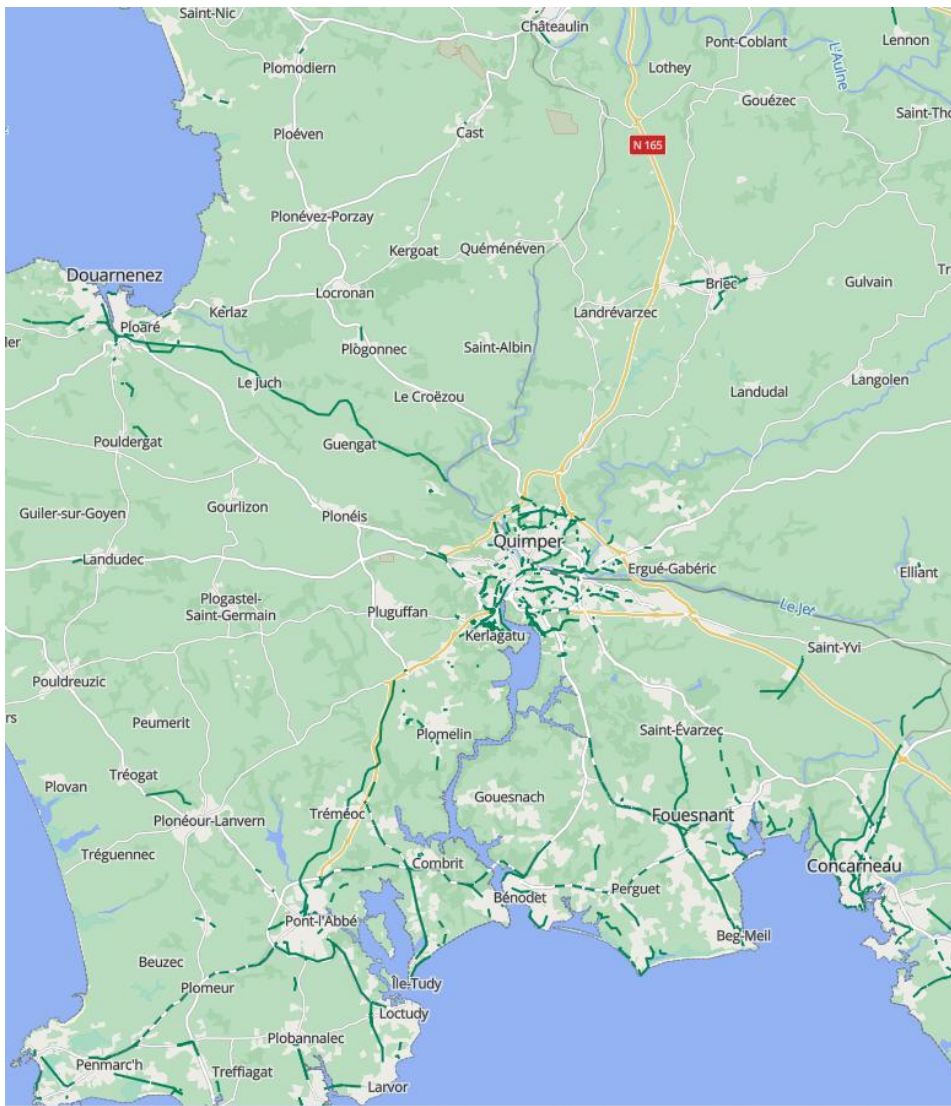
6.8.1 Le réseau d'aménagements et d'itinéraires cyclables

A. Les aménagements cyclables du territoire

Le territoire du SCoT de l'Odet est doté en aménagements cyclables de manière très hétérogène. Les aménagements cyclables présents sur le territoire se concentrent dans l'agglomération de Quimper et dans les communes littorales du territoire. Les communes des zones les moins densément peuplées du territoire sont presque complètement dépourvues d'aménagements cyclables.

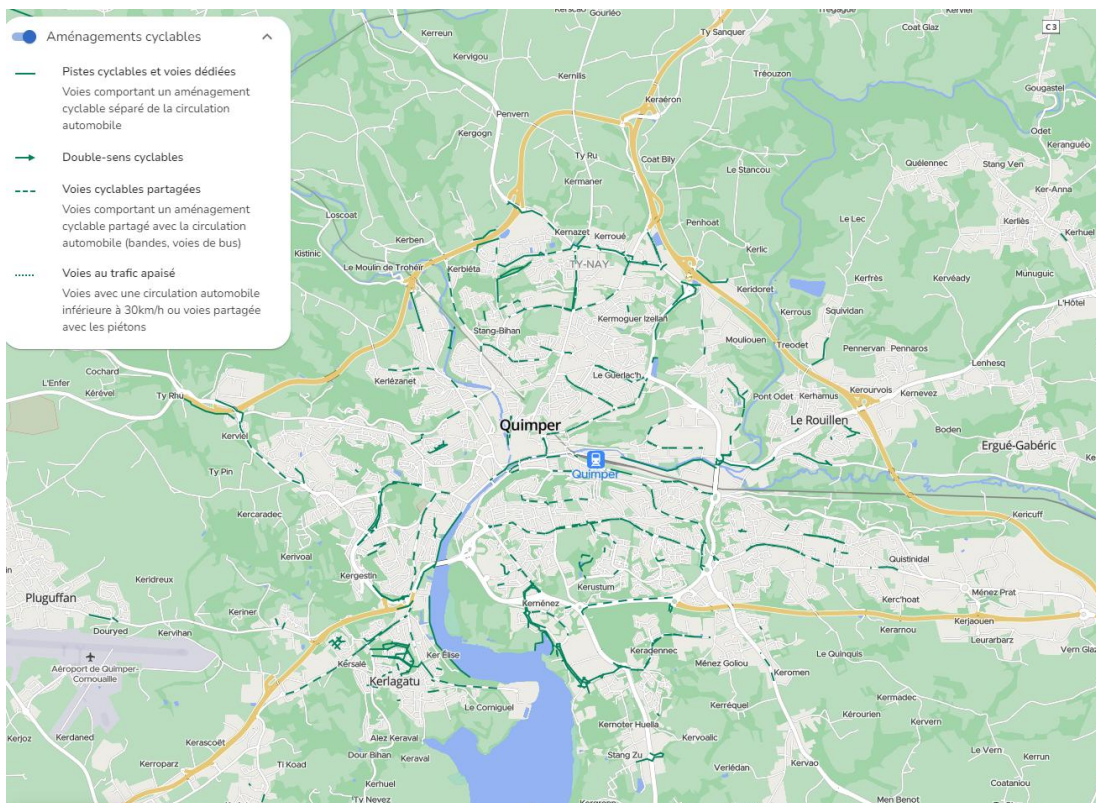
Quelques grands itinéraires disposant d'aménagement cyclables continus se dessinent :

- Entre les bords de la rivière du Steir sur la commune de Guengat et Douarnenez
- Entre les abords de la RD785 sur la commune de Pluguffan et Pont-L'Abbé
- Entre le quartier de Beg Meil au sud de la commune de Fouesnant et le centre-bourg de Saint-Evarzec



A une échelle plus fine et en dehors de ces itinéraires aux aménagements continus, le réseau des aménagements cyclables continue à souffrir de nombreuses discontinuités.

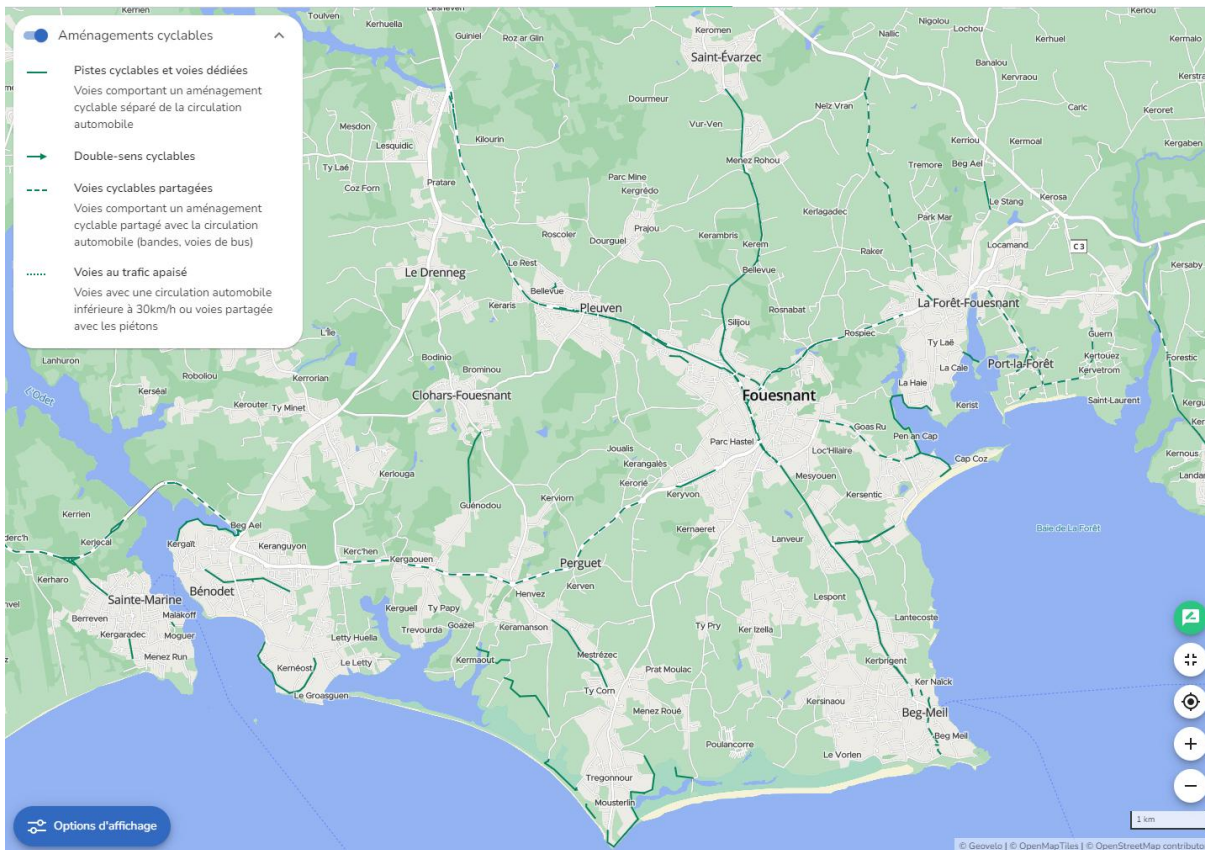
B. Zoom sur Agglo de Quimper



Dans la zone urbanisée continues de Quimper et de ses alentours le réseau d'aménagements cyclables s'est développé en de nombreux endroits de manière hétérogène avec une majorité de bandes cyclables en particulier sur les grands axes routiers aménagés, des pistes cyclables et pistes cyclables sur trottoir localisées plutôt en périphérie de la ville ou des voies vertes le long des cours d'eau.

Certains itinéraires sont aménagés de manière continue sur un linéaire important mais dans son ensemble le réseau cyclable souffre d'un fort manque de continuités. De plus, la ville est traversée par des coupures difficiles à traverser pour les cyclistes : lignes de chemin de fer, grands axes routiers, cours d'eau.

C. Zoom sur Fouesnant-Bénodet



Dans les communes côtières du territoire le réseau cyclable est constitué autour de plusieurs itinéraires continus permettant de relier les communes les unes avec les autres et centré sur le centre-bourg de Fouesnant :

Bénodet ↔ Fouesnant ; Fouesnant centre bourg ↔ Beg Meil ; Fouesnant ↔ Saint-Evarzec ; Fouesnant ↔ La Forêt-Fouesnant

D'autres aménagements cyclables sont présents ponctuellement dans ce secteur littoral mais ces derniers sont largement disjointes des autres aménagements existants.

6.8.2 Les services à destination des usagers des modes actifs

La C.A. Quimper Bretagne Occidentale propose à la location différents types de vélos (vélo classique, vélo à assistance électrique, vélo cargo, vélo pliant à assistance électrique). Ce service est nommé VéloQUB.

6.9 Les projets de développement de l’offre à destination des modes actifs

6.9.1 Les projets portés par le Département

L’objectif principal de la stratégie Finistère Cyclable 2021-2027 est de créer les conditions pour tripler les déplacements à vélo en Finistère d’ici 2025 et quadrupler pour 2030 (correspondant à 8% des trajets effectués à vélo).

Pour relever ce défi, le Département va consacrer 30 millions d’€ sur la période 2021 - 2027 pour décliner les quatre ambitions de cette stratégie cyclable :

- Ambition 1 : Aménager les infrastructures nécessaires au développement de la pratique du vélo en Finistère.
- Ambition 2 : Développer la pratique du vélo au quotidien et pour les loisirs et le tourisme.
- Ambition 3 : Développer la mobilité à vélo vers les publics cibles du Département pour la rendre accessible à tous.
- Ambition 4 : Partager une culture et porter une gouvernance vélo en Finistère.



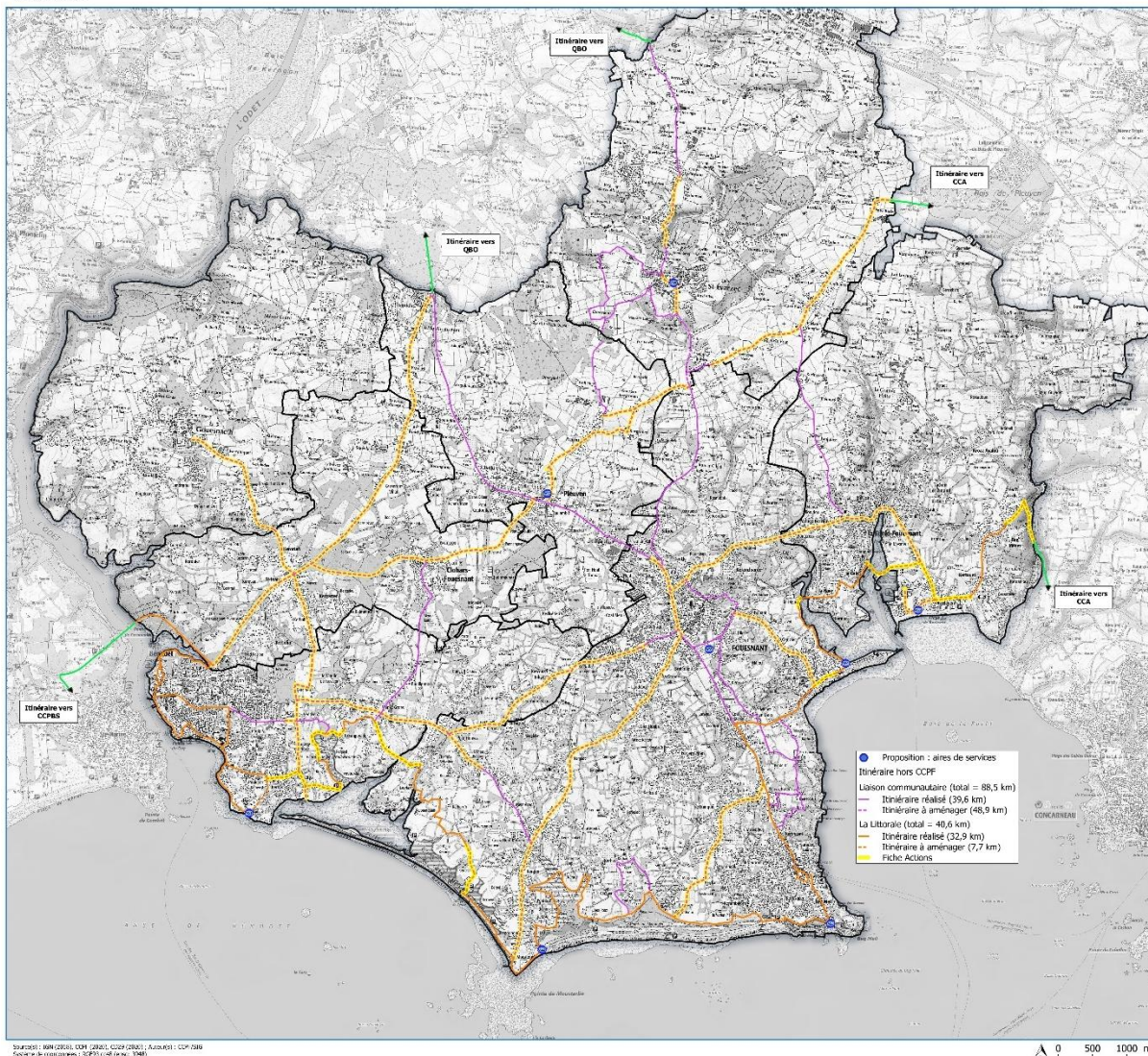
Carte 13 : Stratégie départementale Finistère cyclable 2021-2027 Source : finistere.fr/A-votre-service/De-placements-Routes/La-politique-cyclable

6.9.2 Les projets portés par la C.C. du Pays Fouesnantais

SCHEMA D'ITINERAIRES CYCLABLES



Date : 16-08-2021



Carte 14 : Schéma des itinéraires cyclables du Pays Fouesnantais, carte de 2021, Source : cc-paysfouesnantais.fr/schema-velo

Depuis 2012, la Communauté de communes du Pays Fouesnantais favorise la pratique loisirs du vélo. Son prochain objectif : développer son usage utilitaire. Pour cela, elle a établi son Schéma des itinéraires cyclables en 2021.

L'aménagement de l'itinéraire longeant le littoral était déjà largement réalisé en 2021 (32,9km aménagés en 2021 sur 40,6km d'itinéraire au total)

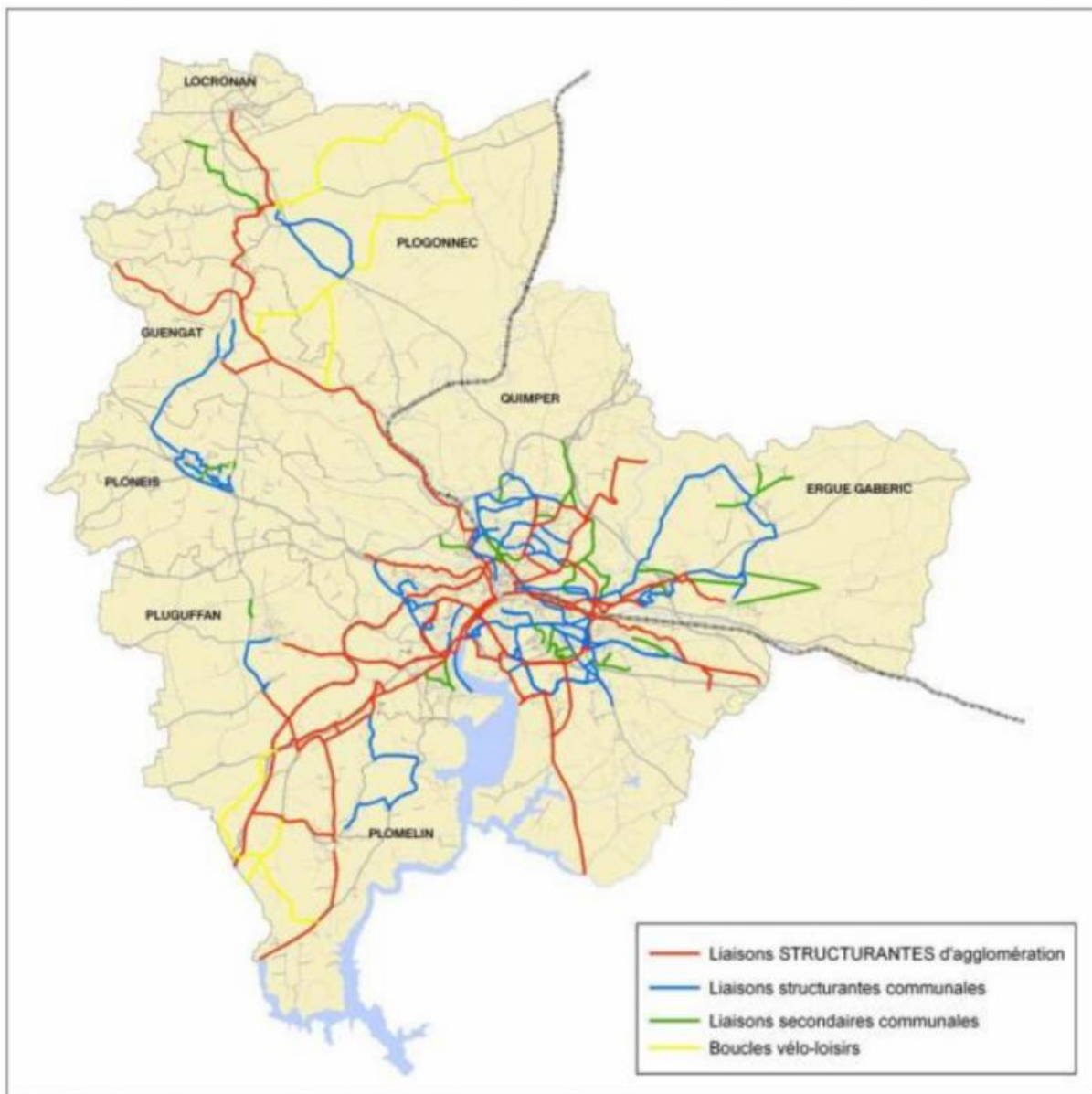
Le niveau d'avancement des liaisons intercommunales situées « dans les terres » était moindre (39,6km aménagés en 2021 sur 88,5km d'itinéraire au total)

Des connexions avec les EPCI voisins, dont Quimper Bretagne Occidentale, sont prévues dans ce Schéma des itinéraires cyclables.

L'ensemble des liaisons encore non aménagées et inscrites au Schéma des itinéraires cyclables font l'objet de Fiches Actions.

6.9.3 Les projets portés par la C.A. Quimper Bretagne Occidentale

Le schéma directeur cyclable d'agglomération de Quimper Communauté adopté en 2013



Carte 15 : Carte des liaisons expertisées dont la faisabilité est positive, Source : Schéma Directeur cyclable d'agglomération de Quimper Communauté

Parmi les liaisons expertisées et dont la faisabilité a été jugée positive en 2013, une partie a été aménagée mais une large majorité reste dépourvue d'aménagements cyclables en 2023.

En 2023, à la rédaction du présent document, Quimper Bretagne Occidentale élabore son Schéma Directeur des Mobilités Actives. Brique opérationnelle du PDMS, il prévoit le développement des déplacements piétons et cyclables sur le territoire à horizon 2030 notamment au travers de la mise en place d'aménagement cyclables à destination des déplacements utilitaires.

6.10 Synthèse des enjeux

6.10.1 Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

Titre thématique – Synthèse des enjeux

| | Atouts | Faiblesses |
|-------------|--|--|
| Constats | <p>De nombreuses communes « à taille humaine » au sein desquelles la marche et le vélo permettent de répondre à de nombreux déplacements.</p> <p>Un réseau de transport collectif géré par QBO en développement.</p> <p>Des services de transport à la demande disponibles sur tout le territoire.</p> <p>Une desserte ferroviaire en gare de Quimper avec une fréquentation en forte hausse et une prochaine amélioration de l'offre. De forts investissements réalisés autour du pôle multimodal associé récemment mis en œuvre. Une dynamique de requalification du quartier de la gare en marche.</p> <p>Un réseau routier bien maillé, connecté au réseau majeur national, et largement épargné par les phénomènes de congestion (en dehors des voies de contournement sud et ouest de Quimper)</p> | <p>Un réseau de transport collectif géré par QBO et qui ne dessert pas le Pays Fouesnantais malgré des échanges de flux conséquents entre les deux EPCI du territoire.</p> <p>Des centres -villes et centre-bourgs anciens initialement inadaptés à la voiture et au sein desquels les choix d'aménagement ont été fait au profit de la voiture plutôt qu'au profit de la marche et de la qualité urbaine.</p> <p>Un réseau cyclable encore largement discontinu.</p> <p>La voiture reste un outil de déplacement majeur et incontournable pour de nombreux usagers sur le territoire du fait de distances de déplacements parfois importantes et d'un réseau de transport collectif non-compétitif vis-à-vis de la voiture.</p> <p>L'Odet représente une coupure majeure du territoire pour les déplacements.</p> |
| Prospective | <p>Un développement des liaisons cyclables à même de répondre à la demande en déplacements du quotidien comme à la demande liée à la fréquentation touristique.</p> <p>De nombreuses démarches partagées portant sur les thématiques des mobilités en cours actuellement.</p> <p>Un important potentiel de développement du covoiturage.</p> <p>De nombreux espaces de stationnement dans les centre-bourg sont gratuits et sans limite de temps, la mise en place de réglementations sur le stationnement représente un outil majeur à disposition des collectivités pour moduler les pratiques de mobilités sur leur territoire.</p> <p>La dynamique de création du syndicat Bretagne Mobilités</p> | <p>Des impacts du vieillissement de la population sur les pratiques de mobilité à anticiper (perte d'autonomie dans les déplacements, recours réduit à la voiture, besoin de cheminements piétons plus confortables, besoin de bancs pour se reposer...)</p> <p>Une prise en compte de la mobilité telle qu'envisagée à moyen-long termes à mieux traduire dans les projets de développement urbain.</p> <p>Des enjeux communs au 2 EPCI du territoire dont le traitement commun reste à améliorer.</p> <p>Une attractivité générant des flux saisonniers vers le littoral à canaliser et diffuser vers le rétro-littoral.</p> |

6.10.2 Perspectives d'évolution et besoins

A. Des usages de mobilité différenciés pour la zone urbaine de Quimper, le littoral et les communes plus rurales

Le territoire du SCoT de l'Odét présente des spécificités et des contrastes ayant un impact marqué sur les pratiques de mobilité de ses habitants et usagers.

L'agglomération de Quimper, principale zone urbanisée du territoire, est une zone d'emplois et de services majeure du territoire et attire donc des déplacements ponctuels ou récurrents depuis l'ensemble des zones du territoire. La densité d'équipements, commerces, emplois et logements présente dans l'agglomération de Quimper, ainsi que l'offre en transport collectif qui y est présente, font qu'au sein de cette zone urbanisée de Quimper les déplacements peuvent être plus facilement réalisés via un mode de déplacement autre que la voiture.

Pour les communes littorales, l'attractivité touristique de la côte favorise l'implantation de commerces de proximité et la présence d'emplois. La présence de commerces de proximité favorise les déplacements locaux de courte distance pouvant être réalisés autrement qu'en voiture. Les emplois liés à l'activité touristique sont pourvus à des personnes qui n'habitent pas toutes dans ces communes littorales, ce qui génère des déplacements domicile-travail extracommunaux. La structure de la population diffère dans cette zone littorale, où la part de personnes en retraite (et la part de logements secondaires) est plus importante que dans le reste du territoire. A ces spécificités s'ajoutent les déplacements liés à la fréquentation touristique de ce secteur, très marqués par la saisonnalité et très différents des déplacements de la population locale, à la fois dans leur temporalité, leurs lieux de destination et les modes de déplacements utilisés.

Dans les communes des zones intérieures du territoire, moins densément peuplées, l'offre moindre en équipements, services, commerces et emplois entraîne un besoin de déplacements plus longs pour répondre aux besoins en déplacements associés à ces différentes offres.

B. Une articulation et une complémentarité entre les différents modes de transport à renforcer

Le travail réalisé dans le réaménagement du pôle d'échanges de la gare de Quimper est le parfait exemple d'une articulation pensée et réfléchie de l'articulation entre différents modes de déplacements : en un même lieu sont assurées une desserte ferroviaire, une desserte par les transports collectifs routiers (réseaux QUB et Aléop), une desserte par le réseau de voirie et le réseau d'aménagements cyclables, une offre en stationnement automobile règlementée et une offre en stationnement vélo.

En dehors de ce pôle d'échanges majeur du territoire récemment réaménagé, l'effort en faveur d'une meilleure complémentarité entre modes de déplacements doit être amené à se poursuivre via la mise en œuvre réfléchie et raisonnée de lieux permettant les pratiques multimodales : parkings relais, aires de covoiturage associées à une desserte TC et vélo, stationnement vélos associés aux arrêts de transport collectif, arrêts de transport collectif assurant une interconnexion des réseaux QUB et Aléop...

C. Le besoin d'un choc de l'offre alternative à la voiture pour atteindre la trajectoire bas carbone

Les objectifs affichés par le PCAET du Pays Fouesnantais, définis en accord avec la trajectoire nationale bas carbone, tablent sur une baisse de 44% de la consommation énergétique associée aux déplacements des personnes.

Pour atteindre cet objectif, le principal levier mobilisé est celui du report modal depuis la voiture vers d'autres modes de déplacement. Ainsi, pour être atteints, ces objectifs nécessitent la mise en place d'un choc d'offre massif en termes d'alternatives à la voiture individuelle afin de rendre ces modes alternatifs concurrentiels par rapport à cette dernière en termes financiers, de temps de trajet, de confort, etc.

Un second objectif, connexe à celui de baisse de la consommation énergétique, est celui de la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Afin d'accompagner la baisse des émissions de gaz à effet de serre générés par les déplacements des personnes, un levier autre que celui de report modal à mobiliser est celui de l'électrification du parc de véhicules en circulation. La collectivité peut jouer un rôle dans l'électrification du parc de véhicules en circulation en favorisant l'implantation de bornes de recharges électriques et en allant dans le sens d'une électrification des véhicules de transports collectifs.

D. Des liens entre urbanisme et mobilité à repenser

Les déplacements sont en premier lieu définis par les lieux d'implantations des lieux d'origine et de destination des personnes : habitat, commerces, services, emplois, activités diverses...

Ainsi, afin de réduire la dépendance à la voiture des ménages du territoire, il peut être plus efficace de travailler sur l'interrelation entre lieux d'habitat et lieux d'activités et de favoriser l'implantation de nouvelles habitations et activités dans les secteurs pour laquelle une desserte par les transports collectifs et le réseau cyclable est existante/en projet.

Également, dans la majorité des communes du territoire, la voiture qu'elle soit mobile ou immobile, se voit attribuer une part très conséquente de l'espace public. Repenser la place de la voiture en ville, notamment via une adaptation de l'offre en stationnement, y a alors un intérêt à la fois dans l'évolution des pratiques de mobilité comme de celle de l'agrément de l'espace public au profit de l'ensemble des usagers.

Tableau 6: part de la SAU dans les communes du Scot de l'Odet (source : Recensement agricole 2020, Agreste)

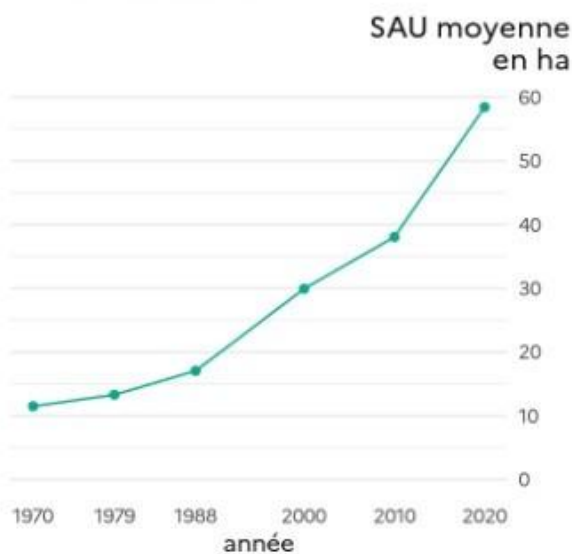
| Communes | Bénodet | Fouesnant | Ergué-Gabéric | Gouesnach | Locronan | Quimper | La Forêt-Fouesnant | Clohars-Fouesnant | Guengat | Plomelin | Landudal | Pleuven | Pluguffan | Edern | Briec | Plogonnec | Langolen | Saint-Evarzec | Plonéis | Quéménéven | Landrévarzec |
|---------------------|---------|-----------|---------------|-----------|----------|---------|--------------------|-------------------|---------|----------|----------|---------|-----------|-------|-------|-----------|----------|---------------|---------|------------|--------------|
| SAU (ha) | 49 | 533 | 1065 | 494 | 239 | 2677 | 612 | 509 | 1019 | 1288 | 911 | 760 | 1943 | 2569 | 4550 | 3900 | 1332 | 1952 | 1860 | 2461 | 1822 |
| Part de la SAU en % | 5 | 16 | 27 | 29 | 30 | 32 | 33 | 39 | 45 | 49 | 55 | 56 | 61 | 64 | 67 | 72 | 79 | 79 | 85 | 87 | 90 |

Ce tableau vient détailler par commune la SAU et le taux de couverture du sol. On voit bien la nette différence entre une commune du littoral (Bénodet), très peu agricole (urbanisation et infrastructures de loisirs) et celle dans les terres (Landrévarzec) qui est tournée exclusivement vers l'agriculture.

La tendance de la SAU moyenne par exploitation est à l'augmentation entre 1970 et 2020, au même titre qu'au niveau national. Cette évolution présente en effet une surface multipliée par 4,3 à 5,4 en 50 ans, respectivement sur la communauté de communes du Pays Fouesnantais et la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale.

Évolution de la SAU moyenne

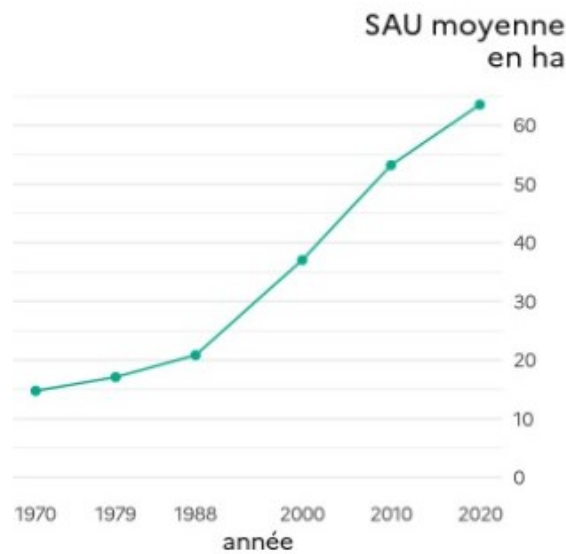
CC du Pays Fouesnantais



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

Évolution de la SAU moyenne

CA Quimper Bretagne Occidentale



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

Figure 20 : Evolution de la Surface Agricole Utile moyenne sur le périmètre du SCoT (Source : Agreste – Recensements agricoles 1970-2020)

B. Une stabilisation des cultures depuis 2010

En 2021, les cultures principalement présentes sur le territoire sont les **cultures fourragères** à 58 %, soit 6 000 ha de prairies temporaires, 8 300 ha de prairies permanentes et 4 300 ha de maïs ensilage, puis les **céréales** à 35 % de la surface totale, soit environ 11 200 ha (4 000 ha de maïs grain, 3 900 ha de blé tendre d'hiver, et 1 600 ha d'orge d'hiver). Par conséquent, une **dominance de l'élevage** est caractérisée sur le territoire.

L'évolution de l'assolement montre une relative stabilisation des cultures depuis 2015. Parmi cette évolution, la tendance s'est inversée entre les prairies temporaires et les prairies permanentes avec une surface plus élevée de prairies permanentes en 2021

que les prairies temporaires. Toutefois, les surfaces de maïs ensilage ont diminué entre 2015 et 2020. Les cartes ci-dessous montrent la spatialisation des cultures sur le territoire, et leur stabilisation entre 2010 et 2021.

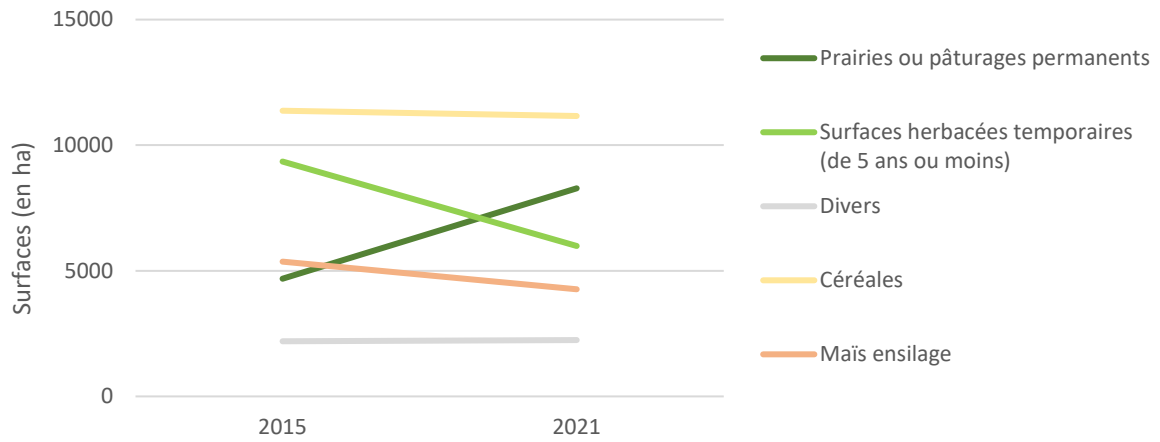
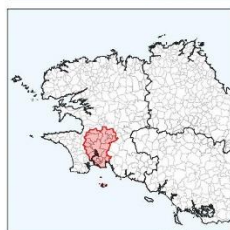
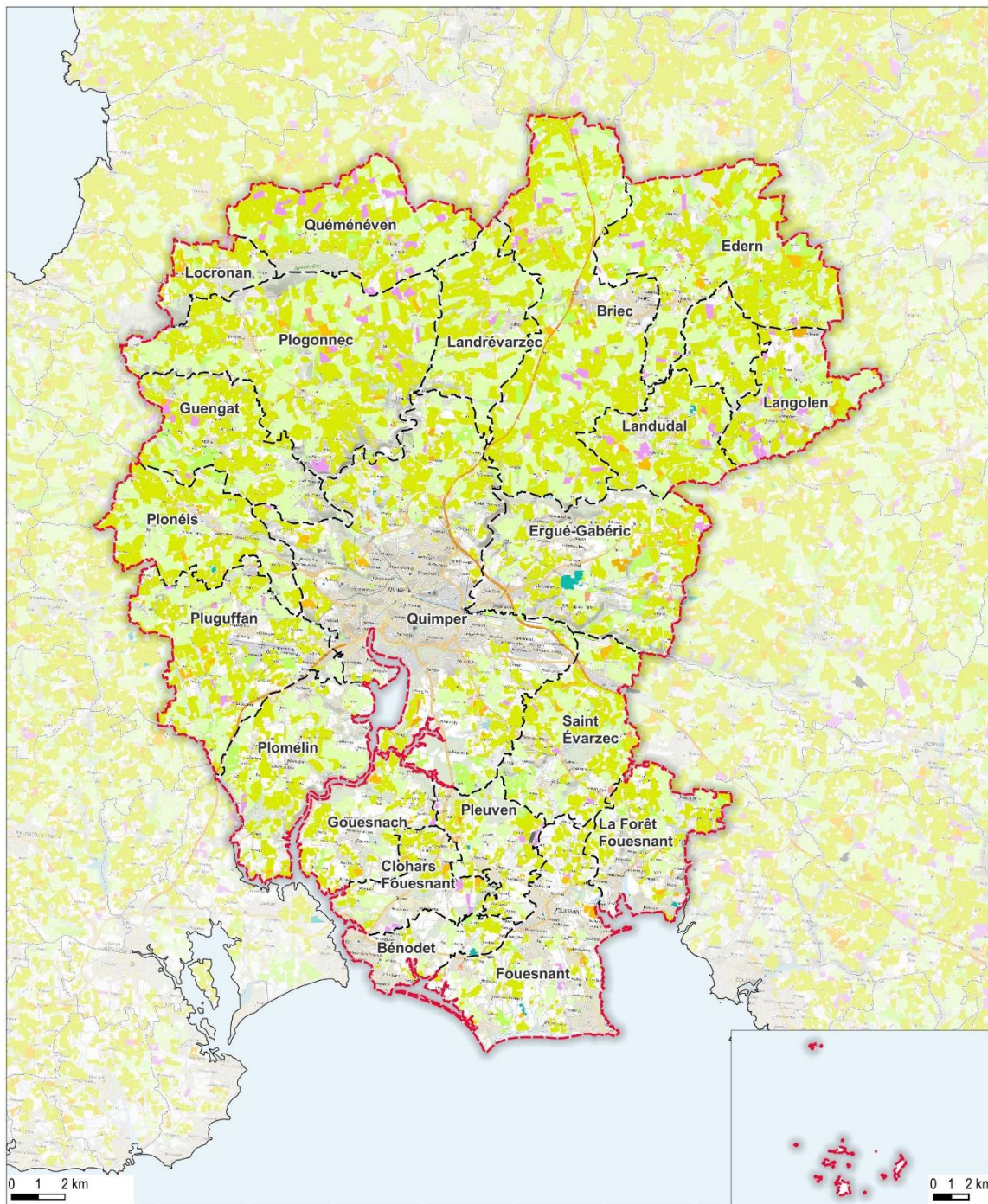


Figure 21 : Evolution de la surface des cultures entre 2015 et 2021 (Source : RPG 2015 et 2021)

Recensement Général Agricole 2010

SCoT de l'Odet



Auteur : FLA

Date : 09/11/2023

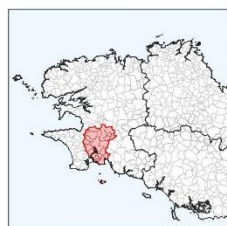
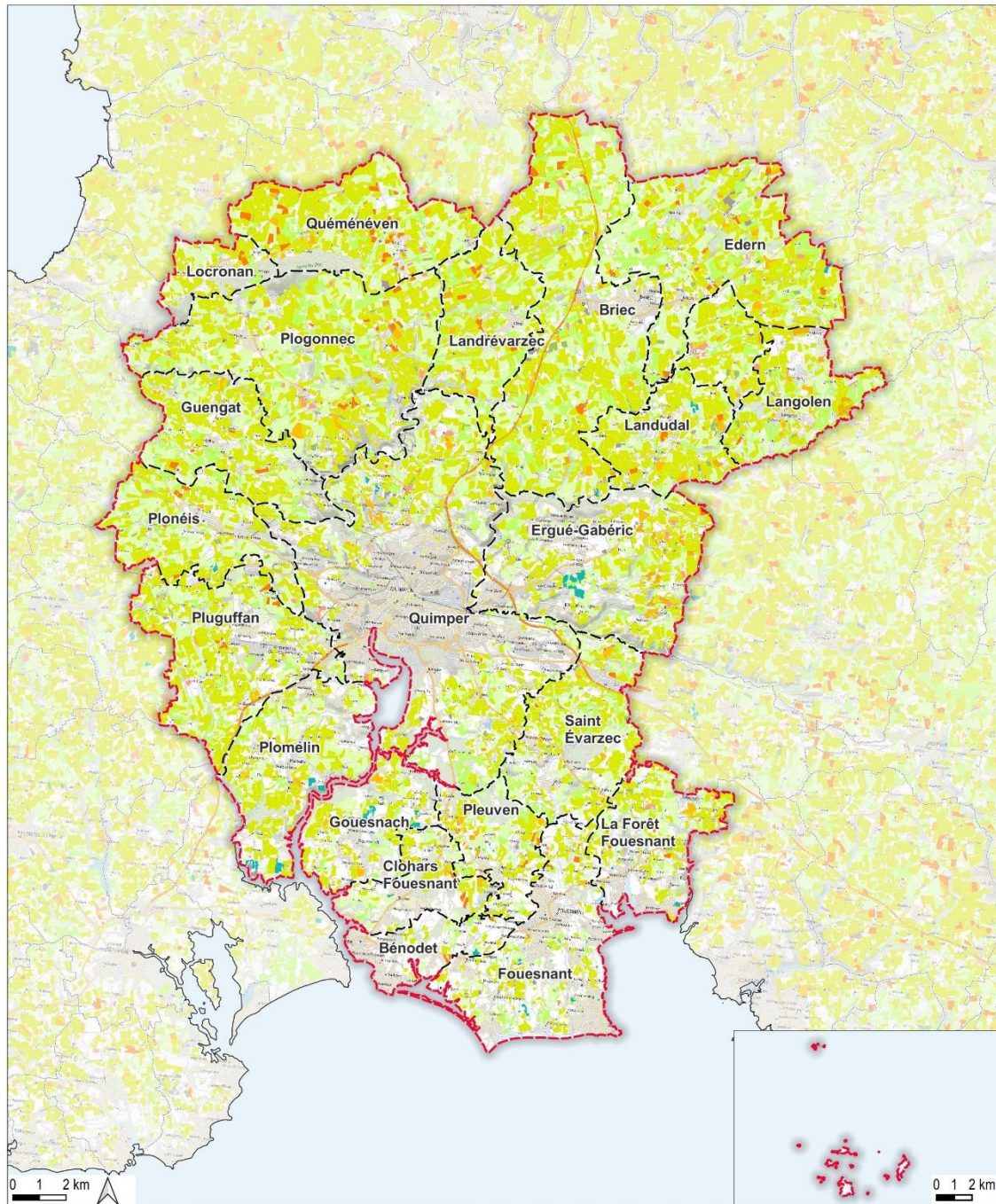
230734_SCoT_ODET_AGR1.qgz

Sources : IGN-BD Topo 2023, RGP 2010



Recensement Général Agricole 2015

SCoT de l'Odet



Auteur : FLA

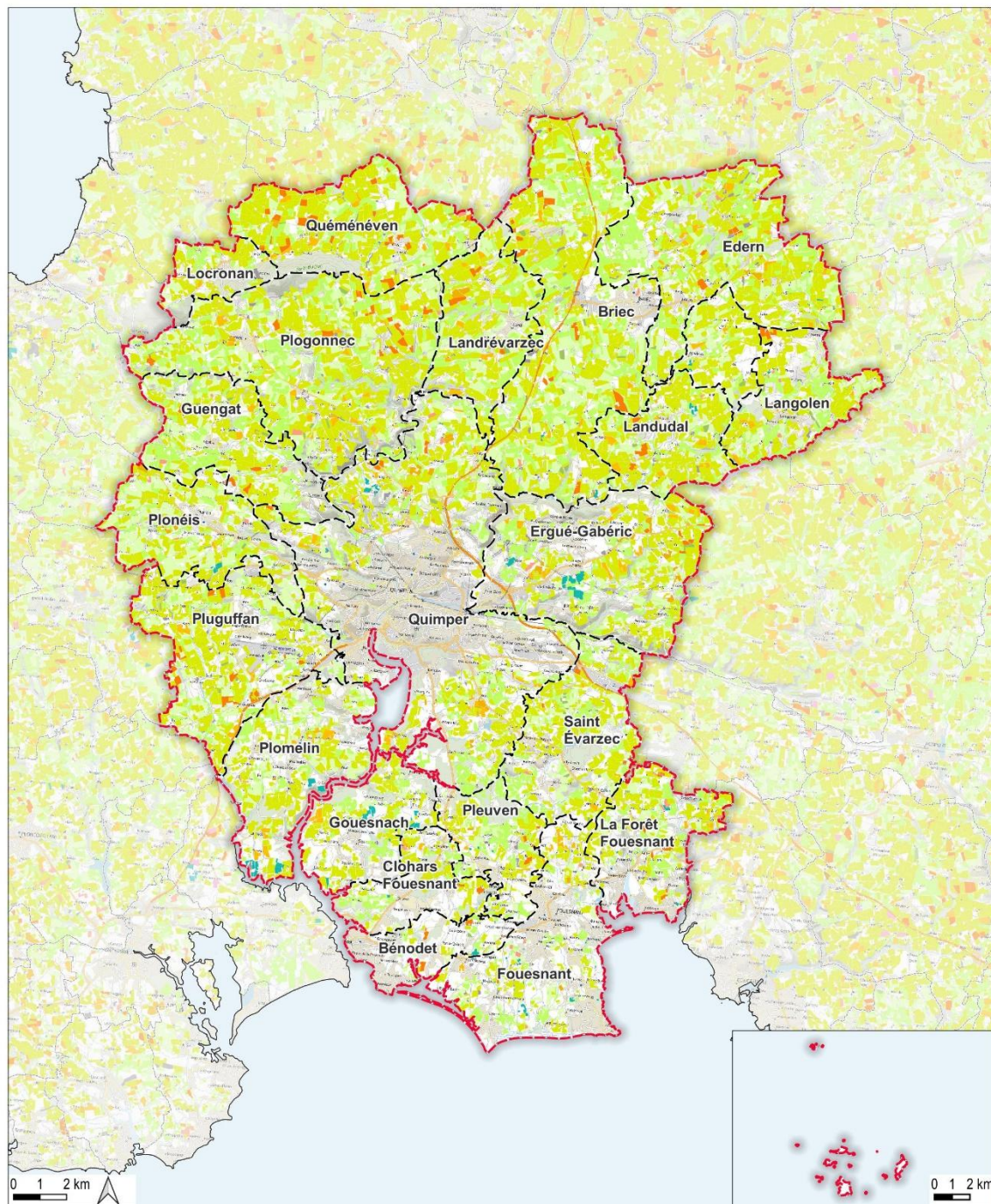
Date : 07/11/2023

230734_SCoT_ODET_AGR1.qgz

Sources : IGN-BD Topo 2023, RGP 2015

Recensement Général Agricole 2021

SCoT de l'Odet



Auteur : FLA

Date : 07/11/2023

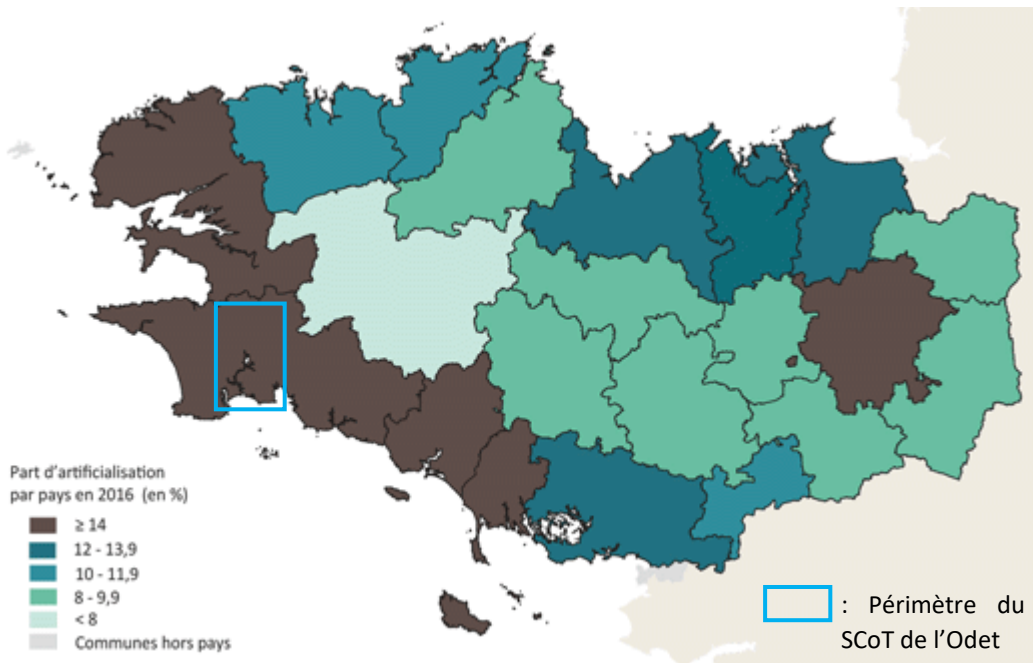
230734_SCoT_ODET_AGR1.ggz

Sources : IGN-BD Topo 2023, RGP 2021

7.1.2 La ressource foncière agricole

A. Une forte artificialisation

La Bretagne est la 3^{ème} région avec le plus fort taux d’artificialisation du sol (villes, routes, etc...) de France. En 2016 (cf. Carte 17), ce taux dépasse la valeur de 14 % pour la plupart des surfaces du littoral Sud et Ouest de la Bretagne. Plus localement, à l’échelle du périmètre du SCoT de l’Odet, le taux d’artificialisation est de 13,58 % en 2018¹³. En comparaison, l’intérieur des terres de la région présente un taux d’artificialisation entre 8 et 10 %, voire localement inférieur à 8 %.



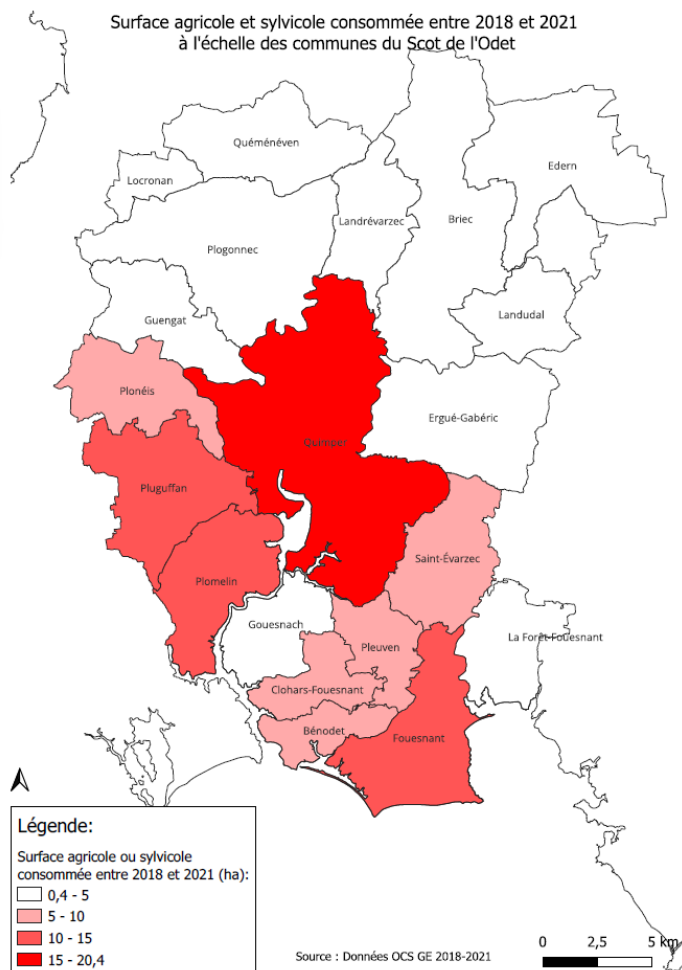
Carte 17 : Artificialisation en Bretagne (Source : Observatoire de l'Environnement en Bretagne, 2018)

Pour préciser la donnée à l’échelle communale, nous avons utilisé les données d’Occupation du Sol à Grande Echelle (OCS GE) de 2018 et 2021. Nous avons pu déterminer les surfaces à usage agricole ou sylvicole consommées sur cette période. Cela représente un total de 106,61 ha. Les données par commune sont répertoriées au Tableau 7. La carte 6 illustre cette consommation.

Tableau 7: Surfaces agricoles et sylvicoles ayant changé d'usage entre 2018 et 2021 - Données calculées à partir des données OCS GE 2018, 2021

| Communes | Langolen | Guengat | Briec | Locronan | Landudal | Landrévarzec | Plogonnec | Quéménéven | La Forêt-Fouesnant | Edern | Gouesnach | Ergué-Gabéric | Bénodet | Clohars-Fouesnant | Plonéis | Pleuven | Saint-Evarzec | Fouesnant | Plomelin | Pluguffan | Quimper |
|--------------|----------|---------|-------|----------|----------|--------------|-----------|------------|--------------------|-------|-----------|---------------|---------|-------------------|---------|---------|---------------|-----------|----------|-----------|---------|
| surface (ha) | 0,39 | 0,41 | 0,62 | 0,63 | 1,02 | 1,07 | 1,11 | 1,92 | 1,93 | 3,10 | 4,37 | 4,70 | 5,50 | 5,53 | 6,32 | 7,01 | 8,59 | 10,20 | 10,78 | 11,08 | 20,35 |

¹³ Corine Land Cover, 2018



Les communes en proximité du littoral et de Quimper (pôle d'attraction) ont consommé le plus d'espaces agricoles et sylvicoles. Cela s'explique aisément par l'attractivité du littoral et l'installation d'infrastructures touristiques et la proximité avec Quimper qui est un bassin d'emploi dans le département du Finistère.

Carte 18 : Carte représentant la surface agricole ou sylvicole consommée entre 2018 et 2021

B. Les friches agricoles

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère a mis au point un inventaire en 2020 des friches agricoles du département. Ce dispositif met en évidence des friches agricole potentielles et la donnée doit être vérifiée par une visite sur le terrain ou par une photo-interprétation. Sur l'ensemble du territoire du Scot de l'Odet, il y a près de 4 995 ha de friches agricoles potentielles. Les valeurs par commune sont répertoriées dans le Tableau 8.

Ces surfaces peuvent être utilisées pour de la reconquête agricole, installer un jeune, du regroupement parcellaire ou bien constituer du foncier disponible pour les mesures de compensation de certains projets d'urbanisme. Ces surfaces peuvent, à l'inverse, être utilisées pour l'artificialisation, l'installation de projets ENR et ainsi ne pas impacter des surfaces agricoles productives. Enfin, pour compléter cette liste non exhaustive, les friches peuvent être laissées comme telle pour favoriser la reconquête naturelle et forestière.

Tableau 8: Surface des friches agricoles potentielles en 2020 par commune

| Communes | Surface des friches (ha) | Communes | Surface des friches (ha) |
|--|--------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| CA Quimper Bretagne Occidentale | 4206,95 | CC du Pays Fouesnantais | 787,99 |
| Briec | 318,15 | Bénodet | 131,11 |
| Edern | 36,19 | Clohars-Fouesnant | 109,33 |
| Ergué-Gabéric | 547,28 | Fouesnant | 182,92 |
| Guengat | 220,51 | Gouesnach | 95,46 |
| Landrévarzec | 122,31 | La Forêt-Fouesnant | 55,13 |
| Landudal | 135,91 | Pleuven | 126,65 |
| Langolen | 7,72 | Saint-Évarzec | 87,39 |
| Locronan | 52,46 | | |
| Plogonnec | 508,52 | | |
| Plomelin | 219,34 | | |
| Plonéis | 165,28 | | |
| Pluguffan | 177,89 | | |
| Quéménéven | 52,02 | | |
| Quimper | 1643,37 | | |

7.1.3 Un prix du foncier parmi les plus bas du Finistère

Le territoire de la Pénéplaine bretonne sud, où se situe le périmètre du SCoT de l'Odet, présente en 2022 un prix moyen des terres et des près de¹⁴ :

- **4 500 €/ha pour les terrains libres non bâtis**, représentant une diminution de 3 % par rapport à 2021. Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne au niveau finistérien, qui est de 5 170 €/ha et stable par rapport à 2021.
- **4 160 €/ha pour les terrains loués non bâtis**, représentant une diminution de 1 % par rapport à 2021. Ce chiffre est également inférieur à la moyenne au niveau finistérien, qui est de 4 890 €/ha et en diminution de 1 % par rapport à 2021.

Le prix du foncier agricole est effectivement plus faible sur le littoral sud du département, voire de la région, que le littoral nord où se trouve les prix moyens les plus élevés (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Les ventes des terres agricoles, en constante augmentation depuis des années, a toutefois subi un premier recul de 7 % en 2022 à l'échelle de la Bretagne, qui ne s'était pas observé depuis 2014. Ces ventes devraient être plus nombreuses en raison de l'augmentation de départs en retraite des agriculteurs, mais stagnent potentiellement à cause de la remontée des taux d'intérêt, de l'inflation due à la crise économique et de la guerre en Ukraine, d'après la Safer Bretagne.

¹⁴ www.le-prix-des-terres.fr – Safer – 2023
Diagnostics – 24 février 2026

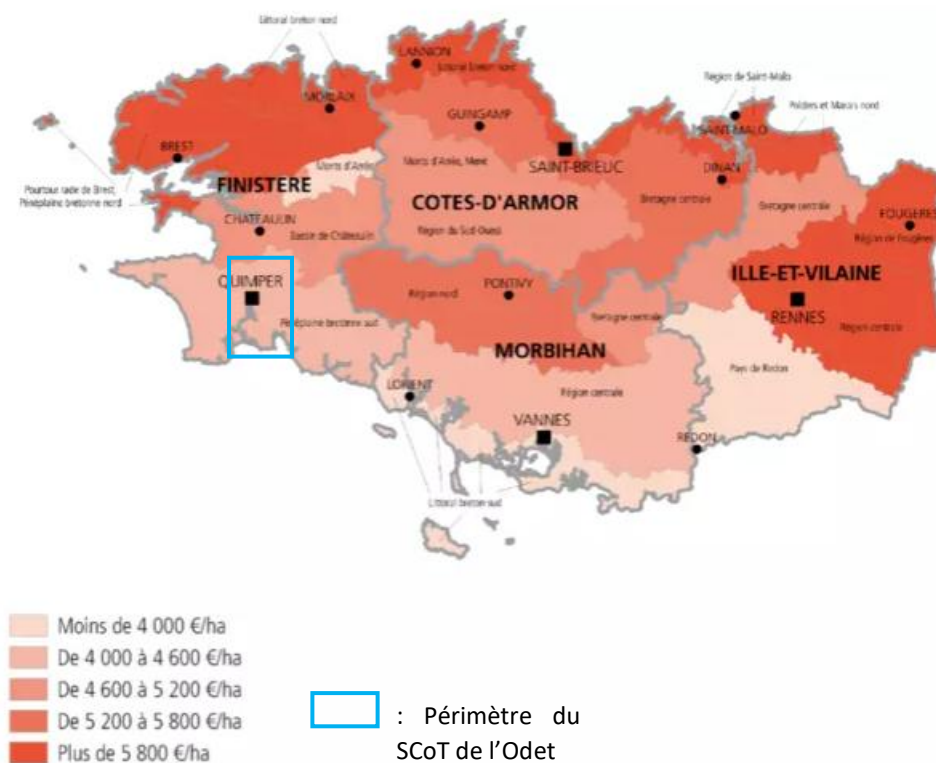


Figure 22 : Prix des terres et prés libres non bâtis en Bretagne en 2022 (Source : Safer Bretagne, Réussir, juin 2023)

7.1.4 Les enjeux environnementaux


A. Un engagement des agriculteurs dans la lutte contre la prolifération des Algues vertes

La baie de la Forêt, située au Sud-Est du périmètre du SCoT, engage son **3^{ème} Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV) pour 2022 à 2027** (cf. Etat initial de l'environnement), y mettant en lien les agriculteurs dans l'objectif d'adapter leurs pratiques à cet enjeu. Son 1^{er} PLAV a notamment été mis en œuvre en 2012. L'objectif de ce plan d'ici 2024 est de réduire la concentration en nitrates à 20-25 mg/l sur les principaux cours d'eau afin de limiter l'échouage d'algues vertes. Les résultats des premiers plans sont positifs, avec une baisse de la quantité d'algues échouées depuis 2019.

Le bassin versant concerné représente 15 000 ha et 135 exploitations agricoles. Des actions préventives sont alors proposées aux agriculteurs sur ce territoire afin d'évoluer vers des pratiques plus agroécologiques. **5 axes de travail¹⁵** sont alors identifiés :

- Accompagner les agriculteurs concernés par l'arrêté préfectoral définissant un programme d'actions volontaires, dans le cadre d'une Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE)
- Renforcer l'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs
- Expérimenter / proposer de nouveaux dispositifs d'aides directs (MAEC, PSE) pour accompagner les évolutions de pratiques agricoles
- Restaurer / protéger les zones sensibles aux fuites d'azote (chemins, de l'eau, zones humides cultivées) et rétablir la fonctionnalité du maillage bocager

¹⁵ Agir contre les algues vertes en Bretagne, 2022 - <https://www.algues-vertes.com/territoires-mobilises/baie-de-la-foret/>
 Diagnostics – 24 février 2026

 : Périmètre du SCoT de l’Odet



Carte 19 : Localisation des baies algues vertes en Bretagne (Source : Agir contre les algues vertes en Bretagne, 2022)

B. Les enjeux de l’eau et la participation des agriculteurs

Le territoire étudié est principalement localisé dans le SAGE (Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux) de l’Odet, mais possède également quelques surfaces sur les SAGE Sud Cornouaille, Ouest Cornouaille, de la Baie de Douarnenez et de l’Aulne. Pour rappel, les enjeux du SAGE de l’Odet portent sur la qualité de l’eau, la quantité de l’eau et la biodiversité (cf. Etat initial de l’environnement). Face à ces enjeux, les agriculteurs sont particulièrement concernés par leurs pratiques et représentant une part importante du paysage, ils participent alors à de nombreuses actions pour faire face aux différents risques, portant sur de l’expérimentation, des aides à l’évolution de pratiques et de la communication.

7.2 Les activités agricoles du territoire

7.2.1 Une dynamique affaiblie des exploitations agricoles

A. Un nombre d'exploitations agricoles en déclin sur le territoire

Le **nombre d'exploitations est en déclin depuis 1970**, autant sur la communauté de communes du Pays Fouesnantais que sur la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, d'après les graphiques ci-dessous. L'évolution de ce nombre diminue de 80 à 86 % en 50 ans selon le secteur, le nombre d'exploitations est en 2020 de 84 pour la communauté de communes du Pays Fouesnantais et de 435 pour la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale.

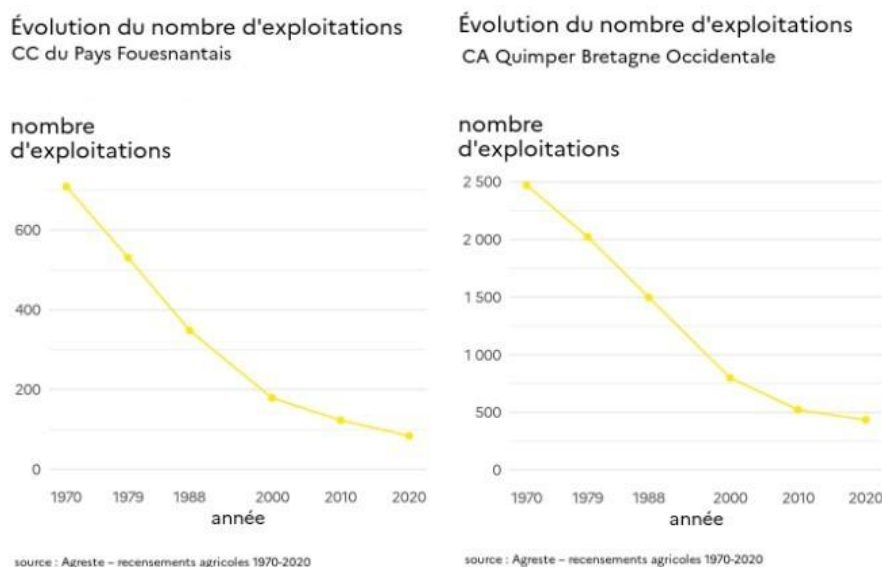
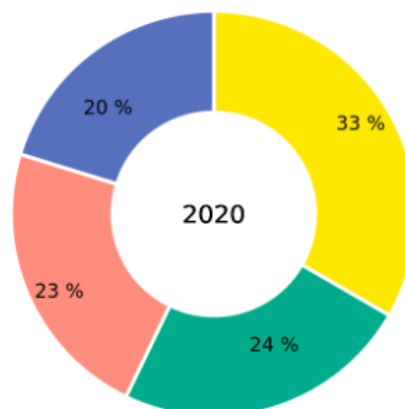
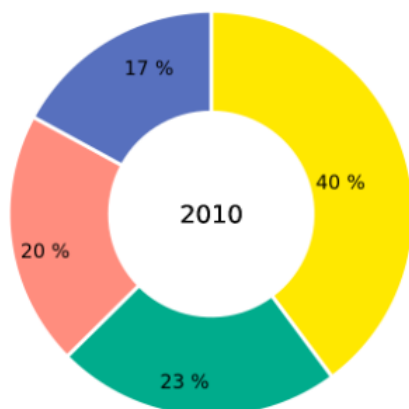


Figure 23 : Evolution du nombre d'exploitations moyen sur le périmètre du SCOT (Source : Agreste – Recensements agricoles 1970-2020)

Ces données peuvent toutefois différer **selon la taille de l'exploitation** (cf. Figure 24). Effectivement, une diminution des micro-exploitations est notable sur la communauté de communes du Pays Fouesnantais et une diminution des moyennes exploitations est observée sur la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale. Toutefois, à l'échelle de l'ensemble du périmètre du SCOT, les **tendances semblent être relativement stables** entre 2010 et 2020, seule une légère tendance à la hausse est visible concernant les grandes exploitations avec une augmentation de 3 % en moyenne sur le territoire. Cela s'explique par l'absorption de surface agricole par les exploitations en place lorsqu'un exploitant cesse son activité.

La **taille des exploitations est relativement variée** sur le périmètre du SCOT. Les moyennes et grandes exploitations sont majoritaires, en étant représentées à 61 % en 2020, sur la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale. En effet, les communes sont majoritairement rurales et agricoles, et le foncier est peu concurrentiel. Cela permet aux exploitations de s'agrandir sans craindre de trop le mitage et le morcellement de leur parcellaire. A l'inverse, les micro-exploitations et les petites exploitations sont majoritaires, avec 57 % en 2020, sur la communauté de communes du Pays Fouesnantais. Etant plus proches du littoral, les parcelles agricoles sont en concurrence avec l'artificialisation ce qui rend la ressource foncière incertaine.

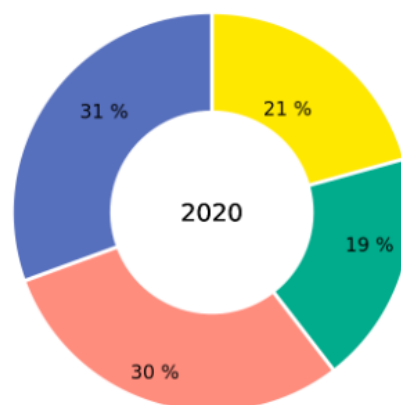
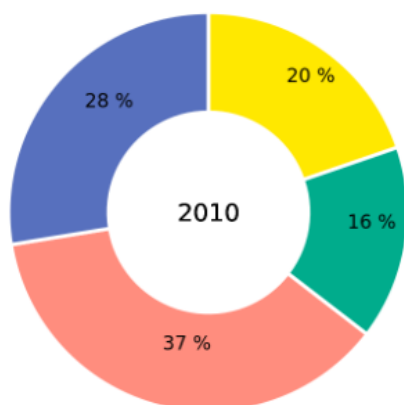
Nombre d'exploitations
CC du Pays Fouesnantais



dimension économique ■ microexploitations ■ petites ■ moyennes ■ grandes

source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

Nombre d'exploitations
CA Quimper Bretagne Occidentale



dimension économique ■ microexploitations ■ petites ■ moyennes ■ grandes

source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

Figure 24 : Nombre d'exploitations en fonction de la dimension économique de celles-ci sur le périmètre du SCoT (Source : Agreste- Recensements agricoles 2010-2020)

B. Un vieillissement de la population agricole

Le nombre de chefs d'exploitations, coexploitants et associés actifs en 2020 est de 650 sur le périmètre, avec une réduction de 22% depuis 2010. L'évolution de leurs effectifs présente une baisse notable (jusqu'à 60 ans pour la communauté de communes du Pays Fouesnantais et jusqu'à 55 ans pour la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale) pouvant aller jusqu'à 50 % en fonction des tranches d'âge (cf. Figure 25). *A contrario*, à partir de 60 ans et 55 ans respectivement, une augmentation des effectifs par classe est visible, excepté pour la tranche de « 70 ans et plus » concernant la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale.

Par conséquent, l'ensemble de ces graphiques montre un vieillissement de la population agricole.

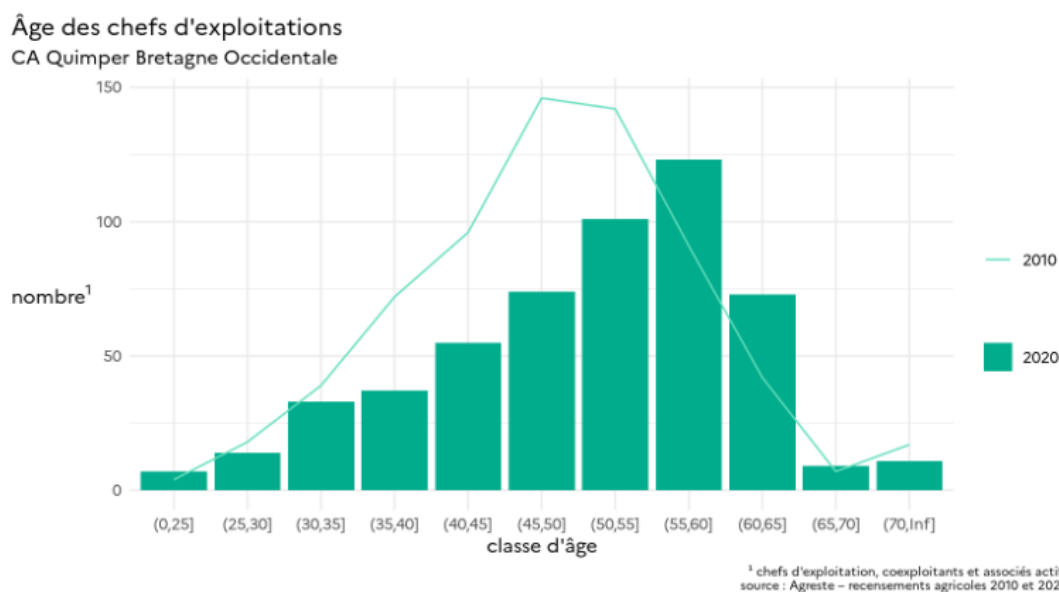


Figure 25 : Evolution des effectifs de chefs d'exploitations en fonction de leur âge (Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020)

C. Transmission des exploitations

Parmi les exploitations agricoles présentes sur le territoire en 2020, **23 % sont susceptibles de subir un changement important dans leur organisation dans les 3 années suivantes**¹⁶ dans le cas où le chef d'exploitation, ou le plus âgé des exploitants, a plus de 60 ans. D'après le recensement agricole (RA) 2020, plus de la moitié des exploitations concernées ne prévoit pas de départ (9 % de ces 23 %) ou sont reprises par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers (6 %). Toutefois, il y a tout de même 6 % de ces exploitations qui sont dans l'incertitude par rapport à l'avenir de leur exploitation, et 2 % qui vont soit disparaître au profit d'un usage non agricole, soit disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations. Cette incertitude sur près de 8% des exploitations, de répercute sur les surfaces agricoles concernées, soit potentiellement 8% de la surface agricole (2 603 ha¹⁷).

¹⁶ Au jour de la rédaction, aucun recensement plus récent ne permet d'en donner les résultats

¹⁷ Valeur calculée sur la base de la SAU totale issue du recensement agricole de 2020

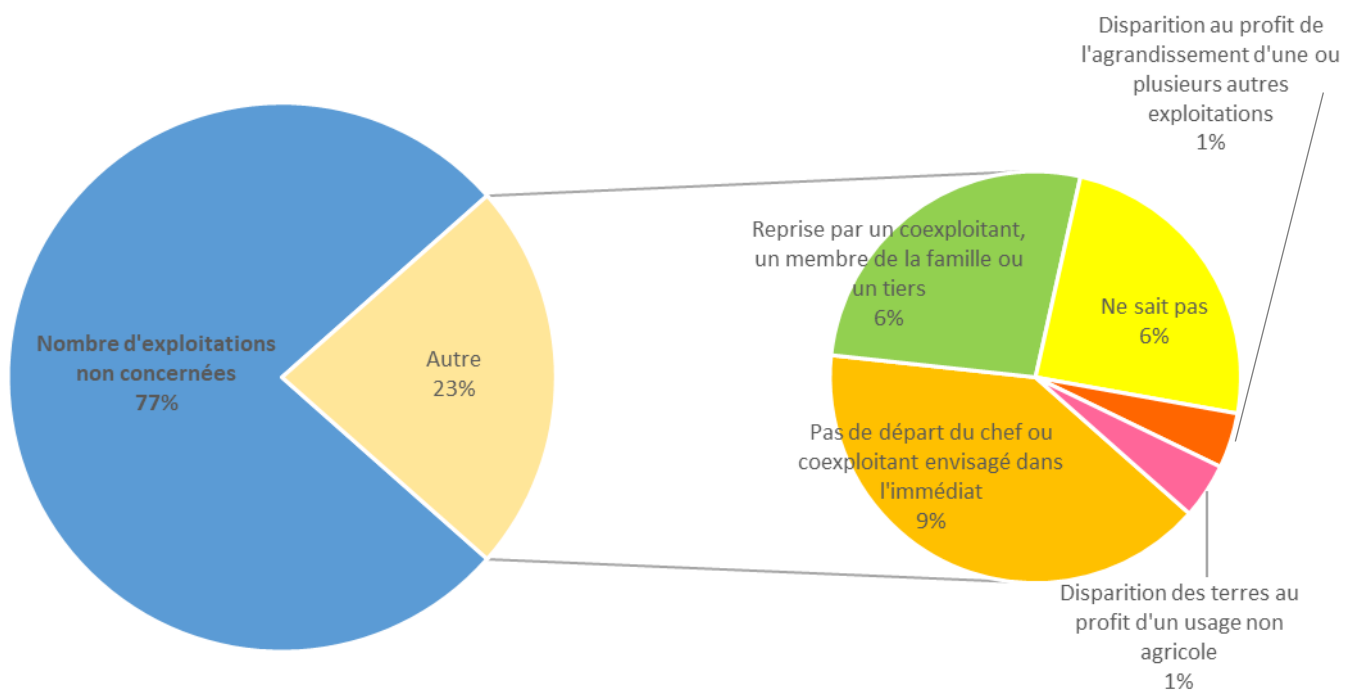


Figure 26 : Devenir des exploitations agricoles sur le SCoT de l'Odét (Source : Agreste – Recensement agricole 2020)

D. L'emploi agricole en diminution

Le secteur de l'agriculture recense, en 2020, 1,76 % d'emplois sur le périmètre du SCoT de l'Odét, contre 4,60 % d'emplois sur le département du Finistère. L'emploi agricole est caractérisé ici par toutes personnes cotisant à la MSA pour une activité agricole (salarié agricole ou exploitant, mais est également élargi aux professions telles que sylviculteurs, patrons pêcheurs etc...). Ce recensement est alors plus faible à l'échelle du SCoT qu'à celle du département. De plus, ce nombre d'emplois est en diminution depuis 2009, perdant 14 % d'effectifs en 11 ans.

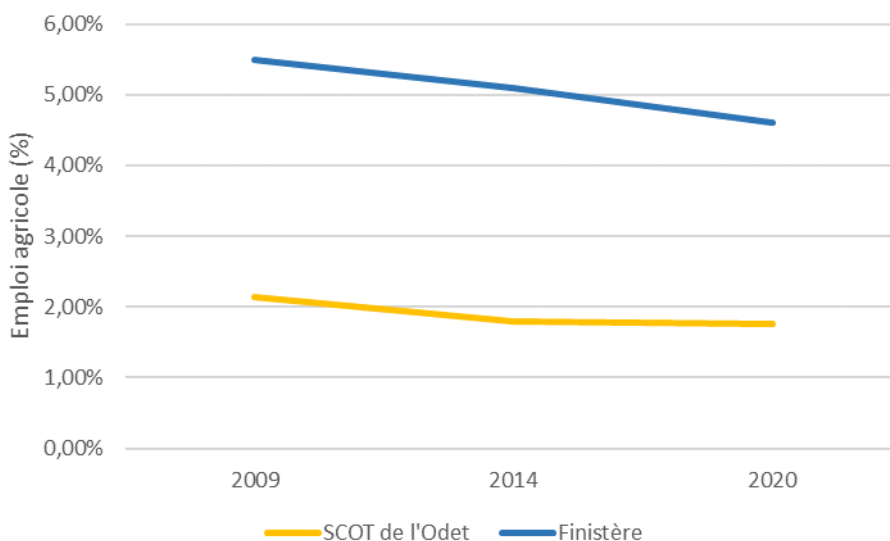


Figure 27 : Evolution de l'emploi agricole sur le territoire (Source : INSEE, RP2009, RP2014, RP2020, exploitants complémentaires, géographie au 01/01/2023)

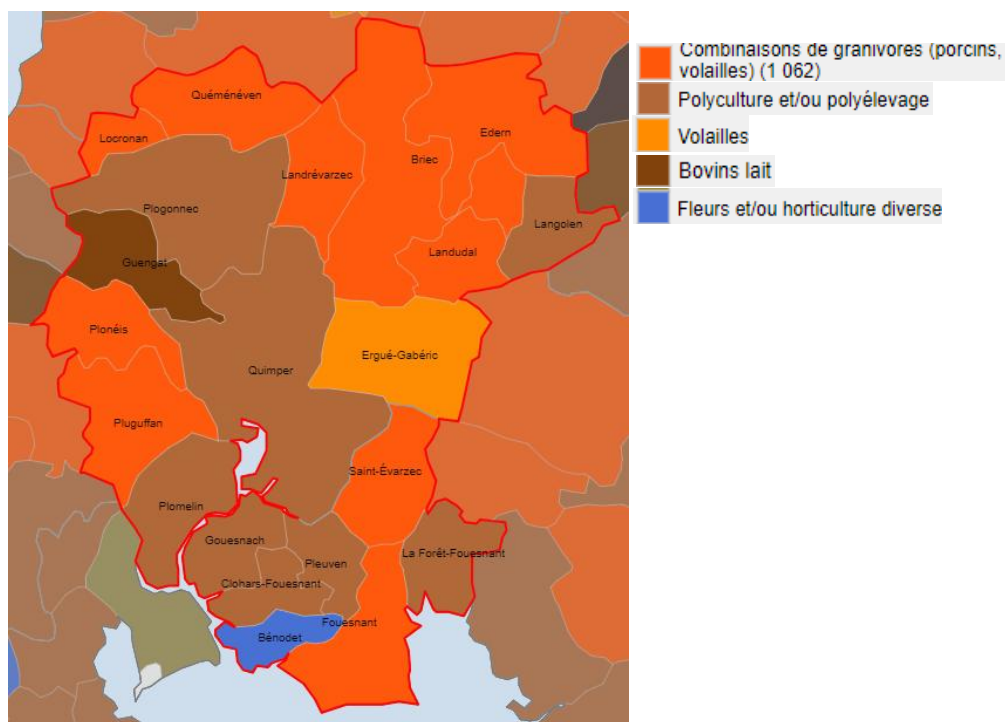
7.2.2 Des productions agricoles avec une dominance à l'élevage et aux grandes cultures

A. Les orientations technico-économiques

A l'image du Finistère et de la Bretagne, le territoire du Scot de l'Odet est marqué par l'élevage. Selon le recensement agricole de 2020 (Agreste), 20 communes sur 21 sont spécialisées dans l'élevage (combinaisons de granivores, volailles, polyélevage et polyculture, bovins lait). Seule une commune se distingue par la production de fleurs et l'horticulture (Bénodet). Cette spécialisation, nommée orientation technico-économique des exploitations (OTEX) est déterminée par la production agricole qui génère au moins les deux tiers de la production brute standard de la commune¹⁸. Les exploitations se classent comme suit :

- 28 % des exploitations du territoire sont axées vers la production laitière,
- 11 % des exploitations du territoire sont axées vers la production de céréales et/ou oléoprotéagineux,
- 10 % des exploitations du territoire sont axées vers les vaches allaitantes,
- 9 % des exploitations du territoire sont axées vers les autres grandes cultures,
- 8 % des exploitations du territoire sont axées vers la polyculture et/ou le polyélevage.

En outre, la production brute standard (PBS) démontre des potentiels de production élevés sur le territoire pour les bovins laitiers représentant 29 % du PBS local, les volailles représentant 22 % du PBS local et les porcins représentant 17 % du PBS local. Les autres orientations technico-économiques ne dépassent pas 7 % du PBS local.



Carte 20: Cartographie des OTEX des communes du Scot de l'Odet - Recensement agricole 2020, Agreste

B. Trois cheptels majoritaires : les bovins, les porcins et les volailles

Les cheptels du territoire sont principalement divisés entre **trois types d'élevages** : les bovins à 39 % du cheptel total en termes d'UGB, les porcins à 35 % et les volailles à 25 %. Les animaux « Autres » comprennent les équins en majorité, puis les ovins, les caprins, les lapins et les ruches d'abeilles. L'évolution de la taille de ces cheptels sur le territoire sont relativement stables en 2010 et 2020, d'après les RA 2010 et 2020.

¹⁸ Agreste, recensement agricole 2020

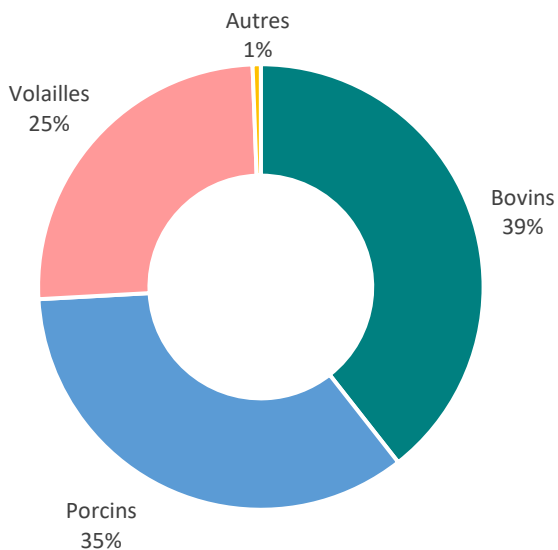


Figure 28 : Répartition des cheptels en 2020 à l’échelle du SCOT de l’Odet (Source : Agreste – Recensement agricole 2020)

Les élevages, et notamment les élevages bovins, nécessitent un parcellaire rapproché pour permettre aux animaux un accès direct au parcours. Par ailleurs, la proximité avec les pâtures limite le transport des animaux. Ainsi un parcellaire peu morcelé et rapproché assure à l’exploitant une plus-value non négligeable sur la gestion de son exploitation.

7.2.3 La diversification économique en expansion ces dernières années.

A. La croissance des démarches de valorisation

Les démarches de valorisation permettent aux exploitations agricoles engagées d’apporter un revenu, en échange de certaines pratiques. La plupart des démarches recensées lors des RA 2010 et 2020 présentent une **augmentation importante des engagements**. L’**agriculture biologique** par exemple a perçu une hausse de 315 % des exploitations engagées en 10 ans sur le territoire, atteignant 83 exploitations engagées en 2020. Les **activités de transformation**, comprenant la transformation de lait, de viande, de fruits et/ou légumes, augmentent également fortement avec une hausse de près de 200 % en 10 ans. Les **activités de diversification** (tourisme, énergies renouvelables, etc...) et de circuits courts, dont la vente directe, augmentent respectivement de 23% et 33%. En revanche, les autres **signes de qualité** varient davantage avec une stagnation pour l’AOP (Appellation d’Origine Protégée), une augmentation pour l’IGP (Indication Géographique Protégée) et une réduction pour le Label Rouge.

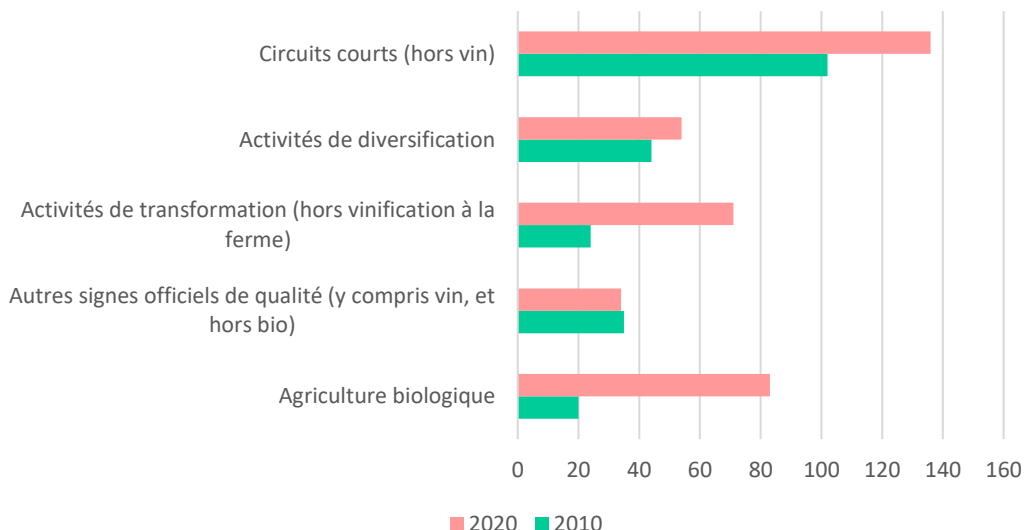


Figure 29 : Nombre d'exploitations engagées dans une démarche de valorisation (Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020)

B. Les énergies renouvelables, une nouvelle source de diversification de revenu

Face aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels, les énergies renouvelables (*cf état initial de l'environnement*) sont une réelle opportunité pour les agriculteurs dans l'objectif de fournir une nouvelle source de diversification de revenus¹⁹ susceptible de conforter l'équilibre de leurs exploitations agricoles. Ainsi de nombreux agriculteurs contribuent sous différentes formes, notamment via la méthanisation, l'éolien, et le photovoltaïque :

- L'autoconsommation de chaleur et d'électricité
- La production et la vente de biomasse
- La vente d'électricité ou gaz
- La mise à disposition de surfaces.

¹⁹ Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique, 2018
Diagnostics – 24 février 2026

7.3 Synthèse des enjeux

7.3.1 Résumé des enjeux AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces)

Synthèse des enjeux

| | Atouts | Faiblesses |
|-------------|---|--|
| Constats | <p>Le prix du foncier est l'un des plus bas du département, démontrant une faible pression foncière (cf. 7.1.3).</p> <p>Le Finistère est le 1^{er} département maritime de France et est un secteur de développement pour l'aquaculture et les biotechnologies marines.</p> <p>La communauté de communes de Quimper Bretagne Occidentale est un secteur riche en emploi au niveau de la filière agro-alimentaire.</p> | <p>La population agricole a vieilli entre 2010 et 2020, avec une tranche d'âge supérieure à 60 ans plus importante en termes d'effectifs qu'il y a 10 ans, soit 23 % des chefs d'exploitations des deux communautés de communes ont plus de 60 ans.</p> <p>Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 84 % depuis 1970, soit environ 3 500 exploitations en 1970 contre 519 en 2020.</p> <p>Le secteur de l'emploi agricole est faible sur le périmètre du SCoT par rapport au département, et est en diminution depuis 2009.</p> |
| Prospective | Opportunités | Menaces |
| | <p>Les orientations technico-économiques du territoire sont principalement orientées vers l'élevage de bovins, notamment laitiers, en vue du développement des circuits courts.</p> <p>Le Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (2022-2027) de la baie de la Forêt présente une problématique nitrates sur le secteur, bien que les résultats soient positifs depuis 2019. Cet outil est alors une opportunité pour les agriculteurs de faire évoluer leurs systèmes vis-à-vis des enjeux environnementaux.</p> <p>Les démarches de valorisation de la production des agriculteurs se multiplient sur le territoire, notamment l'agriculture biologique, les activités de transformation et de diversification.</p> <p>Les énergies renouvelables telles que la méthanisation, l'éolien et le photovoltaïque, sont une source de diversification de revenus pour les agriculteurs.</p> <p>Afin de répondre aux différents enjeux, un pool de foncier, actuellement en friches agricoles, peut être utilisé.</p> | <p>La prise en compte des enjeux environnementaux actuels est essentielle afin de préserver l'environnement et limiter les changements climatiques.</p> <p>Un changement important dans l'organisation des exploitations agricoles est susceptible d'arriver pour certaines exploitations agricoles en vue d'une possible retraite (pour près de 23 % de ces exploitations entre 2020 et 2023). Le foncier concerné a donc un devenir incertain.</p> <p>Le changement d'usage des sols agricoles et leur artificialisation sont des menaces sur un territoire attractif pour ses emplois et sa proximité avec le littoral.</p> |

7.3.2 Perspectives d'évolution et besoins

A. Préservation de l'attractivité du milieu agricole

Face aux nombreux départs à la retraite des chefs d'exploitation, aux coûts de la reprise des exploitations agricoles ainsi qu'à la pénibilité du métier, la transmission des exploitations est de plus en plus difficile et le nombre d'emplois agricoles diminue. De plus, les exploitations agricoles s'agrandissent en termes de taille d'exploitation et de surfaces agricoles utiles. Afin de maintenir l'identité de ce territoire agricole et répondre aux besoins ci-dessous (relocalisation du système alimentaire répondant aux enjeux environnementaux), l'attractivité de ce métier doit être développée.

B. Pérenniser l'économie agro-alimentaire locale

La production agricole locale joue un rôle important pour l'industrie agro-alimentaire fortement implanté sur le territoire du SCoT de l'ODET, tout particulièrement en ce qui concerne l'élevage et la production laitière. Les démarches de valorisation locale se multiplient localement via les activités de transformation et de diversification, l'agriculture biologique, et répondent alors aux enjeux économiques et environnementaux. Il paraît important de soutenir les filières locales, afin de créer de la valeur ajoutée et relocaliser l'alimentation, notamment via le circuit court.

C. Végétalisation de l'assiette

Les exploitations agricoles du territoire sont principalement orientées vers l'élevage de bovins, notamment laitiers. Cependant une réduction du nombre d'élevages permettrait de :

- Diversifier les filières locales, intégrant alors du maraîchage, de l'arboriculture ou autres ;
- Réduire la pression « nitrates » des systèmes d'élevages sur l'environnement ;
- Végétaliser l'assiette des consommateurs dans un objectif d'amélioration de la santé publique (réduction de la consommation de viande au regard des données de santé publique et des enjeux climatiques).

D. Diversifier l'économie agricole

Une nouvelle source de revenu pour les agriculteurs consiste à produire de l'énergie via les installations d'énergies renouvelables : la méthanisation (via les effluents d'élevage et les cultures intermédiaires à valorisation énergétique, ou CIVE), l'éolien et le photovoltaïque. Cette énergie est produite, puis autoconsommée ou vendue permettant ainsi d'alimenter l'économie locale. Cette diversification répond aux enjeux économiques (multifonctionnalité de l'agriculture), mais aussi environnementaux avec la production d'énergie renouvelable. Il est néanmoins nécessaire de veiller à l'équilibre de ces différentes productions.